E. VACANDARD
AUMÔNIER DU LYCÉE DE ROUEN

ÉTUDES DE CRITIQUE
ET
D'HISTOIRE RELIGIEUSE

QUATRIÈME SÉRIE

L'APOSTOLAT DE SAINT PIERRE A ROME
LA PAPESSE JEANNE
LA PROPHÉTIE DE SAINT MALACHIE
SAINTE GENEVIÈVE DE PARIS
LA FAUSSE JEANNE D'ARC
LES ORIGINES DU SALVE REGINA
L'AUTEUR DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST
L'AME RELIGIEUSE DE PIERRE CORNEILLE

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA, Éditeur
RUE BONAPARTE, 90

1923

ÉTUDES DE CRITIQUE

ET

D'HISTOIRE RELIGIEUSE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Études de critique et d'histoire religieuse : — Première série : Les origines du Symbole des Apôtres. — Les origines du célibat ecclésiastique. — Les élections épiscopales sous les Mérovingiens. — L'Église et les Ordalies. — Les Papes et la Saint-Barthélemy. — La condamnation de Galilée. *Cinquième édition.* 1 vol. in-12..... **7** fr.

— Deuxième série : L'institution formelle de l'Église par le Christ. — Les Origines de la confession sacramentelle. — La question du service militaire chez les premiers chrétiens. — La question de l'âme des femmes au concile de Mâcon. — L'hérésie albigeoise au temps d'Innocent III. — La nature du pouvoir coercitif de l'Église. *Troisième édition.* 1 vol. in-12..... **7** fr.

— Troisième série : Les fêtes de Noël et de l'Épiphanie. Les origines du culte des Saints (les Saints sont-ils les successeurs des dieux?). Les origines de la fête et du dogme de l'Immaculée Conception. — La question du meurtre rituel chez les Juifs. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12..... **7** fr.

Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux. Ouvrage couronné par l'Académie française et honoré d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII. *Sixième mille.* 2 vol. in-12 avec un portrait en héliogravure et deux cartes..... **16** fr.

Vie de saint Ouen, évêque de Rouen (641-684). **Étude d'histoire mérovingienne.** 1 vol. in-8°, orné d'une similigravure..... **9** fr.

Saint Victrice, évêque de Rouen (IVe-Ve siècles). *Deuxième édition.* 1 vol. in-12 de la collection " Les Saints ". **3** fr. **50**

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

E. VACANDARD
AUMÔNIER DU LYCÉE DE ROUEN

ÉTUDES DE CRITIQUE

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

ET D'HISTOIRE RELIGIEUSE

QUATRIÈME SÉRIE

L'APOSTOLAT DE SAINT PIERRE A ROME
LA PAPESSE JEANNE
LA PROPHÉTIE DE SAINT MALACHIE
SAINTE GENEVIÈVE DE PARIS
LA FAUSSE JEANNE D'ARC
LES ORIGINES DU SALVE REGINA
L'AUTEUR DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST
L'AME RELIGIEUSE DE PIERRE CORNEILLE

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA, Éditeur
RUE BONAPARTE, 90

1923

NIHIL OBSTAT :

Rotomagi, die 20ª septembris 1922.

L. JOUEN,
Can. cens.

IMPRIMATUR :

Rotomagi, die 12ª octobris 1922.

E. CAULLE,
v. g.

AVERTISSEMENT

Les différentes études que renferme ce volume ont déjà paru, au moins à l'état d'ébauche, dans la *Revue du Clergé français* ou dans la *Revue pratique d'Apologétique*. On nous a prié de les réunir, pour les mettre à la portée d'un public plus considérable. Nous accédons volontiers à ce désir.

Le chapitre intitulé *L'Apostolat de saint Pierre à Rome* n'est qu'une esquisse ou plutôt il n'est que le compte rendu un peu détaillé de l'article publié sur le même sujet par M. Paul Monceaux dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*. Il nous a semblé qu'il suffirait à édifier et documenter les lecteurs qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent facilement recourir à la *Revue* de M. Loisy.

Nous avons refondu ou même largement développé nos articles sur *La Papesse Jeanne* et sur *La Prophétie de Malachie*. Outre l'abbé Vernet, le P. Thurston et surtout Dœllinger —

D. 863

dont les *Papstfabeln* n'ont pas vieilli — nous ont aidé à serrer de plus près et — ce nous semble — à résoudre d'une façon satisfaisante le problème de *La Papesse* qui, de nos jours encore, passionne tant d'esprits curieux.

Sainte Geneviève de Paris, la *Fausse Jeanne d'Arc,* les *Origines littéraire, musicale et liturgique du* « Salve Regina », *L'Ame religieuse de Pierre Corneille* figurent, dans notre volume, à peu près telles que nous les avions précédemment présentées aux lecteurs de la *Revue du Clergé français.*

Le chapitre sur *L'Auteur de l'Imitation de Jésus-Christ* a subi, dans la première partie, de graves remaniements, qui n'ont d'ailleurs pour but que d'abréger l'argumentation aventureuse et décevante de Mgr Puyol. Nous avons conscience que la seconde partie, sans autre développement, se suffit à elle-même pour trancher la question posée.

A ces études diverses nous nous proposions de joindre un chapitre sur *La venue de Lazare et de Marie Madeleine en Gaule.* Et ce chapitre, très important à nos yeux, promettait de prendre dans le livre un singulier relief. Sur le désir exprimé par Mgr Du Bois de la Villerabel, archevêque de Rouen, nous avons pris le parti d'en ajourner la publication.

Rouen, le 20 juillet 1922.

L'APOSTOLAT DE SAINT PIERRE

A ROME

L'APOSTOLAT DE SAINT PIERRE

A ROME

« Saint Pierre est-il venu à Rome? Y a-t-il été martyrisé? On l'a admis sans discussion pendant quatorze siècles [1]. » C'est le protestantisme qui est venu le premier interrompre cette tradition par ses doutes et ses négations intéressés. Depuis le XVIe siècle les catholiques ont dû, à cent reprises différentes, maintenir et défendre les positions historiques des premiers siècles. Les dernières attaques des critiques datent d'hier. Après le Dr Erbes, en 1899 et 1901 [2], M. Guignebert a publié, en 1909, un volume considérable où l'authenticité de la venue de saint Pierre à Rome est battue en brèche [3].

On nous demande une bibliographie du sujet. La liste de ceux qui l'ont traité dans le sens catholique

1. Paul Monceaux, *L'apostolat de saint Pierre à Rome, à propos d'un livre récent*, dans *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, IIe série, 1910, t. I, p. 216.

2. Erbes, *Die Todestage der Apostel Petrus und Paulus*, dans *Texte und Untersuchungen*, 1899, t. XIX; *Petrus nicht in Rom gestorben*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1901, t. XXII.

3. Guignebert, *La primauté de Pierre et la venue de Pierre à Rome*, Paris, Nourry, 1909.

et avec des conclusions conservatrices serait infinie. Citons seulement l'ouvrage de Foggini, dédié à Benoît XIV : *De romano divi Petri itinere et episcopatu,* Florence, 1741 ; une Dissertation du P. Charles de Smedt, bollandiste, dans ses *Dissertationes selectae in primam aetatem historiae ecclesiasticae,* Paris, Palmé, 1876 ; J. Guiraud, *La venue de saint Pierre à Rome,* dans *Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne,* Paris, Gabalda, 1906, p. 213-233 ; Grisar, *Histoire de Rome et des papes au moyen âge,* trad. française, t. I, 1906, Paris, Desclée, p. 229-251 ; Semeria, *Dogme, hiérarchie et culte,* Paris, Lethielleux, 1904, trad. franç., p. 142-228 ; Turmel, *Histoire du dogme de la papauté,* Paris, Picard, 1908, p. 1-27. Mais aucun de ces ouvrages ne contient une réponse directe à l'étude de Guignebert, qui est le réquisitoire le plus habile qu'on ait encore dressé contre la tradition catholique. Nous avons eu l'occasion d'en dire un mot dans une de nos chroniques de la *Revue du Clergé français.* M. Paul Monceaux l'a disséqué de plus près et, suivant nous, magistralement réfuté dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* [1]. De son article nous reproduirons ici les principaux arguments.

Tout le monde s'accorde à reconnaître qu'à la fin du IIe siècle la tradition sur la venue et sur la mort de saint Pierre à Rome était fortement établie. Nous avons là-dessus les textes de Denys de Corinthe [2], de saint Irénée [3], de Clément d'Alexandrie [4], d'Origène [5],

1. *Loc. cit.*, p. 216-240
2. Dans Eusèbe, *Hist. eccles.*, II, XXV, 8.
3. *Advers. haeres.*, III, I, 1 ; III, 1-2.
4. Dans Eusèbe, *Hist. eccles.*, VI, XIV.
5. *Ibid.*, III, I, 2-3.

de Tertullien [1], et du prêtre Caius [2] à Rome. C'est dire « qu'elle n'est pas seulement acceptée à Rome. Elle l'est partout : en Grèce, avec Denys de Corinthe ; en Asie Mineure et en Gaule, avec Irénée ; en Égypte, avec Clément d'Alexandrie et Origène ; en Afrique, avec Tertullien. En dépit de la distance et des prétentions locales et des rivalités d'églises, les chrétiens de tous pays admettent dès lors que Pierre a évangélisé Rome et qu'il y a été martyrisé [3] ».

Est-ce une légende ? On le veut. Et pour le prouver on emploie une méthode qui n'est guère critique. « On va de l'inconnu au connu, des légendes aux faits. » Il fut certainement un temps où certaines légendes se greffèrent sur la tradition de l'apostolat de saint Pierre à Rome. « Mais ces légendes n'apparaissent pas avant le IIIe siècle, et les affirmations nettes (que nous venons de citer) sur l'apostolat sont antérieures [4]. »

Veut-on des exemples ? On prétend que ce sont des judéo-chrétiens qui auraient « calqué la biographie de Pierre sur celle de Paul, et qui auraient conduit Pierre à Rome, d'abord pour y terrasser Simon le Magicien, ensuite pour y déposséder Paul ».

« La prétendue rivalité posthume de Pierre et de

1. « Percurre ecclesias apostolorum ; apud quas ipsae adhuc cathedrae apostolorum suis locis praesident ; apud quas ipsae authenticae litterae eorum recitantur sonantes vocem et repraesentantes faciem unius cujusque... Si Italiae adjaces habes Romam, unde nobis quoque autoritas praesto est. Ista quam felix ecclesia, cui totam doctrinam apostoli cum sanguine suo profuderunt, ubi Petrus passioni dominicae adaequatur ; ubi Paulus Joannis (Baptistae) exitu coronatur. » *De Praescript. haereticorum*, 36 ; cf. *De baptismo*, 4 ; *Adversus Marcionem*, IV, 5 ; *Scorpiacus*, 15.

2. Dans Eusèbe, *Hist. eccles.*, II, XXV, 7.

3. Monceaux, *art. cit.*, p. 224-225.

4. *Ibid.*, p. 221.

Paul, répond M. Monceaux [1], est une invention romanesque de la critique moderne, une hypothèse plus que fragile, fondée sur des textes apocryphes de basse époque ou mal compris. » Avant la composition de ces textes, la tradition romaine sur l'apostolat et la mort de saint Pierre était partout attestée.

La légende de Simon le Magicien éclaircira-t-elle les origines de cette tradition? « Dans sa première forme [2], et jusqu'à la fin du IIe siècle, la légende romaine de Simon ne mentionne pas Pierre et ne l'oppose pas au magicien. Or pendant cette période la tradition relative à l'apostolat de Pierre » trouve partout des échos, comme nous l'avons dit. « Donc cette tradition n'est pas née de la légende de Simon, où Pierre n'apparaît qu'avec le IIIe siècle. Si le jour vint où l'on mit en présence l'apôtre et le magicien, c'est que tout le monde admettait l'apostolat romain de Pierre [3]. »

La critique négative se rejette alors sur les textes du IIe siècle que nous avons invoqués, notamment sur les textes de Caius et de Denys, pour en contester la valeur.

Rappelons le texte du prêtre romain. Vers l'an 200, au cours d'une polémique où il proclamait contre le montaniste Proclus l'autorité apostolique de son Église, Caius écrivait : « Je puis montrer les trophées (τρόπαια) des apôtres. Allez au Vatican ou sur la voie d'Ostie, vous y trouverez les trophées des fondateurs de cette Église. » Pour Eusèbe qui reproduit ce texte, les trophées sont « les dépouilles sa-

1. Monceaux, *ibid.*, p. 219.
2. Justin, *I Apolog.*, XXVI, 2-3 ; LVI, 1-4.
3. Monceaux, *ibid.*, p. 220.

crées des dits apôtres [1] ». En fait, « la tradition, dit M. Monceaux, a toujours identifié ces *trophées* des apôtres avec leurs tombeaux, qui sont signalés aux mêmes lieux depuis le début du IVe siècle, et qui d'ailleurs y sont encore ». Certains critiques modernes voudraient voir dans ces τρόπαια des « trophées à la mode païenne » ou même « les fameux arbres qu'on montrait bien plus tard dans le voisinage des tombeaux, le pin de la voie d'Ostie et le térébinthe du Vatican ». M. Monceaux ne peut s'empêcher de sourire de ces modernes inventions. « Il s'agit d'expliquer et de comprendre un texte historique des environs de l'an 200. Que viennent faire ici ces traditions si tardives, ces contes de nourrice, ces arbres de légende », voire cette « hypothèse de trophées à la mode païenne ». Et dans une discussion serrée de plus de huit pages [2], il établit que les trophées dont parle Caius ne sauraient être autre chose que les reliques ou les *memoriae* de saint Pierre et de saint Paul.

Le texte de Denys de Corinthe favorisera-t-il davantage l'opinion de ceux qui prennent l'apostolat de saint Pierre à Rome pour une légende. A la vérité, d'après une légende assez tardive, « Pierre et Paul seraient venus ensemble en Italie, y auraient prêché ensemble l'Église romaine ». Or cette tradition est historiquement inadmissible. Mais, nous dit-on, qu'enseigne autre chose Denys de Corinthe? « Tous deux (Pierre et Paul) ont planté dans notre Corinthe, et pareillement ils ont enseigné ensemble en Italie [3]. » C'est là, suivant M. Monceaux, une traduction fautive

1. *Hist. eccles.*, II, XXV, 6-7.
2. *Art. cit.*, p. 230-238.
3. Eusèbe, *Hist. eccles.*, II, XXV, 8.

du texte authentique. « Denys écrit au sujet des deux apôtres : εἰς τὴν Ἰταλίαν ὁμόσε διδάξαντες. On traduit ὁμόσε par « en même temps ». Mais ὁμόσε signifie « vers le même lieu ». On doit donc lire : « Ils sont allés enseigner *au même endroit* en Italie. » Cette interprétation est la seule qui s'accorde avec le contexte. Suivant l'auteur, les deux apôtres avaient joué le même rôle à Rome et à Corinthe; or, nul ne prétendait qu'ils eussent prêché ensemble à Corinthe. Ainsi le texte de Denys n'a rien à voir avec la légende postérieure. Par suite, son témoignage reprend toute sa valeur, comme ceux d'Ignace, d'Irénée, de Tertullien ou d'autres. Tous ces écrivains croyaient que Pierre et Paul avaient contribué à l'organisation de l'Église romaine[1] », bien qu'ils ne voulussent pas parler d'un apostolat simultané.

C'est de 170 à 200 que datent les témoignages de Denys, d'Irénée, de Clément d'Alexandrie, d'Origène, de Tertullien et de Caius. On trouvera peut-être qu'une tradition qui n'est attestée qu'environ cent ans et plus après les faits, si générale soit-elle, est un peu tardive. Mais à ces témoignages on peut en joindre d'autres, qui, sans être aussi explicites qu'on le voudrait, « ne laissent pas d'être assez suggestifs ». Et ceux-là rejoignent l'époque apostolique : nous voulons parler de l'*Épître aux Corinthiens* de Clément romain, de la *Prima Petri* et de l'*Épître aux Romains* d'Ignace d'Antioche.

Ces textes sont trop obscurs, dit-on, pour qu'on puisse en faire état. « On ne les jugerait peut-être pas si obscurs, répond M. Monceaux, si l'on ne com-

1. *Art. cit.*, p. 224.

mençait par les obscurcir en les traduisant mal. C'est le cas, par exemple, pour l'*Épitre aux Corinthiens*[1] de Clément romain, où l'on se transmet religieusement un contresens. On lit dans le texte grec : Λάβωμεν πρὸ ὀφθαλμῶν ἡμῶν τοὺς ἀγαθοὺς ἀποστόλους. On traduit, je ne sais pourquoi, par « devant nos yeux ». Mais alors ἡμῶν est une platitude et une incorrection. Dans les expressions de ce genre, πρὸ ὀφθαλμῶν, ἐν ὀφθαλμοῖς, κατ' ὀφθαλμούς, ne figure pas le pronom personnel ni le possessif : il est trop évident qu'on ne regarde pas avec les yeux du voisin. Le bon sens indique ici qu'on doit rapporter ἡμῶν à ce qui suit et traduire : « Jetons les yeux sur *nos* vaillants apôtres. » La place du mot ἡμῶν s'explique d'elle-même. Après les généralités l'auteur allègue le témoignage précis des martyrs locaux, des fondateurs de son Église; il place donc ἡμῶν en vedette, avant τοὺς ἀγαθοὺς ἀποστόλους. Il le fait d'autant plus volontiers que les apôtres de Rome sont aussi les apôtres de Corinthe, et qu'il s'adresse aux Corinthiens. Enfin le ἡμῶν est en rapport direct avec le τῆς γενεᾶς ἡμῶν qui précède[2] et avec le ἐν ἡμῖν qui suit[3].

« Dès lors, tout le passage devient clair et l'on reconstitue aisément la suite d'idées[4]. Clément va citer des exemples empruntés à l'histoire récente des fondateurs et des martyrs de son Église (λάβωμεν τῆς γενεᾶς ἡμῶν τὰ γενναῖα ὑποδείγματα). En effet les communautés des premiers temps n'honoraient que les martyrs locaux, ceux dont elles possédaient les

1. *Ep. I ad Corinth.*, v, 3.
2. *Ep. I ad Corinth.*, v, 1.
3. *Ibid.*, vi, 1.
4. *Ibid.*, v et vi.

tombeaux; il en était encore ainsi à Carthage, au temps de Cyprien. Clément de Rome invoque donc le souvenir des apôtres romains, Pierre et Paul, souvenir resté vivant dans la communauté locale, ἡμῶν τοὺς ἀγαθοὺς ἀποστόλους. Cette allusion appelle naturellement un hommage aux autres chrétiens de Rome qui ont succombé vers le même temps. C'est pourquoi Clément ajoute que beaucoup d'autres martyrs ont partagé le sort des apôtres (τούτοις τοῖς ἀνδράσιν... συνηθροίσθη πολὺ πλῆθος ἐκλεκτῶν) et ont laissé à Rome (ἐν ἡμῖν) un magnifique exemple. La persécution dont il est question ici ne peut être que la persécution de Néron. On voit que les deux chapitres sont étroitement liés l'un à l'autre : tous les faits qui y sont mentionnés se sont évidemment passés à Rome.

« Ainsi de ce texte célèbre, on doit tirer trois indications précieuses : 1° Clément considérait Pierre et Paul comme les « apôtres » de l'Église romaine; 2° il admettait le martyre de Pierre à Rome; 3° il plaçait ce martyre au temps de la persécution de Néron. Or, la lettre a été écrite à Rome, vers 95, trente ans après le martyre des deux apôtres, par un homme qui les avait sûrement connus. Il faut être bien exigeant pour ne pas reconnaître dans ce texte un témoignage de premier ordre[1]. »

Dans la première épître de saint Pierre, on lit[2] : « L'Église élue avec nous de Babylone vous salue, ainsi que Marc, mon fils. » Que « Babylone » signifie Rome, c'est l'avis d'à peu près tous les commen-

1. Monceaux, *art. cit.*, p. 225-227.
2. *I Ep.*, v, 13.

tateurs aujourd'hui[1]. Si l'épître est de saint Pierre, comme l'entendent les exégètes conservateurs, la question du séjour de l'apôtre à Rome est toute tranchée. Du moins l' « ouvrage ne peut être postérieur au dernier tiers du Ier siècle », remarque M. Monceaux[2]. Et ainsi, qu'elle soit authentique ou apocryphe, elle est un sûr témoin de la croyance des Romains à la présence de saint Pierre dans leur cité.

Vers 110, Ignace d'Antioche écrivait aux chrétiens de Rome : « Je ne vous commande pas comme (le faisaient) Pierre et Paul. Eux, ils étaient des apôtres, moi je suis un condamné[3]. » Que conclure de ces paroles? « On a prétendu qu'Ignace songeait ici au rôle des deux apôtres à Antioche. L'interprétation est au moins étrange. Il est trop clair qu'Ignace, adressant une prière aux Romains, fait allusion aux rapports des apôtres avec les chrétiens de Rome, non avec ceux d'Antioche; il n'ose parler aux Romains comme leur parlaient Pierre et Paul. La phrase serait inintelligible, et la pensée incohérente, si les deux apôtres n'avaient été considérés dès lors comme les fondateurs de l'Église romaine[4]. »

Avec Clément romain, la *Prima Petri* et saint Ignace[5], nous avons des témoins qui sont contempo-

1. Cf. Monceaux, *ibid.*, p. 227-228.
2. *Ibid.*, p. 227.
3. *Ep. ad Romanos*, 4.
4. Monceaux, *art. cit.*, p. 228.
5. M. Monceaux invoque aussi (p. 227) le témoignage du quatrième Évangile, XII, 18-19, en faisant remarquer que, si Jean fait allusion au martyre de Pierre, il n'en indique pas le lieu. Pourtant « la connaissance du martyre implique la connaissance de l'endroit où avait été consommé le martyre. Or en ces années-là, Clément romain

rains ou à peu près de la persécution néronienne. Si l'apostolat de saint Pierre à Rome est une légende, « il faut admettre que cette légende, en trente ans à peine, a pu naître à Rome avec la complicité des témoins oculaires de la persécution, puis se répandre en Orient et s'y accréditer. Franchement, dit M. Monceaux, la moins invraisemblable des explications, c'est encore cette tradition romaine dont on veut à tout prix contester la vraisemblance[1] ».

Nous n'examinerons pas certaines questions secondaires, telles que la date de l'arrivée de saint Pierre à Rome, la durée de son épiscopat et la date de sa mort. Il nous suffit d'avoir fixé un point capital, le fait même de son apostolat dans la ville éternelle. La preuve, une preuve historiquement suffisante de ce fait nous paraît acquise. La tradition historique rejoint ainsi la tradition dogmatique de la primauté romaine, à laquelle elle sert de fondement.

faisait allusion au martyre de Pierre à Rome; et jamais aucune autre Église n'a revendiqué le même honneur. La coïncidence est instructive. »

1. Monceaux, *ibid.*, p. 229.

LA PAPESSE JEANNE

LA PAPESSE JEANNE

Est-il possible qu'on ressasse encore l'histoire de la papesse Jeanne? A vrai dire, il n'est plus un savant de marque qui la soutienne. Elle n'a pourtant pas complètement « disparu de la circulation, remarque M. l'abbé Vernet. Elle fut utilisée, elle l'est encore et sans doute elle le sera longtemps dans la polémique anticléricale[1] ». Ce qui est rassurant pour l'honneur de l'Église catholique, c'est que tous les critiques qui se sont exercés sur ce sujet sans parti pris, depuis cinquante ans ou même depuis la fin du XVIe siècle, ont fait pleine justice de la légende. Doellinger notamment et après lui Félix Vernet et le P. Thurston[2], qui en ces derniers temps l'ont exa-

1. Art. *Jeanne (la papesse)*, dans *Dictionnaire d'Apologétique*, fascicule 10, Paris, Beauchesne, 1914, col. 1268.

2. Dœllinger, *Die Papstfabeln des Mittelalters*, Munich, 1863, p. 1-45; 2e édition complétée par J. Friedrich, Stuttgard, 1890, p. 1-53; traduction française par Reinhard sous ce titre : *Études critiques sur quelques papes du moyen âge*, Paris, 1865, p. 7-42 (résumé dans *l'Histoire de l'Eglise* de Hergenröther, trad. Delarc, t. III, p. 178 sq.); Vernet, *La papesse Jeanne*, *loc. cit.*, col. 1235-1270; Herbert Thurston, *Pope Joan*, dans *The Month*, mai 1914, p. 450-463. Citons encore parmi les auteurs récents, E. Bernheim, *Zur Sage der Papstin Johanna*, dans *Deutsche Zeitschrift, für Geschichtswis-*

minée sous tous ses aspects, en ont montré le caractère imaginaire et grossier. Ce chapitre ne sera guère qu'une mise au point de leurs travaux.

I

LA DOUBLE FORME DE LA LÉGENDE PRIMITIVE

La légende de la papesse Jeanne n'apparaît pour la première fois dans les documents qu'en plein XIIIe siècle, et chose remarquable, elle se présente dès l'origine sous une double forme.

Le dominicain Jean de Mailly, ou l'auteur, quel qu'il soit, de la *Chronica universalis Mettensis* [1] (des environs de 1250), rapporte que le Saint-Siège fut occupé par une femme (dont le nom ne figure pas au catalogue des pontifes romains). Cette femme avait pris l'habit d'homme pour dissimuler son sexe. Et comme elle était très intelligente, elle fut chargée des fonctions de notaire de la curie, parvint au cardinalat et fut nommée pape. Le malheur voulut qu'elle cédât à la passion; elle devint enceinte. Or, un jour qu'elle parcourait à cheval les rues de la ville, elle fut prise des douleurs de l'enfantement. La justice romaine la condamna à être liée par les pieds à la queue d'un cheval, qui la traîna une demi-lieue hors de la ville,

senschaft, 1890, t. III, p. 410; A. Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*, I. *Le pape Jean VIII* (872-882), Paris, 1895, p. 359-367; C. Douais, *La papesse Jeanne*, dans *Bulletin de l'Institut catholique de Toulouse*, 1897, 2e série, t. IX, p. 210-221; F. Mourret, *Histoire générale de l'Église*, Paris, 1909, t. III, p. 464-467 (trop bref et un peu superficiel).

1. Dans *Monumenta Germaniae historica*, *Script.*, t. XXIV, p. 154. Sur Jean de Mailly, cf. *Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, p. 532.

pendant que le peuple la lapidait. Elle fut enterrée à l'endroit où elle mourut : *ubi obiit, ibi sepultus est,* et là même on écrivit : *Petre, pater patrum, papisse prodito partum.* Sous son pontificat avait été institué le jeûne des Quatre-Temps, appelé jeûne de la papesse. Le Chroniqueur place le récit de cette aventure après le pontificat de Victor III, mort en 1087.

Le dominicain Etienne de Bourbon, grand collectionneur d'anecdotes († vers 1261) [1] et le franciscain d'Erfurt, dont la *Chronica minor* [2] s'arrête à l'année 1261, reproduisent presque dans les mêmes termes [3] le récit de la *Chronique de Metz.* Mais ils fixent le pontificat de la papesse le premier vers 1100, le second vers 915.

Une seconde version qu'on lit dans la *Chronique* de Martin de Troppau, dit Polonus († 1279) est plus détaillée, voire plus compliquée [4]. Les éditions de cet ouvrage qui parurent du vivant de l'auteur (la première s'arrête à Clément IV, vers 1268, la seconde à Nicolas III en 1277), ne contiennent pas la légende.

1. Étienne de Bourbon, *De diversis materiis praedicabilibus*, etc., dans Quétif et Echard, *Scriptores ordinis praedicatorum*, Paris, 1719, t. I, p. 367. Sur Etienne de Bourbon, dominicain de la maison de Lyon, et inquisiteur, cf. Lecoy de la Marche, *Anecdotes historiques, Légendes et Apologues*, tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon, Paris, 1877, p. II-XI. Parmi ces anecdotes, l'éditeur n'a pas jugé bon de reproduire la légende de la papesse.

2. *Chronica minor Erphordiensis*, dans *Monum. Germ. historica*, t. XXIV, p. 184-212.

3. Etienne de Bourbon cite le vers de la *Chronica Mettensis* en changeant deux mots : *Parce* au lieu de *Petre, pater patrum, papisse prodere* (au lieu de *prodito*) *partum*, et prétend que la papesse fut inspirée par le démon. Le Chroniqueur d'Erfurt modifie le rôle du démon qui, paraît-il, aurait révélé, dans le consistoire, que la papesse était enceinte et lui aurait crié : *Papa, pater patrum, papisse pandito partum.* Il ne raconte pas la fin de l'aventure.

4. *Chronica de romanis pontificibus et imperatoribus*, dans *Mon. Germ. hist., Script.*, t. XXII, p. 428.

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

Mais on la trouve dans une troisième transcription qui se place entre 1278 et 1312, et d'où l'a tirée Tolomeo de Lucques [1]. On y lit que la papesse était connue sous le nom de *Johannes Anglicus,* né à Mayence. Toute jeune, elle avait pris un costume d'homme et s'était rendue à Athènes pour étudier. Elle y progressa si bien dans les sciences et les lettres qu'elle prit le parti de quitter Athènes pour Rome, où elle compta bientôt parmi ses auditeurs et disciples les plus grands maîtres. Jouissant tout à la fois d'une grande réputation de savoir et de bonne vie, elle fut élue pape, de l'accord de tous. Mais son sexe la trahit; elle devint enceinte, et ignorant la date de sa délivrance, un jour qu'elle allait de Saint-Pierre au Latran, elle enfanta entre le Colisée et l'église Saint-Clément, mourut au même lieu et y fut ensevelie. Comme le pape évite de passer par cette voie dans les processions, plusieurs croient qu'il le fait à cause de l'horreur que lui inspire le souvenir de cet événement. La papesse succéda à Léon IV, mort en 855; elle occupa le trône pontifical deux ans, sept mois et quatre jours. Le Saint-Siège vaqua un mois après sa mort.

C'est d'après la version de Martin Polonus que la légende fut insérée, après coup, dans les manuscrits du *Liber Pontificalis* [2], dans un manuscrit de Richard de Poitiers [3], dans un manuscrit de Godefroid de Vi-

1. Sur cette question d'origine et d'authenticité, cf. Doellinger, *op. cit.* (nous citons la première édition, que nous avons seule sous la main), p. 9-12.

2. *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, Paris, 1892, t. II, p. XXVI-XXVII. Le texte sur la papesse est tiré d'une note marginale d'un manuscrit du XIVe siècle. Duchesne en donne un fac-similé.

3. Cf. *Histoire littéraire de la France*, Paris, 1869, t. XII, p. 479, t. XIII, p. 534.

terbe[1]. Elle apparaît encore, par manière d'interpolation, mais abrégée, dans les écrits de Marianus Scotus, de Sigebert de Gembloux, de Godefroid de Viterbe et probablement d'Othon de Freisingen[2]. Trois variantes sont à noter : l'interpolateur du *Liber Pontificalis* assigne au pontificat de Jeanne une durée de deux ans, un mois et quatre jours; celui de Marianus Scotus deux ans, cinq mois et quatre jours; celui d'Othon de Freisingen transforme en papesse Jeanne le pape authentique Jean VII, à l'année 705.

II

VARIANTES ET DÉFORMATIONS DE LA LÉGENDE

Le crédit dont jouissait le nom de Martin Polonus assurait à son *Histoire synchronique des papes et des empereurs,* et du même coup à la légende de la papesse qui en formait un épisode, la diffusion la plus étendue. Martin, nous dit Wattenbach, et après lui Dœllinger[3], Martin fut presque le seul historien qui fit autorité au XIVe siècle pour le monde catholique. En qualité de chapelain et de pénitencier de plusieurs papes, n'avait-il pas longtemps vécu à la curie? Qui mieux que lui pouvait connaître les secrets de la cour romaine et les répandre? Aussi les chroniqueurs le pillèrent-ils à qui mieux mieux. Pourtant quelques-uns développèrent certaines variations sur le thème qu'il leur avait fourni.

1. *Panthéon*, dans *P. L.*, t. CXCVIII, col. 1017.
2. Voir les références, dans Vernet, *op. cit.*, col. 1253, 1254.
3. *Op. cit.*, p. 9.

Un frère mineur, *Martinus Minorita,* par exemple, dans ses *Flores temporum* [1], des environs de 1290, dit que la papesse se fit appeler Jean d'Angleterre, bien qu'elle fut de Mayence. Elle aurait enfanté non plus entre le Colisée et Saint-Jean de Latran, mais entre Saint-Pierre et le Colisée, en pratiquant un exorcisme. Comme elle tentait de délivrer un possédé, elle demanda au démon quand il se retirerait du malade. Le démon lui répondit par deux vers dont le premier est emprunté au Chroniqueur d'Erfurt : *Papa, pater patrum, papisse pandito partum,* et le second : *Et tibi tunc edam* (dicam) *de corpore quando recedam,* c'est-à-dire : « Dis-moi quand la papesse enfantera et je te dirai quand je sortirai du corps du possédé. »

Boccace († 1375), dans son *De claris mulieribus,* cap. XCIX, s'écarte davantage du texte de Martin Polonus. Peut-être s'inspire-t-il de récits populaires qui, au cours d'un siècle, avaient eu le temps d'éclore. D'après lui, la papesse était d'origine allemande et s'appelait Gilberte. Elle aurait étudié en Angleterre et réussi, avec l'aide du démon, à obtenir le souverain pontificat. Par suite de son inconduite elle aurait conçu et, plus tard, enfanté en célébrant la messe. La prison fut sa punition.

Un manuscrit du XIVe siècle (bibliothèque de Tegernsee) publié par Dœllinger donne à la légende une forme beaucoup plus romanesque encore, qui a la prétention (d'ailleurs peu motivée) de s'écarter de

1. Dans *Mon. Germ. hist., Script.*, t. XXIV, p. 248, on discute sur l'auteur de ces *Flores;* à *Martinus Minorita* on oppose les noms de *Hermannus Januensis* et de *Hermannus Gigas.* Cf. Dœllinger, *op. cit.*, p. 14.

la chronique martinienne[1]. La papesse n'aurait pas pris le nom de Jeanne, mais celui de Jutta. Elle était la fille d'un riche habitant de Thessalie et s'appelait Glancia. D'un esprit délié et fin, elle s'acquit de bonne heure la réputation de femme instruite. Sa science dépassait même singulièrement l'idée que le public s'en faisait. Elle connut dans les écoles un jeune homme de son âge, du nom de Pircius, qui dépassait pareillement par son génie ses compagnons d'étude. Ils s'éprirent l'un de l'autre et songèrent à s'épouser. Refus des parents : leur amour grandit en raison même de l'opposition qu'ils rencontraient. Pour jouir l'un de l'autre, ils prirent la fuite, Glancia déguisée en homme. Ils se rendirent à Athènes où ils se livrèrent passionnément à l'étude et brillèrent bientôt, entre tous, dans la connaissance des sciences divines et humaines. Non seulement Athènes, mais toute la Grèce les avait en vénération. Ayant quitté Athènes pour Rome, ils eurent sans tarder, parmi leurs disciples, ce que la ville éternelle possédait d'esprits éminents. Si grand était le prestige de Glancia qu'à la mort du souverain pontife, toutes les voix des Romains acclamèrent son nom. Devenue pape, elle éleva son ami au cardinalat : *cardinalatur Pircius amasius*. Ils purent ainsi continuer de vivre dans la plus étroite intimité. Toute l'Église se réjouissait de leur administration. Mais l'amour mit bas leur masque. La papesse devint enceinte. Elle n'en continua pas moins ses fonctions, sans penser à la date de sa délivrance. Or un jour qu'elle

1. « Sicut mendose fabulatur Chronica martiniana », écrit l'auteur. Cf. Dœllinger, *op. cit.*, p. 42-44, note.

se rendait processionnellement à Saint-Jean de Latran pour y célébrer une messe solennelle, elle fut prise des douleurs de l'enfantement et après avoir mis son enfant au monde, elle rendit l'âme. Le chroniqueur tire de tout cela une sage moralité et il ajoute : *Papa, pater pauperum* (patrum), *peperit papissa papellum :* « O pape, père des pauvres (?), la papesse a enfanté un petit pape. »

On pourrait citer encore quelques autres variantes de la légende. D'après une version insérée dans un manuscrit de la bibliothèque de Berlin [1], la papesse n'aurait pas été mise à mort par les Romains ni ne serait morte des suites de son accouchement. Elle prit, nous dit-on, l'habit religieux et vécut assez longtemps pour voir son fils devenir évêque d'Ostie. Elle aurait désiré être inhumée dans la rue de la papesse, *vicus papissae,* où elle mit son enfant au monde; mais son fils lui refusa cette faveur. Elle fut enterrée à Ostie, où ses reliques, dit le chroniqueur, continuent d'opérer des miracles [2].

III

UNE SINGULIÈRE CONFIRMATION DE LA LÉGENDE PAR L'USAGE D'UNE CHAISE PERCÉE

La légende était ainsi en train de prendre mille formes différentes [3]. Nul ne songeait, ni au XIIIe

1. Lat. 4°, 70.
2. Cf. Thurston, *op. cit.*, p. 454, note. Cf. une autre version dans Doellinger, *op. cit.*, p. 25-26.
3. Citons encore Martin le Franc, secrétaire des papes Félix V et Nicolas V, qui vers 1450, introduit la papesse dans son poème fran-

siècle, ni au XIVe siècle, à contester l'existence de la papesse; on songeait plutôt à la confirmer par des preuves en quelque sorte matérielles et palpables. C'est ainsi que sur la légende principale se greffa la légende de la chaise stercoraire.

On prétendit que pour rendre impossible le scandale de l'élection d'une autre papesse, l'usage s'introduisit de vérifier, en se servant d'une chaise percée, le sexe du pape élu. Ici on saisit sur le vif l'origine de la légende. Le cérémonial voulait qu'après son élection le souverain pontife se rendît en procession à Saint-Jean de Latran. Une chaise de marbre, placée sous le portique de l'église, l'attendait. Il s'y asseyait; les deux plus anciens cardinaux le prenaient sous le bras et le soulevaient au chant du *Suscitans a terra inopem et de stercore erigens pauperem.* De là le nom de chaise stercoraire. Cette chaise n'était pas percée, et le symbolisme de la cérémonie ressort assez du verset du psaume pour qu'on ne soit pas obligé

çais intitulé le *Champion des Dames* (Paris, 1530, fol. 335). Il marque d'abord son étonnement :

Comment endura Dieu, comment
Que femme ribaulde et prestresse
Eut l'Église en son gouvernement

Mais il fait voir que Dieu sait tirer le bien du mal :

Or laissons les péchés, disans
Qu'elle était clergesse lettrée,
Quand devant les plus suffisants
De Rome eut l'issue et l'entrée,
Encor te peut être monstrée
Mainte préface que dicta
Bien et saintement accoutrée
Où en la foy point n'hésita.

Que la papesse ait composé des Préfaces, c'est ce que racontent nombre d'auteurs, et dans un manuscrit d'Oxford, de Martin Polonus, nous lisons : « Hic (Johannes Anglicus) primus post Ambrosium multas prefationes missarum dicitur composuisse, quae modo omnes sunt interdictae. » Cf. Dœllinger, *op. cit.*, p. 26-27 et notes.

de recourir à l'explication réaliste que nous en offre Platina : « Dans une si grande dignité, dit-il, le pape ne devait pas oublier qu'il n'était pas un dieu, mais un homme, et, comme tel, sujet à tous les besoins de la nature, y compris celui *dell'evacuare* d'où cette chaise fut justement appelée stercoraire[1]. » Le pape, après son élévation, était conduit au baptistère de Latran; il s'asseyait sur un siège de porphyre et recevait les clefs de la basilique, comme signe de son pouvoir. Puis, assis sur un autre siège de porphyre, il rendait les clefs. Ces deux chaises étaient percées; il n'y faut voir que des sièges antiques qui avaient servi à des bains publics et qu'on utilisait pour la cérémonie pontificale, non à cause de leur forme, mais à cause de leur prix[2]. La légende, confondant toutes choses, ne parla que de la chaise « stercoraire », dont elle fit une chaise percée, et prêta à l'usage qu'on en faisait le caractère d'un contrôle sexuel.

Cette tradition ridicule et grossière avait cours dès la fin du XIIIe siècle; on la rencontre dans les *Visions* du dominicain Robert d'Uzès qui mourut à Metz en 1296. « En 1291, nous dit-il, je fus transporté en esprit jusqu'à Rome près du palais de Latran devant ce siège de porphyre où l'on dit que se vérifie le sexe du nouveau pape : *ubi dicitur probari papa an sit homo*[3]. » Même légende dans la *Chronique* que Robert de Courlon, bénédictin de l'abbaye de Saint-Pierre le Vif près Sens, rédigea jusqu'à l'année

1. *Le vite de'... Pontefici*, p. 207.
2. Cf. Dœllinger, *op. cit.*, p. 30-31, et Vernet, *op. cit.*, col. 1261-1262, avec références.
3. Dans *Histoire littéraire de la France*, 1842, t. XX, p. 501.

1295[1]. En 1405, Jacopo d'Agnolo racontant, en qualité de témoin oculaire, l'intronisation du pape Grégoire XII, fait allusion à cette « fable » populaire, qu'il déclare « insensée[2] ». D'autres chroniqueurs moins scrupuleux ajoutèrent foi à la prétendue vérification du sexe du pape : tel William Brevin, vers 1470, qui affirme que cette vérification se faisait par deux clercs qui en proclamaient le résultat à haute voix, après quoi toute l'assistance, le clergé et le peuple, répondait : *Deo gratias*[3] ; tel le Milanais Bernardino Corio qui, après avoir décrit le couronnement d'Alexandre VI en 1492, prétend que la cérémonie se termina par l'épreuve de la chaise percée[4]; tel Valeriano Bolzani, l'un des courtisans de Léon X, qui dans un discours adressé au cardinal Hippolyte de Médicis déclare ingénument que la scène de la vérification se passait à la porte de l'église du Latran devant le peuple assemblé, et qu'on en dressait un procès-verbal officiel. « C'est seulement alors, ajoute-t-il, que nous considérons l'élu comme pape légitime[5]. » On ne s'étonnera pas que l'anonyme de Dœllinger, qui était étranger à Rome, rapporte la même légende[6]. En plein XVIIe siècle, le Suédois

1. *Ibid.*, t. XXI, p. 10. « Unde dicitur quod Romani in consuetudinem traxerunt probare sexus electi per foramen cathedrae lapideae. »

2. « Juxta hoc (sacellum) Sylvestri geminae sunt fixae sedes porphiretico incisae lapide, in quibus, quod perforatae sint, insanam loquitur vulgus fabulam quod Pontifex attrectetur, an vir sit. » Cité par Dœllinger, *op. cit.*, p. 31.

3 « Clamabant alta voce : t... habet. Et reclamabant clerus et populus : Deo gratias. » Cité par Dœllinger, *op. cit.*, p. 32, note 2.

4. Cité par Dœllinger, *Ibid.*, p. 32, note 2.

5. « Resque ipsa sacri paerconis voce palam promulgata in Acta mox refertur, legitimumque tum demum pontificem nos habere arbitramur, cum habere illum quod habere decet oculata fide fuerit contestatum. » Cité par Dœllinger, *art. cit.*, p. 33.

6. Dœllinger, p. 43, note.

Laurent Banck, décrivant les cérémonies de l'intronisation d'Innocent X (1644), raconte encore que la fin de la solennité consista dans la vérification du sexe de l'élu[1].

Tant de témoignages (on pourrait en ajouter d'autres[2]), surtout ceux des chroniqueurs qui habitaient Rome, devaient forcément accréditer au loin la légende de la « chaise stercoraire ». Si grotesque qu'elle fut, cette fable fut une bonne aubaine pour les réformateurs protestants. Aussi s'en servirent-ils comme d'une arme avantageuse contre l'Église romaine, jusqu'au jour où les critiques en démontrèrent l'inanité.

IV

DIFFUSION DE LA LÉGENDE DE LA PAPESSE

Les textes que nous avons produits donnent déjà quelque idée de l'extension que prit la légende de la papesse. On n'imagine pas cependant avec quelle faveur elle fut accueillie dans presque toute l'Église. Lenfant, au XVIIIe siècle, en cite jusqu'à cent cinquante témoins[3]. Si la liste doit être allégée de quelques noms, il serait facile de la grossir par un plus grand nombre d'autres.

Chose remarquable, la diffusion de la légende est

1. Cf. Dœllinger, p. 32.

2. Dœllinger, *op. cit.*, p. 31-32 et passim ; Vernet, *art. cit.*, col. 1261-1262. Citons seulement encore, chez les Grecs, Chalcocondylos (vers 1450), qui raconte qu'après l'épreuve de la chaise stercoraire, un clerc criait au peuple : Ἄρσην ἡμῖν ἐστὶν ὁ δεσπότης. *De rebus turcicis*, ed. Bekker, Bonn, 1843, p. 303. Cf. Dœllinger, p. 21.

3. Lenfant, *Histoire de la papesse Jeanne*, 3e éd., La Haye, 1836, 2e partie, chap. v. Cf. Vernet, *loc. cit.*, col. 1262.

due aux meilleurs catholiques. Sans doute, même avant la naissance du protestantisme, des hérétiques comme Jean Hus et Guillaume Occam[1], l'exploitèrent; et les gallicans de l'école de Gerson, Gerson tout le premier, dans son sermon *De pace*[2], prêché à Tarascon, en 1413, devant Benoît XIII, appuyèrent leurs thèses sur le fait bien connu de l'élection d'une papesse. « Mais ce sont les deux ordres dévoués entre tous au Saint-Siège, les dominicains et les franciscains, qui furent les principaux propagateurs de la fable... Cette fable est colportée et accueillie sans malice, même dans l'entourage du pape et par des saints... L'augustin Amaury d'Augier, chapelain d'Urbain V, dédie à ce pontife, vers 1362, des *Actus romanorum Pontificum,* où il admet l'existence de la papesse, et, à la différence des premiers écrivains qui parlent d'elle, lui assigne un rang dans la série chronologique des pontifes romains : *ponitur papa centesimus decimus*[3]. L'idée fera fortune. Dans l'édition latine de ses *Vies des papes*[4], dédiée à Sixte IV, Platina, bibliothécaire du Saint-Siège, fait de la papesse Jeanne, qu'il met après Léon IV, le 100e pape et l'appelle Jean VIII, sauf à donner à Jean VIII, 110e pape, le nom de Jean IX[5]. Il y a pire. Dans la cathédrale de Sienne furent placées vers 1400 les images des papes[6]; or la papesse y figure, et ainsi les papes Pie II, Pie III et Marcel II, qui ont été archevêques de Sienne, ont

1. Cf. Vernet, *ibid.*
2. *Opera.* Paris, t. I, col. 253.
3. Cf. Bayle, *Dictionnaire historique et critique.*, t. III, p. 591.
4. *De vitis ac gestis summorum pontificum*, Cologne, 1540, p. 119.
5. *Ibid.*, p. 123.
6. Cf. G. Gigli, *Diario Senese*, Lucques, 1723, t. II, p. 434-435.

souffert le portrait de cette femme[1], parmi ceux de leurs prédécesseurs[2]. » Le grand défenseur de la puissance pontificale, Jean de Torquemada, n'hésite pas à déclarer, qu'il fut « un temps où une femme était reconnue comme pape par tous les catholiques[3] ». Le cardinal Adrien d'Utrecht, plus tard pape sous le nom d'Adrien VI, partage la même opinion[4]. « Pendant les XVe et XVIe siècles, dit Cancellieri[5], la légende fut insérée en toute liberté dans toutes les chroniques composées en Italie, même sous les yeux des papes[6]. On la trouvait dans les nombreuses éditions des *Mirabilia urbis Romae,* espèce de guide à l'usage des pèlerins et des étrangers[7]. » Le concile de Constance fournit un témoignage encore plus extraordinaire : Jean Hus, dans son *De Ecclesia*[8], avait allégué l'autorité de l'anglais Ranulphe de Higden au sujet de la papesse, qu'il nomme Agnès. Aucun des Pères, chargés d'extraire de son livre les propositions condamnables, ne relève cette assertion. Et en plein concile, le 8 juin 1415, lorsque Hus déclare que « l'Église a été trompée dans la personne d'Agnès »

1. Vernet, *art. cit.*, col. 1262-1263.

2. Florimond de Rémond (*L'antipapesse,* Paris, 1607, p. 188-189) supplie le pape régnant de supprimer ce scandale. A la demande de Baronius, Clément VIII obtint du grand-duc de Toscane que le portrait de la papesse devînt celui du pape Zacharie († 752). Cf. G. Moroni, *Dizionario di erudizione storico ecclesiastico,* 1845, t. XXX, p. 277.

3. « Cum ergo constet quod aliquando mulier a cunctis catholicis putabatur Papa. » *Summa de Ecclesia*, éd. de Venise, 1561, p. 394-395.

4. Cf. Dœllinger, *op. cit.*, p. 22.

5. *Storia de'... solenni possessi*, Roma, 1802, p. 238.

6. Par exemple, on la trouve dans la *Chronique papale* de Ricobaldo dédiée à Sixte IV en 1474 (Dœllinger, *op. cit.*, p. 21) et dans la *Vita Paparum,* du vénitien Stella (Dœllinger, p. 22).

7. Cf. Dœllinger, *ibid.*

8. Cap. VIII et XIII.

la papesse, pas un des auditeurs ne bronche ni ne fait la moindre réserve[1].

La légende était si bien entrée dans les esprits qu'il se rencontra un écrivain bizarre, Marius Equicola d'Alveto (*Olivetanus*), † 1539, pour prétendre que la Providence voulut que Jeanne (c'est le nom le plus commun de la papesse) occupât le siège pontifical afin de démontrer que les femmes ne sont pas inférieures aux hommes[2]. Et comme, dès la seconde moitié du XVIe siècle, certains auteurs émettaient des doutes sur l'authenticité d'une pareille histoire, le franciscain Rioche, pour leur fermer la bouche, leur opposa la certitude résultant de la croyance de l'Église universelle[3].

Il était inévitable que l'iconographie s'emparât du sujet, si scabreux fût-il. Parmi les figures qui ornent l'édition de Berne (1539) de l'*Insigne opus de claris mulieribus* de Boccace, on remarque celle de la papesse accouchant au cours d'une procession[4]. En Allemagne, de nombreux tableaux ou livres que signale Florimond de Rémond reproduisent la même scène[5]. Le protestant J. Lenfant ne se contente pas de raconter, avec un luxe effréné de détails pittoresques, l'*Histoire de la papesse Jeanne;* il illustre

1. Cf. Lenfant, *Histoire du concile de Constance*, Amsterdam, 1727, t. I, p. 324-325; Hefele, *Conciliengeschichte*, trad. Delarc, Paris, 1874, t. V, p. 356-357.
2. Cf. Vernet, col. 1263.
3. *Chronique*, Paris, 1576, fol. 230.
4. Hyacinthe Langlois signale un ms. de Boccace (cod. 6878, ancien fonds de la Biblioth. royale de Paris) qui contient une miniature représentant la papesse en mal d'enfant pendant une procession solennelle et il reproduit cette scène dans son *Essai sur la calligraphie des manuscrits du moyen âge*. Rouen, 1841, planche entre les pages 66 et 67.
5. *L'antipapesse*, p. 194-195.

son ouvrage de figures qui représentent l'une l'accouchement de la papesse au milieu d'une procession solennelle, une autre la vérification du sexe du pape par le moyen de la « chaise stercoraire », la troisième un pape avec la tiare (on sait que la tiare n'existait pas au temps de la prétendue papesse), portant un enfant dans ses bras, etc. L'imagerie[1] apportait ainsi sa contribution à la légende et aidait à mieux fixer dans les esprits simples la tradition littéraire.

V

INANITÉ DE LA LÉGENDE

Et pourtant un jour vint où cette tradition fut violemment interrompue. Les critiques sérieux la battirent en brèche et finirent par en venir à bout; mais ce ne fut pas sans peine.

Quelques doutes timides avaient été d'abord émis par Jacques de Merlant dès avant la fin du XIIIe siècle [2], puis plus tard par Æneas Sylvius Piccolomini [3], le futur Pie II, par saint Antonin de Florence [4], par Barthélemy Carranza [5], † 1576. Mais ils ne portaient pas. Ce fut un catholique d'as-

1. Cf. Philomneste junior (pseudonyme de G. Brunet), *La papesse Jeanne, étude historique et littéraire, édition augmentée et illustrée de curieuses gravures sur bois des* XVe *et* XVIe *siècles*, Bruxelles, 1880.

2. « On trouve, dit-il, communément cette légende dans la Chronique des papes ; mais je ne saurais dire si elle est exacte ou fausse. » *Spiegel historical*, Leyde, 1857, t. III, p. 220.

3. *Ep.* CCC, dans *Epistolae et varii tractatus Pii secundi*, Lyon, 1555 (non paginé, mais p. 131).

4. *Chronic.*, p. II, tit. XVI, cap. I, sect. 6-7.

5. « Haec vulgo feruntur, incertis tamen et obscuris auctoribus. » *Summa omnium Conciliorum et Pontificum*, Rome, 1655, p. 734.

sez mauvais aloi, Jean Thurmayer, dit l'Aventin, « un bon luthérien caché », remarque Bayle, qui le premier, dans ses *Annales Boiorum* (1554), traita nettement de fable les récits sur la papesse [1]. Onofrio Panvinio († 1568) consacrait quelques pages au développement de la même thèse [2]. Bellarmin reprit les arguments de Panvinio et les perfectionna [3]. Un conseiller au Parlement de Bordeaux, bien connu par ses polémiques antiprotestantes, Florimond de Rémond, donna un coup mortel à la légende dans une brochure intitulée *L'Antipapesse,* qui eut plusieurs éditions [4]. Baronius inséra dans ses *Annales* [5] un résumé de *L'Antipapesse.* Les protestants, qui jusque-là s'étaient fait de la légende une arme contre l'Église romaine, commencèrent à lâcher pied. Plusieurs d'entre eux, notamment Dumoulin et Bochard, l'abandonnèrent [6]. David Blondel († 1655) l'attaqua résolument et la mit en pièces dans son *Familier esclaircissement de la question si une femme a été assise au siège papal de Rome entre Léon IV et Benoît III*, Amsterdam, 1647, et dans son écrit posthume : *De Johanna papissa, sive famosae quaestionis an faemina ulla inter Leonem III et Benedictum IV romanos pontifices media sederit,* avec préface apologétique d'Étienne de Courcelles, Amsterdam, 1647. Ces brochures déchaînèrent une tempête dans le monde

1. Cf. Vernet, *art. cit.*, col. 1266.
2. Cf. *Vite de'... Pontefici* (de Platina), Venise, 1663, t. I, p. 208-211.
3. *De romano pontifice*, lib. III, cap. XXII, publié dans les *Controverses*, 1586.
4. Cf. Vernet, *art. cit.*, col. 1266.
5. Ad ann. 853, n. 62.
6. Cf. Bayle, *Dictionnaire,* t. I, p. 576.

érudit protestant[1]. Spanheim et Lenfant essayèrent de galvaniser le cadavre de la légende. Mais c'en était fait d'elle; Leibnitz écrivit ses *Flores sparsi in tumulum papissae*[2]; elle était bien morte. Bayle lui donna le coup de grâce. Il s'en occupa un peu partout dans son *Dictionnaire historique et critique*, notamment au mot *Papesse*[3]. Sa conclusion est celle-ci : « Je crois que les traditions avantageuses aux papes et combattues par des raisons aussi fortes que le sont celles qui la combattent, paraîtraient dignes de mépris à ceux qui disputent le plus ardemment pour ce conte-là[4]. » Les philosophes du XVIIIe siècle imitèrent Bayle[5]. Désormais, pour les érudits, il ne pouvait plus être question de l'existence de la papesse Jeanne.

Aussi bien, en somme, l'inanité de la légende était facile à montrer. A l'origine, tout le monde ignore le nom de la papesse. C'est seulement vers la fin du XIVe siècle que les chroniqueurs se décident à lui en donner un[6]. Et encore ils ne peuvent s'entendre sur ce point : les uns l'appellent Jeanne, les autres Gilberte, un autre Agnès, un quatrième Glancia. Sait-on seulement quel est son pays d'origine ? On pourrait penser qu'elle est romaine; les

1. Cf. Vernet, *art. cit.*, col. 1267.
2. Cf. une lettre de Leibnitz dans (Emery) *Pensées de Leibnitz sur la religion et la morale*. Paris, 1803, t. II, p. 417.
3. *Dictionnaire*, t. III, p. 580-592 et *passim*.
4. *Dictionnaire*, t. III, p. 586.
5. Cf. Voltaire, *Annales de l'Empire depuis Charlemagne*, dans *Œuvres*, Genève, 1777, t. XXX, p. v; *Encyclopédie*, Neufchâtel, 1765, t. XI, p. 834.
6. Ni Jean de Mailly, ni Etienne de Bourbon, ni Martin Polonus, ni l'auteur de la *Compilatio historica* qu'on lit dans Pistorius ne le connaissent. Dans ce dernier recueil on lit : « Fuit et alius pseudo-papa, cujus nomen et anni ignorantur, nam mulier erat. » Cf. Dœllinger, *op. cit.*, p. 23.

uns en font une Anglaise, les autres une Allemande [1], un autre une Thessalienne. A qui entendre ?

On ne connaît pas mieux le temps où elle vécut. Jean de Mailly la place dans la série des papes, après Victor III mort en 1087 ; Étienne de Bourbon vers 1100 ; le franciscain d'Erfurt, vers 915 ; Martin Polonus, qui fut généralement suivi par les colporteurs de la légende, entre Léon IV, mort en 855, et Benoît III. De ces diverses chronologies, une seule peut-elle se justifier ? Que l'on ouvre le *Regesta romanorum pontificum* de Jaffe-Lœvenfeld [2], l'on verra que Benoît III fut élu pape quelques jours seulement après la mort de Léon IV, survenue le 17 juillet 855. Dès le 21 septembre de la même année, Benoît était expulsé par un antipape ; mais quelques jours plus tard il reprenait possession de son siège, et le 29 il fut consacré en présence des légats de l'empereur. Où placer alors les deux années du pontificat de la papesse Jeanne ? Que si avec le frère mineur d'Erfurt, Étienne de Bourbon, et Jean de Mailly, on retarde ce pontificat jusqu'aux environs de 915, de 1087 ou de 1100, on retombe dans les mêmes impossibilités historiques. A ces diverses dates, les documents ne permettent pas d'assigner une place, dans la série pontificale, à la papesse Jeanne [3]. La conclusion s'impose : la papesse

1. *Maguntinus*, lisons-nous dans certains manuscrits. Le *Liber pontificalis* (éd. Duchesne, t. II, p. XXVI) donne *Margantinus*. Sur ce point, cf. Dœllinger, *loc. cit.*, p. 30-31.

2. Leipzig, 1885, t. I, p. 339.

3. En 915 régnait le pape Jean X (914-928) ; en 1087, Victor III (mai 1086-16 sept. 1087), il ne fut remplacé par le pape Urbain II qu'en mars 1088, mais en même temps l'antipape Clément III (1080-1100) gardait son pouvoir ; enfin en 1100 Pascal II (1099-1118) gouvernait l'Église. Bref, à ces diverses dates, il n'y a pas de place pour la papesse Jeanne. Il

Jeanne n'a jamais existé ; elle est le fruit de l'imagination des chroniqueurs en mal d'anecdotes piquantes, à moins qu'elle ne soit le fruit de l'imagination populaire, si facilement créatrice de légendes saugrenues.

VI

GENÈSE DE LA LÉGENDE.

Peut-on découvrir au moins la cause ou la genèse d'une pareille légende?

Diverses causes, dit Dœllinger[1], ont pu contribuer à sa formation : une pierre avec une inscription que l'on prit pour une inscription tombale, une statue représentant une sorte de prêtresse avec son enfant dans les bras, le soin que prirent les papes d'éviter dans les processions la rue où se trouvaient ces monuments, l'usage de la chaise percée pour l'intronisation du nouveau pape.

On voyait dans la rue qui mène du Colisée au Latran, en passant par l'église Saint-Clément, une statue qui pouvait représenter soit une divinité païenne, soit un prêtre ou une prêtresse avec un enfant[2]. Sixte V la fit enlever[3], et on ne saurait plus aujourd'hui l'identifier exactement. D'après

faut remarquer, du reste, que les chroniqueurs du XIe siècle, qui sont si abondants sur la papauté contemporaine, ne soufflent mot d'une papesse.

1. *Op. cit.*, p. 27 et suiv. On trouvera dans Vernet (*art. cit.*, col. 1256-1258) une série d'autres explications qui ne sont guère vraisemblables.

2. Cf. Florimond de Rémond, *L'Antipapesse*, p. 181-183, 266-267.

3. *Ibid.*, p. 182.

G. Tomassetti [1], elle figurerait encore au musée du Vatican dans la Galerie Chiaramonti. Les critiques modernes y voient Junon allaitant Hercule.

Isolée, cette statue n'aurait peut-être pas provoqué une grande curiosité. Mais près d'elle se trouvait une pierre qui portait une inscription énigmatique : P. P. P. P. P. P. On s'accorde pour y reconnaître une dédicace au dieu Mithra [2]. Le premier P. indiquerait le nom du donateur, probablement Papirius [3]; les deux suivants signifieraient *Patri patrum* [4], titre que revêtait le prêtre de Mithra ; enfin les trois derniers P. ne seraient autre chose que la formule banale : *propria pecunia posuit.* Nous aurions ainsi : « Papirius a posé (cette pierre) au Père des Pères, à ses propres frais. » Mais les Romains du moyen âge avaient perdu le sens des inscriptions païennes. Celle-ci à leurs yeux ne pouvait avoir trait qu'à la papauté [5].

On remarqua que les papes, au cours des processions de Saint-Pierre au Latran, évitaient de passer par la rue où figuraient tout à la fois la pierre avec son inscription et la statue de la femme à l'enfant. Il fallait à ce détour une raison. La raison était simple ; l'étroitesse de la rue ne permettait pas au cortège pontifical de dérouler *con tante giravolte l'ordine della cavalcata,* dit Panvinio [6].

1. *La statua della papissa Giovanna* dans *Bulletino communale,* 1907.
2. Cf. Dœllinger, *op. cit.*, p. 28.
3. Dans Orelli (*Inscript. latin.*, t. II, p. 25) on remarque plusieurs inscriptions avec l'abréviation P.
4. Cf. Orelli, *op. cit.*, nos 1934, 2344, 2352.
5. Etienne de Bourbon dit nettement (ap. Echard, *loc. cit.*, p. 568) : « Ubi fuit mortua (papissa) ibi fuit sepulta, et super lapidem super eam positum scriptus est versiculus : *Papa*, etc. »
6. Dans Platina, *Le vite*, t. I, p. 210.

Mais le peuple cherche volontiers aux choses les plus simples les raisons les plus profondes et les plus mystérieuses. Le détour de la procession ne pouvait, suivant lui, s'expliquer que par l'horreur qu'inspirait au pape la vue de la statue et de l'inscription; statue et inscription toutes deux énigmatiques[1]. Un malin déchiffra l'énigme : la statue représentait une papesse avec son enfant, et l'inscription perpétuait le souvenir de son enfantement; au lieu de lire : *P. Patri Patrum propria pecunia posuit,* on lut : *Parce pater patrum papisse prodere partum,* telle est l'explication que fournit Étienne de Bourbon. D'autres, nous l'avons vu, donnèrent une leçon un peu différente, mais qui offrait absolument le même sens : *Papa pater patrum papissae pandito partum,* ou *Papa pater patrum peperit papissa papellum.*

La cérémonie de la chaise stercoraire venait juste à point pour confirmer la légende. Pourquoi installer le nouveau pape sur une chaise percée, si ce n'est afin de contrôler son sexe? Et pourquoi ce contrôle, si ce n'est pour garantir l'élection contre la surprise et le scandale d'une nouvelle papesse?

L'énigme de la statue, de l'inscription, du détour de la procession papale, de la cérémonie de la chaise stercoraire, une fois déchiffrée, restait à déterminer le rang qu'occupa la papesse dans la suite des pontifes romains, et à indiquer le nom qu'elle porta.

1. « Ad detestationem tamen papae Agnetis (Johannae) cujus ymago de petra cum filio suo prope S. Clementem in via recta extitit, per obliquum declinans. » Thomson, *Chronicon Adae de Usk*, p. 90 (cité par Thurston, *art. cit.*, p. 461, note). La plupart des textes qui signalent la mort de la papesse près de l'église Saint-Clément font la même remarque. Cf. Dœllinger, *op. cit.*, p. 34 et passim.

Cette opération fut assez malaisée. L'opinion qui rallia le plus grand nombre de suffrages plaça, nous l'avons dit, la papesse entre Léon IV et Benoît III, et au petit bonheur on lui attribua le nom de Jean. La question de chronologie n'était pas pour embarrasser les chroniqueurs ni les fabricateurs de légendes au moyen âge. On savait que l'Église traversa une crise terrible aux approches de l'an mille. Dans le cours du xe siècle, trois femmes, Théodora épouse de Théophylacte, et ses deux filles, Marozie et Théodora, tinrent la papauté sous leur dépendance. Quatre pontifes du nom de Jean, Jean X (914-928), Jean XI (931-936), Jean XII (955-964), Jean XIII (965-972), figurent parmi les papes de ce temps. Le Saint-Siège devint alors l'objet du plus profond discrédit. « On comprend, dit M. Vernet[1], que la légende de la papesse Jeanne soit venue de là. » Le dicton : « Nous avons des femmes pour papes », se présentait tout naturellement à la bouche. Benoît de Saint-André au mont Soracte, dans une œuvre très répandue au moyen âge — et qui fournit des matériaux à Martin Polonus — dit qu'à l'avènement de Jean XI, Rome tomba au pouvoir d'une femme (Marozie) et fut gouvernée par elle : *Subjugatus est Romam potestative in manu feminae, sicut in propheta : Feminini dominabunt Hierusalem*[2]. » « A lui seul, remarque le P. Lapôtre, un pareil document eût peut-être suffi à faire naître l'idée d'une femme ayant occupé le Saint-Siège, à créer la légende. » La femme dont parle Benoît de Saint-André « étant donnée par lui comme la parente

1. *Art. cit.*, col. 1258.
. *Chronicon*, dans *Monumenta Germ. hist., Script.*, t. III, p. 714.

de Jean XI — c'était sa mère, — il était tout naturel que la parente de *Johannes* se nommât *Johanna*[1] ». Et, à supposer que cette hypothèse ne s'impose pas absolument, comme le pense le P. Thurston[2], il n'en reste pas moins que le nom de Jeanne s'adapte fort bien à cette époque où, entre tous les noms des papes, domine celui de Jean. Quand le franciscain d'Erfurt plaçait le pontificat de la papesse, en 915, il se trompait de sexe, mais pas de nom; le pape alors régnant s'appelait Jean X (914-928), et c'était le prédécesseur d'un autre Jean, celui-là même dont on disait : *Subjugatus est Romam potestative in manu feminae.*

Ces explications, pour vraisemblables qu'elles soient, n'éclaircissent sans doute pas, autant qu'on le désirerait, les origines de la légende de la papesse Jeanne. Mais rapprochées l'une de l'autre et fondues ensemble, comme elles ont dû se fondre dans l'imagination populaire, elles suffisent, ce nous semble, à en rendre compte[3].

1. Lapôtre, *op. cit.*, p. 366-367.
2. *Art. cit.*, p. 459.
3. On trouvera dans Vernet (*op. cit.*, col. 1256-1259) d'autres hypothèses pour expliquer la genèse de la légende. Nous n'en citerons qu'une, celle qui nous paraît la moins invraisemblable. On a remarqué que le pape Léon IX, écrivant à Michel Cérulaire, patriarche de Constantinople, lui signale une rumeur d'après laquelle le siège de Constantinople aurait été occupé par une femme (*P. L.*, t. CXLIII, col. 760). Le pape déclare qu'il n'en croit rien, mais il fait observer que l'usage de promouvoir, contre les canons, des eunuques au patriarcat, rend la chose possible, sinon vraisemblable. De cette lettre, on peut conclure que, en 1054, la légende de la papesse Jeanne ne circulait pas encore ; du moins Michel Cérulaire et Léon IX n'en savaient rien, car le patriarche aurait eu beau jeu à riposter. La légende de la femme-patriarche est attestée, au contraire, par la *Chronique de Salerne*. « Un patriarche de Constantinople, nous dit-on, aimait tant une de ses nièces, qu'il la prit à son service, en qualité d'eunuque. Sur son lit de mort, il la recommanda à la bienveillance de son entourage. Comme tout le monde voyait en elle un véritable eunuque,

on l'élut patriarche. Elle gouverna l'Église de Constantinople un an et demi. Mais le démon révéla son sexe au duc de Bénévent, qui envoya des *apocrisiarii* à Constantinople pour dévoiler le mystère. Enquête faite, on découvrit la vérité, et l'abomination prit fin (*Chronic. Salernit.*, cap. XVI, dans *Mon. Germ. hist.*, *Script.*, t. III, p. 481). » Le P. Lapôtre croit voir dans la fable de la femme-patriarche le « germe » de la légende de la femme-pape (*Op. cit.*, p. 363-365; cf. E. Bernheim, *Zur Sage der Päpstin Johanna, loc. cit.*, p. 410). La confusion a pu s'établir d'autant plus facilement entre le pontife de Constantinople et celui de Rome que les patriarches de Constantinople prenaient volontiers le titre de pontifes œcuméniques.

LA PROPHÉTIE DE MALACHIE

SUR LA SUCCESSION DES PAPES

LA PROPHÉTIE DE MALACHIE

SUR LA SUCCESSION DES PAPES[1]

Depuis nombre d'années, la mort d'un pape et l'élection de son successeur ramènent l'attention publique sur une prophétie qu'un ami de saint Bernard, saint Malachie, évêque d'Armagh, en Irlande, est censé avoir formulée au temps d'Honorius II[2]. Cent onze pontifes romains y défilent avec une brève devise qui s'applique plus ou moins heureusement

1. Sans vouloir faire de bibliographie, citons ici trois ou quatre ouvrages récents qui ont trait à ce sujet : 1° *La prophétie de la succession des papes depuis le XIIe siècle jusqu'à la fin du monde : son auteur, son authenticité et son explication*, par F. Cucherat, Grenoble, 1873, in-8 de XX-304 p. ; 2° *La prophétie des Papes attribuée à saint Malachie*, par l'abbé Joseph Maitre, Paris, 1901, 880 p. ; 3° *Les Papes et la Papauté d'après la prophétie attribuée à S. Malachie*, par l'abbé Joseph Maitre, Paris, 1902, 778 p. ; 4° *The socalled Prophecy of saint Malachie*, par Hubert Thurston, S. J., dans *The War and the Prophets*, London, 1915, p. 120-161. Faut-il ajouter que Cucherat et Joseph Maitre sont des partisans de l'authenticité de la Prophétie ? Le P. Thurston, au contraire, en montre le caractère apocryphe.

2. Le chroniqueur politique de la *Revue des Deux-Mondes*, par exemple, s'y réfère dans sa *Chronique* du 1er février dernier (1922). Cf. *Journal des Débats*, article de M. Maurice Trubert, numéro du 2 février 1922. Un savant historien de la valeur de Georges Goyau ne peut s'empêcher de consacrer, dans un de ses derniers ouvrages : *L'Eglise libre dans l'Europe libre*, Paris, 1920, un chapitre à Benoit XV sous ce titre : *Religio depopulata*.

à leur personne ou à leur pontificat. Pour ne parler que des derniers Papes, chacun sait que *Crux de Cruce* correspond à Pie IX, *Lumen in caelo* à Léon XIII, *Ignis ardens* à Pie X, *Religio depopulata* à Benoît XV, quel que soit d'ailleurs le sens qu'il faille attacher à ces mots un peu énigmatiques.

Il est à remarquer que la fameuse prophétie resta ignorée pendant quatre cent cinquante ans et ne vit le jour qu'en 1595. Un moine bénédictin, originaire de Douai, dom Arnold Wion, la publia, à cette date, sans en indiquer la provenance. « Saint Malachie, dit-il, mourut le 2 novembre 1148. Nous possédons trois lettres de saint Bernard qui lui sont adressées, les épîtres 313, 316 et 317. Il passe lui-même pour avoir écrit quelques opuscules. Mais je ne connais de lui qu'une Prophétie (*quamdam Prophetiam*) sur les souverains Pontifes. Comme cette pièce est courte et qu'elle n'a pas encore été imprimée (que je sache), je la reproduis ici pour répondre au désir de plusieurs. » Et il l'insère dans son ouvrage intitulé : *Lignum Vitae, ornamentum et decus Ecclesiae*, Venetiae, 1595.

Il y ajoute, pour les papes qui ont gouverné l'Église depuis Célestin II (1143-1144) jusqu'à Urbain VII (mort le 27 septembre 1590), un bref commentaire des devises, qui les regardent. Ce commentaire, ajoute Wion, est dû au dominicain Alphonse Ciacconius (Chacone) : *Quae ad Pontifices adjecta, non sunt ipsius Malachiae, sed R. P. F. Alfonsi Ciacconii, ordinis Praedicatorum, hujus Prophetiae interpretis*[1].

1. Il nous paraît douteux que les commentaires des devises soient de Ciacconius. Dans « les trois éditions des Vies des Papes

Faut-il donner ici un spécimen de ces formules étranges ? Honorius IV, par exemple (1285-1287) a pour devise : *Ex rosa Leonina ;* Ciacconius ajoute : *Familia Sabella, cujus insignia rosa a leonibus gestata.* Boniface VIII (1294-1303) porte : *Ex undarum benedictione;* Ciacconius explique : *Vocatus prius Benedictus cajetanus, cujus insignia undae.* Jean XXII (1316-1333) : *De sutore Osseo ;* Ciacconius : *Gallus, familia Ossa, sutoris filius.* Calixte III (1455-1458) : *Bos pascens;* Ciacconius : *Hispanus, cujus insignia bos pascens.* Alexandre VI (1492-1503) : *Bos Albanus in Portu ;* commentaire de Ciacconius : *Episcopus cardinalis Albanus et Portuensis, cujus insignia bos.* Jules II (1503-1513) : *Fructus Jovis juvabit ;* Ciacconius : *Ligur, ejus insignia quercus, Jovis arbor,* et ainsi de suite.

Il saute aux yeux que le commentaire de Ciacconius n'ajoute rien au texte de saint Malachie. Quand on sait, par exemple, que Honorius IV appartenait à la famille des Savelli, dont les armes représentent une rose supportée par deux lions, on ne s'étonne plus que saint Malachie (ou son Sosie) lui ait donné pour devise : *Ex rosa Leonina.* Boniface VIII s'appelait Benoît (*Benedictus*), et les armes de sa famille

et des cardinaux de cet auteur, l'une en 1601, l'autre en 1630, et la dernière en 1677, les deux premières en deux volumes, la dernière en quatre volumes, il n'est fait aucune mention des prophéties » de Malachie. On a fait un « dénombrement de tous les ouvrages de cet auteur, jusqu'à des pièces volantes et même de plusieurs pièces qui n'ont pas été imprimées. En tout cas nul vestige de ces prophéties ni de leurs interprétations ». R. P. Ménestrier, S. J. *Réfutations des prophéties, faussement attribuées à saint Malachie,* dans *Recueil de Pièces pour servir de supplément à l'histoire des pratiques superstitieuses,* du P. Pierre Le Brun, de l'Oratoire, t. IV, p. 183, Paris, 1737. Pour la commodité de la discussion, nous supposerons, avec Wion, que les commentaires sont bien de Ciacconius.

étaient figurées par des ondes ou vagues, *undae ;* sa devise s'imposait : *Ex undarum benedictione*. Jean XXII passait pour le fils d'un cordonnier du nom d'Ossa (à tort, comme nous le verrons) ; comment ne pas lui donner comme devise : *De sutore Osseo* (du cordonnier d'Ossa). Calixte III était un espagnol dont les armes représentaient un bœuf paissant ; la devise : *Bos pascens* s'offrait d'elle-même. Le cardinal Borgia, qui devint Alexande VI, avait porté successivement les titres cardinalices d'Albano et de Porto, et il avait un bœuf dans ses armes, nous dit Panvinio ; n'était-il pas tout indiqué que Malachie l'appelât *Bos Albanus in Portu!* Jules II appartenait à la famille *della Rovere* (du rouvre ou du chêne) ; d'où le *Fructus Jovis* (le chêne) *juvabit.* Le reste des devises et des commentaires est à l'avenant. Il n'y est jamais question que des armes des papes ou de leur nom de famille, de leur nom de baptême, de leur titre cardinalice, ou de traits combinés de ces divers éléments[1]. Jamais, fussent-ils un Innocent III, un Boniface VIII, un Nicolas V, un Léon X, jamais la moindre allusion à la durée de leur pontificat ni à leurs actes, ni aux événements coutemporains. Qui ne serait alors tenté de se demander si ce ne sont pas les notes de Ciacconius qui ont fourni le texte des devises et non les devises qui ont provoqué les commentaires de Ciacconius? Il y a, en tout cas, entre les uns et les autres équivalence parfaite ; devises égalent commentaires ; commentaires égalent devises ; les deux termes sont, si l'on peut dire, interchangeables.

1. Cf. le P. Ménestrier, *op. cit.*, p. 184-186.

A partir de 1595, ou même de 1590, tout change. Sauf exceptions extrêmement rares (qui peuvent être l'effet d'une pure coïncidence et que nous discuterons plus loin), ni les armes des papes, ni leur nom de famille, ni leur nom de baptême, ni leur titre cardinalice, ni le nom de leur pays d'origine, rien de tout cela ne coïncide plus avec leurs devises.

Le prophète semble marcher à l'aventure et se mouvoir dans l'inconnu. Innocent XI (1605), par exemple, a pour devise *Undosus vir;* Benoît XIV (1740-1758), *Animal rurale;* Clément XIII (1758-1769), *Rosa Umbria;* Léon XII (1823-1828), *Canis et Coluber*. Quel sens donner à ces légendes?

Sur *Undosus vir*, un partisan de l'authenticité de la prophétie, l'abbé Cucherat[1], s'exprime ainsi : « Innocent XI, dont le pontificat ne dura que vingt-sept jours, allait prendre possession du trône de saint Pierre à Saint-Jean de Latran, qui est l'Église mère et maîtresse de toutes les autres, lorsqu'il fut saisi d'une abondante transpiration (*unda*), suivie d'un brusque refroidissement. Il en mourut, quoi qu'il fût d'une forte santé : *vir*. » Malachie avait évidemment prévu cette mort par transpiration : *undosus vir!*

Et Benoît XIV ! *Animal rurale!* « Il n'y a rien, dit Cucherat[2], dans les armes du grand pape qui puisse expliquer cette légende. Faut-il voir ici, comme pour saint Thomas d'Aquin, que ses condisciples appelaient le Bœuf à cause de son application au travail, l'annonce des grands et utiles ouvrages de ce Pontife, qui ne remplissent pas moins de seize volumes in-folio, sans compter son *Martyrologe* et quelques

1. *Op. cit.*, p. 181.
2. *Op. cit.*, p. 218.

opuscules? Je suis porté à croire que la légende *Animal rurale* a un sens plus étendu et plus profond. Il me semble y reconnaître un fidèle écho du mot de l'Écriture : *Homo, cum in honore esset, non intellexit. Comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis.* » Nous sommes, en effet, en plein XVIIIe siècle, siècle de Louis XV et de Voltaire, temps où les philosophes et les politiques veulent que l'homme oublie Dieu « et se saoule sans remords de toutes voluptés dont la bête est capable ». Benoît XIV représente ainsi le XVIIIe siècle, et son siècle un « Animal rural ». Bref, Benoît XIV = *Animal rurale.*

Mais alors que peuvent bien être les autres papes du même siècle, par exemple le successeur même de Benoît XIV, Clément XIII (1758-1769), qui a pour devise : *Rosa Umbria*? « *Rosa Umbria,* dit Cucherat[1], est le sujet d'une phrase elliptique, *Rosa Umbria florebit.* Sous ce pontife, l'ordre franciscain, figuré sous la gracieuse image « Rose de l'Ombrie », sera florissant et brillera dans la Sainte Église d'un éclat nouveau et exceptionnel. On montre à Notre-Dame-des-Anges, près Assise, un jardinet de rosiers que la piété cultive comme de saintes reliques... Or Clément XIII éleva aux honneurs des saints autels un grand nombre de personnages qui appartenaient à l'ordre franciscain. » Ce sont ces roses qui figurent à l'avance le pontificat de Clément XIII : *Rosa Umbria.*

Canis et Coluber s'applique également fort bien à Léon XII, dont les qualités spéciales sont la vigi-

1. *Op. cit.*, p. 221-223.

lance et l'habileté : vigilant comme un chien, habile et prudent comme un serpent, tel nous le dépeignent ses contemporains. « Du reste, je trouve, ajoute Cucherat[1], dans les souvenirs du cardinal Wiseman, une circonstance insignifiante en elle-même, mais qui ne laisse pas pourtant de fournir une rare et curieuse indication sur le premier terme de la légende : Léon avait dans ses appartements un fidèle compagnon, un petit chien très intelligent. » Malachie, pour marquer le pontificat de Léon XII, avait sans doute entrevu ce petit chien fidèle. Il est vrai qu'il n'avait pas prévu le serpent, mais une simple couleuvre !!

Quelques devises s'adaptent peut-être mieux au règne des papes qu'elles désignent ; telle la légende de Pie VI : *Peregrinus apostolicus ;* celle de Pie VII : *Aquila rapax ;* ou même celle de Pie IX : *Crux de Cruce.* On a vu dans le *Peregrinus apostolicus* la carrière tourmentée d'un pontife qui erra de ville en ville et mourut en exil. L'*Aquila rapax,* qui caractérise le pontificat de Pie VII, ne figure-t-il pas clairement l'aigle impériale ? Enfin la croix que jeta sur les épaules de Pie IX la Croix blanche de la maison de Savoie marque assez clairement le règne du prédécesseur de Léon XIII !!!

Quelle que soit la valeur de ces interprétations, et à supposer que l'adaptation de trois ou quatre devises ne soit pas l'effet d'une simple coïncidence, il n'en reste pas moins acquis que, de l'aveu même de ceux qui préconisent l'authenticité de la prophétie, à partir de 1595 il ne saurait plus être question des armoiries des papes dans leurs devises[2].

1. *Op. cit.*, p. 229-230.
2. L'*Aquila rapax*, par exemple, dont on fait un si grand état, ne

Cette règle souffre-t-elle des exceptions? On a voulu en voir une dans la devise d'Innocent XI, une autre dans celle d'Alexandre VII, et une troisième dans celle de Léon XIII.

La légende d'Innocent XI (1676-1689) porte : *Bestia insatiabilis*. Or ce pontife avait dans ses armes, avant son élévation, « un lion léopardé de gueules et une aigle de sable ». C'en est assez pour que des critiques aient reconnu — est-ce dans le lion, est-ce dans l'aigle? — « la bête insatiable ». Mais pourquoi le lion plutôt que l'aigle? ou l'aigle plutôt que le lion? La devise ne serait-elle pas plus juste, si elle portait : *Bestiae insatiabiles?* Aussi, Cucherat[1], que l'interprétation courante ne satisfait pas, a-t-il recours aux événements contemporains pour expliquer la légende, et dans ces événements il ne considère même que la conduite de Louis XIV. Ce sont les passions du grand roi, son orgueil et sa luxure, qui répondent à la devise d'Innocent XI : *Bestia insatiabilis*. Ici encore les armoiries du pontife seraient insuffisantes pour donner la clef de sa légende.

Le *Custos montium* s'applique-t-il mieux à Alexandre VII? Les armes de ce pape représentaient trois collines surmontées d'une étoile. Donc Alexandre VII = *Montium custos*. Mais le P. Thurston fait observer[2] que nombre de cardinaux, à cette date, portaient des « collines » dans leurs armoiries; pareillement, cinq autres papes vers le même temps. Il y avait donc six chances pour que le *Montium custos* tombât

conviendrait-il pas mieux à Napoléon qu'à Pie VII? Comment le prophète, voulant caractériser le pontificat du pape, lui donne-t-il une devise qui ne s'applique bien qu'à son ennemi?

1. *Op. cit.*, p. 202.
2. *Op. cit.*, p. 133.

juste. Pourquoi la devise échut-elle à Alexandre VII plutôt qu'à un autre pontife?

Lumen in caelo désigne habituellement, aux yeux des partisans de la prophétie de saint Malachie, la comète qui figure avec un cyprès dans les armes de Léon XIII. Mais, remarque le P. Thurston[1], deux fois déjà, dans les devises précédentes, apparaît un corps céleste, et chaque fois le prophète l'appelle tout simplement *Sidus*. Pourquoi, si le prophète visait les armes de Léon XIII, n'a-t-il pas employé, au lieu de l'expression vague et ambiguë : *Lumen*, le mot plus caractéristique : *Sidus*? Du reste, sur les vingt-huit pontifes qui ont régné de 1590 jusqu'à nos jours, onze portent plus ou moins clairement figurés dans leurs armoiries une étoile ou un groupe d'étoiles. A tous ceux-là s'appliquerait aussi bien, sinon mieux qu'à Léon XIII, la devise : *Lumen in caelo*.

En résumé, entre la première série des devises pontificales et la seconde, il n'y a pas de commune mesure. Tous les efforts des commentateurs qui ont succédé à Ciacconius sont restés dans le vague, quand ils n'ont pas abouti à des non-sens. Le commentaire de Ciacconius est toujours adéquat à la devise qu'il explique; le commentaire de ceux qui l'ont suivi, jamais.

Il y a là une énigme historique qu'il importe de déchiffrer. L'explication la plus simple du mystère ne serait-elle pas que la fameuse prophétie de Malachie est une œuvre apocryphe, contemporaine de Wion qui l'a publiée et de Ciacconius (ou de son

1. *Op. cit.*, p. 132.

Sosie) qui l'a commentée? Telle est, du moins, l'opinion de critiques éminents, au premier rang desquels il convient de citer le P. Carrière, religieux conventuel[1], le P. Papebroeck, bollandiste[2], le P. Ménestrier, jésuite français[3], et, dans ces derniers temps, de Bute[4], l'historien Adolf Harnack[5] et le P. Herbert Thurston, jésuite anglais[6].

La première raison qu'on allègue contre l'authenticité de la prophétie est le mystère de son apparition. Il y avait longtemps que l'on attribuait un oracle du même genre au fameux Joachim de Fiore, abbé de Corazzo, mort en 1202. Et durant le XIIIe, le XIVe et le XVe siècles, le vent fut aux prophéties sur la fin du monde et sur le dernier pape qui aurait pour devise : *Pastor angelicus*[7]. « Je voudrais bien, écrivait Montaigne dans les *Essais*, avoir reconnu de mes yeux ces deux merveilles du livre de Joachim, abbé Calabrais, qui prédisait tous les papes futurs, leurs noms et formes, et celui de Léon l'Empereur qui prédisait les empereurs et patriarches de Grèce... Leur prête beau jeu le parler obscur, ambigu et fantastique du jargon prophétique auquel leurs

1. *Historia chronologica Pontificum romanorum cum praesignatione futurorum ex sancto Malachia*, Lugduni, 1602, 1663, 1694; Venetiae, 1697.

2. *Propylaeum Maii, AA. SS., Conatus Chronologico-historicus*, p. 216-217.

3. C. F. Menestrier, S. J., *Réfutation des prophéties faussement attribuées à saint Malachie* sur les élections des Papes, Paris (s. d.), circa 1689 et dans *Recueil de pièces* cité plus haut, p. 152-205.

4. *The Prophecies of Malachy*, dans *Dublin Review*, octobre 1885, p. 369 sq.

5. *Ueber Verfasser und Zweck der Prophetie Malachiae*, dans *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, III, 319.

6. Ouvrage cité plus haut.

7. Le *Pastor angelicus* est le cent cinquième pape de la liste de Malachie. Cf. sur ce sujet la savante étude du P. Brou, dans *Etudes* (des PP. Jésuites), 20 février 1922, p. 408-419.

auteurs ne donnent aucun sens clair, afin que la postérité en puisse appliquer de tels qu'il lui plaira. » Il semble que le XVIe siècle ait encore enchéri sur les siècles précédents. On ne se contenta plus des prophéties de Joachim; on en fit circuler d'autres non moins alléchantes. En 1600, « un certain Girolamo Giovannini en rééditait une demi-douzaine, toutes concernant les papes : il les accompagnait de figures schématiques en forme « de roues » ou de « cadrans » qui en donnaient le résumé. Chaque secteur comprenait, avec le nom d'un pape, des signes cabalistiques et un renvoi au texte de la prophétie[1] ».

Or c'est dans cette atmosphère viciée de pseudo-prophéties que Arnold Wion lança à son tour l'oracle nouveau qu'il place sous le patronage de saint Malachie. Cette subite apparition d'un texte si ancien est bien de nature à le rendre suspect. Pendant quatre cent cinquante ans, aucun historien n'en avait soupçonné l'existence[2]. Ni avant ni après 1595, nul n'a jamais rencontré un manuscrit qui le contienne. Arnold Wion néglige d'indiquer la source où il l'a

1. Brou, dans *Etudes*, *loc. cit.*, p. 416.

2. Pas même saint Bernard, qui connut par le menu les œuvres de l'archevêque d'Armagh, qui fit son panégyrique et qui écrivit même sa Vie. Ne serait-il pas surprenant qu'un biographe de Malachie si bien informé eût passé sous silence une prophétie qui aurait déjà reçu trois fois sous ses yeux, à l'époque où il écrivait (1148 et suiv.), un accomplissement partiel par l'élection de Célestin II (1143-1144) : *Ex Castro Tiberis*, de Lucius II (1144-1145) : *Inimicus expulsus*, et d'Eugène III (1145-1153) : *Ex magnitudine montis?* Que sont les prédictions notées avec tant de soin dans la *Vita Malachiae*, en comparaison d'une vision où se déroule tout l'avenir de l'Eglise? *Non prophetia defuit illi, non revelatio*, écrit saint Bernard (*Vita Malachiae*, cap. XXIV). Sûrement l'abbé de Clairvaux, qui croyait la fin du monde toute proche, n'eut jamais vent de la Prophétie sur la succession des Papes.

puisé. Pourquoi ce silence? Un document de pareille valeur — à cause de sa rareté — ne méritait-il pas, n'exigeait-il pas qu'on en indiquât la provenance?

La langue de l'auteur de la prophétie indique une époque qui ne correspond pas au temps de Malachie. Le *Fructus Jovis juvabit* de Jules II, l'*Esculapii pharmacum* de Pie IV, l'*Hyacinthus Medicorum* de Paul III ne portent-ils pas la marque de la Renaissance italienne? On ne voit pas bien le saint évêque d'Armagh recourir à Jupiter ou à Esculape, pour désigner le « rouvre » d'un Julien de la Rovère ou la famille d'un *Angelus Medices*.

Est-ce un Irlandais ou un Italien qui a pu donner pour devise à Alexandre III (1159-1181) : *Ex ansere custode*, « de l'oie gardienne »? Il faut savoir qu'Alexandre III était de la famille des Paparo. Or, une oie, en italien, se dit *papero*. Jamais pareil jeu de mots ne serait sorti de la plume de l'archevêque d'Armagh.

Certaines bizarreries des formules ou, comme dit le P. Thurston, du jargon prophétique (*oracular jargon*) sentent aussi singulièrement leur terroir. Nicolas III, par exemple (1277-1280), porte pour devise : *Rosa composita*. On trouve bien une rose dans ses armoiries. Mais d'où peut venir le *composita* que le prophète y joint? C'est tout simple; Panvinio, dans son *Epitome* ou ses *Additions* à l'histoire des papes de Platina, fait observer que Nicolas III *a morum gravitate compositus est appellatus*. Voilà la formule *Rosa composita* toute trouvée. Mais elle est bien d'origine italienne. Il en va de même pour Nicolas V (1447) : *De modicitate Lunae*. Il était originaire de Luna, et Panvinio rapporte qu'il était *ortus*

modicis parentibus. Le prophète n'avait pas grand effort à faire pour combiner le *De modicitate Lunae*. Mais comment s'empêcher de penser qu'il avait quelque teinture de l'ouvrage de Panvinio ?

Une autre raison qui rend suspecte l'authenticité de la prophétie, c'est la place que l'auteur donne aux anti-papes, qu'il met sur un pied d'égalité avec les pontifes légitimes. On en compte huit : soit Victor IV, cardinal du titre de Saint-Nicolas, sous ces mots : *Ex tetro carcere,* Calixte III (Guy de Crema), Pascal III (Hongrois de nation), Nicolas V (Pierre de *Corbario*), Clément VII (de la maison de Genève), Benoît XIII (Pierre de Luna), Clément VIII (chanoine de Barcelone), Félix V (Amédée de Savoie). Est-ce que le prophète, de son autorité privée, aurait authentiqué d'avance l'élection de ces antipapes? Jamais la devise qu'il leur assigne ne sert à les distinguer des papes légitimes[1] ; jamais, sauf en deux cas : Nicolas V (1327) est appelé *Corvus Schismaticus* et Clément VIII (1424) *Schisma Barchinonum*. Voilà bien deux antipapes authentiques. Mais, chose curieuse, Panvinio les avait signalés comme tels — et ce sont les seuls qu'il ait signalés comme tels, — avec l'en-tête ANTIPAPA en grosses majuscules, dans l'édition in-quarto de son ouvrage. Qui ne serait tenté de croire que le prophète avait ouvert le livre de Panvinio, et, comme par hasard, en avait pris copie[2].

1. Prenons pour exemple la devise : *De cruce apostolica* appliquée à Clément VII (1378-1394). Qu'est-ce qui distingue cet antipape du pape légitime Urbain VI (1378-1389) : *De inferno Pregnani?* L'antipape pourrait se glorifier de porter *La croix apostolique*, tandis que le pape légitime serait *Un fruit de l'enfer* ou sortirait *Du sein de l'enfer*. Etrange confusion ou, si l'on veut, étrange précision d'un prophète !

2. Le P. Ménestrier (*op. cit.*, p. 178 et suiv.) relève, en outre, di-

Et voilà le grand argument auquel il faut en venir pour faire voir, sans réplique possible, le caractère apocryphe de la prophétie attribuée à saint Malachie : le prophète a copié sans vergogne le texte de Panvinio, y compris les erreurs historiques qu'il contient. Le P. Thurston est le premier critique qui ait signalé ce procédé compromettant de transcription [1].

Le célèbre antiquaire romain Onofrio Panvinio, chargé par le pape Paul IV (1555) de réunir tous les matériaux qui pourraient servir à élucider l'*Histoire des Papes* de Platina, avait compilé les listes des cardinaux créés sous chaque pontificat, dessiné leurs armoiries, et fait un résumé de la vie de ceux qui occupèrent plus tard la chaire de saint Pierre [2]. Son manuscrit tomba, on ne sait comment, avant même d'être achevé et mis au point, entre les mains d'un imprimeur de Venise. Celui-ci, peu scrupuleux, se hâta de le publier et en forma un beau volume in-folio qu'illustraient les armoiries des papes et des cardi-

vers anachronismes éclatants dans la série des papes et des antipapes.

1. *Op. cit.*, p. 137 et suiv. Le P. Ménestrier y avait déjà fait allusion, mais avec moins de maîtrise (*op. cit.*, p. 179).

2. Il n'a pas la prétention de refaire l'œuvre de Platina ; il se borne à élucider la partie de la vie des papes qui est antérieure à leur pontificat. La note qu'il consacre à Boniface VIII peut nous donner une idée de sa manière : « Sanctissimus D. N. Bonifacius VIII, Pont. Max., Benedictus, natione Italus, patria Romanus, ex nobili et antiqua familia Caietana, Anagnia oriundus, Pontificii civilisque juris peritissimus, alti cordis et rerum humanarum experientissimus. Hic a Papa Martino IV Diaconus card. in diaconia S. Nicolai in Carcere Tulliano creatus est, mox a PP. Nicolao IV presb. card. est ordinatus in tit. SS. Silvestri et Martini in Montibus. Demum PP. Caelestino V Neapoli sponte abdicante, quum se tantae moli impares humeros habere cognovisset, adnitente et juvante Rege Carolo in ejus locum omnium cardinalium suffragiis in vigilia Natalis Domini, hoc est IX Calend. Januarii Pontifex Maximus renunciatus est. Sedit autem in sacratissima sede beati Petri Apostoli annos octo, menses novem et dies decem et novem. »

naux cités (Venise, 1557). Quand l'auteur eut vent de cette manœuvre, il était trop tard pour l'empêcher. Il se contenta d'améliorer son texte et d'en corriger les erreurs, assez nombreuses, afin d'en donner au plus vite une seconde édition, qui parut également à Venise en 1557, mais sans gravures et dans le format in-quarto. Or, l'ouvrage, sous cette double forme, contient tous les matériaux utilisés par l'auteur de la prophétie attribuée à saint Malachie, et c'est le seul ouvrage du temps qui les contienne. Par quel hasard le prophète s'accorderait-il mot à mot[1] avec Onofrio Panvinio dans les formules qui, la plupart du temps, sont bizarres ou énigmatiques, s'il n'avait eu sous les yeux le texte de l'historien?

Il est, du reste, des cas où on le surprend en flagrant délit de plagiat. Le pseudo-Malachie accepte et fait siennes les erreurs historiques commises par Onofrio Panvinio[1]. Celui-ci avait noté, par exemple, que le pape Eugène IV appartenait à l'ordre des Célestins. Le pseudo Malachie s'empresse de lui appliquer la devise : *Lupa Coelestina*. Or, nous savons qu'Eugène IV n'était pas un Célestin, mais un Augustinien[2]. Pareillement, Panvinio suppose que

1. Il n'y a à cette règle qu'une exception, elle regarde la notice du pape Clément VI. Panvinio marque dans les deux éditions, in-folio et in-quarto, de son ouvrage, que Clément VI avait été évêque d'Arles — *episcopus Arelatensis*. — Mais le pseudo-Malachie le désigne au contraire par la devise : *Ex rosa Attrebatensis*, « de la Rose d'Arras ». C'est le pseudo-Malachie qui a raison, Clément VI avait bien été évêque d'Arras. Cette correction s'explique. Arnold Wion qui publia la prophétie était de Douai; il savait que Clément VI avait été évêque d'Arras; il avait même vu, dans une peinture d'une église de cette ville, la liste des évêques Arrageois, où Clément VI figurait avec les insignes du souverain Pontificat. Lui-même relève cette particularité dans son *Lignum Vitae* (I, p. 150). Il était donc en mesure de corriger, comme il le fit, le texte erroné de Panvinio.

2. Cf. PASTOR, *Histoire des Papes*, Paris, 1911, t. I, p. 298, note.

Jean XXII était fils d'un cordonnier, du nom d'Ossa. Le pseudo-Malachie en conclut qu'on peut lui donner pour légende *De sutore Osseo*. Mais le malheur veut que le cordonnier de la famille d'Ossa n'a jamais existé : le nom même des parents de Jean XXII était Duèse ou d'Heuse[1]. Enfin, à propos des papes Alexandre III, Clément IV, Grégoire X et Martin IV, le pseudo-Malachie épouse les méprises de Panvinio et de son armorial. Qu'il nous suffise d'en relever une. D'après la prophétie, la devise du pape Clément IV (1265-1269) serait un « dragon écrasé », *Draco depressus*. L'édition in-folio de l'ouvrage de Panvinio marque bien, en effet, dans les armoiries du pontife, un « dragon écrasé dans les serres d'une aigle ». Mais, au dire des héraldistes les mieux informés[2], si la famille de Clément IV portait dans ses armes une aigle, il ne s'y trouve aucune trace du dragon. Comment le prophète s'est-il mépris au point de reproduire l'erreur de Panvinio et de sacrifier l'aigle au profit du dragon ?

C'en est assez, ce semble, pour montrer qu'il n'était qu'un vulgaire plagiaire. A qui fera-t-on croire qu'un contemporain de saint Bernard ait pu piller, quatre cents ans avant son apparition, un ouvrage que seuls les comtemporains d'Arnold Wion et de Ciacconius avaient entre les mains ?

Si l'on suppose, au contraire, que l'auteur de la prétendue prophétie vivait à la fin du XVIe siècle, tout s'explique. On comprend qu'il ait appliqué aux papes antérieurs à 1590 des devises dont il trouvait les élé-

1. Cf. MOLLAT, *Les papes d'Avignon*, Paris, 1912, p. 43, note.
2. Cf. WOODWARD, *Ecclesiastical Heraldry*, p. 150. Cf. Thurston, *op. cit.*, p. 148.

ments dans l'ouvrage de Panvinio (1557) ou dans la mémoire de ses contemporains (de 1557 à 1590). Et comme, pour les papes de l'avenir, il marchait à tâtons, on comprend qu'il ait laissé sans commentaire les devises qu'il leur consacrait; on comprend que ces dernières, dues au hasard de l'imagination, n'aient plus correspondu aux armoiries, ni aux antécédents, ni aux gestes des pontifes qu'elles désignaient, et qu'elles soient restées, pour les commentateurs, de véritables logogriphes. Autant les devises du premier cycle étaient claires — d'une clarté aveuglante, — autant celles de la seconde série sont obscures, pour ne pas dire indéchiffrables.

L'âge de la prophétie ainsi déterminé approximativement, il resterait à en découvrir l'auteur et à en marquer, si possible, la date exacte.

Il est bien difficile de donner au faussaire un nom propre. On a pensé à Wion lui-même, le premier éditeur de la prophétie. Mais, comme le P. Thurston[1] le fait remarquer après Adolf Harnack, s'il est un point bien établi dans ce problème, c'est que Wion a composé son ouvrage *Lignum Vitae* pour la glorification de l'ordre bénédictin. Or, on ne remarque pas que l'auteur ait jamais attiré l'attention d'une façon spéciale sur les papes sortis de son ordre. De plus, on sait que Wion arrête les commentaires des devises pontificales à Urbain VII, mort en 1590. Son ouvrage ne parut qu'en 1595. Dans l'intervalle, trois papes s'étaient succédé : Grégoire XIV, Innocent XI, Clément VII. Wion connaissait leurs armoiries. Pourquoi, s'il est vraiment l'auteur de la prophétie,

1. *Op. cit.*, p. 152.

n'a-t-il pas ajouté un commentaire explicatif à leurs devises, comme il avait fait pour les papes précédents[1].

Ces considérations ont porté le P. Ménestrier[2] et Harnack à rattacher l'origine de la prophétie au conclave qui suivit la mort d'Urbain VII (16 septembre au 4 décembre 1590). L'un des cardinaux papables aurait été alors Simoncelli, évêque d'Orvieto (*Urbs Vetus*). Voulant recommander cette candidature, le faussaire aurait lancé sa prophétie avec la devise *De Antiquitate Urbis,* pour désigner le futur pape. Mais la manœuvre échoua. La tiare échut au milanais Nicolas Sfondrate, qui prit le nom de Grégoire XIV. Et, du même coup, la devise : *De Antiquitate Urbis,* qui devait s'appliquer à Simoncelli, devint lettre morte. C'est la première qui diffère essentiellement des devises précédentes. Le P. Ménestrier et Harnack en concluent qu'elle marque la date d'origine de la prétendue prophétie.

Le P. Thurston ne partage pas tout à fait cet avis. D'après les documents, qui abondent sur le conclave de 1590, remarque-t-il, le nom de Simoncelli ne figure point parmi les cardinaux papables[3]. On comprend mieux que son nom ait été prononcé plus tôt, par exemple vers 1585, lors de l'avènement de Sixte V, en vue de la vacance future du siège pontifical. Thurston soupçonne Ciacconius[4] d'avoir forgé alors,

1. Cette argumentation de Harnack et de Thurston ne nous satisfait pas complètement. Si le dominicain Ciacconius n'est pas le complice de Wion — et cette complicité nous paraît douteuse — il est fort probable que Wion est à la fois l'auteur et l'éditeur de la fameuse Prophétie.

2. *Op. cit.*, p. 175.

3. *Op. cit.*, p. 153-155.

4. A moins que ce ne soit Wion lui-même.

avec légendes explicatives, la liste des papes passés, présent et futurs, et d'avoir lancé au hasard, par manière de jeu d'esprit, quelques pronostics en faveur des prochaines candidatures à la papauté [1]. Des personnages tels que les cardinaux Castagna, Simoncelli, Santacroce, ou même Bellarmin et Baronius qui n'avaient pas encore reçu la pourpre, étaient tout à fait en vue à la cour pontificale. Le pseudo-Malachie se serait avisé de les désigner à l'attention publique par une devise qui leur convînt :

Devises :	
De Rore Caeli.....	Castagna.
Ex Antiquitate Urbis.....	Simoncelli.
Pia Civitas in bello.....	Bellarmin.
Crux Romulea.....	Santa Croce.
Undosus Vir.....	Baronius.

Castagna, qui devint Urbain VII, était, en effet, archevêque de Rossano en Calabre, où, dit-on, on recueillait la manne : *Episcopus Rossanensis, ubi manna colligitur,* écrit Ciacconius. La devise *De Rore Caeli* s'ajustait donc parfaitement à son nom.

Ex antiquitate Urbis convenait à Simoncelli. Mais, cette fois, la prophétie ou, si l'on veut, le pronostic fit fausse route.

Il en fut de même de *Pia Civitas in bello,* que le P. Thurston applique à Bellarmin. Le mot *Bello* entre dans son nom, et le *Pia Civitas* désignerait Montepulciano, la patrie du saint pape Marcel II, dont Bellarmin était le neveu.

A qui le *Crux Romulea* conviendrait-il mieux qu'au cardinal Santa Croce, qui mourut en 1588,

1. *Op. cit.*, p. 155-158.

mais qui, dès 1585, c'est-à-dire au commencement du pontificat de Sixte V, pouvait être considéré comme *papable?*

Enfin, Baronius serait l'*Undosus Vir* de la prophétie. On connaît les armes de sa famille, qui comprenaient des vagues ou ondes : *Undosus* (rappelons-nous *Ex undarum benedictione,* appliqué à Boniface VIII). Ciacconius, qui était originaire d'Espagne, ne pouvait ignorer que *vir,* en espagnol, se disait *varon* ou *baron ;* d'où Baronius = *Undosus Vir.*

Sans vouloir prendre parti entre les conjectures de Ménestrier-Harnack et celles du P. Thurston ; que l'auteur de la prophétie soit Ciacconius ou même Wion, on peut assurer en toute sécurité que l'œuvre date de 1590 (vacance du siège pontifical) ou des environs de 1585 (pontificat de Sixte V).

Il faut donc abandonner les partisans de l'authenticité de la prophétie de Malachie à leurs illusions, pour ne pas dire à leur mystification. Si l'on voulait avoir une preuve de plus de l'inanité de leur confiance, il suffirait de marquer les déceptions qu'ils se sont ménagées en ces dernières années. *The Christian Trumpet,* imprimée en Angleterre en 1875, annonçait gravement que Pie IX aurait deux successeurs, dont l'un serait le pape légitime : *Lumen in Caelo,* et l'autre un antipape : *Ignis Ardens.* L'abbé Joseph Maître, au contraire, estimait que la devise *Ignis Ardens* pouvait symboliser « le zèle et la charité du pontife auquel elle s'appliquait, ou la violence des souffrances qu'il endurerait par suite d'une terrible guerre ou d'un cataclysme universel[1] ».

1. *Les Papes et la Papauté d'après la prophétie attribuée à saint Malachie,* p. 737.

L'abbé Chabauty, visant, en 1872, les devises : *Ignis ardens* et *Religio depopulata,* nous déclare que la première annonce un pontificat où s'accomplira la conversion du monde entier et où il n'y aura plus qu'un seul troupeau et qu'un seul Pasteur. « Cette conclusion, dit-il, — sans qu'il soit besoin de preuves — je la tire du texte évangélique : *Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur.* » Que peut signifier alors la devise : *Religio depopulata ?* « Elle représente un antipape[1]. » Benoît XV antipape! Voilà à quoi aboutit l'effort de ceux qui veulent lire par avance dans une œuvre énigmatique qui n'a de prophétie que le nom[2]. Rien ne montre mieux combien leur entreprise est vaine.

1. E.-A. Chabauty, *Lettres sur les prophéties modernes*, 2e édit., Paris, 1872, p. 219-220.

2. On pourra lire, dans l'*Appendice I*, les devises que le pseudo-prophète applique aux derniers papes.

SAINTE GENEVIÈVE DE PARIS

SAINTE GENEVIÈVE DE PARIS

Les biographes n'ont pas manqué à sainte Geneviève. L'étude historique que M. l'abbé Lesêtre lui a consacrée dans la collection « Les Saints », n'est pas la seule qui alimente la piété des fidèles [1]. Il semble qu'il n'y ait plus aucun moyen de renouveler le sujet. Pourtant la discussion sur les documents primitifs qui servent de fondement à cette histoire n'est pas encore définitivement close. Après Kohler [2], Narbey [3], Krusch [4], Duchesne [5], Künstle [6], l'éminent

1. On peut voir une bibliographie assez détaillée dans Charles Kohler, *Étude critique sur le texte de la Vie latine de sainte Geneviève de Paris*, Paris, F. Vieweg, 1881 (*Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes*, fasc. 48), p. I-III.

2. *Op. cit.*, dans la note précédente, et *La vie de sainte Geneviève est-elle apocryphe?* dans *Revue historique*, 1898, t. LXVII, p. 182-220.

3. C. Narbey, *Quel est le texte de la Vie authentique de sainte Geneviève? Etude critique suivie de la vie authentique et de la traduction*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris*, avril 1884.

4. Bruno Krusch, *Die Falschung der Vita Genovefæ*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 1893, t. XVII, p. 11-50 ; *Das Alter der Vita Genovefæ*, même revue, 1894, t. XIX, p. 444-459 ; cf. *Monumenta Germaniae historica*, in-4°, *Rerum Merovingicarum scriptores*, Hanovre, 1896, t. III, p. 200 sq.

5. L. Duchesne, *La Vie de sainte Geneviève est-elle authentique?* dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1893, t. LIV, p. 209-214 ; *Bulletin critique*, 1897, 2e série, t. III, p. 473-476.

6. C. Künstle, *Vita sanctae Genovefae virginis, Parisiorum patronae Prolegomena conscripsit, textum edidit* C. K., Leipzig, 1910.

directeur de l'Institut historique belge de Rome, M. Godefroid Kurth, à qui les questions mérovingiennes sont particulièrement familières, vient d'intervenir dans le débat[1]. Ses conclusions seront-elles toutes acceptées par les critiques? On peut en douter. Il faut néanmoins reconnaître que, son témoignage entendu, tout a été dit sur le *Vita Genovefae,* son authenticité et sa valeur historique.

Nous donnerons en appendice une étude approfondie sur la classification des manuscrits, que M. Krusch range en quatre séries ou recensions différentes, désignées par les lettres *A, B, C, D.* Qu'il nous suffise de dire ici que la recension *B* représente pour nous le texte primitif, qui a subi quelques interpolations dans la recension *A*. L'appendice contiendra aussi quelques pages consacrées à établir l'authenticité du *Vita Genovefae.*

Mais si l'ouvrage est authentique, quelle en est la valeur documentaire?

Cette question en suppose une autre : quel est l'auteur du *Vita Genovefae?*

Il est clair que le biographe de sainte Geneviève « connaît bien son Paris : le baptistère, le pont de la cité, l'église Sainte-Geneviève avec ses portiques et ses fresques, la distance de Paris à Saint-Denis et à Nanterre, tous ces détails sont de quelqu'un à qui le cadre du récit est familier. C'est un Parisien qui a écrit le *Vita Genovefae*[2] ».

Ajoutons, si l'on veut, qu'il était attaché à l'église

1. G. Kurth, *Étude critique sur la Vie de sainte Geneviève.* Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, n° 1, Louvain, 1913, t. XIV.
2. Kurth, *op. cit.*, p. 76 (74).

Sainte-Geneviève ou des Saints-Apôtres. Il est difficile de préciser davantage[1].

Il n'a pas connu sainte Geneviève. Pour alimenter son récit, « il n'a eu d'autre ressource que la tradition orale. Il s'y réfère souvent par des expressions comme *aiunt, fertur;* il déclare en outre avoir vu la fiole qui s'était miraculeusement remplie d'huile à la prière de sainte Geneviève[2]. Il serait oiseux de démontrer qu'il n'a eu à sa disposition aucune source écrite : le mot *lectio* qu'il emploie à deux reprises ne désigne que son propre texte[3]. »

Il est cependant un homme cultivé. Il cite Virgile[4] et Pline l'Ancien[5]; les paroles de la Bible lui sont familières; il connaît le *Pasteur* d'Hermas[6], les écrits de Sulpice-Sévère[7] et de Sidoine-Apollinaire[8], le *Vita Juliani*[9] et vraisemblablement aussi le *Vita Germani*[10].

1. M. Kurth, remarquant « que l'auteur connaît particulièrement les relations de Geneviève avec Meaux », estime « qu'il n'est pas téméraire de conclure qu'il est, sinon de Meaux même, au moins des environs ». La conjecture nous semble un peu hardie.

2. *Vita A 53, B 49.*

3. Kurth, *loc. cit.*, p. 77 (75).

4. *Vita A 6, 13, 19, 39.* Virgile, *Aen.*, IV, 6; I, 118; XI, 41; III, 308.

5. *A 22, B 19 : Gallorum cantu vel plausu indicante*, est emprunté à Pline : *Hist. nat.*, X, XXI.

6. Les douze vertus nommées dans *B 14* sont empruntées à Hermas, *Pastor, Simil.* IX, 15.

7. Cf. *A 14, 30, 38, 47, 53* et Sulpice-Sévère, *Vita Martini*, IV, XVII, XVIII, et *Dialog.*, III, 6, 4, 3.

8. *A 56, B 53 : Porticus applicata triplex* est emprunté à Sidoine, *Carm.* II, 10.

9. « Celsum protulit aedificata fastigium. » *Vita A 56, B 53*, est emprunté à la Vie de saint Julien. Cf. *Rerum Meroving. Scriptores*, t. I, 881.

10. Le *Vita Germani* fut composé par Constance, au plus tard entre 480 et 490 (cf. Levison, *Bischof Germanus von Auxerre und die Quellen zu seiner Geschichte*, dans *Neues Archiv*, 1903, t. XXIX, p. 107-112). Or les deux voyages de saint Germain en Grande-Bretagne y sont mentionnés. Il y a tout lieu de croire que l'auteur du *Vita Genovefae* connut ces détails. Les récits de la double entrevue de

Un écrivain aussi instruit devait être avide de renseignements sur le sujet qu'il traitait. Nul doute qu'il ait recueilli avec soin tous les traits qui allaient à son dessein. Mais, « comme la majorité des biographes de son temps, il n'a vu dans son héroïne que la thaumaturge, et tout ce qui dans sa vie n'a pas le caractère miraculeux le laisse indifférent. La biographie (qu'il compose) est avant tout un catalogue de miracles[1] ».

Les personnages avec lesquels la sainte est en relations s'effacent devant elle. Quelle que soit leur dignité, ils ne comptent que dans la mesure où ils la grandissent. Tel par exemple saint Germain d'Auxerre. Les événements les plus importants de l'histoire contemporaine sont ramenés à la proportion d'un simple cadre où se développe la figure que le biographe a constamment en vue. Il ne faut donc pas nous attendre à trouver dans le *Vita Genovefae* un raccourci de l'histoire franque au ve siècle. Tout au plus y apercevrons-nous, comme dans un lointain un peu vague, les faits graves qui ont fourni à sainte Geneviève l'occasion de faire éclater sa grandeur d'âme et sa sainteté.

L'auteur vise à l'exactitude et à la précision. Comme il écrivait cent ans après la naissance de la sainte et que les souvenirs qu'il consigne ont passé par plusieurs bouches, il se peut qu'il nous les transmette quelquefois un peu déformés. Mais son étude nous apparaît comme une œuvre de bonne foi. Et la

Germain avec Geneviève, qu'on lit dans le *Vita Germani*, édition des Bollandistes, n°s 42-44 et 60, sont une interpolation postérieure (cf. Levison, *loc. cit.*, p. 113); l'interpolateur les a évidemment tirés du *Vita Genovefae*.

1. Kurth, *loc. cit.*, p. 77 (75).

sainte Geneviève qu'il offre à notre admiration est bien celle que les Parisiens de son temps avaient gardée toute vive et toute glorieuse dans leur mémoire reconnaissante.

I

LA VIERGE

Tout près de Paris, à l'extrémité occidentale de la presqu'île de Gennevilliers, au pied de la colline qui a pris depuis le nom de Mont-Valérien, se dressait au IVe siècle le petit village de *Nemetodurum* ou Nanterre. Ce lieu avait déjà été pour les Gaulois un endroit sacré, et il semble qu'ils y aient élevé un temple[1]. Au IVe siècle, *Nemetodurum* était une paroisse chrétienne et la petite église paroissiale y remplaçait le temple païen.

C'est là que naquit Geneviève, aux environs de 420[2]. Son père s'appelait Sévère et sa mère Gérontia. « Leurs noms, dont l'un est latin et l'autre d'origine grecque, n'ont rien qui puisse étonner dans un pays gallo-romain. L'histoire a conservé le souvenir d'un soldat du nom de Gérontius, lieutenant de ce Constantin qui se fit proclamer empereur en Grande-Bretagne et périt en 411, sous les coups d'Honorius.

1. *Nemetodurum* est devenu *Nemptodorum* dans Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, X, XXVIII. *Nemptodurum* est la forme classique ; *Nemptodorum* représente l'orthographe phonétique populaire, comme l'a bien remarqué M. Kurth, *op. cit.*, p. 68. *Nemeto* en langue celtique signifie « lieu sacré » ou « temple » ; *durum* « fort », « forteresse », « château ».

2. Geneviève était encore tout enfant, *infans, puella*, quand elle vit saint Germain d'Auxerre en 429. Cf. *Vita B* 2-3.

La condition sociale de Sévère et de Gérontia ne nous est pas connue[1]. » Mais tout porte à croire qu'ils vivaient dans une honnête aisance. Il semble qu'ils possédaient des terres en plusieurs endroits, notamment dans le diocèse de Meaux[2].

Le nom de Geneviève que reçut leur enfant est probablement d'origine germanique[3]. Geneviève fut-elle baptisée à Nanterre ou à Paris? Nous ne saurions le dire. A cette époque, les églises de village n'avaient pas toujours de fonts baptismaux. Du moins savons-nous que la marraine de l'enfant habitait la cité parisienne[4].

Élevée dans les sentiments de piété qui animaient en ces temps toutes les familles chrétiennes, Geneviève croissait en grâce et en sagesse. Un événement singulier allait bientôt révéler sa vertu naissante et sa haute vocation. Elle ne comptait guère plus de sept ou huit ans, quand deux saints pontifes, Germain d'Auxerre et Loup de Troyes, attirèrent sur elle l'attention publique.

Les deux évêques, appelés par leurs collègues de la Grande-Bretagne au secours de la doctrine, menacée par l'hérésie pélagienne[5], avaient quitté

1. Lesêtre, *Sainte Genevieve*, p. 2.
2. *Vita B* 47.
3. Cependant Fœrstemann (*Altdeutschen Namenbuch*, 2e édit., t. I, p. 627), après avoir constaté que les noms commençant par *Geno* se rencontrent presque exclusivement dans les régions occidentales, se demande s'il ne faut pas en chercher l'étymologie dans le celtique. Cf. Lesêtre, *op. cit.*, p. 2, et Kurth, *op. cit.*, p. 51 (49), où se trouve discutée l'objection de M. Krusch, tirée du nom de *Genovefa*, contre l'authenticité du *Vita*.
4. *Vita B* 7.
5. D'après le *Vita Germani* (V, 41), c'est à la suite d'un message des évêques de la Grande-Bretagne que les évêques de la Gaule se réunirent en synode et députèrent saint Germain et saint Loup. Suivant la Chronique de Prosper d'Aquitaine (*P. L.*, t. LI, col. 594)

leurs diocèses avec l'intention de passer par Paris. Il semble qu'une voie plus courte aurait pu les mener d'Auxerre, par Troyes, Arcis-sur-Aube, Châlons-sur-Marne, Reims, Soissons et Amiens (ou par Meaux, Beauvais et Amiens) jusqu'à Boulogne où ils devaient s'embarquer. « Mais les rivières, ces chemins qui marchent et qui portent où on veut aller », offraient aux voyageurs des facilités et aussi une sécurité que l'on ne méprisait pas à cette époque. Les deux saints s'embarquèrent donc sur l'Yonne, puis descendirent la Seine en bateau jusqu'à Lutèce dont les « nautes », déjà mentionnés du temps de Tibère [1], faisaient le service de la batellerie sur le fleuve, assez loin en amont et en aval. De Lutèce, ils devaient poursuivre commodément leur voyage jusqu'au-dessous du confluent de l'Oise, en un point où s'amorçait, sur la voie latérale à la Seine, une autre voie romaine qui remontait directement à Boulogne par Beauvais et Amiens [2]. »

S'arrêtèrent-ils au village de *Catolacus* pour y

le pape Célestin aurait pris lui-même l'affaire en main et, par l'intermédiaire d'un diacre du nom de Palladius, aurait invité saint Germain à se rendre dans l'île de Bretagne. Le *Vita Germani* est d'accord avec le *Vita Genovefae* sur la mission de saint Germain et de saint Loup. M. Krusch avait nié cette coïncidence (*Neues Archiv*, t. XVIII, p. 20). Mais son erreur a été rectifiée en 1903 par M. Levison (*art. cit.*, p. 113). M. Kurth (*op. cit.*, p. 52) estime que sur ce point l'auteur du *Vita Genovefae* ne s'est pas inspiré du *Vita Germani* de Constance. C'est aussi le sentiment de M. Kohler (*op. cit.*, p. LXXIII). Avec Mgr Duchesne (*art. cit.*, p. 217-218) nous croyons le contraire. « Il est vrai que le *Vita Germani* ne parle pas de l'entrevue du saint avec Geneviève, mais cela se conçoit; elle n'avait dans la vie de l'évêque aucune importance, tandis qu'elle en avait une énorme dans celle de la sainte. Voilà pourquoi, remarque M. Kurth, *op. cit.*, p. 52 (50), le biographe de l'un a pu l'omettre et pourquoi le biographe de l'autre a dû la rapporter. »

1. La corporation des « nautes » parisiens avait sa flotte à Andrésy, près du confluent de l'Oise, et son préfet à Paris même.

2. Lesêtre, *op. cit.*, p. 9.

vénérer le tombeau de saint Denis? Du moins leur barque fit escale à Nanterre. Leur présence mit tout le village en émoi [1]. Comme ils se rendaient à l'église, pour y prier, hommes, femmes, enfants se précipitèrent sur leurs pas. Geneviève était du nombre des curieux. Germain l'aperçut et eut comme un pressentiment de sa grandeur future. L'ayant fait approcher, il la baisa au front et demanda à la foule quelle était cette enfant, quels étaient ses parents. « Elle se nomme Geneviève », répondit-on. Avertis par la rumeur publique, Sévère et Gérontia se présentèrent devant l'évêque. « Cette enfant est votre fille », leur dit-il. « Oui, seigneur. » « Heureux parents! reprend Germain, comme inspiré. Cette enfant sera grande devant le Seigneur. Témoins de sa vie et de ses saintes résolutions, beaucoup renonceront au péché et se convertiront. » Et se tournant vers le front pur : « Geneviève, ma fille », dit-il. « Parlez, seigneur. » « Veux-tu te consacrer au Christ dans la sainteté, devenir son épouse et lui donner à jamais ton âme et ton corps? » La grâce agissait dans l'enfant. « Vous me demandez justement ce que je désire : oui, père saint, je le veux et je demande au Seigneur de combler mon désir. » « Eh bien! aie confiance, ma fille, ce que tu crois de cœur et confesses de bouche, tâche de le réaliser par les œuvres. Le Seigneur t'accordera force et courage. »

Les évêques se rendirent à l'église; Geneviève les y suivit. Pendant qu'ils récitaient nones et vêpres, saint Germain tint la main levée sur la tête de l'enfant comme pour attirer sur elle les bénédictions du

1. Pour le récit qui suit, *Vita B* 2-4.

ciel. L'office achevé, les prélats prirent leur repas. Geneviève et ses parents, sur un signe de saint Germain, rentrèrent ensuite dans leur demeure. Mais l'évêque leur demanda de revenir près de lui le lendemain matin avant son départ. A peine le soleil était levé que Sévère lui présentait sa fille. « Bonjour, Geneviève, » dit Germain et, sous le coup de la même préoccupation que la veille, il reprit : « Vous souvient-il, mon enfant, de la promesse que vous m'avez faite hier de vous consacrer au Seigneur ? » « Je m'en souviens, dit-elle, j'ai promis à Dieu et à vous de garder la chasteté, et Dieu aidant, j'espère observer fidèlement ma promesse. » Au même instant, l'évêque aperçut sur le sol une pièce de monnaie de cuivre, qui portait l'empreinte d'une croix. La rencontre était providentielle. Germain ramassa l'objet symbolique et dit à Geneviève : « En souvenir de moi, suspends à ton cou cette pièce de monnaie percée [1] et garde-la toujours. Ne souffre jamais qu'on mette à ton cou ou à tes doigts des bijoux d'or ou d'argent ni des perles. Si la moindre parure du siècle venait à séduire ton âme, c'en serait fait pour toi des éternels et célestes ornements. » Geneviève, tout émue, reçut la pièce de

1. « En fait de monnaie de cuivre (*nummum aereum*) portant le signe de la croix et pouvant avoir cours en Gaule à l'époque où vivait l'hagiographe, dit M. Kohler (*op. cit.*, p. LXXI, note 1), nous en connaissons de (deux) sortes : 1° des pièces des derniers empereurs d'Occident ; quelques-unes, en effet, ont au revers une croix ou le monogramme du Christ (Cohen, *Description historique des monnaies sous l'empire romain*, t. VI, p. 491) ; 2° des pièces des empereurs d'Orient ou monnaies byzantines qui avaient pu pénétrer en Occident (Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, t. I, p. 141, 154, 162, etc.). Il n'est pas rare de rencontrer des pièces romaines percées d'un trou, ce qui paraît montrer que l'usage de les porter soit isolément, soit en collier ou en bracelet, était assez répandu (Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 39 sq.). »

monnaie comme un gage de ses fiançailles avec le Christ. Germain lui dit adieu et se recommanda à ses prières. Puis il reprit, avec saint Loup, la route de la Grande-Bretagne.

Gérontia ne paraît pas avoir d'abord pris au sérieux la vocation de sa fille ; du moins n'en comprit-elle pas, comme Geneviève, les engagements sacrés. Un jour qu'elle se rendait à l'église [1], elle ordonna à Geneviève de rester à la maison, sans tenir compte de la solennité qui rassemblait tous les fidèles au pied des autels. L'enfant, scandalisée, s'attacha aux pas de sa mère en pleurant, et criant : « Je dois tenir la promesse que j'ai faite à Dieu et au saint évêque Germain. Il faut que je sois assidue à l'église pour mériter de devenir l'épouse du Christ, comme le bienheureux pontife me l'a assuré. » Gérontia répondit aux supplications de sa fille par un soufflet. Mais, dit l'hagiographe, à peine la pauvre femme avait-elle porté la main sur Geneviève, qu'elle fut privée de l'usage de la vue. « Par ce coup aussi sévère qu'imprévu, Dieu lui rappelait que les enfants lui appartiennent avant d'appartenir à leurs parents, que lui-même s'est réservé le droit de les choisir à son heure et que certains d'entre eux ont mission dès l'âge le plus tendre, à l'exemple de l'enfant Jésus, de s'occuper des affaires du Père céleste [2]. »

Le coup qui frappait Gérontia affligea Geneviève autant que sa mère elle-même. L'épreuve dura vingt et un mois. Gérontia finit par comprendre que le remède pouvait venir d'où le mal était venu. Un jour, elle dit à Geneviève : « Ma fille, prends la

1. *Vita B 5.*
2. Lesêtre, *op. cit.*, p. 17.

cruche et va au puits puiser de l'eau que tu m'apporteras. » L'enfant obéit, et pendant qu'elle remplissait le vase, elle arrosait de ses larmes la margelle du puits, en songeant que, si sa mère avait perdu la vue, c'était à cause d'elle. Elle revint auprès de la pauvre aveugle. Gérontia leva alors vers le ciel ses mains suppliantes. Geneviève, avec plus de ferveur que jamais, unissait ses prières à celles de sa mère. A la demande de Gérontia, elle fit un signe de croix sur l'eau et la lui présenta. Gérontia s'en frotta les yeux et après plusieurs ablutions recouvra complètement l'usage de la vue.

« Ce miracle, dit un historien [1], consacrait définitivement la vocation de Geneviève, appelée à rendre plus tard la santé à tant d'infirmes, la vue à tant d'aveugles, la lumière de la foi à tant d'âmes égarées. A Nanterre on entoure encore de respect le puits où la sainte enfant vint puiser l'eau qu'elle féconda de ses larmes et de ses prières. »

Cependant Geneviève croissait en âge. Quelles furent les occupations de son adolescence, on l'ignore [2]. L'heure arriva où elle dut faire publique-

1. Lesêtre, *op. cit.*, p. 19.

2. « Une tradition fort accréditée de nos jours veut que, pendant son séjour à Nanterre, elle ait été bergère. Il est sans doute possible que ses parents, gens aisés, semble-t-il (cf. *Vita B* 47), possédassent des troupeaux et que la jeune fille élevée avec une simplicité toute rustique n'ait pas craint de suivre aux champs les serviteurs de la maison. Toujours est-il que l'hagiographe n'en dit rien. Selon les auteurs du *Gallia christiana* (t. VII, éd. 1744, col. 766), cette tradition ne remonterait pas au delà du commencement du XVIe siècle. » Pierre du Pont l'Aveugle, de Bruges, l'aurait mise en cours en 1512. Le P. Cahier émet sur l'origine de la légende deux hypothèses. Peut-être, dit-il (*Caractéristique des saints*, t. I, p. 136), aura-t-on pris pour une houlette le cierge que Geneviève porte souvent à la main dans l'iconographie : peut-être aussi l'erreur vient-elle de ce qu'on n'a pas saisi le sens d'une ancienne estampe. Cette estampe, « voulant faire entendre que la sainte avait rassuré les Parisiens contre la frayeur

ment et solennellement profession de virginité. L'âge requis pour cette cérémonie était, à l'origine, indéterminé. Il variait suivant l'appréciation de l'évêque, ou suivant l'usage des différents pays. Au ve siècle il semble que les jeunes filles n'étaient pas admises régulièrement à la « vélation » avant vingt-cinq ans [1]. Toutefois on considérait que « la vertu des vierges leur tenait lieu d'années ». C'était l'avis de saint Ambroise [2]. Sa sœur Marcelline était encore jeune quand elle fut consacrée par le pape Libère, en 352. Le discours que l'évêque de Milan met, à cette occasion, dans la bouche de Libère suppose que les vierges romaines recevaient d'ordinaire la consécration à un âge peu avancé. Il y a tout lieu de croire que l'Église des Gaules s'inspirait de cet exemple. Comme on le voit par une décrétale du pape Innocent Ier, adressée en 404 à Victrice, évêque de Rouen [3], Rome recommandait de propager partout les règles de discipline qui lui étaient propres.

que répandait Attila et les avait empêchés d'aller se livrer aux Huns en abandonnant la ville, montre Geneviève priant Dieu sur les murailles de Paris transformé en une sorte de bercail qui entoure et protège des brebis. Au dehors, la fureur de l'invasion barbare est représentée par une bande de loups qui brûlent de forcer l'entrée. » Cahier, *Caractéristique des saints*, t. I, p. 195. Sur tout ceci, cf. Ch. Kohler, *op. cit.*, p. VIII-XVII.

1. Cf. conciles de Carthage de 397, can. 1; de 418, can. 126, dans Mansi, *Concilia*, t. III, p. 919 et 822; t. IV, p. 508; voir notes à l'épître II du pape Innocent Ier dans P. L., t. XX, col. 478. Vers le milieu du ve siècle, on exigea quarante ans d'âge pour la prise du voile. Voir la Novelle VI de Majorien de 458 et la constitution que le *Liber pontificalis* ou plutôt l'*Épitome cononien* attribue à saint Léon le Grand. Cf. Mommsen, *Das Nonnenalter*, dans *Neues Archiv*, 1897, t. XXII, p. 543-547; Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 2e éd., p. 407. A noter que le concile de Saragosse en 380, can. 8 (Mansi, t. III, p. 635), exigeait déjà le même âge. Mais c'est là une exception en Occident.

2. « Non virtute aetatis appendicem dicimus, sed virtutis aetatem. » *De virginitate*, lib. I, cap. VII, n° 40.

3. P. L., t. XX, col. 479.

Et l'Église de Paris n'eut sans doute garde de négliger ces recommandations.

On a pensé que Geneviève n'avait guère plus de quinze ans [1], quand elle se présenta, avec deux compagnes beaucoup plus âgées qu'elle, au pontife qui devait lui imposer le voile. Son biographe appelle Vilicus le prélat consécrateur [2].

La cérémonie de la *velatio* se faisait en grande pompe, les jours de fête solennelle. Dans le curieux discours *Ad virginem lapsam*, qui figure parmi les œuvres de saint Ambroise, l'évêque rappelle à une vierge déchue sa consécration, le jour de Pâques, au milieu des néophytes vêtus de blanc et portant des cierges allumés [3].

Le jour de sa *velatio*, Geneviève, nous dit son

1. On a déduit cela de *Vita B 12*, où il est dit qu'elle jeûnait tous les jours de la semaine, sauf le jeudi et le dimanche, *a quinto decimo anno*. Mais cette induction est loin de s'imposer.

2. Ce nom est mal attesté dans les manuscrits. Au lieu de *Vilico*, on lit encore *Ilico*, *Illico*, *Villico*, *Julico* ou même *Velum*. M. Kohler propose (*op. cit.*, p. XCVI) de lire *episcopus villicus*, c'est-à-dire un chorévêque. M. Kurth accepte volontiers cette hypothèse (*op. cit.*, p. 53 (54). Le *Gallia christiana* émet l'idée que le Félix du catalogue épiscopal de Paris pourrait bien être le *Vilicus* du *Vita Genovefae*. Ce Félix est le quatrième prédécesseur de Héraclius qui assista, en 511, au concile d'Orléans. La chronologie connue ne s'oppose donc pas à cette identification. Mgr Duchesne croit cependant que « *Vilicus* est la bonne leçon ». Ce nom, il est vrai, ne se rencontre pas dans le catalogue parisien. « A cela, dit Mgr Duchesne (*Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 462), il faut répondre que rien, dans le texte ou le contexte, n'oblige à croire que le biographe ait présenté Vilicus comme un évêque de Paris. Un des recenseurs de la Vie de sainte Geneviève le qualifie d'évêque de Chartres (cf. Kohler, *op. cit.*, p. 49), ce qui est inexact, car, pas plus dans la liste épiscopale de Chartres que dans celle de Paris, on ne rencontre le nom de Vilicus. On le trouve, en revanche, dans celle de Bourges, à une place qui concorde aisément avec la chronologie de sainte Geneviève. »

3. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 408. Sur cette cérémonie, cf. saint Ambroise, *De virginibus*, lib. I, cap XII, n° 66; ib., III, cap. I, n° 1; *Ad virginem lapsam*, cap. V, n° 19.

biographe[1], marchait modestement derrière ses deux compagnes plus âgées, lorsque le pontife, arrêtant ses yeux sur elle et devinant la supériorité de ses mérites, la fit passer au premier rang : « Qu'on mette en avant, dit-il, celle qui marche derrière, car elle a déjà reçu du ciel sa consécration. » Il procéda ensuite à la cérémonie, suivant le rite usité dans les Églises des Gaules[2]. Après avoir invité les assistants à appeler les bénédictions célestes sur les trois vierges, il adressa lui-même à Dieu une longue supplication pour obtenir en leur faveur la grâce de la persévérance. Puis il imposa le voile à chacune d'elles, en disant : « Reçois ce voile, ma fille, et porte-le sans tache jusqu'au tribunal de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Lorsqu'une vierge chrétienne avait reçu le voile qui symbolisait, comme le *flammeum* des épouses[3], son union avec le Christ, elle ne s'appartenait plus; elle était vraiment l'épouse du Christ. Les canons prévoyaient le cas où, trahissant ses engagements soit par le mariage, soit par un commerce illégitime avec un homme, elle serait déchue de sa dignité. Son crime était alors traité comme un véritable adultère. Le pape Innocent, que Victrice interroge à ce sujet, répond[4] : « La vierge qui aura violé son serment ne doit pas même être admise à la pénitence, tant que son complice sera de ce monde[5]. Car si une femme

1. *Vita B 6.*
2. Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 410-412.
3. *Ep. ad Demetriadem*, cxxx, 2. Sur le voile de l'oblation, cf. Salomon Reinach, *Compte rendu de l'Académie des inscriptions*, 12 novembre 1897, p. 644.
4. Epist. II, 13, dans P. L., t. XX, col. 479. Cf. Ambroise, *Ad virginem lapsam*, cap. VIII, n° 83.
5. « Nisi de seculo recesserit. » Plusieurs manuscrits portent :

qui, du vivant de son mari, en épouse un autre, est considérée comme adultère, et si l'on ne l'admet pas à la pénitence avant que l'un des deux soit mort, à plus forte raison faut-il traiter avec la même rigueur celle qui après avoir contracté union avec l'Époux immortel, a convolé ensuite à des noces hunaines. »

Geneviève avait conscience des obligations qu'elle contractait, et elle garda toute sa vie le souvenir ému de sa consécration. Elle avait un goût si vif de la pureté qu'on put croire qu'elle possédait le don de discerner les âmes pécheresses. Un jour, raconte son biographe [1], elle se trouva en présence d'une jeune femme qui venait de Bourges à Paris. La voyageuse avait tous les dehors de l'austérité. Geneviève, qui lisait au fond des cœurs, lui demanda tout simplement si elle était vierge ou veuve. Comme celle-ci répondait qu'elle avait reçu la consécration des vierges et qu'elle était restée fidèle au Christ dans la pureté de son corps, Geneviève la reprit et, relevant son mensonge, lui reprocha nettement d'avoir manqué aux vœux qu'elle avait faits; elle lui révéla par le détail les circonstances dans lesquelles la tentation, sous la forme d'un séducteur, l'avait vaincue; malgré le secret et l'ombre dont sa faute restait enveloppée, la coupable ne méritait plus le nom d'épouse du Christ. A ce récit, la jeune femme se jeta aux genoux de Geneviève, avoua son péché et promit d'en chercher le pardon dans la pénitence.

Cette anecdote est un témoin indirect du genre de

« de hac vita recesserit » ; c'e st bien, ce semble, le sens indiqué pa le contexte. Cependant certains critiques traduisent : « sortir du monde pour entrer dans un monastère ».

3. *Vita B 29.*

vie que menaient les vierges chrétiennes en Gaule, au ve siècle. Elles n'étaient pas cloîtrées. On ne voit pas que, dans les premiers siècles, elles aient formé de véritables communautés, ni même de simples congrégations. Le seul endroit où elles se trouvent groupées est l'église. Sans doute, au lendemain de la paix que l'empereur Constantin octroya au christianisme, commencent à paraître les monastères de femmes. Celui que saint Jérôme fonda à Bethléhem est particulièrement célèbre. L'Occident suivit cet exemple. A Milan, notamment, sous l'épiscopat de saint Ambroise, on aperçoit « un sanctuaire de la virginité », *sacrarium virginitatis,* qui, sans être un cloître proprement dit, sert au moins d'asile aux vierges qui désirent vivre et prier en commun[1]. Victrice de Rouen a-t-il institué sur ce modèle un monastère de jeunes filles dans sa ville épiscopale ? Les termes dont il se sert pour désigner le groupe des vierges rouennaises : *chorus virginum,* sont trop vagues pour qu'on puisse en inférer rien de certain [2]. Mais qu'elles vécussent isolées ou en communauté plus ou moins fermée, ces épouses du Christ formaient une classe à part qui avait dans les cérémonies religieuses une place privilégiée. A l'église elles étaient complètement séparées du reste des fidèles [3].

Geneviève ne quitta pas la demeure de ses parents. C'est à ses compatriotes de Nanterre qu'elle continua de donner, quelque temps encore, le spectacle de ses vertus virginales. Mais bientôt, nous dit-on, Sévère et Gérontia moururent. Outre le chagrin de perdre

1. *De virginibus,* lib. I, cap. XI.
2. *De laude sanctorum,* cap. III, n° 8.
3. « Locum tabulis separatum, in quo in ecclesia stabas. » Ambroise, *Ad virginem lapsam,* cap. VI, n° 24.

un père et une mère aimés, Geneviève allait-elle connaître les soucis et les dangers de la solitude? Un concile d'Hippone, de 393, réglait qu'après la mort de leurs parents, les vierges devaient être confiées à des femmes recommandables par leur sagesse et leur piété. Une disposition analogue était sans doute en vigueur dans l'Église des Gaules. Quoi qu'il en soit, Geneviève se refugia chez sa marraine, qui résidait à Paris [1].

« La petite ville était alors comprise presque tout entière dans une île de la Seine, île d'ailleurs moins étendue qu'aujourd'hui, puisqu'on y a réuni, depuis, un îlot qui se trouvait en aval. Déjà protégée par les eaux du fleuve, l'île parisienne était entourée d'une ceinture de murailles, défense nécessaire contre les bandes de pillards qui ne cessaient de parcourir la Gaule. Deux ponts munis de fortins donnaient accès dans l'île : le Petit-Pont, par lequel s'établissait la communication avec la rive gauche, et de l'autre côté, un peu plus en amont, le pont qui conduisait aux terrains boisés et marécageux de la rive droite.

« A l'extrémité orientale de l'île s'élevait la cathédrale, dédiée à saint Étienne. On l'avait bâtie sur un emplacement jadis occupé par diverses effigies de divinités gauloises et par un autel de Jupiter [2]. A ce

1. *Vita B* 7.

2. L'un des autels trouvés à Paris, en 1710, sous le chœur de Notre-Dame et conservés au musée de Cluny, porte sur une de ses faces un Jupiter et sur une autre un personnage du nom d'Esus, qui abat un arbre, enfin un taureau surmonté de trois oiseaux avec cette inscription : *Tarvos Trigaranus*, « le Taureau aux trois grues ». Reproduction dans Alexandre Bertrand, *La religion des Gaulois*, p. 351. Cf. *Revue celtique*, t. XVIII, p. 254; *Corpus inscript. lat.*, t. XIII, n° 3026.

premier édifice était attenante une autre église consacrée à Notre-Dame. Un concile avait été tenu dans la cathédrale dès 360. Sur le bord du fleuve, près du Petit-Pont, un bâtiment en forme de rotonde servait de baptistère [1].

« Sur la rive droite, au nord de la cité, s'étendait un faubourg dont il est question dès l'époque de Julien. Une voie romaine le traversait, remontant jusqu'au bourg de Catheuil [2], plus tard Saint-Denis, pour y rejoindre la voie qui suivait de plus ou moins loin le cours de la Seine.

« Au sud de la cité se dressait, par delà le fleuve, une hauteur couronnée de vignobles. C'était le mont *Leucotitius,* qui semble avoir donné son nom à la Lutèce primitive. Du Petit-Pont partait une voie qui se dirigeait vers Orléans et de laquelle ne tardait pas à se détacher celle qui menait à Chartres. Tout près de là s'élevait le palais bâti par Constance Chlore, habité temporairement par plusieurs empereurs romains (notamment par Julien), et destiné à devenir par la suite la résidence des rois francs. Il en reste aujourd'hui des ruines connues sous le nom de « Palais des Thermes».

« Le Palais et ses jardins occupaient les premières pentes du mont Leucotitius. A quelque distance au sud était assis le camp romain, à l'emplacement actuel des jardins du Luxembourg, dans la partie la plus voisine du palais. Plus à l'est, entre la

1. *Vita B 9* signale un baptistère. Il est vraisemblabe qu'il se trouvait « sur l'emplacement occupé plus tard par le baptistère connu sous le nom de Saint-Jean-Baptiste ou de Saint-Jean-le-Rond, qui fut bâti au VIIe siècle et se trouvait dans l'île de la Cité au bout du Petit-Pont ». Kohler, *op. cit.*, p. LXXXVIII, note 1.

2. *Vicus Catolacus.*

Seine et le mont, subsistaient les restes des arènes dans lesquelles les anciens habitants avaient contemplé les spectacles sanglants si chers aux Romains. Le sommet du Leucotitius servait depuis longtemps de champ de sépulture. Là, reposait entre autres, l'évêque Prudence, prédécesseur immédiat de saint Marcel [1]. »

Telle était à peu près, à vol d'oiseau, la physionomie de la cité parisienne, lorsque Geneviève, sur la demande de sa marraine [2], y élut domicile.

On peut croire que leur maison était sise dans la cité proprement dite. A peine Geneviève y était-elle installée qu'elle eut à subir l'épreuve d'une terrible maladie. Son corps devint comme paralysé, ses articulations disjointes refusaient tout service. Elle souffrait cruellement. Le mal alla s'aggravant au point que pendant trois jours elle demeura privée de sentiment; on l'aurait crue morte sans la rougeur qui colorait encore ses joues. Son imagination cependant la transportait dans un autre monde. Revenue à la santé, elle raconta qu'un ange l'avait conduite en esprit dans le royaume des bienheureux et lui avait montré les récompenses merveilleuses que Dieu prépare à ceux qui l'aiment [3].

Geneviève connut ainsi en quelques jours toutes les extrémités des choses humaines. Dieu, qui la destinait à être l'instrument de ses grands desseins, la trempait fortement pour l'action.

Cependant l'accomplissement de ses devoirs jour-

1. Lesêtre, *op. cit.*, p. 32-34. La chronologie de ces divers épiscopats n'est attestée nulle part.
2. « Accersita a sua matre spirituali. » *Vita B* 7.
3. *Ibid.*

naliers de vierge chrétienne fut pour longtemps encore son unique préoccupation.

La vie de ces religieuses, que saint Ambroise appelle « les chevalières de la chasteté », *milites castitatis* [1], entraînait certaines mortifications et certains actes de piété qui leur étaient particuliers. Leurs journées comprenaient, en dehors du temps qu'elles passaient à l'église, des exercices variés, tels que la lecture, le travail manuel et la prière [2]. L'oraison primait toutes leurs autres occupations. Il leur était plus spécialement prescrit de prier à l'heure du lever, avant et après le repas, au moment de l'encens et enfin avant de se mettre au lit. Saint Ambroise leur recommande, en outre, de réciter, la nuit, jusqu'à ce qu'elles s'endorment, alternativement des psaumes et l'oraison dominicale, et de repasser chaque matin, aussitôt éveillées, même avant l'aube du jour, le symbole qui contient les mystères de la doctrine chrétienne [3].

Geneviève, qui connaissait sans doute ces prescriptions, les interprétait en les aggravant encore. Les nuits du samedi au dimanche, elle les passait habituellement dans la veille et dans la prière, à la manière, dit son biographe, d'un serviteur attendant son maître qui revient des noces [4]. Et ce n'était pas seulement la semaine qui avait ainsi un jour privilégié. Chaque année ramenait pour elle un carême spécial. De l'Épiphanie au jeudi saint, elle se tenait enfermée dans sa cellule comme une recluse, afin de

1. *De virginibus*, lib. I, cap. XI.
2. Ambroise, *ibid.*, lib. III, cap. IV, n° 16.
3. *Ibid.*, n° 18-20.
4. *Vita B 19.*

servir Dieu plus librement par les veilles et par l'oraison[1].

Ces exercices ne donnent qu'une idée incomplète de ses mortifications. Son abstinence allait jusqu'aux dernières limites. De quinze ans à cinquante, Geneviève ne rompit le jeûne que le dimanche et le jeudi. Et sa nourriture était toujours des plus grossières : du pain d'orge et des fèves cuites à l'eau, qu'elle conservait quelquefois pendant deux ou trois semaines. Ce fut seulement à partir de cinquante ans que, par respect pour les ordres de ses supérieurs ecclésiastiques, elle consentit à manger du poisson et du lait avec son pain d'orge. De toute sa vie elle ne but ni vin ni boisson fermentée[2].

Dans un corps aussi mortifié et une âme aussi angélique, les vertus chrétiennes devaient se développer à l'aise. Son biographe, s'inspirant d'une allégorie empruntée à un livre chrétien du IIe siècle, le *Pasteur* d'Hermas, dit que Geneviève avait douze compagnes spirituelles qui ne la quittaient jamais : la foi, l'abstinence, la patience, la magnanimité, la simplicité, l'innocence, la concorde, la charité, l'obéissance, la chasteté, la vérité et la prudence[3].

Mais personne n'est à l'abri des soupçons injurieux. Geneviève n'y échappa pas plus que tant d'autres âmes vraiment religieuses. Ses exercices de piété même étaient suspects à quelques-uns. On nous raconte que, poussée par la curiosité, une de ses voisines voulut s'introduire dans sa cellule pour se rendre compte des mortifications auxquelles elle se

1. *Vita B* 32.
2. *Vita B* 12.
3. *Vita B* 14; Hermas, *Pastor*, Simil. IX, 15.

livrait pendant le carême. Dieu punit l'insolente en la frappant de cécité[1]. Connu ou non, ce châtiment miraculeux n'empêcha pas les langues d'aller. Geneviève passa bientôt dans le public pour une dévote dont on exagérait les vertus.

Telle était l'opinion du vulgaire lorsque, en 447, Germain d'Auxerre, reprenant une seconde fois le chemin de la Grande-Bretagne, en compagnie de Sévère, évêque de Trèves, s'arrêta de nouveau à Paris. Un de ses premiers soins fut de s'enquérir de la jeune fille dont il avait béni et encouragé la vocation dix-huit ans auparavant. On lui fit entendre que Geneviève n'avait pas répondu aux espérances qu'il avait pu concevoir. Mais, sans se laisser émouvoir par ces insinuations perfides, le vénérable pontife alla droit à la demeure de la vierge. Et là, devant tous, il salua Geneviève avec tant de déférence que les calomniateurs en furent confondus. Il se mit ensuite en prière comme dans un sanctuaire. Et s'adressant à ceux qui dédaignaient Geneviève, il attira leur attention sur un émouvant spectacle : la place où priait l'humble vierge, dans le secret de sa cellule, était tout humide des larmes qu'elle avait versées au cours de ses entretiens avec Dieu. Cette leçon de choses rendait superflue toute autre justification. Avant de quitter les Parisiens qui l'entouraient, saint Germain se borna à leur recommander de témoigner désormais plus d'égards envers celle qui menait parmi eux une vie si agréable au Seigneur[2].

Les vertus de Geneviève finirent par s'imposer au respect de tous. L'exemple de sa virginité devint

1. *Vita B 32.*
2. *Vita B 8.*

contagieux jusqu'en dehors du diocèse de Paris. A Paris même, on voit des jeunes filles se grouper autour d'elle[1]; celles-ci forment sa société; et nul doute qu'elles aient embrassé le même genre de vie que la vierge de Nanterre. A Meaux, une jeune fille, d'âge nubile et déjà fiancée, du nom de Célinie, s'éprend d'admiration pour Geneviève et lui demande de présider aux étapes de sa conversion; c'est d'elle qu'elle veut recevoir les règles de la vie religieuse; c'est par elle qu'elle veut être fiancée au Christ. Le jeune homme à qui elle avait été promise, apprenant cette résolution, entre en fureur, accourt à Meaux et va droit à la maison de sa fiancée. Mais Geneviève et Célinie, averties de cette brusque approche, se hâtèrent de chercher un refuge dans le baptistère de l'église de Meaux. Le jeune homme les suivit de près. Quel ne fut pas son étonnement, quand il vit la porte de l'édifice s'ouvrir d'elle-même devant les fugitives pour leur donner asile et se refermer derrière elles[2] ! Toute tentative de violence devenait inutile. Le jeune homme abandonna ses desseins. Et Célinie put suivre en toute liberté sa vocation[3].

L'activité de Geneviève, comme on le voit, ne se renfermait pas dans l'enceinte de Paris. Les grandes œuvres que nous lui verrons bientôt accomplir avaient au loin un glorieux retentissement. Des étrangers de passage à Paris, des marchands sans doute, portèrent, nous dit-on, sa réputation jusqu'en Célé-Syrie, où saint Syméon Stylite, plein d'admiration

1. *Vita B 19.*
2. *Vita B 26.*
3. Célinia, dit M. Lesêtre (*op. cit.*, p. 78), « devint une sainte dont le souvenir est resté en honneur à Meaux et à Paris ».

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

pour tout ce qu'on racontait d'elle, chantait ses louanges et se recommandait à ses prières[1].

II

LA DÉVOTION AUX SAINTS NATIONAUX

La piété de Geneviève se traduisait surtout par le culte qu'elle rendait aux saints, plus spécialement à saint Denis et à saint Martin.

S'il était un lieu qu'elle aimât particulièrement à visiter dans le voisinage de Lutèce, c'était le *vicus Catulliacus* ou *Catolacus*[2], où reposait le corps de saint Denis. Ce qu'on racontait de son temps sur l'apostolat et le martyre du premier évêque de Paris se réduisait à fort peu de choses[3]. On savait du moins

1. *Vita B* 25. L'authenticité de cet épisode a été contestée par Krusch (*Neues Archiv*, t. XVIII, p. 22; t. XIX, p. 458) en raison de son invraisemblance. Le savant critique reconnaît cependant que la chronologie ne s'y oppose pas, puisque saint Siméon est mort en 460 et que Geneviève avait alors quarante ans. M. Godefroid Kurth fait remarquer (*op. cit.*, p. 56 [54]), que le récit « est rendu vraisemblable au contraire par le *negociatores euntes et redeuntes* du texte hagiographique : qui ne sait la multitude des marchands syriens qu'il y avait alors en Gaule, et qui, allant et venant, ont pu parler à leurs compatriotes de la vierge parisienne, qui jouait un si grand rôle dans sa patrie et faisait tant de bien ? »

2. Les manuscrits, remarque Julien Havet (*Les origines de Saint-Denis*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, 1890, t. LI, p. 25, note 1) donnent des formes diverses : *Catholacensem*, *Catholiacensem*, *Catollacensem*, *Catulacinsem vicum ;* les monnaies : *Catolaco* ou *Catullaco*. « Toutes ces formes sont, à ce qu'il semble, des altérations d'un primitif *Catulliacus*, tiré d'un gentilice *Catullius* (d'Arbois de Jubainville, *Propriété foncière. Noms des lieux habités en France*, p. XVIII, 214). La forme *Catulliacus* se lit d'ailleurs en toutes lettres dans le *Gesta Dagoberti*, 2, 3 ; cf. éd. Krusch, p. 401 et 402. »

3. On sait que l'identification de saint Denis de Paris avec saint Denis l'Aréopagite est due à l'abbé Hilduin (IXe siècle). Le *Passio S. Dionysii*, édité par Krusch (*Auctores antiquissimi*, des *Monum. Germ.*, t. IV, 2e part., p. 101-103) est, comme nous l'avons dit, une œuvre très tardive, des environs de 800.

qu'il avait été inhumé sur le bord d'une voie romaine, à quelques kilomètres de la cité qu'il avait évangélisée[1]. Un simple tombeau, sorte de *memoria* comme on en élevait sur les corps des martyrs, d'un bout à l'autre du monde romain, marquait l'emplacement de sa sépulture. Il avait la forme d'une tour, *turritus*, ou peut-être d'un cône, autant qu'on en peut juger par un passage de Grégoire de Tours[2].

Geneviève estimait que saint Denis méritait mieux que ce simple édicule; elle aurait voulu qu'on érigeât sur son tombeau une chapelle, une véritable « basilique ». Elle s'en ouvrit aux prêtres de Paris avec lesquels elle était en plus étroites relations[3] : « Vénérables pères et seigneurs, dit-elle, je vous en prie, faites une collecte, afin qu'on puisse édifier une église en l'honneur de saint Denis, car le lieu où il repose est vraiment sacré. » Sa demande fut bien accueillie, mais les prêtres entrevoyaient avant tout les difficultés du projet. « Les moyens nous feront défaut, dirent-ils; entre autres choses, comment se procurer de la chaux? » Geneviève, toute confiante, répondit que Dieu y pourvoirait. « Allez de l'autre côté du pont de la cité, et vous m'en direz des nouvelles. » Comme ils suivaient son avis, ils rencontrèrent deux porchers qui devisaient entre eux. L'un disait : « En suivant les traces d'une truie égarée dans le pâturage, j'ai trouvé un four à chaux étonnam-

1. « In sexto ab urbe memorata lapide », dit le *Passio*, 28, éd. Krusch, p. 104. « Hic (vicus) ab urbe quae Lutecia sive Parisius vocatur quinque ferme millibus abest. » *Gesta Dagoberti*, 2, éd. Krusch, p. 401. Ce dernier chiffre (neuf kilomètres) représente le plus exactement la distance véritable de Saint-Denis à l'île de la Cité.

2. *Gloria martyrum*, LXXI, éd. Arndt et Krusch, p. 536.

3. *Vita B 15-17*.

ment grand. » « Et moi aussi, répliquait l'autre, j'ai vu dans la forêt un arbre que le vent avait complètement déraciné, sous les racines duquel se trouvait également un four à chaux dont rien, je crois, n'a été enlevé. » Ayant ouï ces propos, les prêtres remercièrent la Providence; ils vérifièrent sur place les dires des porchers et vinrent rapporter à Geneviève ce qu'ils avaient entendu et vu. La jeune vierge fut tellement émue de cette bonne nouvelle qu'elle fondit en larmes et qu'elle passa la nuit à prier, demandant à Dieu de lui fournir les moyens de mettre son projet à exécution. Le jour venu, elle courut auprès de son meilleur confident, le prêtre Genesius, et le mit au courant de l'enquête menée par ses collègues. La principale difficulté était levée. Il fut convenu que Geneviève ferait elle-même une collecte chez tous les habitants de la cité. La quête fut fructueuse, abondante même. On put dès lors se mettre à l'œuvre.

L'édifice projeté comportait une maçonnerie considérable. Il fut aisé de se procurer la pierre; les fours qu'on venait de découvrir fournirent la chaux; dans la forêt prochaine abondait le bois nécessaire à la charpente. Pendant que les maçons travaillaient sur place, les charpentiers abattaient les arbres, en équarrissaient les fûts, qu'ils amenaient à pied d'œuvre sur des chariots. Geneviève, sans précisément surveiller les travaux, ne les perdait pas de vue. Elle eut même l'occasion d'intervenir un jour et de manifester sa vertu aux ouvriers. Les charpentiers ayant manqué de boisson, elle se mit en prières et, faisant un signe de croix sur la cruche vide, elle obtint que Dieu la remplît miraculeusement. Tous purent ainsi boire à leur soif, nous dit l'hagiographe,

et ils se répandirent en actions de grâces, louant le Maître des choses, qui accomplissait de telles merveilles par sa servante[1].

La première basilique de saint Denis s'acheva heureusement. Le tombeau primitif y fut englobé et servit d'autel[2]. Les restes du martyr demeurèrent là jusqu'au jour où le roi Dagobert Ier les fit transporter (22 avril 625), à quelques centaines de mètres, dans l'abbaye qu'il venait de faire construire[3]. L'église bâtie par sainte Geneviève n'en resta pas moins consacrée au culte. A partir du jour où la messe y fut célébrée, un prêtre y fut attaché pour la desservir. On l'appela plus tard l'église de Saint-Denis de l'Étrée[4], pour la distinguer de la grande basilique abbatiale. Mais, avant d'appartenir à l'abbaye et de former un prieuré, elle resta pendant longtemps séculière et probablement paroissiale. Elle l'était encore au IXe siècle[5].

C'est là que Geneviève aimait à venir prier. Elle y venait surtout le dimanche[6], et les plus mauvais temps ne l'empêchaient pas d'accomplir son pieux pèlerinage. Un matin, après une nuit de tempête, au chant du coq, elle part avec ses compagnes. L'une d'elles portait un cierge allumé pour guider la petite

1. *Vita B 18.*
2. Cf. Grégoire de Tours, *Gloria martyrum*, LXXI, et *Historia Francorum*, V, XXXII.
3. Sur cette translation et la date, cf. Julien Havet, *Les origines de Saint-Denis*, p. 7-21.
4. Cf. Julien Havet, *Saint-Denis-de-l'Etrée*, *ibid.*, p. 22-31. Au XIIe siècle, Suger disait encore (*Opera*, éd. Lecoy de La Marche, p. 339) : « In Strata vero ubi dominus noster post Dominum ter beatum Dionysius toto trecentorum annorum tempore quievit. »
5. *Miracula S. Dionysii*, I, 24, dans les *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, t. III, p. 351 ; Mabillon, *Œuvres posthumes*, t. II, p. 342.
6. *Vita B 19.*

troupe à travers l'obscurité encore profonde. Une rafale du vent eut vite fait d'éteindre le flambeau. Le sol était détrempé, la pluie tombait à verse. Le cortège dut s'arrêter, frappé de crainte et ne sachant comment se diriger à pareille heure en pleine campagne. Geneviève se fit alors remettre le cierge éteint et, à peine l'eut-elle saisi, qu'il se ralluma de lui-même. Elle le porta ainsi jusqu'à la basilique : la flamme défia toutes les fureurs de l'ouragan, et le cierge acheva doucement de se consumer pendant qu'elle faisait ses oraisons, prosternée sur le pavé du sanctuaire [1].

Nul miracle ne pouvait mieux symboliser la vertu de Geneviève. Ne semble-t-il pas qu'elle ait reçu de saint Denis le flambeau de la foi, non seulement pour l'entretenir au sein de la cité parisienne, mais encore pour le transmettre à la nation des Francs qui venait de faire son apparition sur le sol de la Gaule? « Nos pères avaient compris, à ce qu'il semble, ce rôle de la sainte. Ils la représentaient avec un cierge allumé à la main. Parfois, pour rendre le symbole plus expressif, ils ajoutaient, au-dessus des épaules de la vierge, d'un côté un démon qui cherchait à éteindre la flamme (avec la bouche ou avec un soufflet), de l'autre un ange [2] », qui rallumait le cierge ou l'empêchait de s'éteindre.

1. *Ibid.* 19-20.

2. Lesêtre, *op. cit.*, p. 71. Le portail des Libraires, à la cathédrale de Rouen, offre de cette particularité iconographique un exemple typique. Cf. Mlle Pillion, *Revue de l'art chrétien*, novembre-décembre 1913, p. 372-373. Le Louvre possède aussi une belle statue du même genre (débuts du XIIIe siècle) qui provient de l'ancienne église Sainte-Geneviève de Paris. Cf. Cahier et Martin, *Caractéristique des saints*, Paris, 1867, t. I, p. 197. Cf. Ch. Kohler, *op. cit.*, p. XIII, note, et p. XVI.

C'est de la dévotion témoignée par Geneviève au premier évêque de Paris qu'est né, on peut le dire, ou du moins s'est singulièrement développé le culte de saint Denis. Au ve siècle comme au IVe, les églises rivalisaient de zèle pour le culte des martyrs en général et surtout des martyrs locaux. Il semble que le clergé parisien soit resté à cet égard plus froid que de raison. Il entra sans doute avec générosité dans les desseins de la vierge de Nanterre. Mais c'est bien à Geneviève que revient l'initiative des honneurs que devait recevoir désormais l'apôtre de Paris. La basilique construite sur son tombeau, en assurant la publicité de son culte, en assurait également la perpétuité. Dagobert Ier ne fera que continuer l'œuvre de l'humble vierge. C'est un peu grâce à elle que saint Denis fera plus tard si grande figure dans l'histoire de France.

Pendant que Geneviève exaltait ainsi le fondateur de l'Église de Paris, d'autres entreprenaient de susciter et de répandre le culte de saint Martin de Tours. Si le culte des martyrs remonte aux premiers âges du christianisme, celui des simples confesseurs est d'origine plus récente. On n'en trouve pas de trace en Gaule avant le ve siècle. L'un des premiers confesseurs qu'on ait honorés fut saint Martin, le troisième évêque de Tours [1], mort, selon des calculs récents, à la fin de l'année 396 ou au commencement de 397 [2].

1. Nous lisons bien que saint Martin fit transporter dans la basilique construite par saint Lidoire le corps de saint Gatien qui avait été d'abord inhumé dans le cimetière commun des chrétiens (Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, lib. X, XXXI). Mais il n'est pas ici question de culte public.

2. C'est le sentiment de M. Babut, *Saint Martin de Tours*, Paris,

Déjà, de son vivant, les éléments de sa canonisation étaient préparés. Sulpice-Sévère n'avait qu'à publier le *Vita Martini* [1] pour qu'on sût que l'Église de Tours venait de perdre un pontife qui était l'égal des martyrs, sinon l'égal des apôtres [2]. L'ouvrage eut un vif succès, surtout au loin, à Rome, en Afrique et en Orient [3]. A Tours, le triomphe de Martin n'éclata pas dès la première heure. Il semble pourtant que les honneurs du culte lui furent rendus par son successeur immédiat, saint Brice, qui fit bâtir, vers 437, une basilique sur son tombeau [4]. Cette basilique était modeste, plus modeste même que celle que Geneviève avait élevée sur le tombeau de saint Denis. Un poète contemporain en parle ainsi : « Le corps de Martin, que la terre entière tient pour vénérable, où reste vivante la gloire du défunt, ici, on ne l'avait recouvert que d'une grossière construction en bois, bien indigne d'un tel confesseur, et les habitants voyaient tous les jours avec honte la gloire de l'homme si grande, le décor du lieu si pauvre [5]. »

1913, p. 276. Mgr Duchesne (*Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 299) estime que Martin est mort le 8 novembre 397.

1. Sur la composition du *Vita Martini*, cf. Babut, *op. cit.*, p. 34 sq.

2. « Nam licet ei ratio temporis non potuerit praestare martyrium, gloria tamen martyris non carebit qua voto et virtute et potuit esse et voluit. » Sulpice Sévère, *Epist.*, II, 9; cf. 12 : « Implevit sine cruore martyrium », etc. « Per omnia similem apostolis. » *Epist.*, I, 15. « Consertus apostolis ac prophetis et in illorum justorum grege nullis secundus. » *Epist.*, II, 8. Cf. Babut, *op. cit.*, p. 233 sq.

3. Sulpice-Sévère, *Dialog.*, I, 23, 3-7; cf. I, 26, 2-3; III, 17, 4.

4. « Hic (Bricius) basilicam parvulam aedificavit super corpus beati Martini. » Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, lib. X, XXXI. M. Babut, pour des raisons qui nous paraissent plutôt faibles (*Saint Martin*, p. 292), veut que la basilique ait été bâtie par Justinien, l'évêque intrus de Tours (430-437). La date, en tout cas, oscillerait entre 430 et 440.

5. Sidoine Apollinaire, *Epist.*, IV, 18; cf. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 181; Babut, *op. cit.*, p. 297.

C'est alors que Perpétuus, sixième successeur de Martin (461-491), remplaça la chapelle primitive par une nouvelle basilique, qui allait devenir le plus fameux sanctuaire de la Gaule.

Comme Geneviève dut la visiter, on nous permettra de la décrire ici sommairement.

Les dimensions que Perpétuus avait adoptées étaient vraiment imposantes pour l'époque et pour le lieu : 47 mètres du porche à l'abside, 17 m. 75 de large et 13 m. 32 de haut; cinquante-deux fenêtres y jetaient la clarté à profusion [1]. « La décoration de l'édifice fut aussi riche que le permettait le malheur des temps. Perpétuus avait dû exploiter, pour orner son église, ce qui subsistait des temples antiques de la région, car il y réunit cent vingt colonnes et colonnettes. Il fit peindre au tympan des portes et sur les parois intérieures des scènes de l'histoire évangélique et de la vie de Martin, commentées par de copieuses légendes en prose et en vers. Le tombeau, recouvert d'une dalle de marbre qu'avait donnée l'évêque d'Autun Euphronius, occupait l'abside, qu'on avait faite spacieuse en vue du défilé des pèlerins; sur la paroi de cet hémicycle fut gravé ou peint un petit poème de Sidoine Apollinaire dont la matière avait été fournie par Perpétuus lui-même. C'était la pièce de choix des inscriptions de la basilique [2]. »

Commencée en 461, l'église Saint-Martin fut achevée en moins de cinq années. « Il semble que Perpétuus ait pu la consacrer dès le 4 juillet 465 [3].

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, XIV.
2. Babut, *Saint Martin*, p. 295-296. C'est de cette inscription qu'est tirée la description de la première basilique citée plus haut.
3. Sur cette date, cf. Babut, *op. cit.*, p. 292, note.

Le jour de la dédicace, qui fut célébrée avec un grand concours d'évêques et de prêtres du dehors, fut le grand jour de son épiscopat. »

Il n'avait pas attendu cette date pour attirer ses collègues et la foule au tombeau de saint Martin. L'année même de son élection, il avait réuni en concile, aux environs du 11 novembre, les évêques du Mans, de Bourges, de Nantes, de Châlons, de Rouen, de Rennes, d'Angers, un évêque des Bretons, un autre évêque de siège inconnu, qui célébrèrent avec lui la fête du glorieux pontife. Les fêtes du 4 juillet et du 11 novembre [1] furent ainsi consacrées par Perpétuus [2] et devinrent les dates par excellence du pèlerinage à saint Martin de Tours.

Les miracles qui s'accomplissaient sur son tombeau eurent dès lors un énorme retentissement. « Ici, dit Paulin de Périgueux d'après Perpétuus, les aveugles-nés s'émerveillent de contempler la lumière ; les boiteux voient leurs membres grandir et prennent une course allègre ; les sourds perçoivent les sons et les distinguent ; autant de sortes de maux, autant de genres de guérisons... ; ici s'assemblent, de toutes les régions du monde, des légions de pèlerins ; par milliers, ils apportent leurs multiples requêtes et prodiguent leurs prières [3]. »

De ce nombre fut Geneviève : soit pure dévotion, soit quelque autre motif qui l'ait guidée, on la voit entreprendre le voyage de Tours.

1. Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XVI, p. 399, 772, note IV.
2. Cf. Babut, *op. cit.*, p. 304 sq. ; Vacandard, *Revue du Clergé français*, octobre 1913, p. 76-77.
3. Paulin de Périgueux, *De Vita Martini*, VI, 159-163 ; VI, 34-38 ; cf. 862-870.

Elle passa par Orléans, nous dit son biographe. Cette ville ne pouvait manquer d'évoquer chez elle le souvenir d'Attila et du pontife qui, en 451, avait été le glorieux défenseur de la cité. Qu'elle ait visité le tombeau de saint Aignan, rien de plus probable; qu'elle ait prié dans une basilique déjà érigée en son honneur, cela nous paraît plus douteux[1].

Il semble que la vierge parisienne ait pénétré dans Orléans, précédée de sa réputation de sainteté. Un esclave qui avait manqué gravement à ses devoirs s'adresse à elle et la prie d'intercéder pour lui auprès de son maître irrité. Celui-ci ne veut rien entendre. « Si vous méprisez ma supplication, lui dit Geneviève, sachez que mon Seigneur Jésus-Christ, qui est toujours prêt à pardonner, ne la méprisera pas. » Rentré chez lui, le maître fut pris d'une fièvre violente et, de la nuit, ne put goûter aucun repos. Persuadé que cet accès de maladie était un châtiment de la dureté qu'il avait montrée vis-à-vis de son serviteur, il alla dès le matin se jeter aux pieds de Geneviève et s'engagea à lui donner satisfaction. Geneviève fit sur le malheureux un signe de croix et aussitôt, nous dit-on, la fièvre le quitta. L'esclave rentra du même coup en grâce auprès de son maître[2].

D'Orléans à Tours la distance est d'environ six cents stades. Geneviève la franchit à petites journées, en barque, sur la Loire. A peine avait-elle mis le pied sur le sol de la cité tourangelle que des énergumènes, sortis de la basilique construite par Perpétuus, s'avancèrent au-devant d'elle, en criant qu'ils

1. Le *Vita A 42* mentionne une visite de Geneviève à la basilique de Saint-Aignan. Nous croyons à une interpolation.
2. *Vita B 41.*

étaient tourmentés par Geneviève aussi bien que par saint Martin. Pénétrant dans l'église, la jeune fille y trouva d'autres démoniaques, qu'elle guérit d'un signe de croix. Les malheureux ainsi délivrés déclaraient à qui voulait les entendre que les doigts de Geneviève posés sur eux les avaient brûlés, comme auraient fait des cierges allumés d'un feu céleste.

La vierge parisienne s'attarda quelques jours à Tours, suivant fidèlement les exercices religieux qui s'accomplissaient près du tombeau de saint Martin. Cherchant l'ombre et la paix, elle s'agenouillait et priait de longues heures, perdue au milieu de la foule obscure, dans un coin de la basilique. Une nuit qu'elle assistait aux offices de la vigile, un des chantres fut pris subitement de folie et se mit à déchirer ses vêtements et ses membres. Finalement et comme par instinct, il quitta le sanctuaire et s'en alla droit à Geneviève. Celle-ci comprit qu'elle avait affaire à un dément assailli par l'esprit mauvais. Elle ordonna au démon de quitter le corps qu'il tourmentait, et aussitôt l'homme fut guéri.

L'hagiographe qui rapporte ces faits a sûrement voulu montrer que la vierge parisienne, en accomplissant de tels miracles à Tours même, méritait d'être comparée au plus grand thaumaturge de la Gaule. Il n'en reste pas moins vrai que le pèlerinage qu'elle fit à saint Martin était de nature à grandir encore parmi ses contemporains l'estime et le respect qu'ils professaient déjà pour le glorieux pontife. Saint Martin et saint Denis sont, à l'époque mérovingienne, nos grands saints nationaux. Ce sera l'éternel honneur de Geneviève d'avoir contribué, dans

une certaine mesure, par son exemple, à développer leur culte.

III

SON ACTION PUBLIQUE ET SOCIALE

Ce n'est pas seulement à Orléans et à Tours que l'hagiographe signale la présence de Geneviève ; la vierge parisienne nous apparaît comme une éternelle voyageuse, et partout les miracles éclosent sous ses pas.

On voudrait savoir quelles affaires l'appelèrent à Laon [1], où il semble qu'elle ait été pieusement attendue par la population. Une grande foule, nous dit-on, vint à sa rencontre. Sa réputation de thaumaturge l'y avait précédée. Les parents d'une jeune fille que la paralysie retenait au lit depuis neuf ans, implorèrent son assistance. On la conduisit auprès de la malade. Geneviève réchauffa dans ses mains les membres perclus et, après avoir longuement prié, elle ordonna à la jeune fille de se vêtir et de se chausser. La paralytique se leva et se rendit à l'église pour remercier Dieu de sa guérison. La population l'y suivit. Tous se confondirent en actions de grâces et, lorsque l'heure fut venue pour Geneviève de reprendre le chemin de Paris, les Laonnais reconnaissants

1. « Lugdunense oppidum », *Vita B* 23. M. Krusch (*Neues Archiv*, t. XVIII, p. 37) est fort embarrassé, pour sa thèse, de cette forme *Lugdunum* qui désigne Laon. En 627, on trouve déjà *Laudunum*. L'auteur aura voulu faire de « l'archaïsme », dit-il : *gelehrte Rückbildung*. Mgr Duchesne trouve plaisante une pareille réflexion (*Biblioth. de l'École des chartes*, t. LIV, p. 216-217). Cf. G. Kurth, *Étude critique sur la vie de sainte Geneviève*, p. 69.

l'accompagnèrent jusqu'aux portes de la ville et au delà[1].

Les malheurs publics, pas plus que les misères privées, ne prenaient Geneviève au dépourvu. Son siècle fut un siècle de calamités pour la Gaule. Et comme toutes les villes un peu importantes, Paris eut à en souffrir cruellement. Dans les pires circonstances Geneviève se montra la véritable « mère de la patrie ».

Au début de l'année 451, le bruit se répandit que la Gaule était menacée d'une nouvelle invasion de barbares. Les vieillards et les hommes mûrs savaient ce que pouvait signifier un pareil avertissement. L'invasion de 406 était encore dans toutes les mémoires. On ne pouvait se rappeler sans frémir les ravages exercés par les hordes qui avaient traversé le Rhin. « Tout l'espace compris entre le Rhin et l'Océan, entre les Alpes et les Pyrénées, les Quades, les Vandales, les Sarmates, les Alains, les Gépides, les Hérules, les Saxons, les Burgondes, les Alemans et les Pannoniens l'avaient dévasté. Mayence était ruinée de fond en comble : on avait massacré dans l'église plusieurs milliers d'hommes qui s'y étaient réfugiés[2]. » Puis, ç'avait été le tour de Reims, d'Amiens, d'Arras, de la Morinie, de tout le nord de la Gaule ; la région entière fut dépeuplée. Du nord les barbares se précipitèrent vers le sud, comme une avalanche. La Lyonnaise, l'Aquitaine, la Narbonnaise et la Novempopulanie, à l'exception de quelques villes, devinrent leur proie. Nombre d'habitants qui avaient échappé au glaive furent victimes de la faim. Il sem-

1. *Vita B 23.*
2. Saint Jérôme, *Ep. ad Ageruchiam.*

blait que la Gaule fût convertie en un immense cimetière.

Or, à peine la population ainsi décimée renaissait-elle à l'espérance et se réjouissait de son accroissement, qu'un fléau plus terrible encore et plus menaçant que le premier la jeta de nou veau dans l'épouvante. Attila s'avançait avec ses Huns. On savait ce que ce farouche destructeur réservait au monde. Il était le génie même de la dévastation. « L'herbe, disait-il lui-même, ne poussait plus là où le pied de son cheval avait posé. » Les hordes qui l'accompagnaient n'étaient pas moins redoutables que leur chef. Sans doute Attila entraînait à sa suite des multitudes de peuplades slaves et germaniques, des Rugiens, des Gépides, des Burgondes, des Bastarnes, des Thuringiens, des Bructères et des Francs du Neckar[1], qui déjà, pour la plupart en contact avec l'Empire, étaient capables d'en apprécier les bienfaits dans une certaine mesure. Mais les Huns et les autres tribus scythiques, telles que les Massagètes, qui formaient le noyau de son armée, n'étaient pas seulement des barbares, c'étaient des sauvages sur lesquels la civilisation n'avait aucune prise. Détruire, aussi bien que jouir, était pour eux un impérieux besoin, entretenu par l'habitude. Partout où ils passaient, ils laissaient après eux le désert et la ruine.

Après avoir franchi le Rhin sur plusieurs points à la fois, au moyen de radeaux construits avec les arbres de la forêt Hercynienne, l'armée d'Attila arriva devant Metz pendant la semaine sainte[2]. Le

1. Sidoine Apollinaire, *Carm.*, VII, 321 sq.
2. Voir Anatole de Barthélemy, *La campagne d'Attila. Invasion des Huns dans les Gaules en 451*, dans *Revue des Questions histo-*

7 avril 451, veille de Pâques [1], elle s'empara de la ville, l'incendia, en massacra les habitants et poursuivit sa route. Il est difficile d'en marquer les étapes. Il semble que, de Metz, le roi des Huns ait gagné la Champagne; de là il déboucha dans la vallée de la Seine et parut devant Troyes [2].

Les Parisiens, avertis de son approche, se crurent perdus. Tout secours était éloigné. Aétius, le protecteur de la Gaule romaine, ramassait ses troupes au sud de la Loire. Les Francs, ses alliés, évoluaient au nord de la Somme [3]. Si Attila descendait le cours de la Seine, Paris était anéanti. Il ne se trouva personne d'assez hardi pour entreprendre la défense de la ville. Tandis qu'à Troyes l'évêque Loup se mettait à la tête du mouvement de résistance, on ne voit pas que l'évêque de Paris ait pris la même initiative. Peut-être le siège épiscopal était-il vacant. Abandonnés à eux-mêmes les habitants ne virent de salut que dans la fuite. L'important était de trouver un asile sûr pour leurs personnes et pour leurs biens.

Seule, au milieu du désarroi général, Geneviève garda son sang-froid et sa foi dans la Providence.

riques, t. VIII, p. 337-404, où sont discutés tous les textes des v-viie siècles qui ont trait à cette campagne. Abondante bibliographie du sujet, p. 337-338. On peut y joindre le mémoire de G. Kaufmann, *Ueber die Hunnenschlacht des Jahres 451* dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. VIII.

1. « In ipsa sanctae Paschae vigilia. » Grégoire de Tours, *Hist. Franç.*, II, 6.

2. Cf. *Vita Lupi*, dans *Rerum merovingicarum scriptores*, t. III, p. 121.

3. « Ad subsidium Galliarum advolavit Etius, fultus et ipse Theoderici Wisigothorum et Merovei Francorum regis aliorumque gentium copiis militaribus. » *Vita Lupi*, dans *Acta sanct.*, julii, t. II, p. 77. Il est vrai que ce renseignement manque dans l'édition de Krusch.

Pendant que les hommes faisaient leurs préparatifs de départ, elle convoquait les femmes, leur rappelait les grands exemples de Judith et d'Esther, libératrices de leur peuple, et les invitait à s'unir à elle afin de détourner le fléau, à force de jeûnes, de prières et de saintes veilles. Le baptistère de la cité fut, plusieurs jours de suite, le lieu de leurs réunions pieuses et le théâtre de leurs mortifications. Mais la confiance qui renaissait ainsi peu à peu dans les cœurs était toujours limitée. Il fallait la communiquer aux hommes. Geneviève se tourna vers eux. Elle essaya de leur faire entendre que les précautions qu'ils voulaient prendre seraient inutiles. Les cités où ils se proposaient de se réfugier seraient-elles, mieux que Paris, à l'abri d'un coup de main des barbares? Au contraire, ces villes seraient ravagées, pendant que Paris, grâce à la protection du Christ, échapperait au carnage.

Ces prédictions, maintes fois répétées, n'eurent d'abord aucune efficacité. Au lieu de rassurer les Parisiens, elles les exaspérèrent. « Geneviève, dirent-ils, est une prophétesse de malheur. Elle veut nous empêcher de quitter une ville destinée à périr et de mettre nos biens en sûreté dans des lieux mieux protégés : c'est une trahison. » Et passant des plaintes aux actes, ils ne parlaient de rien moins que de la lapider ou de la jeter à la Seine. Déjà, la foule en délire allait se précipiter sur elle, quand soudain, au milieu du tumulte, apparut l'archidiacre du saint évêque d'Auxerre. Il apportait à Geneviève les eulogies dont Germain l'avait chargé en mourant, trois années auparavant. Son intervention était providentielle. Il eut vite compris le coup qui se préparait.

« Parisiens, dit-il, n'allez pas commettre un tel forfait; celle dont vous projetez la mort, est, au dire du saint évêque Germain, l'élue de Dieu dès sa venue au monde. Et voici les eulogies que je lui apporte de la part du pontife défunt[1]. » A ces mots, la foule s'arrête confondue. Le souvenir de Germain revivant dans les âmes abat toutes les colères. C'est bien le saint évêque d'Auxerre qui vient prendre si à propos la défense de sa pieuse amie. Avec cette mobilité d'esprit qui les caractérisait déjà, les Parisiens se souviennent alors des titres de Geneviève à leur confiance. Ils s'en remettent à sa sagesse et renoncent à fuir[2].

L'événement justifia les pronostics de Geneviève. Attila, quittant le bassin de la Seine, entraîna ses hordes vers la Loire. Arrêté sous les murs d'Orléans par l'héroïsme de saint Aignan qui avait organisé la défense de la ville[3], il se trouva bientôt face à face avec Aétius, dont les troupes s'étaient grossies de l'armée des Wisigoths. Il dut alors rebrousser chemin et il vint chercher à Mauriac un champ de combat où il pût développer à l'aise les escadrons de sa cavalerie[4]. C'est là qu'Aétius, qui marchait sur

1. M. Krusch ne croit pas au legs testamentaire de saint Germain en faveur de Geneviève. Il ne s'agit pas ici de legs proprement dit, mais tout simplement de pain bénit ou d'un objet bénit quelconque. Cf. Kurth, *Étude critique*, p. 55 (53).

2. *Genove, ae Vita B 9-10.*

3. *Aniani Vita, Rerum merovingicarum scriptores*, t. III, p. 116.

4. M. de Barthélemy se demande où était situé Mauriac. Après avoir examiné les diverses hypothèses proposées, il conclut : « Les témoignages les plus sûrs et les plus rapprochés des événements s'accordent à laisser penser que la bataille de Mauriac fut livrée entre Orléans et Troyes. Idace dit : *Chunis repedantibus Tregassis in Mauriacensem consedentes campaniam.* Grégoire de Tours : *Itaque liberatam obtentu beati antistitis civitatem (Aurelianensem) Attelanem fugant. Qui Mauriacum campun adiens, se praecingit ad*

ses pas, l'atteignit et le força d'accepter la bataille.

Les Francs de Mérovée, venus du nord, avaient rejoint l'armée gallo-romaine; ils eurent même l'honneur, nous dit-on, de commencer le terrible engagement qui allait décider des destinées du monde. La nuit qui précéda la grande bataille, ils se heurtèrent aux Gépides, commandés par leur roi Ardaric, qui semblent avoir formé l'arrière-garde ou l'aile gauche d'Attila. Cette première rencontre, au milieu des ténèbres, coûta quinze mille hommes à la nation franque. Le lendemain, le gros des deux armées se mêla dans un corps à corps effroyable. Ce fut une tuerie sans nom, dont l'histoire ancienne n'offre pas d'autre exemple. Cent soixante mille cadavres jonchaient la plaine de Mauriac, et les soldats d'Aétius plongés dans la stupeur reconnaissaient leur victoire au sinistre silence que gardait l'armée d'Attila, protégée par le rempart de ses chariots. On n'osa pas l'y inquiéter, et le roi des Huns, obligé de se retirer, le fit lentement et fièrement, à la manière du lion blessé, qui reste la terreur de son ennemi[1].

Aétius put dès lors se passer du secours des Wisi-

bellum. C'est aussi ce que répète une des versions de la plus ancienne légende de saint Aignan. « *Art. cit.*, p. 399. Et encore : « L'emplacement doit être cherché entre Orléans et Troyes sur une ligne qui passe entre Joigny et Auxerre. J'avais pensé à Vimory, localité du département du Loiret, dans laquelle on pourrait retrouver le nom de *vicus Moriacus*, mais jusqu'ici aucun texte ne m'a révélé d'une manière certaine la forme ancienne du vocable. » *Ibid.*, p. 403. Ce n'est pas l'opinion commune. D'autres placent Mauriac entre Troyes et Châlons-sur-Marne : *Pugnatumque est in quinto miliario de Trecas loco nuncupato Mauriaco in Campania*, dit la *Continuatio Havniensis* de Prosper ed. Hille, p. 6). Cf Longnon, *Géographie de la Gaule*, p. 334 sq., et Girard, *Le Campus Mauriacus*, dans *Revue historique*, 1885, p. 321.

1. Sur cette bataille, voir surtout Jordanès, *De rebus Geticis*, cap. XXXVI-XLI, éd. Mommsen, p. 108-113.

goths, qui reprirent le chemin du midi. Les Francs, plus intéressés que les autres peuplades au sort des frontières du nord-est de la Gaule, restèrent unis à l'armée gallo-romaine et achevèrent avec elle la victoire si brillamment commencée. Une relation qui paraît digne de foi[1] nous en est garant. « Mérovée, dit un historien[2], aura donc terminé cette lutte, de même qu'il l'avait inaugurée, et c'est l'épée des Francs que les Huns fugitifs auront eue constamment dans les reins, pendant qu'ils reculaient de Mauriac jusqu'aux confins de la Thuringe, où Aétius les reconduisit à la tête de ses soldats victorieux. »

Geneviève triomphait aussi à sa manière dans Paris inviolé. Les habitants lui surent gré de leur avoir épargné la honte d'une fuite inspirée par une fausse terreur. Plus tard, leur reconnaissance, saluant en elle la protectrice de la cité, la placera, comme d'instinct, sur le même piédestal que saint Aignan, le sauveur d'Orléans[3].

Mérovée et ses Francs s'étaient montrés, à une heure critique pour les destinées de la Gaule romaine, les fidèles alliés de l'Empire et de celui qui en avait si glorieusement défendu les intérêts, le général Aétius. Paris s'était bien trouvé de cette collaboration féconde. Les successeurs de Mérovée et d'Aétius, Childéric et Égidius, entretinrent, au profit de tous, une alliance si heureusement commencée.

1. « Agetius vero cum suis, etiam Francos secum habens, post tergum direxit Chunorum, quos usque Thoringia a longe prosecutus est. » Frédégaire, *Chron.*, lib. II, 53, dans *Rerum meroving. Scriptores*, t. II, p. 74.
2. G. Kurth, *Clovis*, 2e éd., 1901, t. I, p. 194.
3. *Genovefae Vita B 11.*

Mérovée était mort en 457. Aétius avait été assassiné quelques années plus tôt, par ordre de l'empereur Valentinien III (425-455), qui jalousait son prestige et son autorité[1]. Il fut remplacé par Égidius, qui appartenait à une grande famille de la Gaule orientale, peut-être à ces illustres Syagrius dont Lyon était la patrie[2]. Le nouveau maître des milices avait l'âme romaine. Tout son effort fut de maintenir entre les Alpes, les Pyrénées et l'Océan, l'autorité de l'Empire. Mais les Wisigoths du midi firent bientôt une brèche énorme dans le territoire dont il avait la garde. Trahi par le comte Agrippinus, qui donna son appui aux Wisigoths, il fut obligé d'évacuer toute la Gaule méridionale et de se retirer sur la Loire[3].

Le sort d'Égidius et celui de la Gaule romaine étaient désormais fixés. Égidius « cessait d'être le général de Rome pour n'être plus que le défenseur d'une province. Celle-ci était définitivement détachée de l'Empire et commençait, au travers de mille épreuves, le cours de son existence désormais séparée[4] ».

Enorgueillis de leur succès, les Wisigoths poursuivirent Égidius jusque dans la vallée de la Loire. Mais là devait s'arrêter leur marche envahissante. Frédéric, le frère de leur roi, périt dans la défaite que leur infligea le général romain entre la Loire et le Loiret, en avant d'Orléans menacé. « Cette victoire (463) assura pour une génération encore l'indé-

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 9.
2. Sur Égidius, voir l'étude de Tamassia : *Egidio e Siagrio*, dans *Rivista storica italiana*, 1882, t. II. Cf. G. Kurth, *Clovis*, t. I, p. 204 sq.
3. Idace, 217, éd. Mommsen.
4. G. Kurth, *Clovis*, t. I, p. 206; cf. Idace, p. 218.

pendance de la Gaule centrale, devenue, au milieu du déluge de la barbarie, le dernier refuge de la vie romaine[1]. »

A la bataille d'Orléans figurait le fils de Mérovée, Childéric, combattant, à titre d'allié, dans les rangs de l'armée d'Égidius. La victoire romaine était donc aussi une victoire franque.

L'appui que Childéric avait prêté au général romain était d'autant plus appréciable et providentiel que le territoire se trouvait menacé en même temps à l'ouest par un nouvel ennemi, les Saxons. « Il s'en fallut de peu que ce peuple, prévenant les Francs ses rivaux, ne fît lui-même la conquête de la Gaule. A partir du IIIe siècle, on les vit sur tous ses rivages, depuis l'Escaut jusqu'à la Seine, et on les y rencontrait si souvent que la côte avait fini par s'appeler la « côte saxonne », *littus saxonicum*. Un de leurs groupes s'était fixé de bonne heure dans le pays de Boulogne ; un second avait pris possession des environs de Bayeux; un troisième s'était emparé des îles[2] boisées qui remplissaient le lit de la Loire à son embouchure[3]. » Or, tout à coup, peut-être à l'instigation des Wisigoths, ces derniers vinrent se jeter dans les flancs d'Égidius, et menacer, avec leur chef Odoacre, l'importante position d'Angers (463). Le général romain n'eut pas la gloire et la consolation de les repousser; il mourut, en octobre 464, des suites d'une maladie[4].

1. *Ibid.*
2. Sur ces îles, cf. Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIe *siècle*, p. 178, et G. Kurth. *Clovis*, t. I, p. 207, note.
3. G. Kurth, *ibid.*
4. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 18; cf. G. Kurth, *ibid.*, p. 208, note.

Sa disparition fut un désastre pour la Gaule romaine. Les Wisigoths se précipitèrent sur la deuxième Aquitaine comme sur une proie. Plusieurs villes s'émancipèrent d'entre Loire et Seine. Angers, qui avait tenu bon jusque-là et vaillamment résisté aux Saxons, finit par leur livrer des otages [1].

Tout paraissait perdu. Cependant vers 468, un certain comte Paul, que l'histoire ne désigne pas autrement, prend la tête de la résistance, et Childéric réapparaît, à côté du général romain, avec ses Francs. Leur armée se dirigea vers Angers. Odoacre était accouru pour défendre la ville qui lui servait d'avant-poste. Il s'engagea alors, sous les murs et jusque dans les rues d'Angers, un combat opiniâtre dans lequel un incendie, allumé on ne sait comment, consuma l'église de la ville. Le comte Paul périt dans la lutte, mais Childéric continua la bataille et demeura maître du terrain [2].

Angers délivré, les vainqueurs mirent à profit leur victoire. Sous la conduite de Childéric, Romains et Francs poursuivirent les Saxons et leur donnèrent la chasse jusque dans leurs îles. Le nord de la Loire, le bassin même de la Loire retrouvèrent dès lors leur sécurité. Et cette paix était en grande partie l'œuvre du roi franc.

« Continuateur d'Aétius, d'Égidius et de Paul, il était légitime qu'il finît quelque jour par être leur héritier [3]. » On ne s'étonnera pas que le biographe de sainte Geneviève lui ait dès lors assigné une part

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 18.
2. Grégoire de Tours, *ibid.* Cf. G. Kurth, *Clovis*, t. I, p. 214, note.
3. G. Kurth, *ibid.* Sur ces campagnes du roi des Francs nous n'avons fait que résumer le chapitre consacré à Childéric par M. Kurth, dans son *Clovis*, t. I, p. 197-221.

prépondérante dans le gouvernement de la Gaule romaine. Y remplit-il, comme on l'a dit, les fonctions de maître des milices[1] ? Du moins il paraît certain qu'il exerça pendant quelque temps à Paris et dans le nord de la Gaule l'autorité souveraine[2].

Geneviève avait accès auprès de lui, et il ne fut pas sans éprouver le sentiment de vénération que la vierge parisienne inspirait à tous ceux qui l'approchaient. Sans être catholique, Childéric se montrait plein de déférence pour l'Église[3]. Geneviève profitait de ces excellentes dispositions pour lui arracher des grâces en faveur de ceux qu'elle patronnait. Et tous les malheureux étaient ses clients. Un jour, nous dit-on, elle se mit à la poursuite du roi des Francs qui entrait dans Paris, accompagné d'un certain nombre de prisonniers auxquels il avait résolu d'ôter la vie. Avisé sans doute de sa démarche, Childéric fit fermer les portes de la cité, afin de lui barrer le passage et d'échapper ainsi à ses importunités. Mais Geneviève ne s'arrêta pas devant l'obstacle qu'on lui opposait. La vie des prisonniers lui tenait au cœur. Pour l'obtenir, elle força les portes, qui s'ouvrirent d'ailleurs comme d'elles-mêmes, à l'étonnement de tous, nous dit l'hagiographe. Parvenue auprès de Childéric, elle plaida

1. C'est le sentiment de Dubos et de Pétigny, que ne partage pas M. Kurth, *ibid.*, p. 215, note 3.

2. Euric, roi des Wisigoths, traite avec ce barbare du Wahal comme avec le vrai monarque de la Gaule septentrionale. Lettre de Sidoine Apollinaire à Léon de Narbonne : « Ipse rex inclitus (Euric) modo corda terrificat gentium transmarinarum, modo de superiore cum barbaris ad Vachalin trementibus foedus victor innodat. » *Epist.*, VIII, 3.

3. On a même prétendu, probablement à tort, qu'il lui avait accordé des immunités pour ses sanctuaires et pour son clergé. Cf. G. Kurth, *Clovis*, t. I, p. 216, note 3.

si bien la cause des condamnés qu'elle obtint du moins qu'on ne leur tranchât pas la tête[1].

A quelle époque Chidéric exerça-t-il ainsi à Paris une domination incontestée? Tout ce qu'on peut dire, c'est que ses rencontres avec Geneviève doivent être fixées entre 468 et 481, date de sa mort. De lui on ne sait rien autre chose durant cette période. Comme il revint terminer obscurément sa carrière à Tournai[2], il est vraisemblable que des événement politiques dont nous ne saurions reconstituer la trame, le contraignirent à abandonner les bords de la Seine pour regagner l'Escaut, qui était le centre du territoire que lui avaient légué ses aïeux Clodion et Mérovée.

M. Kurth essaie d'expliquer comment les choses se sont passées. « Égidius, mort, nous l'avons dit, en 494, avait laissé un fils, du nom de Syagrius, que nous trouvons vers 486, en possession d'une partie de la Gaule[3]. Il ne portait pas, comme son père, le titre de maître des milices, moins encore celui de duc ou de patrice qui lui est donné par des documents peu dignes de foi[4]. Nulle part on ne voit qu'il ait tenu d'une délégation impériale le droit de diriger les destinées de la Gaule[5]. » Aussi bien, à partir de 475, il n'y eut plus d'empereur en Occident. Le gouvernement de Syagrius peut donc être considéré

1. *Genovefae Vita B 24.*

2. On sait que, le 27 mai 1653, en creusant pour faire les fondations d'un bâtiment près de l'église Saint-Brice à Tournai, des ouvriers mirent à nu la sépulture de Childéric. Voir là-dessus J. J. Chifflet, *Anastasis Childerici primi, Francorum regis*, Anvers, 1655; Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, Paris, 1859.

3. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 18 et 27.

4. Frédégaire, III, 12; Hincmar, *Vita Remigii*, dans *Rerum merov. Scriptores*, t. III, p. 129.

5. G. Kurth, *Clovis*, t. I, p. 230.

comme un pouvoir de fait reconnu exclusivement par les cités qui préféraient sa domination à celle de tout autre chef militaire. Le centre du pays qui, en 486, reconnaissait son autorité était le Soissonnais, que son père avait déjà tenu en sa puissance [1]. Reste à savoir comment Syagrius, qui était resté dans l'ombre, pendant que le comte Paul et Childéric défendaient la Gaule romaine attaquée par les Wisigoths et les Saxons, s'imposa plus tard aux cités qui avaient dû leur salut au roi des Francs. Affaire de diplomatie ou de force, sans doute. Égidius avait laissé à son fils un héritage de gloire. Celui-ci parvenu à l'âge d'homme, en aura profité pour » opposer au général barbare l'autorité d'un civilisé, d'un Romain [2] ». Et la région située entre la Somme et la Seine, ou peut-être même outre-Seine, se sera peu à peu rangée sous son égide.

Ce ne fut pas sans une résistance opiniâtre que le roi des Francs lui aura cédé la place. « S'il en est ainsi, dit M. Kurth, la tradition qui fait fuir Childéric devant un général romain ne serait pas tout à fait dénuée de vraisemblance : il suffirait d'y remplacer le nom d'Égidius par celui de son fils. Les treize années qui s'écoulent de 468 à 481 offrent un espace de temps assez long pour embrasser tous les revirements racontés par la légende. Les historiens qui tiennent à raconter quelque chose de celle-ci seraient donc bien inspirés s'ils en cherchaient l'origine dans les relations hostiles que Childéric doit avoir eues avec le comte Syagrius [3]. »

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 27. Cf. Kurth, *Clovis*, p. 231 sq.
2. Kurth, *ibid.*, p. 217-218.
3. *Ibid.*, p. 218.

Nous rattachons à ces conflits plus ou moins continus le siège ou les attaques que les Francs dirigèrent pendant cinq ans contre Paris, suivant le biographe de sainte Geneviève[1]. Il ne paraît pas que Childéric, après son départ, ait mené régulièrement une telle campagne[2]. Mais ses troupes ou les bandes qui s'en détachaient se répandirent autour de la cité et la tinrent perpétuellement en haleine.

Ils en rendirent surtout le ravitaillement difficile. Vint un moment où les vivres manquèrent. Il fallut aller chercher au loin, très loin, les provisions nécessaires à la vie. Paris mourait de faim. C'est alors que Geneviève fut encore une fois sa providence.

Les routes de terre, sillonnées par les bandes franques, n'étaient pas sûres. Les convois qui auraient été amenés par cette voie risquaient d'être interceptés. Il était plus pratique d'utiliser le cours de la Seine. En aval, les bateaux pesamment chargés auraient eu peine à remonter le courant. Geneviève

1. Le texte *B 33* donne : *quinos per annos, ut aiunt;* la version A porte : *per bisquinos, ut aiunt, annos.*

2. M. Krusch (*Neues Archiv*, t. XVIII, p. 24) et Narbey (*op. cit.*, p. 24) rattachent le siège de Paris par les Francs au règne de Childéric : d'autres, notamment Kohler (*Etude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève*, p. LXXXIV-LXXXXVI, note), G. Kurth (*Clovis*, t. I, p. 245) et Lesêtre (*Sainte Geneviève*, p. 106 sq.), le placent sous Clovis. Dans la dernière hypothèse le fait aurait eu lieu au plus tôt entre 486 et 495 ; Geneviève, née vers 420, aurait eu soixante-dix ans. C'est un bien grand âge pour les déplacements si pénibles que raconte son biographe (*Vita B 33-39*). La première hypothèse nous paraît à tous égards la plus probable. L'armée de Clovis, victorieuse de Syagrius en 486, n'aurait pas tenu, sans triompher, devant Paris un siège de dix ans, ni même de cinq ans. On s'explique, au contraire, fort bien que les Francs rejetés par Syagrius au-delà de la Somme aient poussé des pointes contre Paris à diverses reprises pendant que le général gallo-romain était occupé ailleurs entre 468 et 481. Il est bien entendu que les Francs ne tinrent pas, à proprement parler, un siège en règle. Le biographe de sainte Geneviève emploie le mot « siège » dans un sens large.

se décida à prendre le fleuve en amont et à se rendre en Champagne[1], où elle estimait qu'elle trouverait ce dont elle avait besoin. Embarquée, à la grâce de Dieu, avec de hardis bateliers qu'accompagnaient sans doute plusieurs prêtres, en tout cas un prêtre nommé Bessus[2], elle se fit suivre de toute une flottille.

Arrivée à un endroit dangereux, qu'on ne désigne pas autrement, sa barque faillit chavirer. Un arbre couché sur le fleuve, peut-être un barrage, rendait la navigation impossible. Geneviève fit signe aux bateliers de s'approcher prudemment de la rive. Là elle se mit en prière et ordonna de couper l'arbre. Ses compagnons attaquèrent aussitôt l'obstacle à coups de hache. Le barrage céda et s'en alla à la dérive[3]. La flottille put ainsi continuer tranquillement sa route.

Après avoir traversé Melun et Montereau, Geneviève quitta la Seine à Romilly et remonta l'Aube jusqu'à Arcis[4]. Sa réputation de thaumaturge avait pénétré jusque dans cette région. A peine était-elle débarquée à Arcis, que l'un des chefs de la ville[5], nommé Pascivus, accourut au-devant d'elle et la conjura de venir visiter sa femme qui était paralysée

1. Peut-être cette région était-elle, selon son sentiment, tout à la ois plus riche en provisions et moins exposée aux incursions des bandes pillardes.

2. *Vita B 38.*

3. *Vita B 33.*

4. Vraisemblablement une partie de la flottille remonta le cours de la Seine jusqu'à Troyes, où nous retrouverons bientôt Geneviève, *Vita B 35.* M. Kruch (*Neues Archiv*, *loc. cit.*) veut que le biographe de sainte Geneviève ait placé Arcis sur la Seine et non sur l'Aube. C'est une imputation gratuite. Le texte ne dit rien de pareil. Cf. Duchesne, *art. cit.*, dans *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. LIX, p. 219, note.

5. « Quidam tribunus », dit le texte. *Vita B 34.*

depuis près de quatre ans. Les principaux personnages de l'endroit joignirent leurs instances à celles de Pascivus. Geneviève se rendit au lit de la malade et se mit en prière suivant sa constante habitude. Ayant ensuite tracé le signe de la croix sur la paralytique, elle lui ordonna de se lever. La femme obéit, se dressa sur son séant et se tint sur ses jambes; elle était sauvée.

Pendant qu'on faisait une provision de grains à Arcis, la vierge parisienne se rendit à Troyes par voie de terre. Là comme ailleurs, elle fut assiégée par les malades, qui sollicitaient d'elle leur guérison[1]. Un sous-diacre, témoin des merveilles qu'elle opérait, lui amena son propre fils que les frissons de la fièvre éprouvaient violemment depuis six mois[2]. Geneviève bénit de l'eau, en invoquant le nom du Seigneur, et en fit boire au jeune homme qui fut guéri sur-le-champ.

De tels bienfaits qui lui attachaient les cœurs, au point qu'on se disputait, nous dit-on, les franges de son vêtement[3], servaient admirablement la cause des Parisiens. Des vivres furent rassemblés en grande quantité. Geneviève les fit embarquer à Troyes, d'où la Seine devait, au fil de l'eau, les transporter jusqu'à Romilly. C'est là qu'elle se proposait de les rejoindre elle-même. Revenue à Arcis-

1. *Vita B* 35-37.

2. *Vita B* 36. Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un sous-diacre fût alors père de famille. Saint Léon est le premier pape qui ait soumis les sous-diacres à la loi du célibat (*Ep. ad Anastasium Thessalonic.*, cap. IV, *P. L.*, t. LIV, col. 672; cf. Grégoire le Grand, *Epist.*, lib. I, XLIV, *P. L.* t. LXXVII, col. 505-506). Au Ve siècle, cette loi n'était pas encore en vigueur en Gaule; elle ne le fut qu'à partir du concile d'Agde (506), can. 39. Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. II, 2e partie, p. 997.

3. *Vita B* 37.

sur-Aube, où elle séjourna quelque temps encore, elle fit charger ses bateaux avec les provisions recueillies pendant son absence. La femme de Pascivus, s'attachant à ses pas par manière de reconnaissance, ne voulut pas la quitter avant qu'elle fût remontée dans la barque qui l'avait amenée[1].

Le retour à Paris ne fut pas sans difficultés. Non que les bandes pillardes l'aient entravé. Mais les onze bateaux qui composaient la flottille de ravitaillement étaient tellement surchargés que, pour les mener à destination, il fallut manœuvrer avec autant d'habileté que de prudence. Un jour, notamment, ils furent poussés par le vent avec une violente inouïe contre des rochers et contre des arbres qui bordaient la rive du fleuve en inclinant leurs branches. Mal équilibrés, déjà ils penchaient sur le flanc et commençaient à faire eau. Les bateliers impuissants se désespéraient. Geneviève se mit à genoux et, levant les mains vers le ciel, elle conjura le Christ de venir à son secours. Soudain les bateaux reprirent l'équilibre et ils purent continuer leur marche sans encombre. Le prêtre Bessus, dont le sang avait été glacé d'épouvante à la vue du péril que courait l'équipage, éclata en actions de grâces. Et tous ses compagnons se joignirent à lui pour louer Dieu et remercier Geneviève, à qui ils avaient conscience de devoir leur salut[2].

Dès qu'ils eurent abordé aux rives de l'île parisienne, Geneviève commença ses distributions. Elle le fit avec cette intelligence des besoins particuliers qui distingue les âmes vraiment charitables. Si elle

1. *Vita B 38.*
2. *Ibid.*

eut ses privilégiés, ce furent les pauvres gens à qui toute ressource manquait depuis longtemps et que la faim avait épuisés. A ceux-là elle distribuait des pains entiers, au lieu de la simple ration quotidienne qu'on accordait aux autres. Les compagnes qui l'aidaient dans son ministère de charité, ces vierges qui menaient la vie religieuse sous sa conduite[1], s'étonnaient de ne pas trouver dans les fours tous les pains qu'on y avait mis à cuire. Parfois même la majeure partie de la fournée faisait défaut. Leur surprise cessa lorsqu'elles eurent rencontré, dans les rues de la cité, des pauvres qui emportaient des pains tout chauds et qui remerciaient publiquement Geneviève de sa munificence.

Paris était alors théoriquement et nominalement sous la domination et la protection de Syagrius, protection d'ailleurs assez peu efficace. Avant la fin du ve siècle, il devait passer, de façon définitive et, on peut le dire, pour le bien général, aux mains des Francs.

Lorsque Clildéric mourut en 481, son fils Clovis avait quinze ans. Il y avait déjà plusieurs années que le jeune prince portait la framée. « Dans la coutume des Francs Saliens, la majorité commençait à douze ans[2]. » Il n'y eut donc aucune interruption dans l'exercice du pouvoir royal à Tournai. Clovis succédait de plein droit à son père.

Une grande ambition le dévorait. Et nécessairement ce furent les domaines de ses proches voisins du sud qui furent les premiers exposés à ses convoitises et à ses hostilités. Il avait à venger les in-

1. « Puelle, que in ejus obsequio erant. » *Vita B 39.*
2. Pardessus, *La loi salique*, p. 451 sq.

jures faites à son père par Syagrius. Il attaqua Syagrius dans Soissons même et le défit (486). Peu de temps après, il lui faisait trancher la tête par le bourreau [1].

« Le pays situé au nord de la Seine passa ainsi sous l'autorité de Clovis dans des conditions toutes spéciales. Il ne fut ni conquis selon toute la rigueur du droit de la guerre, ni annexé en vertu d'un traité en règle. Clovis en prit possession comme d'une terre sans maître qui avait besoin d'un protecteur. L'occupation put se faire sans trop de secousse, grâce à l'active intervention de l'épiscopat qui, s'interposant entre les uns et les autres, mit la confiance et la modération dans les relations mutuelles, et procura aux indigènes une situation si exceptionnellement favorable, qu'on pourrait se demander si ce n'est pas eux qui se sont annexé les Francs. Dans tous les cas, ils ont pris le nom national de ce peuple qui, à partir des premières conquêtes de Clovis, va désigner tout aussi bien les Gallo-Romains que les barbares [2]. » Les campagnes qui suivirent ne firent que confirmer l'impression de respect donnée par les Francs aux populations gallo-romaines. Et lorsque Clovis et ses compagnons eurent reçu le baptême, à Reims [3], des mains de saint Remi (25 décembre 496), toute cause de conflit entre les deux races se trouva à peu près complètement écartée.

S'il est quelqu'un qui se réjouit plus que personne,

1. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 27.
2. G. Kurth, *Clovis*, t. I, p. 249; cf., du même auteur, dans *Revue des questions historiques* (1895, t. LVII), un article intitulé : *La France et les Francs dans la langue politique du moyen âge.*
3. Sur *Le lieu du baptême de Clovis*, cf. Vacandard, *Revue du Clergé français*, 15 octobre 1913, p. 143 sq.

après Clotilde et Remi, de la conversion du roi des Francs, ce fut certainement Geneviève. Elle avait alors environ soixante-quinze ans; il ne lui restait plus que quelques années à vivre. Du moins pouvait-elle espérer les couler en paix, auprès des Parisiens tranquillisés.

Souvent, pendant les séjours que Clovis fit à Paris, elle eut l'occasion de renouer avec lui les relations de pieuse cordialité qu'elle avait jadis entretenues avec Childéric. L'intérêt des malheureux était l'unique motif de ses démarches. Clovis lui témoigna toujours une grande affection, nous dit son biographe, et, par égard pour elle, il était prêt à se départir de certaines rigueurs que semblait exiger la politique. Plus d'une fois, sur la demande de la vénérable vierge, il consentit à libérer des prisonniers et à exempter du dernier supplice les criminels que la justice avait traduits devant son tribunal [1].

La mort vint interrompre ce pieux commerce, où l'humanité et la religion trouvaient leur compte. Geneviève avait dépassé l'âge de quatre-vingts ans [2]. Elle mourut aux environs de l'an 500 [3], un 3 janvier [4]. Sur son tombeau, placé dans un coin du

1. *Vita B 53.*

2. « Ampliusque quam decies octonos annos manens in corpore. » *Vita B 50.*

3. Comme elle était *puella*, *infans*, en 429, on peut fixer sa naissance aux environs de 420, et par suite sa mort aux environs de 500. Cf. Ch. Kohler, *op. cit.*, p. LIII; Krusch, *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 19. On ne comprend pas pourquoi M. Krusch a changé d'avis dans *Rerum merovingicarum Scriptores*, t. III, p. 205; cf. G. Kurth, *Etude critique*, p. 63 (61). M. Lesêtre (*Sainte Geneviève*, p. 131) fait mourir Geneviève à quatre-vingt-neuf ans, le 3 janvier 512, cinq semaines après la mort de Clovis. Cela ne nous paraît pas pouvoir se concilier avec les textes.

4. Cf. le martyrologe hiéronymien et tous les martyrologes.

cimetière parisien, sur le mont *Lucotitius*, fut bientôt érigé un modeste oratoire en bois [1]. Un peu plus tard, voulant honorer son humble amie, Clovis choisit cet emplacement pour y construire l'église Saint-Pierre ou des Saints-Apôtres [2]. Il disparut, il est vrai, avant d'avoir achevé son œuvre; mais Clotilde, son épouse, y mit la dernière main [3]. L'édifice, appuyé sur une crypte qui devait recevoir les sépultures royales, offrait l'aspect des basiliques primitives. L'intérieur en était non voûté, mais lambrissé à la manière antique; des peintures murales en animaient les parois. On y avait accès, du côté occidental, par un simple portique orné, comme l'intérieur, de mosaïques et de peintures représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament [4]. C'est là que reposa Geneviève, à côté de Clovis et de Clotilde, qui vinrent l'y rejoindre [5], le premier en novembre 511 [6], la seconde en juin 545 [7]. Ce voi-

1. « Oratorium super sepulcrum de ligno contextum. » *Vita A 55.* Ce renseignement fait défaut dans *Vita B.*

2. « Honoris ejus gratia basilicam aedificare coeperat. » *Vita B 53.* M. Kohler (*op. cit.*, p. xc) et M. Krusch (*Neues Archiv*, t. XVIII, p. 29-31) n'ont pas compris le sens des mots : *honoris ejus gratia*, qui signifient, non pas « en son honneur », c'est-à-dire « sous son vocable », mais simplement « pour l'honorer ». Cf. G. Kurth, *Étude critique*, p. 62-63, 60-61.

3. « Quae (basilica), post discessum ejus (Clodovei), studio praecellentissimae Crotechildis regine, celsum extulit edificata fastigium. » *Vita B 53.* Cf. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 43; IV, 1; *Liber historiae*, cap. XIX, dans *Rerum meroving. Scriptores*, t. II, p. 273.

4. *Vita B 53.* Cf. G. Kurth, *Clovis*, t. II, p. 195.

5. Ils furent inhumés dans la crypte, tandis que le tombeau de Geneviève paraît avoir été placé sous l'autel.

6. Sur l'âge et la date de la mort de Clovis, voir Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 43. Pour la mort, la date du 27 novembre 511 est solidement établie par Levison, *Zür Geschichte des Frankenkönigs Clodowech*, dans *Bonner Iahrbucher*, t. CIII, p. 47 sq.; cf. G. Kurth, *Clovis*, t. I, p. 197.

7. Clotilde est morte à Tours le 3 juin 545 (Grégoire de Tours, *Hist.*

sinage de têtes couronnées ne fit point pâlir la gloire de la vierge de Nanterre. Un temps vint où l'église Saint-Pierre du mont Lutèce ne fut plus pour les Parisiens que l'église Sainte-Geneviève [1]. Ce nom, le plus populaire de tous ceux du VIe siècle, finit par se communiquer à la montagne elle-même.

A peine ensevelie, Geneviève avait attiré sur son tombeau l'attention des foules. Après sa mort, comme durant sa vie, les malades eurent recours à son intercession. Son biographe, qui écrit vers 520, nous signale la guérison d'un jeune homme nommé Prudent qui souffrait cruellement de la pierre [2], et celle d'un Goth qui, en travaillant le dimanche, avait été frappé d'une paralysie des deux mains [3]. Plus tard on rédigea un livre de ses miracles [4].

Franc., IV, 1). Le jour est donné par le *Vita sanctae Chrothildis*, cap. XIV, dans *Rerum meroving. Scriptores*, t. II, p. 347.

1. A l'origine, l'église s'appelait indifféremment *Église des Apôtres*, ou église *Saint-Pierre*. Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, II, 43; III, 18; IV, 1, V, 19 et 50; cf. *Vita Chrotechildis*, cap. X et XIV, dans *Rerum meroving. Scriptores*, t. III, p. 346, 348. Le premier document où l'église porte le vocable de *Sainte-Geneviève* est le testament d'Anségise, abbé de Fontenelle, mort en 831, qui donne *ad Sanctam Genovefam Parisiis libras duas* (cf. *Gallia christiana*, éd. 1744, t. VII, col. 701); les *Miracula beatae Genovefae* rédigés au milieu du IXe siècle, attribuent aussi à l'édifice le titre de *Sainte-Geneviève* (cf. *Acta sanctor.*, januarii, t. I, p. 148). Les *Annales* de Prudence de Troyes, aussi bien que les *Annales* de Saint-Bertin, qui sont de la même époque écrivent *Basilique de Saint-Pierre et de Sainte-Geneviève;* cf. Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, *Scriptores*, t. I, p. 450, 451. Sur les variations du vocable, voir Ch. Kohler, *op. cit.*, p. XC-XCII; cf. G. Kurth, *Étude critique*, p. 62-64 (60-62).

2. *Vita B 51.*

3. *Vita B 52.* Ce miracle a donné lieu à une critique de M. Krusch, qui n'admet pas qu'il y ait eu alors en Gaule un Goth chrétien. Le biographe ne dit pas si le Goth était chrétien ou arien. Du reste, un contemporain de sainte Geneviève faisait des « miracles interconfessionnels », comme dit Mgr Duchesne (*Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LIV, p. 221).

4. *Miracula beatae Genovefae*, dans *Acta sanct.*, januarii, t. I, p. 146 sq.

La biographie qu'on lui a consacrée au lendemain de sa mort[1], était le plus bel hommage qu'on pût alors lui rendre. Sa sainteté y éclate sous une forme qui l'égale aux plus grands thaumaturges[2]. Grégoire de Tours, avant la fin du siècle, consacre cette gloire par quelques lignes de son *De gloria confessorum*. Bientôt après, le martyrologe hiéronymien, suivi par tous les martyrologes, inscrivait au 3 janvier le nom de l'humble vierge. Et peu à peu les générations s'habituèrent à saluer en Geneviève « la patronne de Paris ».

1. « Post ter senos namque ab obitu ejus annos, quo ad describendam ejus vitam animum apposui. » *Vita B 49*.

2. Nous avons cité le plus grand nombre de ses miracles; quelques-uns n'ont pas trouvé place au cours de notre récit : ils sont du reste semblables à ceux que nous avons signalés; un seul fait exception, c'est la résurrection d'un enfant tombé au fond d'un puits et rappelé à la vie par Geneviève qui le fit baptiser la veille de Pâques; on l'appela Cellomeris, parce que la vierge l'avait ressuscité dans sa cella (*Vita B 30*). Sur ce miracle, analogue à celui que raconte le *Virtutes Gertrudis*, cap. XI, dans *Rerum merovingicarum Scriptores*, t. II, p. 470, cf. G. Kurth, *Étude critique*, p. 47-48 (45-46). C'est sans doute à ce miracle que Grégoire de Tours fait allusion quand il écrit que Geneviève « ressuscita un mort ». *De gloria confessorum*, 91.

LA FAUSSE JEANNE D'ARC

LA FAUSSE JEANNE D'ARC

Il est des morts qu'il faut qu'on tue : telle est la légende de la survivance de Jeanne d'Arc après le bûcher de Rouen (30 mai 1431).

L'idée que la libératrice d'Orléans avait pu échapper, de façon plus ou moins mystérieuse, à ses bourreaux, circula dans certains milieux, dès le lendemain de sa mort. Au XVIIe siècle, le fameux Jérôme Vignier donna corps à ce rêve, en signalant le contrat de mariage de la Pucelle avec le chevalier Robert des Armoises[1], en 1436. Les érudits eurent beau mettre l'opinion publique en garde contre cette mystification[2]. Comme la Chronique du Doyen de Saint-Thibault de Metz identifiait la dame des Armoises avec Jeanne d'Arc, la survivance de la Pucelle d'Orléans devint un lieu commun de la littéra-

1. Article paru dans le *Mercure Galant*, novembre 1683 (Jérôme Vignier était mort en 1661 ; ce fut Benjamin Vignier son frère, qui publia l'article). Les historiens écrivent ordinairement : *Armoises*. Plusieurs documents orthographient : *Harmoises*. Nous orthographierons indifféremment *Armoises* et *Harmoises*.

2. Cf. *Mercure Galant*, décembre 1683; cf. dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, éd. de 1728, t. II, col. 702-704 ; éd. de 1745-1747, t. III, col. 556-557, et généalogie de la maison des Armoises, t. V, Preuves, col. CLXIV-CC.

ture. En 1749, Daniel Polluche confirma la thèse de Vignier au moyen d'extraits de comptes de la ville d'Orléans [1]. Il s'attira une réplique assez dure de la part de l'abbé d'Artigny dans ses *Nouveaux Mémoires* [2], et de Lenglet Dufresnoy dans son *Histoire de Jeanne d'Arc* [3]. On aurait pu croire, dès lors, la question réglée. Mais les énigmes historiques étaient trop du goût de Voltaire pour qu'il ne crût pas à la légende de la survivance : on la retrouve, « comme phénomène d'aberration, dans les premières rédactions de l'*Essai sur les mœurs,* puis, au même titre, dans le *Dictionnaire philosophique* [4] ». Lorsque Quicherat eut réuni, dans le *Procès de Jeanne d'Arc,* sous le titre de *Documents sur la fausse Jeanne d'Arc* [5], tous les textes qui avaient induit en erreur les esprits sans défiance, la lumière éclata aux yeux des moins clairvoyants. Un article de Lecoy de la Marche sur la *Fausse Jeanne d'Arc,* dans la *Revue des questions historiques,* marqua ce triomphe de la vérité traditionnelle [6]. On n'en vit pas moins un savant lorrain, M. Gaston Save, reprendre à son compte, en 1893, la thèse de la transformation de la Pucelle d'Orléans en Jehanne des Armoises [7]. M. Germain Lefèvre-Pontalis n'eut pas de peine à montrer

1. D. Polluche, *Problèmes historiques sur la Pucelle d'Orléans,* Orléans, 1749, in-12 de 24 p.

2. *Nouveaux Mémoires d'histoire, de critique et de littérature,* Paris, 1749-1756, t. II, art. XXXIX, p. 49-55.

3. *Histoire de Jeanne d'Arc, vierge, héroïne et martyre de l'État,* t. II, p. 39-54.

4. G. Lefèvre-Pontalis, *La fausse Jeanne d'Arc,* Paris, 1895 (Extrait du *Moyen âge,* mai-juin 1895), p. 13-14.

5. *Procès de Jeanne d'Arc,* t. V (1849), p. 319-326, 274-275.

6. *Une fausse Jeanne d'Arc,* dans *Revue des Questions historiques,* octobre 1871, p. 562-582.

7. G. Save, *Jehanne des Armoises, Pucelle d'Orléans,* Nancy, 1893, in-8° de 31 p.

l'inanité de cette nouvelle tentative, d'apparence érudite[1]. Il était dit pourtant que la légende renaîtrait de ses cendres, à intervalles périodiques. Et voici que M. Grillon de Givry nous donne une brochure de quatre-vingts pages sur la *Survivance et le mariage de Jeanne d'Arc*[2], dont la presse provinciale s'est emparée pour alimenter les curiosités malsaines des cercles de jeunes gens[3]. Il ne sera donc pas inutile, ce nous semble, de relever, une fois encore, ce qu'un pareil essai a de futile en raisons et de coupable au regard du patriotisme.

I

LA THÈSE DE LA SURVIVANCE ET DU MARIAGE DE JEANNE D'ARC

M. Grillon de Givry a la prétention de connaître les documents aussi bien que personne, et de les interpréter mieux que ne l'ont fait jusqu'à présent les historiens de Jeanne d'Arc.

Il y découvre d'abord l'évasion de Jeanne d'Arc des prisons de Rouen, avec la complicité de la duchesse de Bedford et de Cauchon lui-même.

Jeanne d'Arc n'avait-elle pas déclaré à maintes reprises qu'elle s'échapperait, si elle trouvait l'occasion de le faire ? Le 15 mars 1431, notamment, « in-

1. G. Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, in-8° de 31 p. On trouvera dans cette étude une bibliographie très détaillée du sujet (p. 6-17).
2. Paris, Albin Michel, 1914, in-12 de 80 p.
3. Un directeur de cercle nous a signalé l'ouvrage et un article qui lui est consacré sous la signature de Victor Méric dans l'*Émancipateur* du Morbihan, du 15 juillet, nous priant d'y répondre par la voie de la *Revue du Clergé français*.

terroguée se de présent elle partirait, s'elle véoit son poinct de partir ; répond : s'elle véoit l'uys (la porte) ouvert, elle s'en irait, et ce luy serait le congié de Nostre Seigneur. »

Or, « il est certain que la duchesse de Bedford s'intéressait à elle[1] ». Comment n'aurait-elle pas essayé de la soustraire à l'échafaud? L'évêque Cauchon favorisa ces desseins. « Sous les dehors d'une apparente sévérité, il dissimulait la sympathie » réelle « qu'il lui portait[2] ». C'est lui qui, le 12 mai, refusa de l'envoyer à la torture. Plus tard, « dans la première sentence qu'il rendit contre elle, Cauchon ne décida pas de remettre Jeanne au bras séculier, mais sur l'avis de Denis Gastinel, il la condamna *à la prison perpétuelle, au pain de douleur et eau de tristesse,* ce qui marque son souci évident et constant de lui sauver la vie, comme aussi cette dernière visite qu'il lui fit dans sa prison, et où il lui dit : *Ha ! Jehanne, prenez en patience*[3] ».

Les travestissements que Jeanne subit dans les derniers jours de mai, où on la voit habillée tantôt en femme tantôt en homme, se prêtaient merveilleusement à une substitution de personne[4]. Lors du drame du Vieux-Marché, « nous ne sommes plus sûrs de tenir la vraie prisonnière[5] ». Une autre condamnée, coiffée d'un chaperon qui la rendait méconnaissable, fut brûlée à la place de Jeanne[6]. La Pucelle put s'échapper par « un passage souterrain

1. Grillon de Givry, *op. cit.*, p. 57.
2. *Ibid.*, p. 58.
3. *Ibid.*, p. 59.
4. *Ibid.*, p. 59-61.
5. Grillon de Givry, *op. cit.*, p. 61.
6. *Ibid.*, p. 62.

conduisant à sa prison », que le duc de Bedford connaissait fort bien, pour l'avoir pratiqué [1].

Aussi « le peuple eut bientôt soupçon de la vérité. De l'évasion savamment et longuement préparée, il avait dû transpirer quelques bruits... Des explications diverses furent données. On y mêla l'intervention surnaturelle ; des légendes prirent naissance, dérivant toutes de l'idée primitive d'une substitution. C'est ainsi que le *Bourgeois de Paris* dit qu'après le supplice, « y avait maintes personnes qui estoient moult abuzées d'elle, qui croyaient fermement que, par sa sainteté, elle se feult eschappée du feu et que *on eust arse une aultre,* cuidant que ce feust-elle ». Le manuscrit n° 11542 du Bristish Museum confirme cette croyance : « Finalement la firent ardre publiquement, ou *aultre femme en semblable d'elle,* de quoi moult de gens ont été et encore sont de diverses opinions. » C'est à peu près ce que répète Symphorien Champier, dans sa *Nef des Dames,* publiée à Lyon en 1503 : « Fut baillée aux Anglais qui, en dépit des Français, la bruslèrent à Rouen, *ce, disent-ils, que les Français le nient* [2]. »

L'opinion populaire ne se trompait point. En 1436, la Pucelle d'Orléans réapparaît dans l'histoire. Un document de tout premier ordre en fait foi : le voici dans toute sa teneur [3] :

« Icelle année (1436), le xxe jour de may, vint la Pucelle Jehanne, qui avait esté en France, à la Grange-aux-Hormes, près de Saint-Privey, et y fut amoinné

1. *Ibid.*, p. 54.
2. *Ibid.*, p. 65-67.
3. Quicherat, *Le procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 321 ; Grillon de Givry, *op. cit.*, p. 9.

pour parler à aucuns seigneurs de Metz, et se faisait appeler Claude, et le propre jour y vinrent veoir *ces deux frères,* dont l'un était chevalier et s'appeloit messire Pierre, et l'autre Petit Jehan, escuier, et cuidoient qu'elle fust ars, et tantost qu'ils la virent, ils la congneurent, et aussi fist-elle eux, et le lundy xxie jour doudit mois, il anmoinont ler suer avecq eux à Bacquillon, et l'y donnaist le sire Nicolle Lowe, chevalier, ung roussin du pris xxx francs, et une paire de houzelz, et seignour Aubert-Boulay ung chapperon, et sire Nicole Groingnait un espée, et ladite Pucelle saillit sur ledit cheval très habilement et dict plusieurs choses au sire Nicolle Lowe, *dont il entendit bien que c'estoit celle qui avait été en France, et fut recongneu par plusiours enseignes pour la Pucelle Jehanne de France qui amoinat sacrer le roi Charles à Reims,* et voulrent dire plusiours qu'elle avait esté ars à Rouen en Normandie, et parlait le plus de ses paroles par paraboles, et ne dixoit ne fuer ne ans de son intention, et disoit qu'elle n'avait point de puissance devant la Sainct-Jehan-Baptiste. Mais quant ses frères l'en orent moinnée, elle revint tantost en les festes de la Penteconte en la ville de Marieulle, en chien Jehan-Quenast, et se tint la iusques environ trois sepmaines, et puis se partist pour aller en Nostre Dame de Liance, ly iij : et quans elle volt partir, plusiours de Metz l'allont veoir à ladite Marieulle, et l'y donnont plusiours juelz, et la *recogneurent ils que c'estoit proprement la Pucelle de France,* et adoncq ly donnait Joffroy Dey ung cheval, et puis s'en alloit à Arelont, une ville qui est en la duchié de Lucembourg.

« Item, quand elle f uta Arelont, elle estoit tousiours

de costé Madame de Lucembourg et y fut grant pièce iusques à tant le fils le comte de Warnenbourg l'emmoinoit à Collongne, de costé son père le comte de Warnenbourg, et l'aymoit ledit comte très fort, et tant que, quand elle en volt venir, il ly fist faire une très belle curesse (cuirasse) pour elle armer ; et puis s'en vint à ladite Arelont *et la fut faict le mariage de messire Robert des Harmoises et de ladite Jehanne la Pucelle,* et puis après s'en vint ledit siour des Harmoises, avec sa femme la Pucelle, demeurer en Metz, en la maison ledit sire Robert qu'il avoit devant saincte Segoleine ; et se tinrent là iusques tans qu'il leur plaisit. »

L'authenticité du mariage de la Pucelle avec messire Robert des Harmoises, que rapporte ainsi la Chronique du Doyen de Saint-Thibault de Metz, se trouve confirmée par leur contrat de mariage même, que Jérôme Vignier affirme avoir tenu entre ses mains [1], et par un contrat de vente où Jeanne figure avec son mari, le 7 novembre 1436 : « Nous, Robert des Harmoises, chevalier, seigneur de Thichiemont et Jehanne du Lys, la Pucelle de France, dame dudit Thichiemont, ma femme... Nous Robert des Harmoises et Jehanne du Lys, Pucelle de France, nostre femme dessus nommée, avons mis et appendu nos propres scels en ces présentes lettres », etc. [2].

Que Jeanne ait été reconnue par ses frères, ce n'est pas seulement le doyen de Saint-Thibault de Metz qui l'affirme. Les Comptes de la ville d'Orléans en témoignent copieusement pour cette même année

1. *Mercure galant,* novembre 1683.
2. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine,* 1re éd., t. III, col. CXCVI, 2e éd., t. VI, col. CVII ; cf. Grillon de Givry, *op. cit.,* p. 12.

1436. Jean du Lys, dit Petit-Jean, s'était rendu à Orléans dès les premiers jours du mois d'août, pour y annoncer que sa sœur était vivante. En récompense de cette bonne nouvelle, il reçut pour lui et sa suite dix pintes de vin, douze poulets, deux oisons et deux levrauts. Les courriers se croisèrent dès lors entre Orléans et Arlon. Les magistrats d'Orléans chargèrent un poursuivant d'armes, nommé Cœur de Lys, de porter à Jeanne une missive dont nous ignorons la teneur; et Jeanne lui remit, outre sa réponse, une lettre pour le roi, de qui elle sollicitait peut-être une audience. Le courrier la porta tout de suite à Loches, où Charles VII s'occupait alors des fiançailles de sa fille. Jean du Lys fit pareillement le voyage de Loches et reçut du roi pour sa mission une gratification de cent francs [1], ce qui porte à croire que Charles VII ajouta foi à la nouvelle de la survivance de Jeanne.

Quoi de plus? En 1439, Jeanne des Harmoises n'hésita pas à se présenter « dans cette ville d'Orléans où elle était si bien connue [2] ». Elle y reçut un accueil des plus chaleureux; des présents de toutes sortes lui furent offerts, et des dîners copieux [3]. Les Comptes de la ville attestent que nul ne se méprit sur son identité : « *A Jehanne d'Armoises,* pour don à elle fait le premier jour d'aoust, par délibération faitte avecques le conseil de la ville, et *pour le bien qu'elle a fait à ladicte ville durant le siège* », etc.[4]. Parmi ceux qui lui offrirent le vin

1. Ces comptes se trouvent tout au long et en détail dans Quicherat, *op. cit.*, t. V, p. 326; Grillon de Givry, *op. cit.*, p. 17-19.
2. Grillon de Givry, *op. cit.*, p. 20.
3. *Ibid.*, p. 20-21; Quicherat, *op. cit.*, t. V, p. 331-332.
4. Grillon de Givry, *op. cit.*, p. 12.

d'honneur, on cite précisément Jehan Luillier, un « marchand drappier » qui lui avait fourni, en 1429, « la fine Brucelle vermeille pour faire une robe et huque [1] ». Et comme si la Providence avait tout ménagé pour qu'aucune méprise ne fût possible, « la mère de Jeanne d'Arc, Isabelle Romée, se trouvait à Orléans en 1439 ». Nul n'était plus à même qu'elle de reconnaître sa fille. « Or elle ne fit pas entendre la moindre protestation devant Jeanne des Harmoises et ne la désavoua pas [2]. »

On aimerait à suivre de plus près et en détail la vie de la Pucelle retrouvée. Certains veulent voir dans le *Formicarium* de Jean Nider [3] et dans la Chronique du *Bourgeois de Paris* [4], plusieurs traits, d'ailleurs peu édifiants, de la nouvelle carrière qu'elle a fournie. Mais les récits de ces deux écrivains s'appliquent à diverses aventurières qui n'ont rien de commun avec la Dame des Harmoises. Bornons-nous à signaler un voyage de Jeanne à Tours, dont on retrouve la trace dans un registre des Comptes de cette ville [5] pour l'année 1438-1439.

On ignore la date de sa mort. Un acte daté de 1443 atteste qu'à cette époque elle accompagnait encore son frère Pierre du Lys et s'employait avec lui au service du roi [6]. A partir de 1450 (?), les Actes orléanais l'appellent couramment « feue la Pu-

1. Quicherat, *op. cit.*, t. V, p. 112-113.
2. Grillon de Givry, *op. cit.*, p. 23-24.
3. Texte latin dans Quicherat, *op. cit.*, t. V, p. 323-325; texte français dans H. Vallon, *Jeanne d'Arc*, Paris, 1879, in-12, t. II, p. 416.
4. Collection des *Chroniques* de Buchon, t. XL, p. 508; cf. Grillon de Givry, *op. cit.*, p. 47.
5. Quicherat, *op. cit.*, p. 332; Grillon de Givry, *op. cit.*, p. 27.
6. Quicherat, *op. cit.*, t. V, p. 213; Grillon de Givry, *op. cit.*, p. 33-34.

celle[1] ». En tout cas, lorsque fut instruit à Rouen, en 1455, le procès de la réhabilitation de l'héroïne, il est hors de doute qu'elle n'était plus en vie.

« Une tradition lui attribue deux fils. C'est peut-être un document relatif à une fausse Pucelle (la Chronique du *Bourgeois de Paris*) qui a permis cette précision. Néanmoins il est certain qu'elle eut de la postérité. Sa descendance fut longtemps liée à la branche collatérale des du Lys. En 1560 et en 1645, la famille des Harmoises s'enorgueillissait de descendre de Jeanne d'Arc.

« Vers 1854, on démolit à Metz la maison que Jeanne des Harmoises avait habitée. Elle y avait fait peindre les armoiries de Jeanne d'Arc, qui ne furent grattées qu'en 1792, à la Révolution[2]. »

II

EXAMEN ET RÉFUTATION DE LA THÈSE

La thèse de M. Grillon de Givry a l'air de bien se tenir, mais, au fond, elle n'a de la solidité que les apparences; elle pèche par le sommet, aussi bien que par la base.

Bien que l'auteur affecte de n'employer que des matériaux à toute épreuve, sa critique se trouve souvent en défaut. Ou bien il ignore les documents, ou bien il écarte ceux qui le gênent, ou bien il accorde à d'autres une autorité qu'ils n'ont pas. Il reproche par exemple aux historiens de Jeanne d'Arc

1. Cf. Quicherat, *op. cit.*, p. 278 : les actes orléanais portent la date de 1457 et suiv.
2. Grillon de Givry, *op. cit.*, p. 37.

« de n'avoir jamais prêté attention au sort tragique qui fut celui de la plupart de ses juges [1] ». Une telle remarque prouve tout simplement qu'il n'a pas lu la savante étude de M. Charles de Beaurepaire sur les *Juges et assesseurs du procès de condamnation de Jeanne d'Arc* [2]. Le dédain qu'il professe pour le témoignage de Jean Nider, dont il se garde bien de reproduire le texte [3], laisse trop voir que certaines précisions du *Formicarium* (sur lesquelles nous reviendrons plus loin) l'embarrassent. Et pourquoi accorde-t-il tant de crédit à la *Chronique de Lorraine* [4], à la *Chronique* de William Caxton, à l'*Historia Anglica* de Polydore Virgile [5], à la *Chronique* de Monstrelet [6], qui témoignent d'une manifeste ignorance des faits ou les travestissent à plaisir [7], pendant qu'il suspecte les dépositions de tant de personnages intègres et bien informés de la vie de Jeanne d'Arc?

Ces défauts de son œuvre se révèleront de mieux en mieux, à mesure que nous en examinerons les détails.

1. *Ibid.*, p. 68.
2. *Notes sur les juges et assesseurs du procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, dans *Précis de l'Académie de Rouen*, Rouen, 1890.
3. *Op. cit.*, p. 50.
4. *Ibid.*, p. 75.
5. *Op. cit.*, p. 61-62.
6. *Ibid.*, p. 75.
7. D'après la *Chronique de Lorraine*, c'est à Jeanne d'Arc qu'il faudrait rapporter toutes les victoires du règne de Charles VII : Orléans, Patay, Reims, prise de Paris et de Bordeaux, de Dieppe et de Caen, puis de Rouen; sous les murs de Rouen la Pucelle s'évanouit comme une apparition mystérieuse. Pur roman. William Caxton et Polydore Virgile content que Jeanne d'Arc fut retenue en prison, pendant huit mois encore après sa condamnation. Comment attacher de l'importance à de telles balivernes? Monstrelet ne trouve rien de mieux que d'insérer dans son histoire une lettre tendancieuse des Anglais pour y remplir les pages que devaient occuper le procès et la mort de Jeanne d'Arc. — Et ce sont ces écrivains dont M. Grillon de Givry invoque le témoignage!

L'évasion de Jeanne d'Arc, par exemple, n'est qu'un mythe. Que la Pucelle ait voulu s'évader, ou même qu'elle ait prévenu ingénument ses juges de son intention, il n'y a rien là qui puisse nous étonner. Mais de l'intention au fait, il existe un abîme. Le « passage souterrain » par où la duchesse de Bedford et Cauchon lui-même lui auraient ménagé une sortie n'existe que dans l'imagination de M. Grillon de Givry[1]. Et eût-il existé, les détenteurs de Jeanne d'Arc n'auraient jamais pu y mener leur prisonnière. A supposer que la duchesse de Bedford ait voulu sauver Jeanne, quelle autorité avait-elle pour le faire? Et qui croira jamais que Cauchon se soit prêté à cette manœuvre? Il faut n'avoir pas lu les pièces du *Procès* pour croire que l'évêque de Beauvais ait imaginé d'arracher Jeanne aux Anglais. Lorsque la Pucelle eut prononcé, au cimetière de Saint-Ouen, cette fameuse abjuration — dont on ignore la teneur — et qui lui valut une condamnation à la prison expiatoire, il était facile à l'évêque de la remettre aux gens d'Église. Jeanne le lui demandait, elle pouvait même dire que c'était son droit : « Or ça, entre vous gens d'Église, menez-moi en vos prisons et que je ne sois plus entre les mains des Anglais. » Or le seigneur évêque donna cet ordre : « Menez-la où vous l'avez prise[2]. » Les changements de costume dont on fait tant de bruit ne furent pour la prisonnière qu'une nécessité à laquelle la réduisirent ses geôliers. En reprenant l'habit d'homme, Jeanne

1. M. de Givry indique (p. 54) le texte du procès de réhabilitation : *Et quod dux Bedfordiae erat in quodam loco secreto, ubi videbat eamdem Johannam visitari.* Ce *loco secreto* serait un « passage souterrain »!

2. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 14.

devenait relapse aux yeux de ses juges, qui avaient escompté d'avance cette faute purement matérielle. Alors s'ouvrit le second procès. Le 29 mai, le tribunal de l'Inquisition se réunit dans la chapelle de l'archevêché. Après avoir recueilli l'avis de tous les membres, le seigneur évêque conclut qu'il devait être procédé contre Jeanne comme relapse. En conséquence, il l'assigna à comparaître le lendemain, 30 mai, sur la place du Vieux-Marché [1]. Le mercredi, 30 mai, dans la matinée, Martin Ladvenu et frère Isambart de la Pierre se rendirent auprès d'elle pour lui annoncer qu'elle devait mourir ce jour-là. Jeanne protesta : « Hélas, dit-elle, si j'eusse été en la prison ecclésiastique à laquelle je m'étais soumise, et que j'eusse été gardée par les gens d'Église, non par mes ennemis, il ne me serait pas si misérablement arrivé malheur. J'en appelle à Dieu, le grand juge, des grands torts et ingravances qu'on me fait. » Martin Ladvenu fut autorisé à l'entendre en confession et à lui donner la communion; Cauchon la visita lui-même. A la vue du juge qui l'avait mise au point où elle était, elle cria : « Évêque, je meurs par vous ! » Pour réponse, il lui adressa de pieuses remontrances : « Ah! Jeanne, prenez tout en patience, vous mourrez parce que vous n'avez pas tenu ce que vous nous aviez promis et que vous êtes retournée à votre

1. M. Grillon de Givry (*op. cit.*, p. 62) brouille toute la suite des faits. C'est le 29 mai, dit-il, qu'elle fut amenée au Vieux-Marché. Le 31 au matin elle est admise à la communion. La plupart des historiens placent la mort de Jeanne au 31 mai. — Où le critique a-t-il découvert une pareille chronologie? La communion de Jeanne, sa comparution au Vieux-Marché, sa mort sont du 30 mai : tous les documents et tous les historiens sont d'accord là-dessus. Inutile d'invoquer le témoignage du président Hénault qui donne le 14 juin comme date du supplice, et de de Serre qui donne la date du 6 juillet. Que peut bien faire dans la question ce double témoignage?

premier maléfice. » Elle subit un nouvel interrogatoire, dont procès-verbal fut dressé plus tard et que le greffier, quoique présent, refusa de signer. Immédiatement, à neuf heures du matin, Jeanne sort de sa prison, en habit de femme, le chaperon sur la tête; près d'elle, son confesseur Martin Ladvenu et l'huissier Massieu. Sept ou huit cents soldats font escorte. En traversant les rues, Jeanne s'écrie : « Rouen, Rouen mourrai-je ici? Seras-tu ma dernière demeure[1]? » A la place du Vieux-Marché, on la fait monter sur l'échafaud; les juges sur un autre échafaud, en face. Nicolas Midi prêche la condamnée. Le discours fini, Cauchon se lève, l'admoneste, lit la sentence qui la condamne, la rejetant de l'Eglise et la livrant au bras séculier. Après quoi, les juges ecclésiastiques quittent l'estrade et s'en vont, car l'Église ne doit pas assister à l'exécution de ceux qu'elle a condamnés. Les Anglais s'impatientaient. « Allons, prêtres, nous ferez-vous dîner là? » Le juge séculier était présent. Jeanne fut conduite jusqu'à lui. Mais dans sa hâte et probablement craignant la colère des Anglais, il ne prononça même pas la sentence requise en pareil cas[2]. Sans autre formalité, Jeanne est menée au bûcher, qu'on avait élevé très haut pour qu'on la pût voir de loin. Son chaperon est remplacé par une mître où sont écrits les mots : *hérétique, relapse*, *apostate*. Le feu l'enveloppe, mais, avant de mourir, elle proteste « qu'elle

1. Quicherat, *Procès*, t. II, p. 355; t. III, p. 185, 202. Cf. p. 53.
2. « Fuit ducta ad baillivum ibi praesentem, qui absque alia deliberatione aut sententia, faciens signum cum manu, dixit : Ducatis, ducatis. Et sic fuit ducta ad locum supplicii, ubi fuit cremata. » Quicherat, *Procès*, t. II, p. 20 (déposition de Massieu); cf. t. III, p. 187, etc.

n'était pas hérétique, ni schismatique, comme le lui imputait l'écriteau; que tout ce qu'elle avait fait, elle l'avait fait par ordre de Dieu; que ses voix ne l'avaient pas trompée[1]! » Puis inclinant la tête, elle rendit l'âme en poussant le cri : *Jhesu!* Lorsqu'elle fut morte, le bailli ordonna au bourreau d'écarter les flammes, afin que les témoins vissent bien que la pauvre enfant ne s'était pas échappée miraculeusement[2]. Son corps fut ensuite réduit en cendres, sauf le cœur et les entrailles qui se retrouvèrent intacts. De peur qu'on ne recueillît ces reliques précieuses pour en faire des sorcelleries ou quelques maléfices, le bailli les fit jeter dans la Seine[3].

Ainsi les derniers jours et la mort de Jeanne d'Arc se passent en pleine lumière. M. Grillon de Givry, qui aime les précisions, pourrait-il nous dire à quel moment il faudrait placer l'évasion de la sainte prisonnière et son remplacement par une autre condamnée capable de jouer son personnage jusque sur l'échafaud? Il est inadmissible que les juges de la Pucelle et Martin Ladvenu, Nicolas Midi, Massieu, qui l'assistèrent sur la place du Vieux-Marché, aient été victimes d'une mystification.

Et pourtant, nous dit-on, le bruit se répandit que Jeanne vivait toujours, qu'elle s'était évadée miraculeusement ou qu'une autre femme l'avait remplacée sur le bûcher. Qui expliquera ces rumeurs populaires?

1. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 170 (témoignage de Martin Ladvenu). Cf. Vallon, *op. cit.*, t. II, p. 293, note.
2. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 191 ; *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 269-270.
3. Quicherat, *Procès*, t. III, p. 159-160, 185; t. IV, p. 518. Cf. Th. Cochard, *Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc?* Orléans, 1891.

Si une pareille légende a pris naissance, « il ne faut pas en concevoir trop de surprise. De tout temps le peuple se résigne avec peine à croire à la fin irréparable des existences qui ont émerveillé son imagination; il n'admet pas que des personnes fameuses viennent à mourir d'un coup et malencontreusement comme le vulgaire; il répugne au brusque dénouement des belles aventures humaines[1] ». Aussi bien, la Pucelle n'avait pas achevé son œuvre et « bouté les Anglais hors de France », ainsi qu'elle avait promis de le faire. Comment douter qu'elle dût échapper à ses ennemis et réapparaître un jour pour accomplir sa mission jusqu'au bout?

L'idée d'une rentrée en scène de Jeanne d'Arc était donc dans l'air. Elle prit assez facilement corps en 1436, cinq ans après le bûcher de Rouen. Une femme, connue sous le pseudonyme de Claude, se donna, dans les environs de Metz, à Cologne et à Arlon, pour la Pucelle d'Orléans. Le 20 mai 1436, « elle vint à la Grange aux Hormes, près de Saint-Privat et y fut amenée pour parler à aucuns seigneurs de Mets... et y vinrent veoir ces deux frères dont l'un était chevalier et s'appelait messire Pierre et l'autre Petit-Jean, écuyer, et cuidaient qu'elle fust arse, et tantôt qu'ils la virent ils la cognurent et aussi fist elle eux[2] ». Il y a là une mise en scène dont nous ne saurions être dupes. Que signifie cette réunion à la Grange aux Hormes? Et comment les frères de Jeanne d'Arc s'y trouvèrent-ils juste à point pour reconnaître leur sœur? Vraisemblablement, il y avait entre la dame Claude et la Pucelle quelque ressemblance de

1. Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, Paris, in-8°, t. II, p. 432.
2. *Chronique du Doyen de Saint-Thibault*, *loc. cit.*

visage, et les meneurs de l'affaire voulurent frapper un grand coup en confrontant avec l'aventurière les deux frères de Jeanne d'Arc. Pierre et Petit-Jean se laissèrent prendre au piège. On leur dit : « Reconnaîtriez-vous bien votre sœur, que vous croyez arse ? » Et ainsi prévenus, « tantost qu'ils la virent, ils la congneurent, et aussi fist-elle eux ». Ce sont eux qui la reconnurent les premiers. Le tour était joué ; il n'était plus difficile à la fausse Jeanne d'Arc de reconnaître ses frères.

Je laisse de côté la présentation à sir Nicolle Lowe et les « enseignes » par lesquelles il la reconnut comme « la Pucelle Jehanne de France qui amoinnat (amena) le roi Charles à Reims[1] ». Il convient pourtant de noter que, « lorsqu'on voulait qu'elle avait esté arse à Rouen, en Normandie », elle montrait quelque embarras et « parlait le plus de ses paroles par paraboles, et ne disait ne fuer ne ans (ni dehors, ni dedans) de son intention ». Évidemment la nouvelle Pucelle craignait de se compromettre par des propos qui eussent été révélateurs de sa supercherie.

Nous ne la suivrons pas à Marville ni à Notre-Dame de Liesse. « Quand elle fut à Arlont, elle était toujours près de Madame de Lucembourg et y fut grant pièce jusques à tant le fils le comte de Warnenbourg l'emmoinoit à Cologne ; et l'aymoit le dit comte très fort et tant que, quand elle en volt venir, il ly fist faire une très belle curesse (cuirasse) pour elle armer : et puis s'en vint à la dite Arlont, et là fut faict le mariage

1. M. Grillon de Givry prend (*op. cit.*, p. 11) les « enseignes » pour des soldats « qui avaient assisté au sacre de Charles VII à Reims ». Il semble bien qu'il s'agit de « signes » naturels sur la peau. Cf. La Curne, et Anatole France, *op. cit.*, t. II, p. 409-410.

de messire Robert des Harmoises et de ladite Jeanne la Pucelle, et puis après s'en vint ledit sieur des Harmoises avec sa femme la Pucelle demeurer en Metz. »

Nous permettra-t-on de faire un rapprochement entre ce passage de la *Chonique* de Thibault et le récit du *Formicarium* de Jean Nider? Celui-ci nous parle d'une aventurière qui se disait la Pucelle de France et qui vint à Cologne en compagnie du jeune comte de Wirtemberg. Pendant son séjour en cette ville, elle opéra certains prestiges qui la rendirent justiciable du tribunal de l'Inquisition. Mais « le comte qui la chérissait fort et qui la protégeait » prit soin de la soustraire à l'inquisiteur; « il la fit sortir de Cologne en cachette et la conduisit en France où elle épousa un chevalier[1]. » Le comte de Wirtemberg dont parle Nider ne serait-il pas le comte de Warnembourg qui conduisit la fausse Pucelle à Cologne, comme le veut le doyen de Saint-Thibault de Metz? Avec tous les historiens de Jeanne d'Arc, nous inclinons fort à admettre cette identité. M. Grillon de Givry la nie, mais pour des motifs dénués de critique.

Le mariage de la prétendue Pucelle avec le chevalier des Harmoises (ou des Armoises) est un fait incontesté. Si le contrat de mariage n'a pas été entre les mains de Jérôme Vignier, comme celui-ci l'a prétendu[2], le contrat de vente où figure le nom de Robert des Armoises à côté de celui de sa femme Jeanne la

1. Jean Nider, *loc. cit.* Est-il vraisemblable qu'il y ait eu en même temps à Cologne deux prétendues pucelles?

2. Jérôme Vignier est, comme on sait, un tel faussaire et a inventé de toutes pièces tant de documents qu'on ne peut admettre l'existence d'un document qu'il n'a pas même produit. Cf. G. Lefèvre-Pontalis, *op. cit.*, p. 22.

Pucelle est bien authentique[1]. Sont pareillement authentiques les Comptes de la ville d'Orléans qui identifient la Pucelle avec la dame des Armoises. On ne peut douter davantage qu'en 1439 les bourgeois d'Orléans ont reconnu Jeanne des Armoises pour la vraie Jeanne d'Arc leur libératrice. Ce que nous n'admettons point sans preuve (et cette preuve, M. Grillon de Givry n'a su la fournir), c'est que la mère de Jeanne, Isabelle Romée, ait partagé la méprise commune.

D'Orléans, il semble que Jeanne des Armoises se soit rendue à Tours, d'où elle adressa une lettre à Charles VII. Les comptes de la ville portent que « Jean Drouart reçut la somme de 60 sous pour être allé à Orléans porter lettres clouses que Mgr le bailli (de Tours) rescripvoit au roy, nostre sire, touchans le fait de damme Jehanne des Armoises, et une lettre que laditte damme Jehanne escripvoit audit seigneur ».

Reprit-elle alors du service dans les armées royales? M. Grillon de Givry n'en doute pas, et il apporte en témoignage de son opinion le texte d'une donation faite à « messire Pierre du Lys », en 1443. D'après cet acte, Pierre du Lys « se partist de son pays pour venir au service du roy, notre dit seigneur, et de Monsieur le duc (d'Orléans), *en la compagnie de Jehanne la Pucelle sa sœur, avec laquelle jusques à son absentement et depuis jusques à présent*, il a exposé son corps et ses biens audit service, et au fait des guerres du Roy, tant à la résistance de anciens ennemis du Royaulme, qui tindrent le siège

1. Dom Calmet, *Histoire de Lorraire*, 1re éd., t. III, col. CXCV; 2e éd., t. VI, col. CLVIII; cf. Grillon de Givry, p. 12-13.

devant la ville d'Orléans, comme à plusieurs voyages faits et entrepris par le Roy nostre dit seigneur et ses chefs de guerre[1] ». M. Grillon de Givry met l'accent sur ce membre de phrase : *en la compagnie de Jehanne la Pucelle, sa sœur, jusques à son absentement, et depuis jusqu'à présent.* Jeanne d'Arc aurait donc, dit-il, accompagné Pierre du Lys jusqu'au jour où elle s'absenta et même « jusqu'à présent », c'est-à-dire jusqu'en 1443. La phrase, selon nous, comporte un autre sens : Pierre du Lys dirait tout simplement (car c'est d'après sa requête que l'acte fut dressé) qu'il guerroya *avec sa sœur jusqu'à son absentement* et qu'il continua, depuis, de servir le roi *jusqu'à présent,* même après *l'absentement* de la Pucelle[2].

Est-ce à dire qu'on n'entendit plus parler de Jeanne des Armoises après 1439? Quoi qu'en pense M. Grillon de Givry, c'est bien d'elle qu'il s'agit dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris sous Charles VI et Charles VII,* à la date du mois d'août 1440. « En cestuy temps, y lisons-nous, en admenèrent les gens d'armes une laquelle fut à Orléans très honorablement receue, et quant elle fut près de Paris, la grande erreur commença de croire fermement que c'estoit la Pucelle, et pour cette cause l'Université et le Parlement la firent venir à Paris bon gré mal gré, et fut monstrée au peuple au Palais sur la pierre de marbre en la grand'cour, et la fut prêchée et traittée sa vie et tout son estat, et dit qu'elle n'était pas pucelle et

1. Vallet de Viriville, *Cabinet historique*, t. VIII (1862), p. 134-139; Quicherat, *Procès*, t. V, 212-214; Grillon de Givry, p. 33.
2. Cf. Vallet de Viriville, *loc. cit.*; G. Lefèbvre-Portalis, *op. cit.*, p. 28.

qu'elle avait été mariée à un chevalier dont elle avait deux fils », etc.[1].

M. Grillon de Givry reconnaît volontiers que « ce passage renferme un singulier mélange de traits appartenant à l'histoire de Jeanne des Harmoises[2] ». Mais il conteste qu'il s'agisse d'elle sous prétexte « que la fausse pucelle ne commença à se donner pour Jeanne d'Arc qu'en arrivant à Paris... et qu'il est extraordinaire que Jeanne des Harmoises eût pu être si promptement et si facilement démasquée à Paris, où l'on connaissait fort peu Jeanne d'Arc, tandis qu'Orléans et le pays lorrain qui la connaissaient beaucoup mieux s'y étaient laissé tromper..., enfin que Pierre du Lys, après la scène du Palais n'aurait pas manqué de quitter sa prétendue sœur et n'aurait pas osé dire, en 1443, dans sa supplique au duc d'Orléans, qu'il l'accompagnait toujours ».

Mais où M. Grillon de Givry a-t-il vu que « la fausse pucelle ne commença à se donner pour Jeanne d'Arc qu'en arrivant à Paris » ? A quel titre aurait-elle été « très honorablement receue à Orléans » ? L'erreur des Parisiens fut manifestement une conséquence de l'erreur des Orléanais. Si l'Université et le Parlement voulurent tirer la chose au clair, c'est qu'ils avaient des raisons de croire que la Pucelle qu'ils avaient contribué à faire condamner fut bel et bien exécutée à Rouen.

Quant à Pierre du Lys, il nous paraît plus que douteux qu'il ait accompagné sa prétendue sœur, Jeanne des Armoises, jusqu'en 1443. L'acte dont on fait état

1. *Journal d'un Bourgeois de Paris*, p. 354-355; Quicherat, *Procès*, t. V, p. 334-335; Grillon de Givry, p. 47.
2. *Op. cit.*, p. 48.

pour l'établir prête à l'équivoque : et nous avons dit comment il fallait l'entendre.

En résumé, on n'entend plus parler de Jeanne des Armoises après 1440[1]. Le *Bourgeois de Paris* dit bien : « Quand elle fut à Paris, encore retourna en la guerre et fut en garnison, et puis s'en alla » ; ce qui est tout à fait énigmatique[2]. Il est fort probable qu'elle termina ses jours à Metz.

Mais cette aventurière, épouse de Robert des Armoises, n'eut rien de commun avec la Pucelle d'Orléans. Jean Nider et le *Bourgeois de Paris*[3] nous disent ce qu'elle était. Avant de se marier, remarque le premier, « elle portait les armes et des vêtements dissolus comme un des soudoyers des seigneurs ; elle dansait avec les hommes et se livrait tellement à la boisson et aux excès de table qu'elle dépassait toutes les bornes du sexe féminin ». A supposer que ces imputations soient exagérées, Jean Nider prend du moins le soin de nous avertir qu'une pareille femme ne saurait être la vraie Pucelle qui « affermit le roi de France dans son royaume ». De sur « la pierre de marbre, en la grand'cour du Palais, à Paris, où elle fut prêchée et traitée sa vie », elle avoua elle-même qu'ayant frappé sa mère, « par mésaventure », en pensant « férir un autre », elle avait dû aller à Rome

1. Nous estimons, avec M. Grillon de Givry, que les textes qui ont trait à la Pucelle du Mans, dans l'ouvrage de Pierre Sala, et à celle qui combattit à La Rochelle, d'après la *Chronique* de don Alvaro de Luna, ne s'appliquent pas à la dame des Armoises. Sur ce point, Lecoy de la Marche a induit plusieurs historiens en erreur. Cf. Grillon de Givry, *op. cit.*, p. 39-46.

2. A moins qu'on ne veuille qu'elle ait encore guerroyé avec Pierre du Lys, comme l'entend M. Grillon de Givry, bien que cela nous paraisse improbable.

3. *Loc. cit.*

pour obtenir pardon de sa faute. « Et pour ce elle y alla vestue comme un homme et fut comme souldoyer en la guerre du Saint-Père Eugène (IV), et fit homicide en la dicte guerre par deux fois. » Telle est la fausse pucelle qui « se maria à un chevalier dont elle eut deux fils ». Laissons-lui, si l'on veut, le nom de Jeanne des Armoises, mais gardons-nous de la confondre avec Jeanne d'Arc.

Il reste à expliquer comment elle parvint à mystifier les gens des environs de Metz, les Orléanais, voire les propres frères de Jeanne d'Arc, Pierre du Lys et Petit-Jean.

Les Messins qui furent victimes de la supercherie ne sont guère nombreux. On cite quelques seigneurs, parmi lesquels Nicolle Lowe, qui fut chambellan de Charles VII. « Ces seigneurs la reconnurent à plusieurs *enseignes* pour la Pucelle Jeanne, qui avait mené le roi Charles à Reims. On nommait alors *enseignes* certains signes sur la peau. Or une prophétie relative à Jeanne disait qu'elle avait une petite tache rouge sous l'oreille. Cette prophétie fut faite après l'événement : nous devons donc croire que la Pucelle était marquée de ce signe. Fut-ce à telle enseigne que les gentilshommes messins la reconnurent[1] ? » Quand l'esprit est prévenu, le moindre signe suffit à le convaincre. Les rumeurs qui circulaient sur la survivance de Jeanne d'Arc prédisposaient les Messins, comme tant d'autres, à reconnaître la première Pucelle qui se présenterait à eux, pour peu qu'elle ressemblât à la Pucelle véritable. Le mystère dont s'enveloppait l'aventurière, qui, de peur d'être dé-

1. Anatole France, *op. cit.*, t. II, p. 409-410.

masquée, « parlait le plus de ses paroles par paraboles », fit le reste.

Quant aux Orléanais, « s'ils la reconurent pour la vraie Pucelle Jeanne, ce fut moins par leurs yeux assurément que sur la foi des frères du Lys. Ils l'avaient si peu vue, quand on y songe! Dans la semaine de mai, elle ne s'était montrée à eux qu'armée et chevauchant ; puis elle n'avait plus fait que traverser la ville en juin 1429 et en janvier 1430. Il est vrai qu'on lui avait offert le vin et que les procureurs s'étaient assis à table près d'elle ; mais il y avait de cela neuf ans. Neuf ans ne se passent pas sur le visage d'une femme sans y faire des changements. Ils l'avaient laissée fille en son très jeune âge, ils la retrouvaient femme et mère de deux enfants ; ils croyaient sage de s'en rapporter à ses proches[1]. »

Mais ses proches, en vérité, les deux frères de Jeanne d'Arc, ont-ils pu se tromper sur l'identité de la personne qui leur fut présentée comme étant leur sœur ? « Ressemblât-elle beaucoup à la fille de Romée, la femme de la Grange aux Ormes ne pouvait longtemps abuser des hommes qui, nourris avec Jeanne et venus avec elle en France, la connaissaient intimement », remarque un historien[2]. Il faudrait en conclure qu'ils furent complices de la supercherie, et cela pour des motifs peu honorables de politique et d'intérêt. Ils auraient fait le jeu de Charles VII, « qui

1. Anatole France, *op. cit.*, t. II, p. 425. M. Grillon de Givry peut faire lui-même l'expérience : qu'il affuble en militaire une femme de lui connue, et il verra combien il est difficile de reconnaître la même personne sous deux costumes différents ; à plus forte raison quand il s'agit de reconnaître une femme diversement costumée à dix ans d'intervalle.

2. Anatole France, *op. cit.*, t. II, p. 433.

souffrait cruellement dans son honneur de la condamnation et du supplice de Jeanne », et qui, par le moyen d'une substitution habile, voulait « faire croire que la Pucelle n'était pas morte de la mort des sorcières, mais que, par la vertu de son innocence et de sa sainteté, elle avait échappé aux flammes[1] ».

Cette solution d'un problème psychologique extrêmement délicat nous paraît quelque peu aventureuse. M. Pierre d'Arc, un des descendants des frères du Lys, a dégagé plus judicieusement, selon nous, la responsabilité de ses ancêtres. « Leur simplicité rustique fut dupe de la ressemblance, dit-il. Peut-être, sans trop leur faire injure, ne serait-il pas téméraire de supposer que, outre la joie de retrouver leur sœur vivante, l'espoir de voir accroître encore l'honneur et les avantages que les exploits de la vraie Jeanne avaient procurés à sa famille, continua à les maintenir dans l'erreur où leur crédulité les fit tomber... Et ne tenaient-ils pas pour croyable qu'avec la permission de Dieu, la sainte fille fût ressuscitée?... Ils étaient accoutumés aux miracles[2]. »

Quoi qu'il en soit, les frères de la Pucelle, Pierre et Jean, paraissent avoir oublié assez vite l'aventure dans laquelle ils s'étaient engagés de 1436 à 1440. En 1455, au procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, où ils figurent comme témoins et même comme demandeurs, il n'est fait aucune mention de Jeanne des Armoises, dame de Tichiemont.

Ce n'est que plus tard, beaucoup plus tard, qu'il prit fantaisie à des historiens, en mal de nouveautés, d'identifier les deux personnages. Mais à chaque

1. *Ibid.*, p. 434.
2. Cité par Grillon de Givry, p. 31.

reprise, leur tentative a échoué. Celle de M. Grillon de Givry aura, espérons-le, le même sort que les autres.

*
* *

En composant sa brochure sur la *Survivance et le mariage de Jeanne d'Arc,* M. Grillon de Givry avait, il ne s'en cache pas, l'arrière-pensée de discréditer la Pucelle d'Orléans et de nuire à sa mémoire. Il ne lui plaît pas que l'Église se prépare à la canoniser[1]. Le culte qu'on lui rend déjà le blesse dans ses sentiments religieux. Jeanne d'Arc est, à ses yeux, du même ordre que la Pucelle du Mans, Jeanne la Féronne, et tant d'autres illuminées qui surgirent au xve siècle. Il n'est venu à l'idée de personne de mettre celles-ci sur les autels. La Pucelle d'Orléans n'y avait pas plus droit que ses comparses. Il est regrettable qu'elle « ait usurpé une place aussi considérable dans le catholicisme... La Pucelle lorraine a supplanté dans certaines églises et jusque sur son autel la Mère des Miséricordes... Les catholiques regretteront amèrement, en un jour fort prochain peut-être, cette aberration coupable, cette adoration extravagante, cette folie johannique, qui s'est traduite par une profusion désordonnée et encombrante de statues, de poèmes, de cantates et de drames, que nous avons vu éclore depuis un quart de siècle, en l'honneur de la Pucelle d'Orléans[2] ».

M. Grillon de Givry s'est proposé d'arrêter ce débordement de manifestations religieuses. Mais,

1. Cette canonisation est maintenant un fait accompli.
2. Grillon de Givry, *op. cit.*, p. 76-77.

comme sa brochure n'a aucune valeur critique, nous doutons fort qu'elle réussisse à ralentir le mouvement qui porte les âmes vers la martyre de Rouen. L'héroïne d'Orléans, de Patay et de Reims n'a rien à voir avec la dame des Armoises. Et quoi qu'en pensent les Jérôme Vignier, les Daniel Polluche, les Gaston Save, les Grillon de Givry et les Victor Méric, l'Église et la France continueront d'honorer en Jeanne d'Arc « la vierge lorraine » et « la sainte de la Patrie ».

LES ORIGINES

LITTÉRAIRE, MUSICALE ET LITURGIQUE

DU « SALVE REGINA »

LES ORIGINES

LITTÉRAIRE, MUSICALE ET LITURGIQUE DU « SALVE REGINA »

La question des origines du *Salve Regina* se pose depuis le XIIe siècle. Et c'est de nos jours seulement qu'on semble l'avoir résolue avec probabilité. Le P. Jean de Valois, qui l'a reprise et traitée en véritable érudit, est arrivé à des conclusions que l'avenir ne démentira vraisemblablement pas [1]. Il n'a d'ailleurs pas la prétention d'avoir découvert rien de bien nouveau. Les travaux de ses devanciers, Brambach [2], dom Pothier [3], A. Gastoué [4], P. Wagner [5],

1. Jean de Valois (de l'ordre de Saint-Benoit), *En marge d'une antienne, Le Salve Regina*, Paris, 1912, aux bureaux d'édition de la *Schola*. Cette étude avait déjà paru dans la *Tribune de Saint-Gervais*, revue musicale de la *Schola cantorum*, nos de février, mars, avril, mai, septembre, octobre, novembre, décembre 1911, janvier, mars 1912.

2. *Die Verlorem geglaubte Historia de sancta Afra und das Salve Regina des Hermannus Contract*, Karlsruhe, Groos, 1892.

3. *Le Salve Regina*, dans la *Revue du chant grégorien*, Grenoble, mai 1902.

4. *Le Salve Regina, ses origines et son histoire*, dans l'*Écho de N-D. d'Avioth* Meuse), novembre, décembre 1902; janvier, février, mars 1903.

5. *Eine bisher noch nicht veroffentliche Legende über die Ent-*

Eladio Oviedo Arce [1], Godet [2], etc. [3], ont singulièrement facilité sa tâche. Mais il a le mérite d'avoir mis sous les yeux des lecteurs tous les éléments d'informations capables de les éclairer. A eux de juger si ses conclusions s'imposent ou simplement sont acceptables.

Dans cette question, comme en tant d'autres, la fantaisie s'est donné carrière. Croirait-on que certains écrivains ont attribué le *Salve Regina* soit à saint Athanase [4], soit à saint Jean Damascène [5], soit au pape Grégoire IX [6]? Un chroniqueur du moyen âge a poussé la plaisanterie — ou la naïveté — jusqu'à le faire remonter aux apôtres. Son texte mérite d'être cité : *Hymnus* Salve Regina Mater misericordiae GRAECE AB APOSTOLIS COMPOSITUS *translatus est de graeco a sanctissimo viro Petro episcopo Compostellano* [7].

On ne nous dit d'ailleurs pas s'il s'agit du texte

stehung des Salve Regina, dans *Theolog. Revue*, 1903, n° 7; et *Das Salve Regina*, dans *Gregor. Rundschau*, 1903, nos 5 et 6.

1. *Memoria sobre el autor de la « Salve »*, Compostella, 1903.

2. Godet, *L'origine liturgique du « Salve Regina »*, dans la *Revue du Clergé français*, 15 août 1910.

3. Cf. dom Gabriel Meier, *Note* lue au congrès catholique international de Munich, *Actes du congrès*, p. 160, Munich, 1900; dom Schubiger dans *Maîtrise* de Niedermeyer et d'Ortigue, 15 mai 1859, etc.

4. Nicolas de Porto (1410), dans *Recueil des historiens des croisades* (Hist. occident.), t. V, p. 242, n° 4.

5. Saint Antonin de Florence († 1459), dans sa *Summa theologica*, Vérone, 1740, l. IV, tit. XV, cap. XIV, sect. 7.

6. Jean Lasicki (1534-1599), Polonais passé au protestantisme, écrit, scandalisé : *Et illud* : Salve regina misericordiae, vita et spes nostra salve, *a Gregorio IX papa*, cum ingente injuria Jesu Christi, vitae et spei nostrae, *anno 1227 compositum*. Cf. *Verae religionis apologia et falsae confutatio* (cap. XIII : *De invocatione sanctorum*), Spire, 1582.

7. Ramirez de Prado, *Chronicon*, Paris, 1611, qui cite le pseudo-Julien Pérez (n° 540).

littéraire ou du texte musical; supposons gracieusement qu'on n'a pas voulu parler de l'emploi liturgique du *Salve*.

*
* *

Avant d'être mis en plain-chant, le *Salve Regina misericordiae* circulait peut-être sous forme de simple prière. La tradition manuscrite nous le présente en cet état. Sans parler du codex additionnal *18302* du British Museum (XIIe siècle), qui donne, au fol. 130, le *Salve* non noté, comme antienne de tierce à l'Assomption, on peut signaler le codex *230* d'Einsiedeln des environs de 1200, qui le reproduit également sans aucune indication musicale [1]. Entre 1145 et 1159, Amédée de Lausanne, ancien abbé cistercien d'Hautecombe, faisait allusion au *Salve Regina* dans plusieurs de ses homélies : la septième contient les mots *et illos misericordissimos oculos ad nos convertens,* et la huitième la triple invocation : *O clemens! O pia! O dulcis Maria* [2]! Enfin un codex du IXe siècle, qui provient de Reichenau et qui porte la cote *LV* de ce fonds à la bibliothèque de Karlsruhe, renferme sous forme de *probatio pennae,* du XIe siècle, plusieurs passages du *Salve;* on y lit : *Salve Regina misericordiae... In hac lacrymarum valle... Eia ergo* [3]. Il n'est guère vraisemblable que la rencontre

1. Dans une *Note* sur ce manuscrit lue au congrès catholique de Munich en 1900 (*Actes*, p. 160-161), dom Meier estime que ce manuscrit « appartient *peut-être* au XIIe siècle ».

2. *P. L.*, t. CLXXXIII, col. 1342, 1346.

3. Folio 42 v°, col. 1. « Le Dr Holder, bibliothécaire de Karlsruhe, estime que la *probatio pennae* du codex *Augensis LV* peut très bien dater de la première partie du XIe siècle. » Cf. Jean de Valois, *op. cit.*, p. 47-48.

de ces trois formules dans une même pièce soit fortuite. On en conclura que le texte du *Salve Regina* existait déjà au XIe siècle [1].

*
* *

Le chant remonte-t-il aussi haut ? Parmi les écrivains qui ont été proposés, avec quelque vraisemblance, comme pouvant être les auteurs de la célèbre antienne, figurent avantageusement les noms de Hérimann Contract († 1054), de saint Bernard († 1153), de Pierre Mezonzo, évêque de Compostelle († 1003), d'Aymar, évêque du Puy († 1098). Le P. Jean de Valois expose et discute longuement, posément et loyalement, les titres divers que chacun d'eux peut avoir à la paternité de l'ouvrage.

Nommons d'abord celui qui fut le plus en vue en ces derniers siècles, Hérimann ou Hermann Contract, moine de Reichenau. Hermann composa un certain nombre de mélodies religieuses qui eurent un grand retentissement. Rien d'étonnant qu'on lui ait attribué le *Salve Regina*. On ne prête

1. On a prétendu (Godet, dans la *Revue du Clergé français*, 15 août 1910, p. 472) que le *Salve Regina*, sous sa forme actuelle, ne remonte pas plus haut que les premières années du XIIIe siècle. On en donne comme preuve les sermons du pseudo-Bernard, qui, commentant l'antienne, s'arrête aux mots *lacrymarum valle*. Mais il semble que l'additionnal *18302* et les sermons d'Amédée de Lausanne témoignent du contraire. Aussi bien le pseudo-Bernard a pu arrêter son Commentaire aux mots : *lacrymarum valle* sans qu'on soit en droit d'en conclure que le *Salve* n'était pas déjà complet. Cf. Jean de Valois, *op. cit.*, p. 20-22. Ce qui est vrai, c'est que, au cours des siècles, on a ajouté les mots : *mater* (*misericordiae*), *virgo* (*Maria*), voire en certains endroits : (*ostende*) *benignum*. Richard de Saint-Laurent, pénitencier à Rouen entre 1245 et 1260, donne déjà les variantes : *Mater misericordiae* et *Virgo Maria*. Cf. Jean de Valois, *op. cit.*, p. 66.

qu'aux riches. Mais nous n'avons pas de preuves qu'on ait pensé à lui avant la fin du xve siècle. Dans une des premières éditions de la Chronique de Jacques de Bergame (1434-1520) se lisent ces mots (ad annum 1049) : *Hermannus Contractus... multos edidit hymnos et in honorem Virginis Mariae nonnullas celebresque composuit laudes, inter quas* Salve Regina misericordiae *praecipua habetur*[1]. Jean de Trittenheim, abbé de Spanheim, en 1483 (mort en 1516), a la prétention de désigner un grand nombre des compositions musicales ou autres de Hermann Contract; entre autres, il cite *illa de beata Virgine Maria dulcissima* Salve Regina *et* Alma redemptoris mater *et caetera*[2]. « Depuis Jean de Trittenheim, remarque le P. Jean de Valois, la plupart des auteurs ont attribué le *Salve* à Contract[3]. »

Il semble qu'à sa suite l'opinion publique se soit égarée. Jean de Trittenheim arrive bien tard pour témoigner en faveur de Hermann Contract. Et il n'a sur le moine de Reichenau que des notions confuses ou des renseignements peu sûrs. Il en fait, par exemple, un moine de Saint-Gall, *monachus coenobii Sancti Galli;* il lui prête gratuitement la connaissance de l'arabe, *linguae arabicae peritissimus ;* enfin il lui attribue nombre de compositions qui n'étaient pas jusque-là signalées

1. *Supplementum chronicarum orbis ab initio mundi usque ad annum 1482*, libri XV, 2e édit., Brescia, 1485.

2. *Catalogus scriptorum ecclesiasticorum*, cap. cxxi, Mayence, 1494. Cf. *De viris illustribus ordinis S. Benedicti*, lib. II, 184, Cologne, 1575.

3. *Op. cit.*, p. 42, note 2. Cf. la liste des auteurs dans Bourassé, *Summa aurea de laudibus B. Mariae Virginis*, éd. Migne, t. III, p. 655 sq.

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

parmi ses œuvres. Or nous avons sur les ouvrages de Contract le témoignage de son disciple et continuateur, Berthold de Constance ; le catalogue que celui-ci nous offre comprend : *Cantus historiales plenarios, utpote quo musicus peritior non erat, de S. Georgio, S. Gordiano et Epimacho,* S. Afra martyre, *S. Magno confessore et de S. Wolfgango episcopo mira suavitate et elegantia euphonicos... neumatizavit et composuit*[1]. Le *Salve Regina* n'y figure pas.

Il est vrai que Berthold ajoute : « Praeter alia hujusmodi perplura. » W. Brambach s'empare de cette note pour conclure que Contract pourrait bien être aussi l'auteur du *Salve Regina,* sans que son disciple en eût fait mention. Une pareille omission, suivant nous, serait difficilement explicable. Nous ferons d'ailleurs remarquer que les *alia hujusmodi perplura* suppose des *cantus historiales* et non pas des antiennes.

M. Brambach insiste. Une œuvre bien authentique de Contract offre de telles ressemblances avec le *Salve Regina* que les deux chants ont nécessairement la même origine. « Que l'on compare, dit-il[2], le *Salve Regina* dorien à l'*Historia de sancta Afra.* C'est le même sentiment qui se manifeste dans les mouvements ascendants et descendants des plus petits intervalles. Les mêmes tournures suaves et tendres se rencontrent dans les degrés intermédiaires formés de quarte et de seconde. Quand la mélodie demande une plus grande puissance d'ex-

1. *Elogium Herm. Contract,* et *Chronicon,* dans *P. L.,* t. CXLIII, col. 25-31, 55-63.
2. *Op. cit.,* p. 14. Cf. Jean de Valois, *op. cit.,* p. 38-47.

pression, on voit justement apparaître de part et d'autre les grands intervalles de sixte et de septième avec, sur la quinte, un degré intermédiaire. Ce n'est là ni copie ni imitation ou similitude fortuite entre deux rythmes poétiques ; dans les deux cas se révèle le même auteur, Hermann Contract. »

Le P. Jean de Valois, après avoir discuté cette argumentation et ces conclusions techniques, déclare qu'elles sont trop vagues pour signifier quelque chose. « Évidemment, dit-il, les remarques de M. Brambach s'appliquent au *Salve :* elles conviendraient aussi bien à une mélodie de style différent... Des pièces en *ré* contenues dans l'*Historia,* on ne peut tirer aucun renseignement; elles offrent des formules sans originalité avec des traits communs aux antiennes du premier mode[1]. »

Ainsi, pas plus que la tradition historique, la critique interne des documents ne justifie l'attribution du *Salve Regina* à Hermann Contract.

Saint Bernard ne saurait davantage en revendiquer la paternité.

Un de ses biographes, qui écrivait entre 1180 et 1182, c'est-à-dire moins de quarante ans après sa mort, nous rapporte qu'une nuit le saint abbé fut réveillé par le chant des anges qui célébraient dans l'église du monastère les louanges de Dieu et de la sainte Vierge Marie. Touché d'une curiosité bien légitime, Bernard se rendit discrètement à l'église. La sainte Vierge y siégeait entre deux anges qui l'encensaient. Une voix angélique entonna le *Salve Regina* et le chanta jusqu'au

1. *Op. cit.*, p. 41.

bout. Bernard le retint par cœur, le transcrivit et l'envoya ensuite au seigneur pape Eugène III. C'est du moins ce qu'on raconte, ajoute le narrateur[1].

Le *refertur* arrive à point pour marquer la valeur de cette anecdote. Le P. Jean de Valois incline à penser qu'il y a là une déformation d'une scène plus vraisemblable de la vie de l'abbé de Clairvaux rapportée par Aubri, moine cistercien de Trois-Fontaines (Marne), dans sa *Chronique*. Aubri († 1241) recueillit avec soin tous les renseignements qui avaient trait aux origines de son ordre. A l'année 1130, il note ceci : « Comme Bernard était venu à Dijon et recevait l'hospitalité chez les religieux de Saint-Bénigne, où sa mère avait été ensevelie, il entendit pendant la nuit les anges chanter mélodieusement près de l'autel l'antienne *Salve Regina*. Il crut d'abord que c'était la communauté et dit le lendemain à l'abbé : « Vous avez merveilleusement chanté cette nuit l'antienne du Puy près de l'autel de la sainte Vierge. » Or il se trouva qu'à l'heure indiquée la communauté dormait encore. Cette antienne lui revint désormais fréquemment à la mémoire et on sait qu'il put l'entendre à Clairvaux devant l'autel de la sainte Vierge. Plus tard, dans un chapitre général de Cîteaux, il obtint même que l'antienne serait reçue par tout l'ordre[2]. »

Le témoignage d'Aubri a une grande importance.

1. *P. L.*, t. CLXXXV, col. 544-545. Sur l'auteur de ce récit, Jean l'Hermite, cf. Vacandard, *Vie de saint Bernard*, Introduction, t. I, p. XLIII-XLIV.

2. Ce texte, mal connu, a été donné en entier par Wagner, *op. cit.* Cf. *Monumenta Germ. histor.*, *Scriptores*, t. XXIII, p. 828.

Le P. Jean de Valois fait voir que son récit offre toutes les vraisemblances désirables. Et il en conclut que Bernard ne saurait être considéré comme auteur du *Salve*. Il est sûr du moins qu'au début du XIIIe siècle les cisterciens bien informés ne lui en attribuaient pas la paternité.

Ce n'est pas seulement à Dijon que l'abbé de Clairvaux aurait pu entendre chanter le *Salve Regina* par des moines, aux environs de 1130. Cluny connaissait cette antienne. Et dans les Statuts de Pierre le Vénérable qui furent rédigés vers 1135, une part considérable lui est accordée. Voici ce document[1] : *Statutum est ut antiphona de sacra Matre Dei facta cujus pricipium est :* Salve Regina misericordiae, in festo Assumptionis ipsius, dum processio fit a conventu, cantetur, *et insuper* in processionibus *quae a principali ecclesia Apostolorum ad ejusdem Matris Virginis ecclesiam ex more fiunt, exceptis illis sanctorum festivitatibus in quibus mos autiquus exigit ad eosdem sanctos pertinentia decantari.*

De ce texte il résulte que le *Salve Regina* ne provient pas de Clairvaux. Si Bernard en avait été l'auteur, Pierre le Vénérable n'aurait pas manqué de le dire, au lieu d'employer tout simplement les mots : *antiphona de sacra Matre Dei facta.*

Une légende moins ambitieuse veut du moins que les derniers mots de l'antienne soient de l'abbé de Clairvaux. On se souvient que Bernard prêcha la croisade sur les bords du Rhin. Il reçut l'empereur Conrad dans la cathédrale de Spire. Or,

1. *Statuta Petri Venerabilis, P. L.*, t. CLXXXIX, col. 1026-1019, Stat. LXXVI.

nous dit-on, en mettant le pied sur le seuil de la basilique, il entonna le *Salve Regina* qui finissait alors par *ostende;* dans son émotion et dans un élan de piété incoercible, il ajouta, par manière d'oraison jaculatoire, les trois invocations : *O clemens! o pia! o dulcis Maria!* Ces mots firent dès lors partie du *Salve*.

Pour authentiquer cette légende, un chroniqueur du XVIe siècle, Wilhelm Eisengrein, alla même jusqu'à raconter qu'en souvenir de saint Bernard les habitants de Spire avaient fait placer quatre plaques d'airain sur le sol de la nef, à l'endroit même où se trouvait le saint abbé lorsqu'il prononça les quatre mots : *Clemens, Pia, Dulcis, Maria*. Eisengrein ajoute que, par manière de satisfaction, la sainte Vierge s'était inclinée vers l'abbé de Clairvaux et l'avait remercié. Sur quoi, Bernard, grandement offusqué, se serait écrié : « Les femmes doivent se taire à l'église[1]. »

Est-il besoin de dire qu'on n'a jamais trouvé trace des fameuses plaques d'airain? Et eussent-elles existé, il faudrait encore prouver qu'elles consacraient une tradition légitime. Les Bollandistes qualifient de grotesque le récit d'Eisengrein. Et pour se convaincre des invraisemblances qu'il renferme, il suffit de le comparer aux procès-verbaux que les compagnons de l'abbé de Clairvaux ont dressés jour par jour, lors des prédications du saint sur les bords du Rhin et notamment pendant son séjour à Spire. On n'y trouvera rien qui fasse penser au *Salve Re-*

1. Wilhelm Eisengrein, *Chronologia rerum amplissimarum urbis Spirae*, Dilligen, 1564. Cf. dom Schubiger, *art. cit.*, p. 9-10, et Jean de Valois, *op. cit.*, p. 18-20.

gina. Et pourtant Dieu sait si les rédacteurs de ce journal avaient à cœur de relater tout ce qui, dans les gestes ou les paroles du pieux missionnaire, pouvait offrir quelque intérêt religieux[1].

L'attribution du *Salve Regina* à Pierre ou saint Pierre Mezonzo, évêque de Compostelle, est-elle mieux justifiée ? Dans son *Memoria sobre el autor de la « Salve »*, le Dr Eladio Oviedo Arce, professeur d'histoire ecclésiastique, de patrologie et d'archéologie sacrée à l'Université pontificale de Santiago (Espagne), l'affirme résolument, sinon heureusement.

Il invoque d'abord en faveur de sa thèse la tradition écrite. Guillaume Durand, évêque de Mende, écrivait vers 1286 : *Petrus Compostellanus fecit illam antiphonam Salve Regina misericordiae*[2]; et en 1296-1297, Gervais Ricobald de Ferrare répétait la même chose[3]. Jacques de Bergame, qui revendique le *Salve* pour Hermann Contract, n'est pas sûr de son dire, et dans la première édition de son ouvrage il attribuait franchement l'antienne à Pierre, archevêque de Compostelle[4]. M. Arce s'en tient à ces témoignages ; il aurait pu y ajouter celui de Jacques de Varazze, plus connu sous le nom de Jacques de Voragine, archevêque de Gênes (1228-1298), qui rédigeait vers 1255 sa fameuse *Légende dorée*, où on lit : *Petrus de Compostella episcopus fecit Salve*

1. *P. L.*, t. CLXXXV, col. 374, 378, 382.
2. *Rationale divinorum officiorum*, pars IV, cap. XXII, éd. de 1565, p. 123.
3. *Pomerium Ravennatis ecclesiae seu historia universalis*, dans Muratori, *Rerum Italic. script.*, t. IX, col. 114, ad ann. 1297.
4. Dans l'édition de 1483. Cf. ce que nous avons dit plus haut au sujet de Jean de Trittenheim.

Regina[1]. C'est vraisemblablement chez Jacques de Voragine, dit le P. Jean de Valois, que Guillaume Durand, qui visita longuement l'Italie, a pris son renseignement sur les origines du *Salve*. Ainsi la tradition écrite favorable à Pierre de Compostelle serait uniquement de provenance italienne.

Il convient d'y joindre une tradition littéraire purement espagnole. Le poète Berceo († 1246) et Alphonse X, qui monta sur le trône en 1252, introduisent dans leurs poésies, nous dit-on[2], un élément inconnu aux autres pays, le *Salve Regina*. N'est-ce pas un indice que le *Salve* a pris naissance en Espagne et plus précisément à Compostelle, comme le veulent les chroniqueurs?

La tradition écrite à laquelle s'en réfère M. Arce est loin de fournir une preuve décisive en faveur de son opinion. De qui les chroniqueurs italiens, dont les ouvrages ne sont pas antérieurs à la seconde moitié du XIIIe siècle, tenaient-ils leurs renseignements? On ne peut citer aucun écrivain espagnol qui les leur ait fournis. L'*Historia Compostellana*, composée moins de cent ans après la mort de Pierre de Mezonzo, à la demande de Diego Gelmirez, premier archevêque de Compostelle, n'en dit rien. Ce silence est au moins surprenant.

Les poésies de Berceo et d'Alphonse X seront-elles plus instructives?

Berceo, qui imite constamment Gautier de Coinci, notre poète français, jusque dans sa légende de

1. *Longobardica historia*, *De sancto Pelagio*, Haguenau, 1516, et *Legenda sanctorum*, Lyon, 1510. Cf. Jean de Valois, *op. cit.*, p. 31, 35.

2. Oviedo Arce, *op. cit.*, p. 45.

Théophile, ajoute à celle-ci l'épisode du *Salve* chanté par la foule en reconnaissance d'un miracle opéré par Notre-Dame. Faut-il en conclure que le *Salve* est espagnol? Mais la poésie française de la même époque renferme de continuelles allusions au *Salve*, remarque M. Gastoué[1]. Et cette antienne était chantée à Cluny bien avant que Berceo ne songeât à la mentionner. Comment tirer de tout cela une indication sur le lieu d'origine du *Salve Regina*?

Alphonse X mit à contribution les *Miracles* de Gonzolo de Berceo. D'autre part, ses *Cantigas*, je veux dire les plus anciens manuscrits des *Cantigas*, dont l'un semble avoir été annoté de la main même du roi, ne sont pas antérieurs à la seconde moitié du XIIIe siècle[2]. Contiennent-ils du moins un renseignement précis sur le *Salve*? Dans le cantique 262 nous lisons le récit d'un miracle accompli au Puy-en-Velay[3]. Une femme sourde et muette, s'étant trouvée enfermée dans l'église pendant la nuit, entendit les saints et les saintes du paradis qui chantaient en l'honneur de la sainte Vierge le *Salve Regina*. Et incontinent elle fut guérie. Le lendemain, les fidèles vinrent ouïr la messe. La miraculée alla vers eux et leur chanta le *Salve* : tous le répétèrent et, ajoute le poète :

Et esta foi a primeira
Vez que nunca foi cantada.

Et ce fut la première fois que jamais fut chanté (le

1. *Echo de N.-D. d'Avioth*, 1903, p. 131.
2. *Cantigas de Santa Maria de Don Alfons et Sabio, las publica la Real Academia Espanola*, 2 vol., in-4, 1889, chez don Luis Aguado, Madrid.
3. *Como santa Maria guareçen no Poy huâ moller que era sorda* et *muta, ibid.*, t. II, p. 363.

Salve). On se demande comment M. Arce a pu conclure de tout cela que le *Salve Regina* provenait de Compostelle [1].

En somme, il semble qu'il faudrait plutôt en conclure que le Puy-en-Velay est son lieu d'origine. Et c'est ce qu'affirme expressément un contemporain français d'Alphonse X. On se rappelle qu'Aubri de Trois-Fontaines fait dire à saint Bernard, qui venait de passer une nuit chez les religieux de Saint-Bénigne : « Vous avez très bien chanté l'antienne du Puy (*antiphonam de Podio*) près de l'autel de la bienheureuse Vierge. » Le chroniqueur explique ainsi son expression : *Dicebatur autem antiphona de Podio, eo quod Naymerus Podiensis episcopus eam fecerit.* Aubri distingue nettement entre la réflexion de l'abbé de Clairvaux et son propre commentaire. Ce n'est pas saint Bernard qui attribue le *Salve* à Aymar du Puy, c'est Aubri lui-même. Et il ne doute nullement de l'exactitude de son information; il ne dit pas : « On rapporte qu'Aymar est l'auteur du *Salve* », mais : « On appelle le *Salve* l'antienne du Puy parce qu'elle a été composée par Aymar. » Trombelli (XVIIIe siècle), sans oser se prononcer sur l'origine du *Salve*, reconnaît néanmoins la valeur du témoignage d'Aubri : « Ce qu'il dit d'Aymar est vrai, remarque-t-il, ou alors c'était certainement, à l'époque où il écrivait, la croyance communément exprimée [2]. »

M. Arce estime qu'Aubri a emprunté son sentiment aux *Cantigas* d'Alphonse X. La chronologie

1. Cf. Jean de Valois, *op. cit.*, p. 48-56.
2. *Summa aurea de laudibus Mariæ Virginis*, éd. Bourassé, dans Migne, t. IV, p. 1324.

s'oppose à cette induction. Aubri termine sa chronique à l'année 1241; il l'avait entreprise dès 1227. Or, à cette date, il n'est pas probable que le poète-roi (en 1240, il n'avait pas vingt ans) eût encore composé son recueil de cantiques, et, l'eût-il composé, il n'est pas vraisemblable qu'Aubri de Trois-Fontaines en ait eu connaissance. Le témoignage d'Aubri sur l'origine du *Salve* est donc indépendant des *Cantigas* d'Alphonse X.

Ainsi, deux témoignages, au lieu d'un, nous apprennent que l'église où fut chanté pour la première fois le *Salve Regina* est Notre-Dame du Puy. Aubri ajoute seulement que le chant de l'antienne est l'œuvre d'Aymar (qui fut nommé évêque en 1079, prit possession de son siège en 1087 et mourut onze ans plus tard, août 1098, à Antioche). Le chant du *Salve Regina* remonterait, par conséquent, à la fin du XIe siècle.

C'est l'opinion à laquelle se rangent volontiers MM. Gastoué et Wagner. Telle est aussi la conclusion de dom Gabriel Meier, dans la note qu'il lut au Congrès catholique international tenu à Munich en 1900 : « Les plus anciennes traditions, dit-il, indiquent le Puy-en-Velay (comme lieu d'origine du *Salve*); Aubri de Trois-Fontaines l'appelle, vers 1240, l'*antienne du Puy* et son auteur, l'évêque Aymar du Puy. Ce témoignage vient trop tard (sans doute) pour lui attribuer une foi complète ; mais le lieu et la date semblent exacts[1]. » Avec plus de conviction encore, le P. Jean de Valois ajoute : « Jusqu'à preuve contraire, nous croyons qu'il faut

1. *Actes du Congrès*, Munich, 1900, p. 160.

s'en tenir au témoignage d'Aubri de Trois-Fontaines[1]. »

*
* *

Comment l'*antiphona de Podio* fit-elle son entrée dans la liturgie?

A certains indices, on voit qu'elle y avait déjà pénétré au cours (et peut-être même dès la première moitié) du XIIe siècle. Le manuscrit *3719* de la Bibliothèque nationale, des environs de 1150 (d'après M. Gastoué), contient au folio 99, sur lignes à la pointe sèche, le *Salve Regina* pour antienne *in Evangelio*, c'est-à-dire à *Benedictus* ou à *Magnificat* d'un office *De Beata*. Le codex *additionnal 18302* du British Museum, antérieur de quelques années au précédent, contient aussi (fol. 130) le *Salve* comme antienne de tierce à l'Assomption. Ce sont les plus anciens témoins connus de l'emploi du *Salve* à l'office canonique.

On ignore leur provenance exacte[2]. Mais il est permis de penser que l'ordre de Cîteaux adopta vite l'antienne du Puy. Aubri de Trois-Fontaines déclare expressément que, « dans un chapitre général cistercien, saint Bernard demanda que le *Salve Regina* fût reçu par tout l'ordre; ce qui fut fait », ajoute-t-il[3]. On n'a pas trouvé trace de cette décision. Mais il

1. *Op. cit.*, p. 59.
2. Le *3719* de la Nationale proviendrait de l'Aquitaine, nous dit-on, et l'additionnal *18302* serait d'origine allemande.
3. Cf. le texte complet dans Jean de Valois, *op. cit.*, p. 23. N'oublions pas que Jean l'Hermite, en 1182 au plus tard, disait déjà qu'Eugène III avait ordonné le chant du *Salve Regina* dans les églises *per ecclesias, ut adhuc plerique testantur*). Ce témoignage est sujet à caution, mais il semble qu'on en peut du moins conclure que le

paraît qu'avant la fin du XIIe siècle, les cisterciens chantaient le *Salve Regina* à certains offices. L'antiphonaire d'Hauterive, antérieur à 1203, qui ne renferme que le Propre du temps, contient *ad calcem,* parmi les *Commemorationes sanctorum,* le *Salve* comme mémoire de l'Assomption durant l'octave de cette fête[1]. L'antiphonaire de Westmalle (1225) et celui de Bornheim (1244) ont le *Salve* pour antienne solennelle aux quatre grandes fêtes de la sainte Vierge : Purification, Annonciation, Assomption et Nativité.

Bien plus, dès 1218, le chapitre général avait prescrit le chant quotidien du *Salve Regina* à la suite du répons et du verset *Gloria Patri*[2]. Il est vrai que cette décision fut modifiée deux ans plus tard. En 1220 et en 1221, le Chapitre enjoignait aux moines de réciter le *Salve*, chacun en son particulier : *Dicatur a singulis quotidie cum collectis consuetis*[3]. En 1238, nouvelles prescriptions : « On chantera tous les vendredis, après les sept psaumes, le répons *Aspice Domine* et l'antienne *Salve Regina,* avec le verset *Ora pro nobis*[4]. » En 1239, sur la demande du pape Grégoire IX, le statut de 1218 fut renouvelé; on décida de chanter l'antienne tous les jours, après le répons, avec le verset *Ave Maria*[5]. Enfin, en 1251,

Salve Regina était dès lors chanté dans certaines églises et sans doute chez les cisterciens.

1. Cet antiphonaire est conservé à Mount-Melleray, près de Cappoquin (Irlande), dit le P. Jean de Valois, *op. cit.*, p. 76, note 5.

2. *Statuta capit. general.*, anno 1218, dans Martène, *Thesaurus novus anecdot.*, t. IV, col. 1321.

3. *Ibid.*, col. 1327.

4. Martène, *loc. cit.*, col. 1349. Statut renouvelé l'année suivante, 1239 *ibid.*, col. 1351. Depuis 1194, les sept psaumes de la pénitence étaient récités après le chapitre.

5. *Ibid.*, col. 1368.

Louis IX et son frère Alphonse de Poitiers ayant demandé des prières à Cîteaux, les Pères ordonnèrent que, parmi d'autres suffrages, on chantât chaque soir, après complies, le *Salve Regina*, en ajoutant comme de coutume le verset *Ave Maria* et l'oraison *Concede nos*[1]. Cette prescription fut renouvelée quatre ans plus tard[2], et l'usage une fois en vigueur s'est perpétué jusqu'à nos jours[3].

Les clunistes avaient peut-être adopté avant les cisterciens le *Salve Regina*. Nous avons vu qu'aux environs de 1135 Pierre le Vénérable le faisait chanter « à la procession » le jour de l'Assomption; le statut ajoute qu'on devra l'introduire pareillement dans toutes les processions qui partent de l'église principale des Apôtres pour se rendre à l'église Notre-Dame, sauf les jours où la coutume exige que l'on chante des répons ou antiennes propres des saints[4] ». On n'a pas de document qui permette de dire si, avant le XIVe siècle, les clunistes insérèrent le *Salve Regina* dans leur office proprement dit. Mais entre 1308 et 1318 l'abbé général décida que, « dans tous les lieux conventuels de l'ordre, on chanterait désormais après complies le *Salve Regina* ou toute autre antienne de la sainte Vierge[5] ». Le *Salve* est seul expressé-

1. *Ibid.*, col. 1394. Cf. pour une décision de 1241, *ibid.*, col. 1374.
2. *Ibid.*, col. 1404.
3. Les décrets de 1270, 1325, 1350, le mentionnent. Peut-être y eut-il quelque interruption entre 1350 et 1483. En tout cas, en 1483, le chant du *Salve* après complies fut ordonné à nouveau. Cf. Franz Winter, *Die Cistercienser nördthlicher Deutschlands*, t. III, p. 347, qui cite le décret.
4. *P. L.*, t. CLXXXIX, col. 1026 sq., *statut* LXXVI.
5. *Ordinamus et statuimus quod in omnibus locis conventualibus ordinis in honore B. Virginis cantetur amodo post completorium cum nota altaque voce*, Salve Regina, *vel alia antiphona de eadem cum collecta*, etc. *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1544.

ment désigné, ce qui marque en quel honneur il était à Cluny depuis le temps de Pierre le Vénérable.

Il semble que ce furent les dominicains qui prirent les premiers l'habitude de chanter cette antienne après complies. Le bienheureux Jourdain de Saxe, second maître général de l'ordre, raconte dans sa *Vie de saint Dominique* que les maisons dominicaines furent à l'origine horriblement tourmentées par les démons. Témoin lui-même du supplice qu'endura à Bologne le frère Bernard, il écrit : « Si cruel fut son martyre que, dans notre angoisse, nous avons ordonné de chanter, à l'issue de complies, l'antienne *Salve Regina*. De Bologne cet usage s'est répandu dans toute la *province* de Lombardie et, par ce moyen, cette pieuse et salutaire coutume a fini par s'enraciner dans l'ordre tout entier... Ne devons-nous pas croire que la Mère de notre Sauveur se plaît à de telles louanges et prend part à nos joies? Un homme d'esprit religieux et digne de foi m'a rapporté que fréquemment, tandis que les frères chantaient : *Eia ergo advocata nostra,* il avait vu en esprit la Mère de Dieu elle-même se prosterner devant son Fils et prier pour la conversion de tout l'ordre[1]. » Ceci était écrit avant 1234. Et un autre historien dominicain nous apprend que le chapitre général tenu à Limoges en 1250 décréta la récitation du *Salve* « in choro flexis genibus post horas[2] ».

Au sentiment de M. Godet[3], ce serait à l'instigation des dominicains et plus spécialement de saint Ray-

1. *Acta sanctorum*, t. I, p. 554.
2. *Bibliotheca ordinis fratrum Praedicatorum*, Paris, 1585, ad ann. 1350. Cf. Jean de Valois, *op. cit.*, p. 85.
3. *L'origine liturgique du « Salve Regina »*, dans la *Revue du Clergé français*, 15 août 1910.

mond de Pennafort que Grégoire IX aurait ordonné que le *Salve Regina* « fût chanté dans toutes les églises de Rome le vendredi soir à l'issue de complies[1] ».

L'opinion de M. Godet est assez vraisemblable. Il n'y a pas lieu de penser que Grégoire IX ait été influencé par les franciscains, ses amis. L'ordre de saint François prit pour règle dès 1223 de suivre l'office de la Curie *secundum ordinem sanctae romanae Ecclesiae*. Pour établir une parfaite unité, le chapitre général tenu à Assise en 1230, à l'occasion de la translation du corps de saint François, fit distribuer à toutes les *Provinces* des antiphonaires notés[2]. Il n'est pas probable que le *Salve* y figurât encore. En 1241, le général Aimon de Favesham composa un recueil de rubriques embrassant toute la liturgie franciscaine[3]. Et son œuvre fut approuvée par Grégoire IX. Le bréviaire contenait-il dès lors le *Salve?* Peut-être, mais comme les autres antiennes *De Beata*, le *Salve* devait être *ad libitum*. En 1249, Jean de Parme nous dit nettement que l'ordre chantait, après complies, selon les temps, l'une des quatre antiennes à la sainte Vierge : *Regina caeli, Alma Redemptoris, Ave Regina caelorum* et *Salve Regina*[4]. C'est déjà la règle que devait adopter plus tard l'Église romaine.

1. *Hic constituit ut semper in sexta feria in vesperis completo solito cursu cantaretur* Salve Regina, etc. Baronius, *Annales*, éd. de Bar-le-Duc, 1870, t. XXI, p. 188-189; Muratori, *Scriptores*, t. III, p. 582. Cf. Jean de Valois, qui ne nous paraît pas interpréter exactement ce texte, *op. cit.*, p. 87.

2. Hilaire de Lucerne, *Histoire des études dans l'ordre de saint François*, Paris, Picard, 1908, p. 444.

3. Hilaire de Lucerne, *op. cit.*, p. 442.

4. Cf. *Chronica XXIV generalium ordinis minorum*, dans *Analecta franciscana*, 1897, t. III, p. 275; Wadding, *Annales minorum*, t. III, p. 208-209. Cf. Jean de Valois, *op. cit.*, p. 88.

Inutile de poursuivre plus loin notre enquête. La date de l'introduction du *Salve Regina* dans l'office des chartreux et des carmes ne saurait être fixée avec exactitude[1]. Ce qui est sûr, c'est que dans le cours du XIIIe siècle l'antienne se répandit un peu partout. En 1233, par exemple, les moines de Saint-Denis décident qu'on la chantera solennellement tous les jours de carême après complies[2]. Le coutumier de Westminster, rédigé en 1266, déclare que, d'après un usage tout récent, on doit la chanter après complies[3]. Même discipline en certaines églises d'Espagne, au moins à partir du concile de Pennafiel (1302) : « *Uti singulis diebus post completorium cantetur* Salve Regina *in qualibet ecclesia alta voce cum versu :* Ora pro nobis, » etc.[4]. C'est sans doute pour se conformer à ce statut que dom Rodrigo del Padron, archevêque de Compostelle (1304-1316), prescrit le chant solennel du *Salve Regina* après complies tous les jours, sauf certaines fêtes[5].

*
* *

Concluons. Il reste et restera sans doute longtemps encore des obscurités sur les origines littéraire et musicale du *Salve Regina*[6]. Mais on n'a pas

1. Cf. sur ce point Jean de Valois, *op. cit.*, p. 92 sq.
2. Cf. Aubry, dans la *Revue Mabillon*, février 1907, p. 300.
3. *Customary of the Benedictine monasteries of Saint-Augustin (Canterbury) and Saint-Peter (Westminster)*, éd. par sir Edward Maunde Thompson, London, 1904, t. II, p. 201 ; cf. p. VII-IX.
4. D'Aguirre, *Concilia omnia Hispaniae et novi orbis*, t. III, p. 541.
5. Cf. Oviedo Arce, *op. cit.*, p. 47. Le P. Jean de Valois, *op. cit.*, p. 78 sq., cite encore d'autres exemples intéressants, notamment celui du bienheureux Hugues, ancien doyen de Rouen (1247), archevêque de Nicosie, qui rédigea, entre 1252 et 1260, pour les chanoines réguliers qu'il venait d'installer dans la métropole de l'île de Chypre, des statuts où figure l'obligation de chanter le *Salve Regina*.
6. Sur les traditions musicales du *Salve*, on peut consulter, outre

d'objection grave à présenter aux critiques qui estiment que la célèbre antienne provient du Puy, ou même, comme le veut Aubri de Trois-Fontaines, qu'Aimar en est le véritable auteur.

« A peine le *Salve* fut-il connu, qu'aussitôt il prit place dans la liturgie sous les deux formes d'antienne *ad canticum* et de chant processionnal[1]. » Les dominicains paraissent avoir été les premiers à le chanter régulièrement après complies.

Cette place est à remarquer. Il était aisé de l'en détacher pour le relier à d'autres chants pieux. Le *Salve* arriva ainsi à faire partie d'un office extraliturgique. En certains endroits, on le chantait le soir « avec musique » et orgues. « Le nom même de *Salve* qui fut appliqué à ces exercices religieux servit aussi à désigner les offices de dévotion qui ne comportaient point nécessairement l'emploi de l'antienne du Puy. Le P. Thurston pense que l'on en peut suivre les traces jusque dans la première moitié du XIIIe siècle. Quelque trois cents ans plus tard, on terminait ces cérémonies par une exposition du Saint-Sacrement. N'est-il pas intéressant de constater que notre expression populaire de « Salut » a pour origine première le *Salve Regina*[2] ? »

dom Pothier, *art. cit.*, Jean de Valois qui, en maints endroits de sa brochure, discute les différentes versions connues et notamment un *Salve Regina* en *mi* du XIIe siècle (p. 42). Même au XVIe ou au XVIIe siècle, on composa pour le *Salve* une mélodie nouvelle. Suivant certains critiques, l'antienne du cinquième mode est apparue dans le sud de l'Allemagne au cours du XVIe siècle. « Il est plus sage, je crois, écrit Jean de Valois, *op. cit.*, p. 97, de reconnaître avec M. Gastoué que le P. Bourgoing est l'auteur de ce chant qui parut pour la première fois avec le fameux *Rorate* dans le *Directorium chori* des Oratoriens en 1634. »

1. Jean de Valois, *op. cit.*, p. 76.
2. *Ibid.*, p. 80.

L'AUTEUR DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST

L'AUTEUR DE L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST

L'origine du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* forme un problème qui n'a cessé d'exercer les esprits depuis le commencement du XVIIIe siècle. Ceux qu'on appelle les Mauristes, un Mabillon, un Delfau, un Baluze, un Du Cange, ont en vain essayé de le résoudre. Vers la fin du XIXe siècle, de nombreux critiques, allemands, hollandais et français, l'ont reprise à nouveau et envisagée sous tous les aspects : nommons Arthur Loth [1], Spitzen [2], le P. Becker [3], le Dr Acquoy [4], Pohl [5], Hirsche [6], le P. Denifle [7], le

1. *L'auteur de l'Imitation*, trois articles parus dans la *Revue des questions historiques*, 1873, t. XIII, p. 527; 1874, t. XV, p. 93; 1877, t. XXII, p. 485.

2. *Thomas a Kempis als Schrifner der Navolging van Christus*, Utrecht, 1881; *Les Hollandismes de l'Imitation de Jésus-Christ, et trois anciennes versions du livre; Réponse à M. le chevalier Veratti*, Utrecht, 1884; *Nouvelle défense de Thomas a Kempis*, spécialement en réponse au R. P. Denifle, Utrecht, 1884.

3. *L'auteur de l'Imitation et les documents néerlandais*, La Haye, 1882; *Les derniers travaux sur l'auteur de l'Imitation.* Extrait des *Précis historiques*, 1889, Paris-Bruxelles.

4. *Het Klooster te Windesheim en sijn invloed*, Utrecht, 1875-1880, vol. in-8.

5. *Thomas von Kempen ist der Verfasser des Büches de Imitatione Jesu Christi?* Kempen, 1895; article sur *Thomas von Kempen* dans *Kirchenlexicon* de Fribourg (2e éd.), t. XI, col. 1673-1689.

6. *Prolegomena zu einer neuen Ausgabe der Imitatio Christi nach dem Autograph des Thomas von Kempen*, 3 vol. in-8, Berlin, 1873-1883-1894.

7. *Kritische Bemerkungen zur Kempisfrage*, deux articles parus,

Dr Funk[1] et Mgr Puyol[2]. Ce dernier, pendant plus de trente ans, en a fait l'objet constant de ses études. Chargé de l'enseignement du dogme à la Faculté de théologie de la Sorbonne, il avait entrepris d'écrire l'histoire du mysticisme. Au cours de ses recherches, il rencontra inévitablement l'*Imitation de Jésus-Christ,* le chef-d'œuvre de la mystique. Il s'y complut, prit à tâche de l'approfondir. De là une série complète d'ouvrages qu'il publia de 1886 à 1900 et qui composent une véritable bibliothèque à l'usage des *Imitationistes* fervents[3].

Mgr Puyol ne pouvait manquer de dire son mot dans la controverse engagée sur l'auteur de l'*Imitation*. Six de ses volumes ont particulièrement trait à ce sujet. Cet ensemble d'ouvrages constitue assurément le plus beau et le plus complet monument

dans *Zeitschrift für katolische Theologie*, 1882, t. VI, p. 692-718 et 1883, t. VII, p. 692-743; *Vorläufige Glossen zu Spitzens Schrift für Kempis*. Ibid, t. IX, 1885.

1. *Gerson und Gersen* et *Die Verfasser der « Nachfolge Christi »* dans *Kirchengeschichtliche Ablandlungen und Untersuchungen*, t. II (1899), p. 373-374, 406-407.

2. Mgr Puyol, dans son volume sur *L'auteur du livre de l'Imitation de Jésus Christ*, 2e sect., *Bibliographie de la contestation*, in-8, Paris, 1900, donne (p. 160-163) la liste des auteurs qui se sont occupés de l'*Imitation* depuis 1604 jusqu'à 1900.

3. 1° *De Imitatione Christi libri quatuor*, texte du cod. *Aronensis*, in-4°, 1886; 2° *Paléographie de l'Imitation de Jésus-Christ, classement et généalogie des textes*, in 4°, 1898; 3° *Héliotypies des principaux manuscrits du livre De Imitatione Christi*, in-4°, 1898; 4° *De Imitatione Christi libri quatuor, texte corrigé*, in-8, 1898; 5° *Les quatre livres de l'Imitation de Jésus-Christ*, traduction et commentaire in-8, 1898; 6° *La doctrine du Livre De Imitatione Christi*, in-8, 1898; 7° *Variantes du Livre de l'Imitation de Jésus-Christ*, in-8, 1898; 8° *Description des manuscrits et des principales éditions du Livre de l'Imitation de Jésus-Christ*, in-8, 1898; 9° *L'auteur du Livre de l'Imitation de Jésus-Christ*, 1re sect., *La contestation*, in-8, 1899; 10° *L'auteur du Livre de l'Imitation de Jésus-Christ*, 2e sect., *Bibliographie de la contestation*, in-8, 1900; etc. Tous ces volumes ont été publiés à Paris, chez M. Retaux. Mgr Puyol a laissé en préparation deux autres volumes, *Philologie* et *Lexique*.

qu'on ait encore élevé en l'honneur de l'*Imitation*. Le P. Brücker (S. J.), qui ne connaissait pas les deux derniers volumes, écrivait déjà en 1899 : « On ne peut penser sans admiration au labeur vraiment colossal, à la merveilleuse application que supposent les quatre volumes consacrés à la description de trois cent quarante-neuf manuscrits des principales éditions de l'*I. C.*, au relevé et au classement des variantes des manuscrits, enfin à l'étude paléographique et même à la reproduction rigoureusement exacte de nombreuses pages caractéristiques des plus importants de ces manuscrits. Ces belles publications ne peuvent qu'être d'un grand secours à quiconque voudra se rendre compte par lui-même du témoignage des plus anciennes copies relativement à l'origine de l'*Imitation*[1]. »

HYPOTHÈSE GERSON-GERSEN

Pour retrouver le nom de l'auteur de l'*Imitation*, Mgr Puyol s'attache à déterminer d'abord les caractères internes et par suite la date approximative de l'ouvrage. L'*Imitation* cite saint François d'Assise. On ne saurait donc remonter plus haut que 1250. Mgr Puyol estime, en effet, que le livre respire la plénitude de vie spirituelle qui animait les cloîtres vers cette époque. En cela il est d'accord avec Renan. « L'ouvrage, dit celui-ci, est du XIIIe siècle, de la fleur du moyen âge, et non de la décadence. On aurait dû le deviner, lors même que les textes ne nous l'auraient point appris. Rien de triste, de froid,

1. *Le Livre de l'Imitation*, dans *Études* par les PP. de la Compagnie de Jésus, 5 novembre 1899, p. 353.

de pâle, comme cette fin du moyen âge qui, de 1300 à 1450, se traîne en attendant le grand réveil. L'*Imitation de Jésus-Christ* n'est pas de cette sombre époque, pleine de mécontentement, d'aspirations, de colère. Les douleurs de Sainte Mère Église, la réforme du chef et des membres, les grandes lamentations sur la prostituée de Babylone, l'Apocalypse invoquée contre la papauté simoniaque d'Avignon, voilà les pensées habituelles aux contemporains des conciles de Constance et de Bâle. Rien de tout cela dans l'*Imitation*. On y voit un paisible solitaire, heureux de sa propre pensée, tranquille sur le sort de l'Église, sans aucune préoccupation de l'avenir du monde. Son dégoût n'est pas celui qui succède aux grands siècles, et qui est sensible vers 1350. C'est plutôt celui d'une époque peu tourmentée, et le prélude d'une grande activité[1]. »

Ces indices tirés du caractère interne de l'*Imitation* de Jésus-Christ sont assez vagues. Il faudrait les fortifier et les préciser par des preuves externes. Nous ne possédons malheureusement aucun manuscrit qui soit sûrement daté avant le *Mellicensis* (Melck), de 1421. Selon M. Arthur Loth, le *Rouge-Cloître* serait de 1406; Wolsgrueber a même signalé un manuscrit de 1384[2]. Mais les dates indiquées par ces deux manuscrits ou autres similaires sont suspectes. En revanche, Mgr Puyol estime que la multiplicité des recensions de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui remontent sûrement au premier tiers du xve siècle, fournit une preuve que l'ouvrage, à cette époque, était déjà ancien. Nous avons en effet, au moins

1. *Etudes d'histoire religieuse*, 1857, p. 326.
2. Sur ces manuscrits, Cf Puyol, *Descriptions*, p. 358, 380, 430.

quinze manuscrits copiés de 1421 à 1436, c'est-à-dire durant une période de quinze années (et cinq ans avant l'apparition de l'autographe de Thomas à Kempis) dont la date (1441) n'est pas contestée[1]. Et ces manuscrits offrent des variantes assez notables pour qu'on soit obligé de les classer en diverses familles. N'en devons-nous pas conclure que l'origine remonte à une antiquité beaucoup plus haute?

Les manuscrits signés d'un nom d'auteur nous aideront peut-être à préciser davantage. Trois noms se présentent en vedette : Gerson, Gersen, Thomas à Kempis[2]. Examinons d'abord les titres de Gerson et de Gersen à la paternité de l'*Imitation*.

Les premiers manuscrits qui attribuent l'ouvrage à Jean Gerson sont au nombre de neuf : trois français, cinq italiens, un allemand. Trois seulement portent une date : le *Rotomagensis* (français), 1502; le *Sangermanensis* (italien), 1460; le *Pollinganus* (allemand), 1477. Le *Sangermanensis* est, à peu près sûrement, le plus ancien de tout le groupe[3]. On s'étonnera que la paternité du chancelier de Paris ne soit pas mieux attestée, surtout en France. Mais ce n'est pas

1. Ce sont le *Mellicensis* (1421), le *Hieronymusbergensis* (1424); *Noviomagensis* (Nimègue), le *Guesdonckensis*, l'*Ohsenhausensis*, le *Santrudonensis* (1427); le *Leodiensis* et le *Palatinus* (1429); l'*Indesdorf* et le *Roolf* (1431); le *Weingartensis* et le *Wibligensis* de 1433; le *Mellicensis* 2 et les *Sangallensis* 1 et 4 (1435); enfin le *Justinianus* (Sainte-Justine de Padoue), 1436. Sur ces manuscrits voir Puyol, *Héliotypies*, p. 8-9 et *Descriptions*, aux noms cités. Cf. Vacandard, *L'auteur de l'Imitation*, dans *Revue du Clergé français*, 1er février 1904, p. 503.

2. Quelques auteurs, notamment le P. Denifle et Arthur Loth, attribuent l'*Imitation* à un anonyme allemand des environs de l'an 1400. Mais leur hypothèse n'a pas trouvé d'écho; nous ne la discuterons pas.

3. Cf. Puyol, *Héliotypies*, Gerson, p. 1-3; *L'auteur de l'Imitation*, p. 423-459.

la France qui fit sur ce point la fortune de Gerson, ce fut l'Italie. En 1483 parut l'incunable de Venise, dont l'*Incipit* est ainsi formulé : *Liber primus Johannis Gerson cancellarii Parisiensis.* A partir de cette date, pendant cent cinquante ans, le plus grand nombre des éditions du pieux livre ont été imprimées sous le nom de Gerson. Il suffit de jeter un regard sur les bibliographies de Hain et de Backer pour s'en assurer.

Cette attribution peut-elle se soutenir? Dupin, qui essaya de l'accréditer, estime que l'auteur de l'*Imitation,* d'après son ouvrage, a été élevé en quelque Université [1]. « Y songe-t-on? reprend Renan. Cette fleur charmante serait éclose entre les pavés de la Sorbonne! La protestation de l'âme contre les subtilités de l'école serait partie du séjour de l'*ergo*[2]! »

Aucune des raisons alléguées par les partisans de Gerson n'est vraiment solide. Même celle qui se tire de l'autorité des manuscrits plaide contre le chancelier de Paris, dont la vie et les œuvres sont parfaitement connues.

1° L'auteur de l'*Imitation* était un moine : *Quid retribuam tibi pro gratiâ istâ? Non enim omnibus datum est ut, omnibus abdicatis, saeculo renuntient et monasticam vitam assumant*[3]. Or, Gerson n'a jamais fait profession de vie monastique.

2° Les œuvres de Gerson respirent la scolastique. Son procédé littéraire n'a rien de commun avec celui

1. Dupin, *Dissertation sur l'auteur de l'Imitation,* t. II des *Conoverses du XVe siècle,* 1698, p. 618.
Études d'histoire religieuse, p. 322.
III, x, 8-9. Cf. III, LVI, 24; I, XIX, 1.

de l'*Imitation*. Comme l'a remarqué Launoi, « l'auteur de l'I. C. ne cite aucun des saints Pères, à la réserve de saint François dont il rapporte une maxime. Gerson n'eût jamais fait un livre si grand que l'*Imitation* et de même nature, sans citer quelques-uns des Pères et docteurs, et notamment saint Bonaventure, de la morale duquel il faisait un état particulier. C'est ce qu'on peut observer dans les traités de piété qu'il a faits et qui sont d'assez longue haleine[1] ».

3° « En 1423, un religieux célestin, le P. Anselme, s'adressa au frère de Gerson, prieur des Célestins de Lyon, à l'effet d'obtenir communication des écrits du célèbre chancelier, ou du moins d'en avoir le catalogue exact. Le prieur répondit au mois de mai de l'année 1423. Il fit le relevé des écrits de son frère. Il les divisa en deux classes : les écrits latins et les écrits français (édit. Dupin, *Gersoniana*, p. CLXXVII sq.). Or le livre de l'*Imitation* ne figure dans aucune des deux classes. On a fait observer que la liste des écrits du chancelier est incomplète, et qu'on n'y trouve pas le *Floretus* ni la traduction du *Stimulus amoris*. Mais il ne s'agit ici que d'œuvres tout à fait secondaires. L'oubli d'un ouvrage tel que l'*Imitation* ne se comprendrait pas. »

En supposant même que, par une distraction inconcevable, le précieux livre n'ait pas été mentionné dans le catalogue dressé par le frère même de Gerson, la faute aurait été relevée par Jacques de Ciresio, secrétaire du chancelier, « qui fit en 1429, trois ou quatre mois avant la mort de son maître, une énumé-

1. *Remarques sommaires*, Paris, 1652, p. 97.

ration raisonnée des ouvrages du célèbre écrivain. En certains endroits, Jacques de Ciresio signale les parties les plus recommandables de chaque livre : ainsi, par exemple, au sujet du *Tractatus super Magnificat,* il signale le neuvième traité : *Super illo versiculo : Esurientes.* Est-il possible que le silence ait pu être gardé par Jacques de Ciresio sur l'*Imitation,* si Gerson en eût été l'auteur?

« Allons plus loin. Supposons, par impossible, que les rédacteurs des catalogues dont nous venons de parler aient pu omettre la mention d'un ouvrage aussi important; les premiers éditeurs, du moins, n'auraient pas manqué de réparer l'omission. Cependant aucune ancienne édition des *Œuvres* de Gerson (c'est Rossweyde qui en fait la remarque, *Vindiciae Kempenses,* p. 362) ne contient l'I. C. Et le savant Jésuite cite en preuve les éditions de 1483, 1488, 1494, 1514, 1518, 1521, 1606[1]. »

4° Il ne faudrait pas se laisser trop impressionner par l'autorité du *cod. Sangermanensis,* d'où dérivent tous les manuscrits et imprimés qui attribuent l'I. C. à Jean Gerson. A l'époque où il fut copié (1460), un nombre très considérable de *Codices* connus circulaient sans porter le nom du chancelier de Paris. Du reste, le *Sangermanensis* est de la même espèce que le *Justinianus,* copié à Sainte-Justine de Padoue en 1436. Si celui-ci ne porte pas de nom d'auteur, on sait du moins que la tradition de Sainte-Justine, attestée par un catalogue de 1453, attribue la paternité de l'*Imitation* à un abbé du nom de Jean Gersen[2]. Or

1. Puyol, *L'auteur de l'Imitation,* p. 443-446.
2. D'après Mgr Puyol, Jean Gersen aurait été abbé bénédictin de Saint-Etienne de Verceil au XIIIe siècle (entre 1220 et 1245).

un autre groupe de manuscrits, qui forme aussi une espèce spéciale, selon la classification de Mgr Puyol (le *Bobbiensis*, le *Panormitanus*, le *Vaticanus*) donne lieu à la curieuse observation suivante : le *Vatican* est sans nom d'auteur ; le *Bobbien*, a pour Incipit : *Liber Joannis Gersen*, tandis que le *Panorm.* écrit : *Incipit libellus compositus a domino Joanne Gersen cancellario Parisiensi.* Mais s'il est un point chronologique bien établi, c'est l'antériorité du *Bobbiensis* sur le *Panorm.* On va donc ici de Jean Gersen à Jean Gersen, chancelier de Paris. Et pour achever le cycle de la transformation, une traduction toscane, faite sur le texte *Bobb.*, *Panorm.*, *Vatic.*, donne la formule : « Jean Gerson, chancelier de Paris. » La même remarque peut s'appliquer au groupe de manuscrits rangés par Mgr Puyol dans le genre H. Tandis que le *Mantuanus* écrit : « Jean Gersen », et le *Parmensis :* « saint Jean Gersen », le *Veronensis* porte : « Jean Gersen, chancelier de Paris », et enfin le *Sangermanensis :* « Maître Jean Gerson[1] ».

En présence de ces transformations de noms, on est amené à se demander s'il n'y a pas eu confusion, dans l'esprit des copistes. Gerson n'est-il pas un Gersen mal orthographié, ou inversement ? Cela est de toute évidence. Reste à savoir au profit de qui a dû s'opérer la transformation.

Il n'est guère vraisemblable que ce soit en faveur d'un Gersen, inconnu d'ailleurs, dit Mgr Puyol. On ne va pas du connu à l'inconnu. Comment nous est parvenu le nom de l'abbé Gersen, si ce n'est par les manuscrits de l'*Imitation ?* Gerson, au contraire,

1. Puyol, *Héliotypies, Gerson*, p. 4.

remplit le xve siècle de sa gloire. On s'explique qu'un copiste maladroit ait changé un *e* en *o*, pour rectifier un nom qui lui semblait mal écrit. Une fois la correction opérée, elle se propagea vite, surtout à l'aide des imprimés qui reproduisirent l'incunable de 1483. Mais en maints endroits on sut maintenir nettement la distinction entre Gersen et Gerson. La congrégation de Sainte-Justine de Padoue, par exemple, n'a jamais confondu les deux noms. L'auteur de son catalogue de 1453, qui marque l'*Imitation* au nom de Gersen, sait très bien écrire Gerson en regard des œuvres du chancelier de Paris [1].

Du reste, écrit Mgr Puyol, « l'examen des manuscrits prouve que c'est la substitution de Gerson à Gersen qui est un fait indubitable.

« Quels sont les manuscrits qui écrivent Gersen? Ce sont les plus anciens, ceux qui présentent les textes primitifs.

« Quels sont les manuscrits qui écrivent Gerson? Ceux qui sont relativement modernes et ne présentent que des textes dérivés. En telle sorte que l'ordre généalogique doit s'établir ainsi :

Abbé Jean Gersen;
Jean Gersen;
Jean Gersen, chancelier de Paris;
Jean Gerson, chancelier de Paris.

« Il est impossible de renverser l'ordre et de mettre Gerson à l'origine et Gersen à la fin. Ni la critique du texte, ni les observations paléographiques ne le permettent [2]. »

1. Puyol, *L'auteur de l'Imitation*, p. 279, 451 suiv.
2. Puyol, *Héliotypies*, p. 4 suiv.; *L'auteur de l'Imitation*, p. 245.

Bref Jean Gerson aurait usurpé dans les manuscrits la place de Jean Gersen, et rien n'autorise à lui accorder la paternité de l'*Imitation*, ni son style qui a plutôt un caractère scolastique, ni les premiers écrivains qui ont rédigé le catalogue de ses ouvrages, ni enfin l'*Imitation* elle-même, qui se dit expressément l'œuvre d'un moine.

Mgr Puyol pose donc Jean Gersen comme l'auteur de l'*Imitation*. Mais il n'aboutit à cette conclusion qu'en plaçant en tête de tous les manuscrits italiens le texte de l'*Aronensis* qui est sans date, et il entreprend de confirmer son opinion par l'étude comparative de tous les manuscrits connus et par leur classement généalogique. De son patient et long labeur, il résulterait que les manuscrits de l'*Imitation* forment deux grandes divisions : la classe A (italiens) et la classe B (transalpins), subdivisées elles-mêmes en plusieurs genres, qui se ramifient en espèces. Or d'après sa classification, non seulement B proviendrait de A, mais encore les manuscrits de la classe A dériveraient d'un manuscrit de l'espèce *Aronensis*.

C'est ce classement qui constitue la grande originalité des travaux de Mgr Puyol. Il n'est pas nécessaire de le suivre dans les développements de son système pour en juger la valeur [1]. Qu'il nous suffise de faire remarquer que le *Mellicensis* (1421) forme le pivot de son tableau généalogique.

Mgr Puyol estime que *Melck* a été l'intermédiaire entre les manuscrits italiens et les manuscrits

1. Voir *Paléographie de l'I. C., classement et généalogie des textes*, notamment p. 266, 274-275; cf. Vacandard, *L'auteur de l'Imitation d'après Mgr Puyol*, dans *Revue du Clergé français*, 1er février 1901, p. 513, 514 et 15 décembre 1908, p. 663-664.

transalpins. Or ce texte qui offre un caractère de parenté indiscutable avec les versions italiennes ne contient pas le verset 37 du chapitre XXIV (lib. I), qu'on trouve dans les dernières : ce n'est donc pas le *Mellicensis* qui leur a donné le jour : *nemo dat quod non habet*. Il faut conclure que les manuscrits italiens ou du moins l'un d'entre eux a fourni son texte au *Mellicensis*. Et dans le passage des Alpes, par la faute d'un copiste, le verset 37 du chapitre XXIV s'est trouvé perdu. On s'explique ainsi que le *Mellicensis* et ses congénères transalpins l'aient omis.

Poursuivant sa démonstration, Mgr Puyol essaie de faire voir que les manuscrits italiens procèdent de l'*Aronensis*. Donc le texte de l'*Aronensis* est en tête de tous les manuscrits connus, et avec lui le nom de Gersen.

Cette conclusion, si logique soit-elle, ne nous semble pas décisive. Admettons — ce qui n'est pas démontré — que le *Mellicensis* soit vraiment l'intermédiaire entre les manuscrits italiens et les manuscrits transalpins ; au lieu d'être le produit des premiers, pourquoi n'en serait-il pas le générateur ? On nous dit : « le *Mellicensis* vient d'Italie ; ce qui le prouve c'est l'omission du verset 37 du chapitre XXIV (lib. I). » Mais ne pourrait-on pas retourner la proposition et dire : « le texte du *Mellicensis*, en passant les Alpes, a subi une addition » ? En soi l'hypothèse d'une addition est aussi vraisemblable que celle d'une omission, dans la transcription des manuscrits. Une fois l'addition opérée, elle a figuré dans tous les manuscrits italiens. Mais, dira-t-on, comment se trouve-t-elle dans certains manus-

crits transalpins, sinon par l'intermédiaire des Italiens, puisque le *Mellicensis* ne la contient pas? Mgr Puyol nous fournit lui-même la réponse à cette question, quand il déclare que le *Mellicensis* est le générateur des manuscrits transalpins du genre K qui renferment le verset 37. Il n'y a qu'à supposer que l'addition a été faite dans un des manuscrits de cette classe et que de là elle a passé en Italie. De cette sorte tous les manuscrits italiens la contiendraient.

Bref la généalogie des manuscrits, telle que l'établit Mgr Puyol, ne peut servir à déterminer ni l'âge, ni le nom de l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*.

II

HYPOTHÈSE THOMAS A KEMPIS

Thomas de Kempen, communément connu sous le nom de Thomas à Kempis, peut-il être considéré comme l'auteur de l'*Imitation*? Puyol écarte cette hypothèse par la question préalable. La chronologie de la vie de ce religieux lui paraît incompatible avec la date certaine de la composition de l'ouvrage[1]. « L'*Imitation* était connue en dehors de la Hollande dès 1421. Le manuscrit de Melck (1421) en fait foi. Or, en 1420, Thomas avait environ quarante ans. Il était entré dans la congrégation de Windesheim en 1406, et y avait fait profession en 1407. Plus tard il

1. Il dénie aussi à Thomas le talent littéraire que suppose une telle composition. Cf. *L'auteur de l'Imitation*, p. 574 sq. En cela il s'accorde avec Tamizey de Larroque : *Preuves que Thomas à Kempis n'a pas composé l'Imitation*, dans *Annales de Philosophie chrétienne*, t. III et IV, 5e série; tirage à part, in-8°, de 82 pages.

devint sous-prieur du monastère du Mont-Sainte-Agnès. Ce fut un copiste remarquable. Il transcrivit, entre autres ouvrages, un grand Missel achevé en 1414. Ensuite, selon Werlin, il composa les *Vies* des hommes illustres de sa connaissance et finit cet ouvrage avant 1421. Où trouver le temps de composer les livres admirables de l'Imitation de Jésus-Christ[1] ? » Et à supposer que l'assertion de Werlin soit fautive, il faudrait toujours placer la composition du chef-d'œuvre entre 1414 et 1420. Mais se trouvera-t-il un « controversiste assez courageux pour soutenir que, de 1414 à 1420, Kempis a eu le temps de composer les quatre livres de l'*Imitation de Jésus-Christ?* Je ne le pense pas », écrit Mgr Puyol[2].

Cette argumentation ne touche guère les Kempistes. Ils admettent volontiers que l'apparition de l'*Imitation de Jésus-Christ* se place entre 1414 et 1420 pour le livre Ier, et 1426 environ pour les quatre livres. Ils expliquent de la sorte que les plus anciens manuscrits, par exemple celui de Melck (1421), et un autre daté de 1424, ne contiennent que le premier livre. A partir de 1427 on possède des manuscrits complets de l'*Imitation*. Mais de 1414 à 1426, c'est-à-dire en une douzaine d'années, Thomas à Kempis a eu largement le temps d'écrire l'ouvrage entier, ou plutôt les quatre petits traités détachés dont il se compose[3].

1. Puyol, *L'auteur de l'Imitation*, p. 504-505.
2. *Ibid.*, p. 509.
3. Spitzen, *Nouvelle défense de Thomas à Kempis*, 1884, p. 8. Les ouvrages antérieurs de Spitzen sont : *Thomas a Kempis als Schribjner der Navolging von Christus*, 1880 ; *Nalezing op mijn Thomas a Kempis*, 1881.

« On peut faire toucher du doigt aux Gersénistes le véritable auteur de l'*Imitation* », écrit Spitzen. Le livre est inspiré par des auteurs de la congrégation de Windesheim ; il a été pensé par un hollandais ; on possède un manuscrit autographe qui porte la signature de Thomas à Kempis ; enfin la chronique de Windesheim, rédigée par un contemporain de Thomas († 1471), Jean Busch († 1479), lui attribue la paternité de l'*Imitation*.

Reprenons l'une après l'autre ces différentes assertions, sauf celle qui regarde les hollandismes, d'une appréciation trop délicate pour être ici discutée[1].

La Hollande vit naître, à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, une école religieuse dont l'action se fit bientôt sentir au loin. Gérard de Groote fut le père de deux associations, connues sous le titre de « Frères de la vie commune » et de « Chanoines réguliers de Windesheim ». Cette renaissance de la piété prit le nom de « Dévotion moderne » : *Magister Gerardus magnus,* a dit Busch, *primus fuit hujus nostrae reformationis pater et totius Modernae Devotionis origo.* Gérard mourut en 1384. Parmi ses disciples, il faut distinguer Florent Radewyns (1350-1400) ; Jean Vos de Huesden (1388-1427) ; Gerlacus Petri († 1411) ; Henri de Mande († 1415), tous écrivains auxquels les pensées exprimées par l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* étaient familières[2].

1. Sur ce point cf. Spitzen, *Les hollandismes de l'Imitation de Jésus-Christ et trois anciennes versions du livre*, 1884 ; Veratti, *Degli assorti neerlandismi nel libro de Imitatione Christi*, 1881, et *Controversia Gerseniana, replica alla riposta di Mons. Spitzen*, 1884 ; Denifle, *Verlaüfige Glossen zu Spitzens Schrift für Kempis*, dans *Zeitschrift für katolische Theologie*, t. IX, 1885.

2. Sur tous ces personnages, cf. Becker, *L'auteur de l'Imitation et*

Thomas à Kempis, à la fin de la biographie de Florent, a inséré deux spécimens de la spiritualité de ce maître : « Epistola ad quemdam Regularem in Windesem » et « Quaedam notabilia verba domini Florentii presbyteri. » Il n'y a pas là les éléments d'un chef-d'œuvre. Mais l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* a pu y puiser quelques pieuses pensées[1].

Jean Vos de Huesden est un inspirateur de plus haute puissance. Son épître *De vita et passione Domini Nostri Jesu-Christi et aliis devotis exercitiis* suit (Mgr Puyol le reconnaît) le même ordre d'idées que l'*Imitation*. On y remarque notamment le début du livre Ier et la fameuse phrase : *Si scires totam Bibliam,* développés sous une forme un peu différente. Dans un Recueil de Maximes de Huesden on retrouve pareillement une analyse ou le schéma de l'admirable chapitre de l'*Imitation de Jésus-Christ* : *De occultanda : gratia sub humilitatis custodia* (III, VII). De pareilles rencontres ne sauraient être l'effet du hasard [2]. L'auteur de l'*Imitation,* instruit à l'école des Windésémiens, a dû emprunter à ses maîtres leurs meilleures inspirations.

« Parmi les productions de l'École d'où est sorti Thomas à Kempis, il en est qui ne sont pas beaucoup inférieures peut-être à l'*Imitation de Jésus-Christ* ni pour la forme ni pour le fond : par exemple le

les documents néerlandais, La Haye, 1882, p. 145-195. On a, du même auteur, *Les derniers travaux sur l'auteur de l'Imitation,* extrait des *Précis historiques,* 1889.

1. Par exemple, Radewyns disait : *Nullo modo sis specialis alicui mulieri.* L'auteur de l'Imitation répète : *Non sis specialis alicui mulieri.* Becker, *L'auteur de l'Imitation,* p. 253, cf. p. 168.

2. Puyol, *L'auteur de l'Imitation,* p. 467-471.

Soliloque enflammé de Pierre Gerlac, qui avait pris l'habit religieux à Windesheim en 1403 et y mourut en 1411. Dans ce *Soliloque,* comme dans l'*Imitation,* le ton est celui du monologue intérieur ou de l'entretien avec Dieu, et laisse à peine entrevoir l'intention didactique. » L'ouvrage, écrit en langue vulgaire, fut traduit en latin par le confesseur de Gerlac, Jean Scutken, et souvent copié et imprimé. Il méritait de l'être, car on y sent (c'est la remarque de Mgr Puyol) « la doctrine et l'éloquence de l'*Imitation de Jésus-Christ*[1] ».

Henri de Mande est encore plus plein de cette doctrine. Il composa quatorze ouvrages sur la vie spirituelle et la contemplation, entre autres : un livre sur la manière de dépouiller le vieil homme et de s'unir à Jésus-Christ (en neuf chapitres) ; un livre de la préparation de notre habitation intérieure ; un livre de la vie spirituelle ; un livre de la vie contemplative ; un dialogue ou colloque de l'âme dévote avec son bien-aimé et la réponse du bien-aimé, etc. Or, il est certain que Mande, dans l'un de ses ouvrages composé avant 1415, offre des textes absolument semblables à ceux de l'*Imitation*. Becker en cite quelques exemples. Ils sont décisifs[2]. D'où provient cet accord si ce n'est d'un emprunt ? L'auteur de l'*Imitation* a pillé Mande.

Ce plagiat est plus manifeste encore quand on compare le livre Ier de l'*Imitation* à une épître de Jean de Schoonhoven datée de 1383 environ. « Jean de Schoonhoven était disciple de Ruysbroeck et sous-prieur du couvent de Groenendael, lequel se

1. *Ibid.*, p. 473-474.
2. *Ibid.*, p. 476-477.

fit incorporer en 1413 dans le Chapitre de Windesheim. » La lettre est adressée à son neveu Simon, qui, au dire de Busch, était profès à Eemstyn, couvent également incorporé en 1395 au chapitre de Windesheim[1]. Que Thomas à Kempis ait connu cette lettre, cela ne doit pas nous surprendre. L'a-t-il vraiment pillée? Le P. Becker établit un parallèle de près de trois pages entre les sentences de Schoonhoven et le livre Ier de l'*Imitation*. Nous nous contenterons d'en détacher quelques phrases.

EPISTOLA JOHANNIS DE SCHOONHOVEN	DE IMITAT. CHR., lib. I.
Statim principiis tentationum nisi *resistas* nec aliquem *hostem* contra te per morosam delectationem invalescere permittas juxta dictum poetae *dicentis : Principiis obsta, sero medicina paratur*, quum mala per longas invaluere moras.	Vigilandum est tamen, praecipue circa initium tentationis, quia tunc facilius *hostis* vincitur, si ostium mentis nullatenus intrare sinitur, sed extra limen, statim ut pulsaverit, illi obviatur. Unde quidam *dixit : Principiis obsta, sero medicina paratur* (cap. XIII).
Juxta verbum sancti Augustini : *ama nesciri.*	*Ama nesciri* et pro nihilo reputari (cap. II).
Tutius est *latere* quam apparere... Item quidam sanctus : *Nemo secure apparet, nisi qui libenter latet. Nemo secure praeest nisi qui libenter subest.*	Facilius est domi *latere* quam foris se posse sufficienter custodire. *Nemo secure apparet nisi qui libenter latet. Nemo secure loquitur nisi qui libenter ta-*

1. Becker, *L'auteur de l'Imitation*, p. 174.

Nemo secure loquitur nisi qui libenter tacet.	*cet. Nemo secure praeest nisi qui libenter subest* (cap. xx).
Tertium est ut non te *misceas hominibus*... in *quantum potes* bono modo, sed tene te solitarium sponso tuo Christo... Seneca : *Quoties inter homines fui, minor homo redii.*	Maximi sanctorum *humana consortia ubi poterant*, vitabant, et Deo in secreto vivere eligebant. Dixit quidam : *Quoties inter homines fui, minor homo redii* (cap. xx).
Versus : *Pax* est *in cella*, foris autem nonnisi bella.	*In cella* invenies, quod deforis saepius amittes... Mane *in cella*, quia non invenies alibi tantam *pacem* (cap. xx) [1].

Cette simple comparaison prouve surabondamment que l'un des deux écrivains a copié l'autre. Quel est le plagiaire ? Ce ne peut être que l'auteur de l'*Imitation*.

Les Gersénistes ne font pas difficulté de reconnaître les frappantes ressemblances que l'on signale entre le livre de l'*Imitation* et les ouvrages des maîtres Windésémiens. Que ces ressemblances, qui vont parfois jusqu'à l'identité, soient le résultat d'un emprunt, ils ne songent pas davantage à le contester. Mais pourquoi les Windésémiens ne seraient-ils pas les plagiaires de l'*Imitation de Jésus-Christ*, au lieu d'en être les inspirateurs ? Justement on connaît leur méthode littéraire. Ils avaient l'habitude de composer, par emprunts, pour leur usage propre, des recueils de pensées pieuses,

1. Becker, *ibid.*, p. 177-180.

qu'ils appelaient des *rapiaria*. N'est-il pas naturel d'admettre que Jean Vos de Huesden, Pierre Gerlac, Henri de Mande, Jean Schoonhoven ont ainsi compilé leurs ouvrages, en pillant l'*Imitation?* Quest-ce que les Kempistes peuvent opposer à cette hypothèse? A les entendre, l'*Imitation de Jésus-Christ* ne serait qu'un *rapiarium* composé par un homme de génie. Mais « l'auteur de l'*Imitation,* reprend Mgr Puyol, est réfractaire à l'emprunt et à la citation », sauf exceptions extrêmement rares. C'est un penseur de génie. S'il a pris son bien partout où il l'a trouvé, il n'était pas homme à se contenter de la méthode des plagiaires. Par conséquent, s'il y a, entre les Windésémiens et lui, un emprunteur bien avéré, l'emprunteur n'est pas lui, ce sont les Windésémiens[1].

En ce qui regarde Jean de Schoonhoven, l'opinion de Mgr Puyol n'est vraiment pas soutenable. Qu'on relise les quatre derniers textes de Jean que nous avons cités; l'auteur attribue le premier à saint Augustin, le second à *quidam sanctus,* le troisième à Sénèque; le quatrième est un vers léonin anonyme :

Pax est in cella, foris autem nonnisi bella.

Or, en regard de ces textes, comment se comporte l'auteur de l'*Imitation?* Il ne cite aucune source; ni saint Augustin ni Sénèque ne sont désignés; ce n'est donc pas à lui que Jean de Schoonhoven a pris leurs noms. Il est également impossible que Jean de Schoonhoven ait trouvé les éléments d'un vers léonin dans les mots : « *In cella* invenies, quod

1. Puyol, *L'auteur de l'Imitation*, p. 459-478.

deforis amittes... mane *in cella,* quia non invenies alibi tantam *pacem.* » Si donc, comme Mgr Puyol l'accorde, l'un des deux écrivains a fait à l'autre des emprunts, c'est l'auteur de l'*Imitation* qui a pillé Jean de Schoonhoven. Ce point admis, on peut considérer comme très vraisemblable, pour ne pas dire certain, que les ouvrages du cercle de Windesheim-Groenendael, pris dans leur ensemble, ont été utilisés par l'auteur de l'*Imitation.*

*
* *

Et cet auteur s'est révélé lui-même, disent les Kempistes, en signant le fameux manuscrit de Bruxelles dont le colophon est ainsi conçu :

FINITUS ET COMPLETUS ANNO DOMINI MCCCC XLI PER MANUS FRATRIS THOMÆ KEMPIS IN MONTE SANCTE AGNETIS PROPE ZWOLLIS.

Thomas à Kempis fut, en effet, comme nous l'avons dit, religieux du Mont-Sainte-Agnès dans le voisinage de Windesheim ; c'est là qu'il copia, entre autres manuscrits, celui qui contient, outre l'*Imitation,* quelques autres opuscules dont voici la table :

— In hoc volumine hi libri continentur :

— Regnum Dei intra vos est, dicit Dominus.

— De sacramento : Venite ad me omnes qui laboratis.

— Audiam quid loquatur in me Dominus Deus.

— De disciplina claustralium. Apprehendite disciplinam.

— Epistola devota ad quemdam Regularem.

— Renovamini autem spiritu mentis vestrae.

— Cognovi, Domine, quia aequitas judicia tua.
— Recommendatio humilitatis : Discite a me.
— De mortificata vita. Si vis Deo dignus.
— De devotione mentis. Vacate et videte.
— Brevis admonitio. Ab exterioribus.

Nous avons ici, disent les Kempistes, la liste des principaux ouvrages de Thomas[1]. Et comme de juste, les quatre livres de l'*Imitation* figurent en tête. On remarquera seulement que le copiste ne suit pas l'ordre reçu et qu'il place le quatrième livre au troisième rang, et le troisième livre au quatrième. C'était son droit d'auteur. Aussi bien, dans un autre manuscrit de sa main, le *Lovaniensis,* aujourd'hui perdu, les trois premiers livres seuls se lisaient et dans l'ordre suivant : I, III, II. De ces deux manuscrits, on ne saurait dire lequel était le plus ancien. Le *Bruxellensis* est seul daté : 1441.

« Les corrections que l'on voit dans l'autographe de Bruxelles, considérées dans leur ensemble, indiquent clairement que l'écrivain est ici l'auteur lui-même. Parmi les passages biffés, il en est un qui, à lui seul, suffirait pour faire distinguer un auteur d'un copiste. Dans le livre II, cap. XI, après la période : « Qui autem Jesum propter Jesum et non propter suam propriam consolationem diligunt, ipsum in omni tribulatione et angustia cordis, sicut in summa consolatione, benedicunt », il y avait d'abord : *Et si Jesus vellet quod irent in infernum, ibi quoque contenti essent nec eum minus amarent.* Cette dernière période est biffée par une ligne rouge, de sorte que

1. La paternité de quelques-uns de ces ouvrages a été contestée à Thomas par les Gersénistes, mais sans motif valable. Cf. Puyol, *Descriptions,* p. 271-272.

l'on ne peut plus que difficilement distinguer ces mots, qui sont suivis de la période : *Et si nunquam eis consolationem dare vellet, ipsum tamen semper laudarent et gratias agere vellent.* Evidemment la phrase raturée n'a pas été écrite pour être mise entre les deux membres de phrase qui se lisent à présent dans l'autographe comme dans toutes les copies[1]. Que Thomas ait eu sous les yeux un modèle où se trouvait la phrase biffée, c'est ce que personne ne soutiendra ; on ne l'a jamais trouvée dans aucun manuscrit de l'*Imitation;* c'est donc comme *auteur du livre* que Thomas a d'abord écrit cette phrase, empruntée quant à la substance à son confrère aîné Gerlach Petri[2]. Cependant Thomas a vu de suite que c'était aller beaucoup trop loin ; la phrase qui est venue remplacer cette pensée s'accorde avec le texte continu et naturel. Ghesquière a déjà remarqué qu'un tel changement indique l'auteur lui-même et non un simple copiste[3]. »

Cette argumentation ne satisfait pas tous les critiques. « Le grand ennemi de Thomas à Kempis c'est son autographe », a écrit le P. Denifle. Le colophon qui termine le manuscrit marque, à n'en pouvoir douter, non pas une signature d'auteur, mais une signature de simple copiste. Thomas s'est servi d'une formule semblable à la fin de la Bible et du Missel

1. Selon Becker (*L'auteur de l'Imitation*, p. 207), cette phrase ne se trouve pas dans les plus anciens manuscrits de l'*Imitation*. Cette lacune n'est pas signalée par Mgr Puyol dans ses *Variantes*, p. 214.

2. Dans le *Soliloquium animae* (cap. XXXII), Gerlach Petri écrivait, en effet : « Tam incurius est de se ipso qui intus cum Deo unitus est, ut, si major honor Dei esset, eum immediate cadere in profundum inferni, quam in supremo esse choro angelorum, nullam omnino internam sentiret contradictionem. » Cité par Becker, *Les derniers travaux*, p. 36, note 1.

3. Becker, *Les derniers travaux*, p. 36.

qu'il avait transcrits pour son monastère : *Finitus et completus anno Dni... per manus fratris Thomae Kempis ad laudem Dei in Monte Sanctae Agnetis*, etc. Nul ne s'autorisera de telles souscriptions pour affirmer que Kempis est l'auteur du Missel et de la Bible. De quel droit conclurait-on du *per manus fratris Thomae* qu'il est l'auteur de l'*Imitation*? Mgr Puyol n'a que l'embarras du choix pour fournir des exemples de souscriptions semblables, qui sont des signatures de copistes[1]. Le manuscrit de Nimègue, daté de 1427, est à cet égard typique : *Finitus et completus anno 1427, per manus Henri Tengnagel, canon. regul. sanctae Catharinae extra muros Noviomagenses*[2]. Pourquoi ne pas attribuer l'*Imitation* à Henri Tengnagel, aussi bien qu'à Thomas à Kempis?

Le P. Becker convient que la souscription, « considérée *in abstracto*, indique directement le copiste ». Mais il se hâte d'ajouter « que les fonctions de copiste n'excluent point les droits d'auteur, surtout lorsqu'il s'agit d'un auteur tel que Thomas à Kempis, qui était copiste par état, qui a plusieurs fois transcrit ses propres œuvres et qui ne mettait jamais son nom d'auteur sur aucun de ses livres ». Ainsi « la bibliothèque de Bourgogne possède un manuscrit qui renferme exclusivement quelques traités incontestés de Thomas, entre autres les sermons qu'il a prononcés devant les frères de son couvent; à la fin on voit une souscription analogue à la première : *Anno Domini* MCCCCLVI *finitus et*

1. Puyol, *L'auteur de l'Imitation*, p. 525.
2. Puyol, *Descriptions*, p. 321-322.

scriptus per manus fratris Thomae Campensis [1]. »
Admettons donc que la souscription de l'autographe de 1441 laisse entière la question d'auteur. On ne peut du moins en conclure que Thomas n'est que le simple copiste des ouvrages contenus dans le manuscrit. Et d'autres considérations établissent qu'il en est l'auteur. Comme l'a remarqué Malou, « il est tout à fait impossible qu'un écrivain transcrive à la tête de ses œuvres quatre opuscules très recommandables qui ne lui appartenaient point. On possède plusieurs copies des ouvrages de cet auteur transcrites de sa main ; il n'en est aucune où les opuscules soient mêlés dans le même volume aux écrits d'autres docteurs. En copiant les quatre livres de l'*Imitation* à la tête de ses œuvres, Thomas à Kempis s'en est déclaré l'auteur. En cette matière, son témoignage fait preuve ; personne ne peut raisonnablement le récuser [2]. »

Mais les Gersénistes et le P. Denifle ne se contentent pas de retourner contre Thomas à Kempis la signature du *Bruxellensis*, ils apportent même les corrections qu'on y signale comme un indice que l'ouvrage n'est pas de lui [3]. Sur *soixante-neuf, dix-sept* sont des fautes essentielles, dit Mgr Puyol. « Quant aux cinquante-deux prétendues additions, elles ne sont que des restitutions de mots omis, et il n'en est pas une seule qui se trouve dans les ma-

1. Becker, *L'auteur de l'Imitation*, p. 231.
2. Malou, *Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ*, 3e éd., 1858, p. 105.
3. Mgr Puyol allègue même contre Thomas la fameuse correction du texte emprunté à Gerlach (*Soliloquium animae*, cap. XXXII). *De Imitat. Christi*, lib. II, cap. XI. Cf. Puyol, *Variantes*, p. 214. Mais son argumentation ne porte pas.

nuscrits antérieurs, tels, par exemple, que le *Gaesdonckensis,* daté de 1427, et le *Justinianus* de 1436[1]. » L'addition en marge ou plutôt en bas d'une page, faite par Thomas lui-même, de la fameuse variante : *Nunc sunt dies salutis, nunc tempus acceptabile* (lib. I, cap. XXIII), est tout à fait caractéristique. Le *Gaesdonckensis,* qui est de 1427, la contient en plein texte; il n'a pu l'emprunter au manuscrit de 1441. Cette addition dans l'autographe de Thomas est donc le fait d'un copiste et non d'un auteur.

L'objection est impressionnante. Les Kempistes en ont senti la force. Ils ont bien vu que, si l'autographe est vraiment de 1441 (et personne, pas même le P. Becker, ne faisait difficulté de l'admettre), leur cause devenait insoutenable. Il leur a donc fallu chercher l'explication du mystère; il a fallu prouver que le manuscrit, qui est daté de 1441, pouvait être antérieur, au moins dans la première partie, à 1427, ou même à 1421 (date du *Melckensis* qui contient le Ier livre de l'*Imitation*). Cette explication, Spitzen et le P. Becker ont cru la découvrir dans les marques du papier et dans la disposition des cahiers qui composent l'autographe. « Le *codex* est composé de cinq suites de cahiers distinctes; sur la première sont écrits les deux premiers et le quatrième livre de l'*Imitation ;* sur le deuxième le troisième seul », etc. Or, pour ces deux suites, Thomas à Kempis a employé du papier qui portait la marque de Philippe le Hardi, comte de Flandre, qui régna de 1369 à 1404. « Lorsqu'il écrivit les autres opuscules du *co-*

1. Puyol, *Variantes*, p. 211-222; *L'auteur de l'Imitation*, p. 531-539.

dex, on n'en était plus à ce papier-là. Dans la troisième suite on trouve la tête de bœuf d'une forme plus récente; dans la quatrième le P gothique au pied fendu de Philippe le Bon, qui régna de 1419 à 1467 », etc. Conclusion : « Rien ne nous empêche d'admettre que ces quatre premiers traités (l'*Imitation*) ont pu être écrits vers l'année 1420 [1]. »

On ne saurait en effet conclure de ces indices matériels, tirés du papier et de la disposition du *codex*, que l'*Imitation* a été vraiment copiée vers 1420. Mais il suffit que cela soit possible pour qu'on ne fasse pas de la date finale 1441 une objection contre l'attribution de l'ouvrage à Thomas à Kempis. De la sorte, du moins, les raisons que l'on déduit par ailleurs du manuscrit en faveur de cette attribution conservent leur valeur.

*
* *

Les chroniqueurs contemporains viennent confirmer la conclusion que suggère l'autographe de 1420-1441. Nommons Adrien de But, Mauburne, le chroniqueur anonyme de 1488, Busch et Herman Reyd, et bornons-nous à citer les deux derniers dont le témoignage est particulièrement suggestif.

Busch est l'historien autorisé de Windesheim. Après avoir pris l'habit religieux à Windesheim en 1419, il quitta ce monastère de 1424 à 1456, pour y séjourner de nouveau trois années, de 1456 à 1459. Il vécut ensuite à Sulta en Saxe jusqu'à sa mort (1479). Nous avons de lui deux ouvrages qui se com-

1. Becker, *Les derniers travaux*, p. 32-35.

plètent sur les origines de la congrégation de Windesheim. Le premier est intitulé : *De viris illustribus de Windesem;* le second : *De origine modernae devotionis.* C'est dans le premier, composé durant son séjour à Windesheim, de 1456 à 1459, que se trouve le témoignage de Busch en faveur de Thomas : *Frater Thomas de Kempis qui plures devotos libros composuit, videlicet : Qui sequitur me de Imitatione Christi cum aliis*[1]. Une pareille attestation a d'autant plus de poids que Busch résidait dans le voisinage du Mont-Sainte-Agnès, que Thomas était l'un des scribes les plus renommés de la congrégation, et que l'origine de l'*Imitation de Jésus-Christ* devait avoir pour le chroniqueur une plus grande importance. Aussi, entre tous les opuscules de Thomas à Kempis, Busch nomme-t-il seulement le livre de l'*Imitation.*

On a essayé d'énerver la valeur de ce témoignage. L'étude des manuscrits a révélé que ce qui regarde l'*Imitation* manque dans la première rédaction du *De viris*[2]. L'incise n'apparaît que dans une seconde édition faite à Sulta près d'Ildesheim en 1464. Huit copies du *De viris,* réparties entre l'Allemagne, la Belgique et la Hollande, dont l'une est datée de 1465, la propagèrent ensuite[3]. Il n'en est pas moins vrai, disent les anti-kempistes, que pendant son séjour à Windesheim, de 1456 à 1459, Busch qui se trouvait dans le voisinage de Thomas n'a pas songé à lui attribuer l'*Imitation.* Selon Mgr Puyol,

1. *De viris illustribus*, cap. XXI. Cf. Becker, *L'auteur de l'Imitation*, p. 15-23.
2. Puyol, *L'auteur de l'Imitation*, p. 611.
3. Becker, *Les derniers travaux*, p. 50-53.

l'idée ne lui aurait été suggérée que plus tard ; son assertion reposerait sur la signature de l'autographe de 1441 mal interprétée [1]. L'historien de Windesheim serait de ceux qui prirent, par suite d'une information erronée, une souscription de copiste pour une signature d'auteur.

Cette argumentation est loin d'être convaincante. Busch ne pouvait ignorer ce qu'on pensait à Windesheim de l'origine de l'*Imitation*. Son commerce avec les religieux de cette congrégation et avec Thomas de Kempen lui-même a dû l'éclairer parfaitement sur ce point. Si donc il attribue à Thomas la paternité du merveilleux ouvrage, c'est qu'il est sûr du fait. En le citant dans la seconde rédaction du *De viris*, il a voulu que ce qui était de notoriété publique dans le cercle de Windesheim reçût une publicité plus grande encore et parvînt jusqu'à la plus lointaine postérité.

Hermann Reyd, qui fut en 1447 prieur du monastère de Neuwerk près de Halle sur la Saale, après avoir été membre de la congrégation de Windesheim à Wittenburg, attribue pareillement l'*Imitation* à Thomas de Kempen. Son témoignage est d'importance. Reyd connut personnellement Thomas ; il raconte même, non sans complaisance, qu'il eut un entretien avec lui, au chapitre général de 1454. A cette date, le sous-prieur du monastère du Mont-Sainte-Agnès jouissait déjà sans doute d'une certaine célébrité, que lui avait value son principal ouvrage. Aussi, Reyd ne manque-t-il pas de le citer comme une des illustrations de son temps : *Frater iste, qui*

1. Puyol, *L'auteur de l'Imitation*, p. 612-624.

compilavit librum de Imitatione, dicitur sive nominatur Thomas supprior in dicto monasterio Montis S. Agnetis prope Swollis, dioecesis Trajectensis provinciae Coloniensis... Vixit autem hic compilator adhuc anno 1454, et ego frater Hermannus ... eodem anno missus ad dictum capitulum generale, fui eidem locutus [1]. Le texte est clair, et il est d'autant plus décisif qu'il est indépendant du *De viris* de Busch.

Ces deux témoignages, auxquels on n'a rien de sérieux à opposer, suffisent pour déterminer la tradition primitive sur l'origine de l'*Imitation;* nous n'en citerons pas d'autres [2].

*
* *

Ce n'est pas à dire que la question ne comporte pas d'obscurités. On n'a pas de preuve directe que le texte du *Bruxellensis* (ou autographe de Thomas à Kempis) remonte à l'année 1420. D'autre part, si Thomas est l'auteur de l'*Imitation,* on peut s'étonner que l'un des premiers copistes se soit trompé sur la provenance de l'ouvrage, et l'ait attribué, bien qu'indûment, à un Chartreux [3]. Enfin il reste à expliquer comment les copistes, à l'unanimité sauf un [4], se sont trouvés d'accord pour suivre dans leurs transcriptions un ordre

1. L'ouvrage de Reyd, une *Histoire* des couvents de son ordre, a été découvert par Amort. Cf. Malou, *ouv. cit.*, p. 82; Spitzen, *ouv. cit.*, p. 175.

2. On peut lire dans Funk, *Der Verfasser der « Nachfolge Christi »*, p. 432 sq., une série d'autres témoignages.

3. Becker, *Les derniers travaux*, p. 26. L'attribution à un chartreux doit être écartée, en raison du fameux passage : *Attende Carthusianos, Cisterciences*, etc. (lib. I, cap. xxv).

4. Becker (*L'auteur de l'Imitation*, p. 243) reconnaît lui-même que le manuscrit de Haaren est la seule copie conforme à l'autographe.

différent de celui qu'avait adopté Thomas pour son autographe. Mais ces difficultés ne sont pas absolument insolubles. Qu'un copiste, ami des Chartreux ou chartreux lui-même, ait attribué à un membre de son ordre un ouvrage qui n'offrait aucun nom, cela n'a guère d'importance ; l'attribution serait autrement déconcertante si elle portait un nom connu. Quant à l'ordre qu'ont suivi les copistes dans leurs transcriptions, rien n'empêche de penser qu'il remonte à un manuscrit approuvé par Thomas à Kempis. Bref, ces questions tout à fait secondaires ne sauraient contrebalancer les raisons très sérieuses qui justifient l'attribution de l'*Imitation de Jésus-Christ* au sous-prieur du Mont-Sainte-Agnès.

CONCLUSION

L'étude des manuscrits rend peu vraisemblable l'attribution de l'*Imitation de Jésus-Christ* à un religieux du XIIIe siècle. On n'a pas de manuscrit daté antérieur à 1421 ; on n'en a pas de non daté qu'on puisse raisonnablement faire remonter plus haut que 1425.

L'auteur de l'*Imitation* s'est inspiré des ouvrages de l'école de Windesheim et notamment de la lettre de Jean de Schoonhoven qui est de 1383. L'âge du pieux livre peut donc être fixé avec assurance aux environs de l'an 1400 (plus exactement entre 1383 et 1420 pour le premier livre, 1426 pour les quatre livres).

Il s'ensuit que l'attribution de l'ouvrage à Jean Gersen est insoutenable. Aussi bien certains critiques,

et des plus qualifiés, Mgr Duchesne par exemple [1], ont été jusqu'à insinuer que le prétendu abbé de Saint-Etienne de Verceil n'a jamais existé. Des copistes maladroits auraient converti le nom de Gerson, à qui plusieurs manuscrits attribuent l'*Imitation,* en celui de Gersen [2]. Jean Gersen serait ainsi, quoi qu'on en ait dit [3], « le fils d'une faute d'orthographe ».

Malgré les ombres qui enveloppent encore l'origine de l'*Imitation*, de très graves raisons, en particulier l'étude de l'autographe de 1441 et le témoignage de plusieurs contemporains, inclinent les critiques les plus prudents à penser que la paternité doit en être attribuée à Thomas de Kempen, communément connu sous le nom de Thomas à Kempis.

1. Dans *Bulletin critique*, 1881, p. 288, note 2. M. Funk paraît partager ce sentiment.

2. Sur ce point, voir toute l'étude de Funk intitulée *Gerson et Gersen,* dans *Kirchengeschichtliche Abhandlungen*, t. II (1899), p. 373-408.

3. Tamizey de Larroque, *Preuves que Thomas à Kempis n'a pas composé l'Imitation*, *loc. cit.*

UN ÉLÈVE DES JÉSUITES

L'AME RELIGIEUSE DE PIERRE CORNEILLE

UN ÉLÈVE DES JÉSUITES

L'AME RELIGIEUSE DE PIERRE CORNEILLE

Je ne connais pas de plus beau monument érigé à la mémoire de Pierre Corneille que le *Pierre Corneille* de M. Auguste Dorchain. On en a pu apprécier les grandes lignes dans les pages qu'a publiées, en 1917, la *Revue hebdomadaire*. Mais le volume paru chez Garnier frères, en 1918, offre seul un portrait achevé de celui que l'univers entier glorifie comme l'auteur du *Cid*, d'*Horace*, de *Cinna* et de *Polyeucte*.

Pour composer son ouvrage, Dorchain a employé la bonne méthode. Il a replacé, aussi exactement que possible, Corneille dans son milieu. « Je ne séparerai point, nous dit-il, la vie du poète (de son œvre); j'essaierai, au contraire, de l'évoquer sans cesse autour des poèmes, en me gardant bien, pour la replacer dans son décor et à sa date, de demander à l'imagination sympathique aucune aide qui ne se puisse appuyer elle-même sur les renseignements les plus certains. Ainsi, malgré les siècles, nous

approcherons un peu du maître. » Nous ne trouverons pas en lui un surhomme, comme parlent les philosophes d'outre-Rhin; nous découvrirons « un grand homme qui fut, avec beaucoup de génie, mais avec une simplicité non moindre, un homme, un honnête homme, un brave homme ».

Nous ajoutons : qui fut un grand chrétien. Et c'est précisément l'âme religieuse de Pierre Corneille que nous voudrions dégager, pour nos lecteurs, du livre de M. Auguste Dorchain.

*
* *

Pierre Corneille est né à Rouen (6 juin 1606), rue de la Pie, non loin du lieu où fut brûlée Jeanne d'Arc, et près de l'église Saint-Sauveur, où il reçut le baptême [1]. A neuf ans il entrait au collège tenu par les jésuites, rue du Grand-Maulévrier (aujourd'hui lycée Corneille). Il n'avait pas quatorze ans lorsqu'il remporta, en rhétorique, le prix de versification latine. Après sa « logique » (philosophie) et sa « physique » (sciences), il quitta les bancs du collège (1622).

L'éducation qu'il y avait reçue marquait son âme d'une empreinte ineffaçable. Pierre Corneille fut l'un des plus grands et des plus fidèles disciples des Jésuites. A travers toute sa vie, il se tourne vers ses maîtres avec des gestes de reconnaissance. L'on peut voir, à la bibliothèque de la Sorbonne, un

1. Pierre Corneille, qui fut l'aîné de la famille, eut quatre sœurs, dont (en 1623) Marthe, la future mère de Fontenelle, et trois frères, dont Thomas, le futur auteur de *Timocrate* et d'*Ariane ;* il faut citer aussi Antoine, le poète lauréat, prieur du Mont-aux-Malades, qui mourut, en 1657, curé de Fréville.

exemplaire de l'édition in-folio de son théâtre (1664), où il écrit sur le titre cet envoi en latin : « Aux Pères de la Compagnie de Jésus, ses très vénérés maîtres, témoignage de gratitude de Pierre Corneille. » Et ce sentiment revêt presque chez lui le caractère de la piété filiale. Au-dessous de la dédicace, il a eu la délicate attention de transcrire ces vers de Juvénal :

Di majorum umbris tenuem et sine pondere terram...
Qui praeceptorem sancti voluere parentis
Esse loco [2] *!*

« Dieu, que la terre soit légère aux ombres des ancêtres qui voulurent que nos maîtres nous tinssent lieu de nos parents ! »

La fidélité du souvenir s'affirma plus expressément encore chez lui lorsqu'il connut les douceurs et la gloire de la paternité. Il voulut que ses anciens maîtres « tinssent » aussi « lieu de parents » à ses fils. Tous les quatre furent élevés au collège des Jésuites. Et un lien de parrainage plus étroit unit le quatrième à l'un des professeurs. Ce fut le P. Charles de la Rue qui lui donna le nom de Charles sur les fonts du baptême. Il devait mourir jeune. Et nous ne saurions rien de lui, si son parrain ne l'avait pleuré en une touchante élégie latine où il nous le montre comblé de tous les dons les plus précieux et les plus rares, notamment pour la poésie : « Image de son père, il l'eût égalé s'il eût vécu, » nous dit le panégyriste :

Et patris fuerat par, si durasset, imago.

1. Juvénal, *Sat.* XII, 207-210.

Pierre Corneille fut tellement touché de cette attention qu'il traduisit à son tour (traduction très libre d'ailleurs), en un long *Poème sur les victoires du Roi en l'année 1667*, un poème latin du P. de la Rue sur le même sujet. « Le public, dit-il modestement dans sa préface, m'aura l'obligation d'avoir déterré ce trésor qui, sans moi, serait demeuré enseveli dans la poussière d'un collège; et j'ai été bien aise de pouvoir donner par là quelque marque de reconnaissance aux soins que les Pères Jésuites ont pris d'instruire ma jeunesse et celle de mes enfants et à l'amitié particulière dont m'honore l'auteur de ce panégyrique. »

*
* *

Corneille avait conscience de devoir à ses maîtres non seulement sa culture intellectuelle et sa formation littéraire, mais encore le goût qu'il avait du bien et le développement de sa piété. On a remarqué que nul poète n'a préconisé avec plus de ferveur la pratique du devoir :

Faites votre devoir et laissez faire aux dieux.

Mais qu'on y prenne garde, ce sentiment du devoir, c'est à son éducation première qu'il le doit. Les jésuites se proposaient de former avant tout chez leurs élèves la volonté. Et ce n'est un mystère pour personne qu'ils tâchaient d'arriver à ce but par l'habitude de l'obéissance. Suivant eux — et qui oserait dire qu'ils avaient tort ? — il n'y a pas de volonté plus forte que celle qui sait obéir, surtout quand elle est mue dans sa soumission par un motif supérieur.

Et quel motif plus élevé peut-on proposer à la volonté que l'accomplissement du devoir, devoir moral, devoir politique, devoir social, devoir religieux ? C'est dans cette atmosphère d'idées généreuses que fut baignée et trempée l'âme de Corneille. Et toute son œuvre littéraire s'en ressentit.

Qu'est-ce, par exemple, que le *Cid*, si ce n'est un poème en l'honneur de la volonté, maîtresse de l'homme et créatrice de nobles gestes ? « Pour parler du *Cid*, remarque M. Dorchain, ce sont les beaux mots de la langue française qui reviennent obstinément sous la plume : devoir, amour, honneur ; la famille, le pays, la gloire. Ils circulent incessamment dans la pièce, ils la commandent... Jamais on n'a respiré sur la scène un air plus vivifiant et plus pur : celui des altitudes de l'âme. »

Dans toutes les pièces qui vont suivre, les personnages rivaliseront pareillement de générosité. Il n'est pas de hauteur morale à laquelle il semble qu'ils ne puissent s'élever. Ainsi qu'on l'a remarqué[1], le tragédien nous transporte comme par enchantement

Dans un monde où tout l'homme aspire à se grandir.

Nul obstacle au monde n'arrête ses héros dans leur magnifique ascension. L'un d'eux les incarne tous ou les résume, quand il s'écrie :

Je suis maître de moi comme de l'univers;
Je le suis. Je veux l'être.

Et que dire du vieil Horace auquel échappe le

1. Sully-Prudhomme.

« Qu'il mourût » ! Y a-t-il cri humain plus sublime que celui-là, sauf peut-être celui de Polyeucte :

Où le conduisez-vous? — A la mort! — A la gloire!

La mort, l'idée de la mort, se perd ici dans un rayon d'immortalité, la terre touche au ciel, l'homme s'élève jusqu'à Dieu. Voilà Corneille, tel qu'il s'offre à nous dans l'épanouissement de son génie et de son verbe.

Et ces nobles sentiments, ces beaux gestes, ces cris sublimes, ces actes héroïques sont bien, dans la pensée du poète, des actes, des cris et des sentiments humains. Ils appartiennent en propre à l'humanité. Il se peut que la grâce divine n'y soit pas étrangère, mais ils relèvent aussi de l'homme et de son libre arbitre. Et c'est justement ce qui en fait le mérite. Dans l'exercice de la vertu, aussi bien que dans la déchéance du mal, il est bon qu'on le sache, l'homme est responsable de ses actes. Tel qui voudrait y voir un résultat de la fatalité ou même, au sens janséniste, un effet de la prédestination, ne comprendrait rien à la grandeur d'âme telle que la conçoit Corneille. Dans Œdipe par exemple, Thésée, sur la foi d'un oracle mal interprété, se croit le fils de Laïus et de Jocaste. Et Jocaste le rassure en lui affirmant qu'il est trop vertueux pour être celui que les dieux ont condamné à tant de crimes :

Vous n'êtes point ce fils, si vous n'êtes méchant.

Sur quoi Thésée se révolte contre la doctrine de la fatalité, et répond par ces vers qui sont une magnifique théorie des actes humains selon Corneille :

Quoi? la nécessité des vertus et des vices
D'un astre impérieux doit suivre les caprices,
Et Delphes malgré nous conduit nos actions
Au plus bizarre effet de ses prédictions?
L'âme est donc toute esclave; une loi souveraine
Vers le bien et le mal incessamment l'entraine,
Et nous ne recevons ni crainte ni désir
De cette liberté qui n'a rien à choisir,
Attachés sans relâche à cet ordre sublime,
Vertueux sans remords et vicieux sans crime?
Qu'on massacre les rois, qu'on brise les autels,
C'est la faute des dieux, et non pas des mortels?
De toute la vertu sur la terre épandue
Tout le prix à ces dieux, toute la gloire est due;
Ils agissent en nous quand nous pensons agir;
Alors qu'on délibère, on ne fait qu'obéir;
Et notre volonté n'aime, hait, cherche, évite
Que suivant que d'en haut leur bras la précipite?
D'un tel aveuglement daignez me dispenser.
Le ciel, juste à punir, juste à récompenser,
Pour rendre aux actions leur peine ou leur salaire,
Doit nous offrir son aide, et puis nous laisser faire.

Ce que M. Dorchain admire dans cette profession de foi, c'est avant tout la richesse de la poésie. « Ces vers, dit-il, les plus pleins de pensée qui soient, où il n'entre que des substantifs et des verbes, où l'abstraction frappée en formules devient lumière, sont d'un très grand poète philosophe. » On nous permettra d'ajouter que cette lumière provient d'une haute et saine théologie. Il n'est pas de théologien qui ait exposé plus éloquemment que Pierre Corneille la part de la volonté humaine dans les œuvres qui méritent les louanges des hommes et la récompense de Dieu.

*
* *

Le genre littéraire qu'il a adopté répondait-il bien au rôle de moraliste qu'il entendait tenir dans son

siècle? La comédie peut-elle être une école de morale? N'y a-t-il pas incompatibilité entre le théâtre et la piété chrétienne? De son temps déjà ces questions se posaient.

Que là-dessus les avis aient été partagés, il ne faut pas trop s'en étonner. Au premier rang des détracteurs de la *Comédie* — je dis de la Comédie en général — il faut placer Bossuet, dont les *Réflexions* restent classiques. Il est peut-être permis d'y trouver quelque excès dans la sévérité. Mais cette sévérité ne paraîtra pas trop grande, si on la rapproche du jugement que Racine a porté sur le théâtre et en particulier sur ses propres œuvres. On sait que l'auteur d'*Andromaque*, au lendemain de *Phèdre*, pris et possédé tout à coup par le sombre esprit de Port-Royal, en vint à déclarer, comme nous le dira son fils, « que les auteurs de pièces de théâtre sont des empoisonneurs publics et à reconnaître qu'il est lui-même le plus dangereux des empoisonneurs ». C'est encore l'esprit de Port-Royal qui inspirait le frère du grand Condé, le prince de Conti, lorsque, pour faire oublier qu'il avait jadis protégé Molière, il vouait à l'enfer et enveloppait dans une même condamnation (*Traité de la Comédie et des spectacles selon la tradition de l'Église*), *Tartufe* et le *Cid*, *Don Juan* et *Cinna*, l'*Ecole des femmes* et *Pompée*, et même, au nom du ciel, bien entendu, *Polyeucte*. Il est vrai que, dans un autre milieu, celui de l'Hôtel de Rambouillet, dès 1660, Voiture avait été chargé d'avertir Pierre Corneille que « le christianisme de Polyeucte avait extrêmement déplu ».

En revanche, d'autres juges témoignèrent quelque faveur au théâtre de Pierre Corneille. Faut-il citer,

parmi les simples spectateurs, la pieuse Anne d'Autriche, qui professait pour l'auteur du *Cid* et de *Polyeucte* un véritable culte? « Corneille, nous dit sa confidente, Mme de Motteville, Corneille, cet illustre poète de notre siècle, avait enrichi le théâtre de belles pièces dont la morale pouvait servir de leçon à corriger le dérèglement des passions humaines. » Et la reine, au lendemain même de la mort de Louis XIII, « allait à la Comédie, à demi cachée par une de nous qu'elle faisait asseoir auprès d'elle dans une tribune où elle se mettait, ne voulant pas, pendant son deuil, paraître publiquement à la place qu'elle devait occuper dans un autre temps ». Un peu plus tard, cependant, lorsque Louis XIV tomba malade de la petite vérole (fin 1647), Corneille ne put attirer la reine mère à la représentation d'*Andromède*. Le 20 décembre, Conrart écrivait à Félibien que les préparatifs de la mise en scène étaient suspendus. « Depuis la guérison du roi, M. Vincent — lisons Vincent de Paul — a dégoûté la reine de ces divertissements, de sorte que tous les ouvrages ont cessé. » Il n'en reste pas moins qu'Anne d'Autriche n'avait aperçu rien d'immoral dans les œuvres de Pierre Corneille.

Ni Richelieu ni Mazarin n'en soupçonnèrent davantage. L'on aurait tort sans doute de prendre à la lettre la boutade de Voltaire assurant que « nous devons en France l'opéra et la comédie à deux cardinaux ». Il est vrai néanmoins « que la passion de Mazarin pour l'Opéra fut égale à celle de Richelieu pour la Comédie et que la vogue, l'éclat, la dignité même, dans une certaine mesure, de ces deux genres de spectacles ne furent point sans devoir

quelque chose à l'intérêt que lui portèrent, tour à tour, chacun de ces deux princes de l'Église ». Richelieu n'encourageait-il pas Corneille, quand il ne s'aventurait pas lui-même au métier d'auteur dramatique? Et c'est à Mazarin que nous devons l'introduction, sur la scène française, de la tragi-comédie mi-parlée mi-chantée, dont *Andromède* est le premier type achevé.

Autour de Pierre Corneille et parmi ses admirateurs nous remarquons encore Santeuil « le spirituel et original chanoine de Saint-Victor, le fameux poète latin dont les belles hymnes, jusqu'à l'introduction du rit romain, c'est-à-dire jusqu'au milieu du dernier siècle, étaient chantées dans toutes les églises de France ; ce qui ne l'empêchait pas — et Bossuet l'en rabroua fort — de composer en hexamètres un poème sur la *Défense des fables dans la poésie,* dont Corneille se plut à faire un petit poème français où il y a des passages que l'on croirait, pour leur verve légère et leur allégresse, être de La Fontaine. Il est vrai qu'en même temps Corneille traduit, du même Santeuil, les *Hymnes de saint Victor,* comme aussi pour être agréable à son ami le P. Boulard, génovefain, les *Hymnes de sainte Geneviève.*

« Aucun de ces excellents prêtres, autour du maître qui a élevé si haut l'art dramatique, ne saurait concevoir une incompatibilité entre le théâtre ainsi compris et leur religion ou même leur état. Sait-on de qui était la devise qu'on voyait, il y a peu d'années encore, avant l'incendie, inscrite sur le fronton de la scène, à la Comédie-Française : *Ridendo castigat mores* ? Du chanoine Santeuil. Quant au plus cher

de tous ces amis du poète, le P. Charles de la Rue, que l'on place, à côté de Fléchier, parmi les premiers orateurs sacrés après les très grands, il n'a pas seulement écrit, en tête de ses *Carmina,* un éclatant panégyrique latin des pièces de Corneille, mais il a composé, encouragé par lui, une tragédie française, *Sylla* ».

Par le P. de la Rue nous voici ramenés aux jésuites. Pierre Corneille était fier de leurs suffrages. Et ce fut un coup droit qu'il porta à ses détracteurs quand il fit précéder, en 1667, la publication d'*Attila* d'un avis *Au lecteur* où nous lisons ces lignes vengeresses : « On m'a pressé de répondre ici par occasion aux invectives qu'on a publiées depuis quelque temps contre la Comédie. Mais je me contenterai d'en dire deux choses, pour fermer la bouche à ces ennemis d'un divertissement si honnête et si utile : l'une que je soumets tout ce que j'ai fait et ferai à l'avenir à la censure des puissances tant ecclésiastiques que séculières, sous lesquelles Dieu me fait vivre : je ne sais s'ils en voudraient faire autant ; l'autre, que la Comédie est assez justifiée par cette célèbre traduction de la moitié de Térence que des personnes d'une piété exemplaire et rigide (lisez : les jansénistes de Port-Royal) ont donnée au public. »

Avec des censeurs tels que ses amis les jésuites, Pierre Corneille se sentait pleinement rassuré sur son œuvre. Aussi bien se rendait-il le témoignage qu'il avait « purgé notre théâtre des ordures que les premiers siècles y avaient comme incorporées et des licences que les derniers y avaient souffertes » ; il se flattait même « d'y avoir fait régner en leur place les vertus morales et politiques et quelques-unes même

des chrétiennes ». C'est en ces termes exprès qu'il justifie son œuvre dramatique dans la dédicace qu'il adresse au pape Alexandre VII, en lui offrant la traduction complète des quatre Livres de l'*Imitation* (édition in-4° de 1656).

Il est cependant un point délicat sur lequel l'on voudrait savoir plus à fond comment Pierre Corneille conciliait son métier de poète avec sa conscience chrétienne. Nous voulons parler de l'amour. Deux fois dans sa vie Corneille a subi la puissante emprise de l'amour sensible. A l'aurore de sa jeunesse, il s'éprit de Mélite — la jeune Catherine Hüe — qu'il ne put épouser, mais qui fut sa première muse et inspira ses premiers vers. Ici rien que de naturel et de très légitime. Plus tard, à l'âge mûr, ou même au seuil de la vieillesse (1658), il rencontra dans la troupe de Molière la fameuse Mlle du Parc — c'est-à-dire Marquise Thérèse de Gorla, femme de l'acteur René Berthelot, dit du Parc — dont la beauté devait émouvoir tour à tour les cœurs des quatre plus grands poètes du siècle : Molière, La Fontaine, Racine et Corneille. Corneille l'a chantée. Il suffit de lire ses *Stances à la Marquise* pour savoir à quel point son cœur était charmé. D'autres poèmes marquent peut-être un degré plus profond de tendresse. Et l'on se demande si Corneille s'est toujours bien rappelé qu'on ne badine pas avec l'amour. Mais dans *Sertorius* et dans *Pulchérie*, où l'on retrouve une expression nouvelle de ces sentiments, ou si l'on veut de cette passion, l'âme apparaît tout à fait épurée. Corneille n'aurait garde de laisser transparaître en public le secret d'un amour qui ne fut pas honnête. Et, en somme, il est permis de croire que nous tenons

la vérité dans le témoignage qu'il se rend à lui-même :

> Et si pour la beauté j'eus toujours l'âme tendre,
> Jamais pour la vertu je n'eus que du respect.

*
* *

Il peut donc, l'âme libre et la conscience tranquille, après avoir célébré l'amour humain, entreprendre de chanter l'amour divin. Cette détermination nous a valu le chef-d'œuvre que l'on sait : l'*Imitation de Jésus-Christ traduite et paraphrasée en vers français par Pierre Corneille.*

Corneille a cru reconnaître dans l'*Imitatio Jesu Christi* l'œuvre d'un Français. De son temps déjà, on contestait à Thomas à Kempis la paternité de l'ouvrage. D'aucuns auraient voulu l'attribuer au très hypothétique Jean Gersen, abbé de Verceil en Italie. D'autres se prononçaient pour Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris. Cette dernière opinion souriait à Pierre Corneille. « L'amour du pays m'y ferait volontiers donner les mains », écrivait-il. Et là-dessus il se livrait à des théories de chartiste qui sont bien faites pour nous surprendre : « Les mots grossiers dont (l'auteur) se sert assez souvent, dit-il, sentent le latin de nos vieilles pancartes. » Et encore : « Non seulement sa diction, mais sa phrase, en quelques endroits, est si française qu'il semble avoir pris plaisir à suivre mot à mot notre commune façon de parler. » Enchantement d'une belle âme patriotique, mais illusion quand même. L'érudition moderne[1]

1. Cf. Chapitre précédent.

s'est prononcée, en dépit de Corneille, contre Jean Gerson et a restitué au Néerlandais Thomas de Kempen, l'*Imitatio Jesu Christi,* que des critiques mal avisés lui avaient vainement disputée.

Quelle qu'en fût l'origine, l'œuvre était bien faite pour tenter le génie chrétien de Pierre Corneille. On a cru longtemps que, si l'auteur du *Cid* et d'*Horace* s'était attaché à traduire l'*Imitatio,* c'était afin de se consoler de l'échec de ses dernières tragédies, ou par esprit de pénitence et pour expier, pour réparer le mal que son théâtre avait pu faire. Erreur; il entreprit cette traduction, en plein triomphe théâtral, à la veille même de *Nicomède*[1]. Et nous savons déjà qu'il n'eut jamais à se repentir ni ne se repentit jamais des leçons qu'il avait données sur la scène. En tout cas, sa piété éclate ici tout entière. Il voulut « appliquer toute l'ardeur de son génie à quelque nouvel essai de ses forces qui n'eût d'autre but que le service de Dieu et l'utilité du prochain. C'est ce qui m'a fait choisir, dit-il, la traduction de cette sainte morale — qui, par la simplicité de son style, ferme la porte aux plus beaux ornements de la poésie, et bien loin d'augmenter une réputation, semble sacrifier à la gloire du souverain auteur tout ce que j'ai pu acquérir en ce genre d'écrire. » Si l'on en croit Fontenelle, les jésuites — « des Pères jésuites de ses amis » — ne furent pas étrangers à ce dessein. Toujours les jésuites, sur le chemin de Pierre Corneille!

1. Fontenelle écrit : « Après *Pertharithe* qui échoue (1652), M. Corneille, rebuté du théâtre, entreprit la traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ.* » En réalité la première partie de l'*Imitation* parut en novembre 1651, et l'approbation des docteurs avait été donnée dès août 1650, donc avant les représentations de *Nicomède* (1651) qui eurent un plein succès.

On a remarqué que le texte de l'*Imitatio* devait être depuis longtemps familier au poète. Les fameux vers d'Auguste : « Je suis maître de moi comme de l'univers », etc., ne rappellent-ils pas à s'y méprendre ces phrases énergiques du livre II (chap. LIII) : *Si temetipsum perfecte viceris, caetera facilius subjugabis. Perfecta victoria est de semetipso triumphare; qui enim semetipsum subjectum tenet, hic vere victor est sui et dominus mundi.* Dans *Nicomède,* Laodice tient un langage semblable, quand elle proclame sa dignité qui consiste

A vivre indépendante et n'avoir en tous lieux
D'autres maîtres que *moi*, la *raison* et les *dieux*.

L'*Imitation* n'est souvent qu'un dialogue de l'âme avec son créateur. Pierre Corneille avait assurément l'expérience de ces pieux colloques. Quel accent de vérité dans les strophes suivantes :

Parle, parle, Seigneur, ton serviteur écoute;
Je dis ton serviteur, car enfin je le suis,
Je le suis, je veux l'être...

Qui ne reconnaît ici le langage cornélien? Et la voix, s'élevant toujours, se fait de plus en plus implorante :

Ineffable splendeur de la gloire éternelle,
Consolateur de l'âme en sa prison mortelle,
En ce pèlerinage où le céleste amour,
Lui montrant son pays, la presse du retour...

Combien dois-je encore attendre?
Jusques à quand tardes-tu,
O Dieu tout bon, à descendre
Dans mon courage abattu?

Viens, mon Dieu, viens sans demeure.
Tant que je ne te vois pas,

Il n'est point de jour ni d'heure
Où je goûte aucun appas.

Je languis comme en prison

Jusqu'à ce qu'après l'orage,
La nuit faisant place au jour,
Tu me montres un visage
Qui soit pour moi tout amour.

Et de la voûte céleste descend alors la voix divine qui enveloppe l'âme et la console :

Me voici, je viens à ton aide.
. . . . . .
De mon trône j'ai vu tes larmes ;
J'ai vu de tes désirs l'amoureuse langueur,
J'ai vu tes repentirs, tes douleurs, tes alarmes
Et l'humilité de ton cœur.

Sentiments, langage, tout cela est de l'auteur de l'*Imitation*, mais tout cela est aussi du pur Corneille. On remarquera que, souvent, le traducteur s'enhardit jusqu'à commenter le texte qu'il a sous les yeux et à y mettre sa griffe particulière :

O ciel! que l'homme est vain qui met son espérance
Aux hommes comme lui,
Qui sur la créature ose prendre assurance
Et se propose un ferme appui
Sur une éternelle inconstance!

Cette strophe (sans parler de celles qui suivent) ne se trouve pas tout entière dans le texte inspirateur. Nous y lisons simplement : *Vanus est qui spem suam ponit in hominibus aut in creaturis.* De la sublime antithèse finale, pas la moindre trace.

Et si l'on veut un magnifique commentaire du célèbre *ama nesciri*, on le trouvera au quatrième chapitre du troisième livre, dans la paraphrase où

Corneille met simplement à nu ses sentiments d'humilité chrétienne :

Je le veux, ô mon Dieu, si je fais quelque bien,
Pour en louer ton nom qu'on supprime le mien,
Que l'univers entier par des communs suffrages
Sur le mépris des miens élève tes ouvrages;
Que même en celui-ci mon nom soit ignoré,
Afin que le tien seul en soit mieux adoré;
Que ton Saint Esprit seul en ait toute la gloire,
Sans que louange aucune honore ma mémoire,
Et que puisse à mes yeux s'emparer qui voudra
De la plus douce odeur que mon vers répandra !

Il était trop tard pour que le vœu du poète se réalisât. Le nom de Corneille était déjà une gloire française. Et sa traduction de l'*Imitation* eut le sort de ses meilleurs ouvrages. De son vivant, trente-quatre éditions différentes attestèrent le prodigieux succès de son livre. On peut croire que sa modestie n'en souffrit pas trop. En tout cas, il avait la consolation de penser que son vers portait avec lui et « répandait » partout « la bonne odeur de Jésus-Christ ».

*
* *

L'*Imitation* fut achevée en 1656. Elle prit la route de Rome, accompagnée de la *Pharsale* de M. de Brébeuf, autre normand, ami de Pierre Corneille; les deux in-quarto étaient expédiés au Saint-Père par M. de Harlay II de Champvallon, archevêque de Rouen. Et Corneille se remit aussitôt au théâtre.

Cependant, au bout d'une dizaine d'années, de 1667 à 1670, il éprouva le besoin, pour ainsi dire, de faire ce que l'on peut appeler « sa seconde retraite de

poésie religieuse ». Dès 1653, il avait, sur la demande d'un prêtre ami, rimé en français le *Laus beatae Virginis,* rhapsodie faussement attribuée à saint Bonaventure. Mais il n'avait trouvé aucun goût à ce banal *démarquage*. Il lui fallait de grands textes avec lesquels se mesurer. Et c'est ce que lui fournit « un livre qui en renferme un nombre considérable, puisqu'une bonne partie du Psautier y passe : *L'Office de la Sainte Vierge traduit en français tant en vers qu'en prose, avec les sept Psaumes pénitentiels, les Vêpres et Complies du Dimanche et tous les Hymnes du Bréviaire romain.*

« Je ne voudrais pas surfaire l'ouvrage et vous promettre de perpétuelles jouissances, au cas où vous en entreprendriez la longue lecture, dit M. Dorchain... Pourtant je puis vous assurer qu'en quelques psaumes Corneille a réalisé ce prodige : surpasser soit en émotion poignante, soit en éclat lyrique, tout ce que nous pouvons imaginer du génie hébreu à travers le latin de la *Vulgate.* » Dans la traduction du psaume XLIV, par exemple, « on dirait qu'au son des instruments sacrés l'antique inspiration du Psalmiste s'est emparée directement du poète français... Les vingt strophes du morceau — épithalame chanté, par un père pour le mariage de sa fille avec Salomon où ce père s'adresse tantôt à Salomon, tantôt à sa fille — forment la plus brillante, la plus somptueuse, la plus mélodieuse des « Orientales ».

Le psaume CXXV : *In convertendo Dominus captivitatem Sion,* se recommande par son « actualité » si je puis dire. Les captifs qui rentraient à Jérusalem ne rappellent-ils pas nos prisonniers revenant d'Allemagne? Qu'on en juge.

Dès qu'il plut au Seigneur mettre fin à nos peines,
Sitôt qu'il eut brisé nos fers,
Nous traitâmes de songe et de chimères vaines
Les maux que nous avions soufferts.

Un plein ravissement de tout notre visage
Bannit les marques du passé,
Et jusqu'au souvenir d'un si rude esclavage,
Tout cessa, tout fut effacé.

Toutes les nations qui voyaient notre joie
Nous disaient d'un air sourcilleux :
« Il faut que le bonheur où leur Dieu les renvoie
Soit bien grand et bien merveilleux. »

« Oui, leur répondions-nous, c'est le Dieu des merveilles
Celui qui nous tire d'ici,
Et comme ses bontés sont pour nous sans pareilles
Notre allégresse l'est aussi. »

Favorisez, Seigneur, des mêmes privilèges
Ces restes pour qui nous tremblons.

Finissez leur exil, ainsi que nos alarmes,
Exaucez leur juste désir,
Vous qui nous avez dit que qui semait en larmes
Moissonnerait avec plaisir.

Ils ont semé des blés, mais sous des lois sévères,
Que leur imposaient leurs malheurs;
Leur douleur égalait l'excès de leurs misères;
Autant de pas, autant de pleurs.

Mais s'ils les ont semés avec pleine tristesse,
Accablés d'ennuis et de maux,
Ils reviendront, Seigneur, avec pleine allégresse
Chargés de fruit de leurs travaux.

Gloire au Père éternel, etc.

« Corneille, dit M. Dorchain [1], a ressuscité ici par son verbe le « rapatrié » d'il y a vingt-cinq siècles,

1. M. Dorchain raconte (*ouv. cit.*, p. 434-436) que, ayant lu ces vers à des rapatriés de la grande guerre, il vit des larmes mouiller leurs paupières, tant le sort des malheureux juifs leur rappelait leur propre malheur.

ST. ALBERT'S COLLEGE LIBRARY

transfusant son âme dans cette âme, comme tout à l'heure dans celle du père qui célébrait les noces de sa fille. Il n'est plus *lui*, il devient eux ; et alors, d'instinct, par un art naturel qui est le contraire de l'artifice, il a trouvé non seulement la forme de strophe mais l'allure du vers, tantôt hardie et continue, tantôt timide et brisée, propre à transmettre les vibrations les plus subtiles de son émotion intégrale. Ce don de s'aliéner ainsi n'appartient qu'aux très grands poètes, il est leur marque essentielle. Et c'est aussi bien celle des poètes plus particulièrement lyriques, avec cette seule différence qu'ils empruntent plus souvent à eux-mêmes le personnage dans lequel ils se transmuent et qui n'est alors que leur moi sublimé. Corneille ne l'a osé faire que trop rarement et timidement :

> Mon génie au théâtre a voulu m'attacher..,
> Partout ailleurs je rampe et ne suis plus moi-même,

écrivait-il au roi en 1663. Nous savons maintenant à quel point il se trompait, en se défiant ainsi de l'une de ses facultés les plus certaines, et que, tel qu'il est, après l'*Imitation* et l'*Office de la Vierge* où il s'est montré un si prodigieux inventeur et manieur de rythmes, il doit être tenu, plus que Malherbe, entre Ronsard et Victor Hugo, pour le maître de ce que l'on pourrait appeler l'orchestration lyrique de notre poésie. »

Et dans cette œuvre, s'il est juste d'admirer le génie littéraire de l'auteur, il convient d'en relever aussi le caractère religieux. Corneille n'entreprit de traduire les Psaumes que « pour satisfaire en quelque sorte à l'obligation que nous avons tous

d'employer à la gloire de Dieu du moins une partie des talents que nous avons reçus ». C'est lui-même qui s'exprime ainsi. Et sûrement « en sa modestie et simplicité, il ne crut, cette fois encore, remarque M. Dorchain, faire œuvre que d'édification ».

*
* *

Mais il faut le suivre jusque dans les détails de sa vie intime, vie familiale, vie sociale, pour mieux saisir sur le vif les sentiments religieux de cette âme. Ce sont ces choses simples, gouverner sa famille, édifier ses domestiques, se dévouer à ses amis, accomplir le bien que Dieu veut et souffrir les maux qu'il envoie ; ce sont ces communes pratiques de la vie chrétienne qui sont la pierre de touche de la véritable piété. Pierre Corneille, à cet égard, a compris et pratiqué excellemment ses devoirs de fidèle.

Je n'insiste pas sur ses rapports avec ses frères et ses sœurs. On ne peut néanmoins s'empêcher de rappeler la concorde merveilleuse qui a toujours régné entre Thomas et lui. Ils ne se sont, pour ainsi dire, jamais quittés. On les retrouve ensemble, durant de longues années, dans les deux ailes de la maison paternelle, rue de la Pie, puis à Paris, rue de Cléry (paroisse Saint-Eustache), puis voisins l'un de l'autre, non loin de Saint-Roch ; et toujours ils sont en communion d'idées. Il semble même que le cadet n'ose penser, ni sentir, ni écrire, sans prendre avis de son aîné. Ainsi se trouve réalisée ce que Thomas, le jour où il remplacera Pierre à l'Académie française, appelle « la plus parfaite union qu'on ait jamais vue

entre deux frères ». « Union parfaite, en effet, qui comprend et que fortifie celle des deux sœurs leurs épouses, Marie et Marguerite de Lampérière, tendres mères, femmes heureuses — une constante tradition l'atteste — de maris heureux dont elles ont doucement protégé, contre tous, les laborieux et glorieux loisirs et qu'elles ont quelquefois aussi peut-être — avec indulgence et confiance, les connaissant pour sensibles et purs — aidés à se protéger contre eux-mêmes [1]. »

Pierre Corneille eut, comme on sait, sept enfants, quatre fils et trois filles. On sait aussi quelle éducation chrétienne il leur fit donner soit chez les jésuites de la rue du Grand-Maulévrier, soit chez les dominicaines du faubourg Cauchoise. Je ne parle pas des leçons de conduite qu'il leur offrait en sa personne. « L'usage des sacrements auquel on l'a toujours vu porté, nous dit un témoin très sûr, lui faisait mener une vie très régulière, et son plus grand soin était d'édifier sa famille par de bons exemples. » L'avenir de ses enfants fut toujours l'objet de sa plus vive préoccupation. De ses quatre fils, l'un mourut jeune, nous l'avons dit. Deux choisirent la carrière militaire pour servir la France et le Roi. Le troisième, Thomas, entraîné par la vocation religieuse, entra dans un monastère, mais il resta longtemps à la charge de son père. Ce ne fut qu'en 1680 qu'il finit par recevoir un bénéfice : l'abbaye d'Aiguevive en Touraine. Des trois filles, l'aînée, Marie, épousa d'abord un jeune officier qui mourut en 1668 au siège de Candie, puis

1. M. Dorchain fait ici allusion aux faiblesses de cœur qu'éprouvèrent également les deux frères, en présence de la fameuse Marquise.

en secondes noces Jacques de Farcy, de qui devait descendre, juste cent ans plus tard, Charlotte Corday. Marie-Madeleine, la seconde fille de Pierre Corneille, ne se mariera jamais; elle suivra partout ses parents, à qui elle survivra : c'est elle qui fermera pareillement les yeux à son oncle Thomas, dans la maison de famille des Andelys, en 1709[1]. Marguerite, sa sœur, attirée par le cloître, prit l'habit de religieuse de chœur dans l'ordre sévère des dominicaines, au couvent du faubourg Cauchoise, où elle avait été élevée; et quand elle fit profession, sous le nom de sœur de la Sainte-Trinité, Corneille lui constitua une rente de trois cents livres tournois sur tous ses biens et spécialement sur sa ferme de Petit-Couronne, « pour seconder la sainte intention qu'avait sa fille de quitter le monde... et désirant qu'elle ne fût pas à charge audit couvent qui n'était pas suffisamment doté ».

Le spectacle d'édification qu'il donnait à sa famille, Corneille l'offrait pareillement à sa paroisse. Est-il besoin de dire qu'il était assidu aux offices de l'Église? Il n'est pas un Rouennais de son temps, je parle des gens du monde, qui ait été à cet égard plus scrupuleux que lui. Il fut l'un des meilleurs auxiliaires du curé de sa paroisse; dès 1626, il était marguillier, comme l'avait été son père, et pour l'exercice 1651-1652 il figure comme trésorier en charge :

> Celui qui crayonna
> L'âme du grand Pompée et l'esprit de Cinna

tenait le registre de la fabrique de Saint-Sauveur. —

1. Nous savons par M. l'abbé Reneault (*Une fille inconnue de Pierre Corneille*, Rouen, 1922) qu'elle finit ses jours, religieuse, chez les Bénédictines du Saint-Sacrement, à Rouen.

Et, soit dit en passant, on peut y lire que Pierre Corneille fit réparer la croix processionnelle que Jeanne d'Arc mourante avait embrassée et sur laquelle elle avait attaché ses derniers regards. — Je veux noter encore, au dernier alinéa des comptes (de 1652), ces lignes touchantes : « Et il a été donné par ledit sieur Corneille au trésor de ladite église, un drap de velours noir mortuaire pour lequel Mademoiselle sa mère a contribué de la somme de cent livres qu'elle a donnée audit trésor parce que ledit sieur Corneille aura la faculté de s'en servir pour ceux de la famille et domestiques sans pour ce payer autre chose. » Ces deux mots « et domestiques » sont ajoutés en marge, avec approbation et paraphe. « Émouvante pensée du poète, dit M. Dorchain ; il veut que soient aussi couverts du drap de velours les humbles cercueils des serviteurs qui auront vécu, faisant comme partie de la famille, dans les patriarcales maisons de la rue de la Pie. »

Lorsqu'il changea de résidence et s'installa à Paris, s'il ne remplit pas les fonctions de marguillier ni à Saint-Eustache, ni à Saint-Roch, il n'en fut pas moins, successivement, un habitué de ces deux églises. Il s'y rendait tous les jours, nous dit Fontenelle, car il avait « plus de piété que le commerce du monde n'en permet ordinairement et que son genre d'occupation n'en permet par lui-même ».

Ce que l'on appelle « le commerce du monde », Pierre Corneille ne sut jamais s'y prêter. Du reste, il n'avait pour ce genre de vie aucune aptitude. Inhabile à la conversation, il écoutait plus volontiers qu'il ne parlait. Et « son extérieur n'avait rien qui parlât pour son esprit. La première fois que je

le vis, nous dit Vigneul-Marville, je le pris pour un marchand de Rouen ».

Dans ces conditions, quelle figure eût-il fait à la cour? Ce n'est pas qu'il n'ait exercé quelque prestige sur Anne d'Autriche, sur Louis XIV et sur Marie-Thérèse [1]. Mais ce prestige s'exerçait de loin, sous forme d'influence littéraire. « M. Corneille, dit Fontenelle, se tenait retranché dans son cabinet, sans être presque autrement connu du monde que par son nom..., n'ayant de gloire que celle qui était venue le trouver lui-même... Il avait l'âme fière et indépendante; nulle souplesse, nul manège... Il n'aimait point la cour; il y apportait un visage presque inconnu, un grand nom qui ne s'attirait que des louanges, et un mérite qui n'était point le mérite de ce pays-là. » S'il eut pour protecteurs le surintendant Fouquet et son ami Pellisson, auxquels il demeura fièrement et ostensiblement fidèle dans leur disgrâce, Colbert ne paraît pas lui avoir su gré de cette fidélité et ne consentit à récompenser ses mérites que contraint et forcé, pour ainsi dire.

C'est donc en dehors de la société des grands qu'il faut chercher les familiers et les amis de

1. M. Dorchain explique longuement les éloges que Corneille adresse à Louis XIV. Quant à la reine Marie-Thérèse, voici les remarques de l'auteur : « Ce n'était rien que Pierre Corneille eût, comme Racine et tous les autres, chanté en 1660 le mariage de l'Infante d'Espagne avec Louis XIV : mais dix ans après, quand la reine ne comptait plus pour personne, quand Mme de Montespan régnait avec insolence, Corneille qui, seul parmi les poètes, n'avait jamais eu un vers, un mot pour les favorites royales, dédia à l'épouse délaissée l'*Office de la Sainte Vierge*, par une Epître où il louait « sa modestie, sa piété, son effacement volontaire, les purs exemples qu'elle donnait aux jeunes filles qui l'entouraient », auxquelles « elle inspirait le mépris des vanités et le dégoût du monde », leur apprenait à « renoncer à leurs volontés, à dompter leurs sentiments, à triompher de tout l'amour-propre ».

Pierre Corneille. En laissant de côté le monde du théâtre et les membres de l'Académie, voici d'abord un groupe de Normands : c'est M. de Brébeuf, auteur de la *Pharsale;* c'est Loret, la fameux gazetier rimeur; c'est le riche marchand Lucas, dont le négoce n'a pas gâté le goût et que, selon Boursault, « les plus habiles gens de l'Académie — Corneille lui-même — ne craignent pas de consulter sur leurs ouvrages » ; c'est la famille Pascal devenue rouennaise ; c'est le poète rouennais Louis Petit ; ce sont les Tallemant, notamment l'abbé Paul Tallemant, dont Corneille encourage les premiers essais oratoires et qu'il fait entrer, bien qu'il n'ait pas vingt-quatre ans encore, à l'Académie française ; c'est le charmant poète Boursault, le futur auteur d'*Ésope à la cour,* à qui Corneille décerne des éloges un peu outrés, lorsqu'il lui échappe un jour de le comparer à Racine.

Avec de tels amis la religion ne perd jamais ses droits. Corneille sait, à l'occasion, dégager les leçons de piété que la maladie ou la mort comportent. Je n'en veux citer qu'un exemple. A la fin de 1654, le bruit de son décès avait couru avec persistance, et le 2 janvier 1655, Loret y fait allusion, en le démentant, dans sa *Muse historique :*

> Divin génie, esprit charmant,
> Rare honneur du pays normand,
> Mon illustre compatriote
> Dont l'âme est à présent dévote, etc.

Par manière de remerciement sans doute, quelques mois plus tard, Corneille écrivit, sur la mort d'une noble et pieuse femme, Elisabeth Ranquet, née Loret, parente du gazetier, cette admirable

épitaphe, un des beaux sonnets de notre langue :

Ne verse point de pleurs sur cette sépulture,
Passant, ce lit funèbre est un lit précieux,
Où gît d'un corps tout pur la cendre toute pure;
Mais le zèle du cœur vit encore en ces lieux.

Avant que de payer le droit à la nature,
Son âme, s'élevant au delà de ses yeux,
Avait au Créateur uni la créature,
Et marchant sur la terre elle était dans les cieux.

Les pauvres bien mieux qu'elle ont connu sa richesse;
L'humilité, la peine étaient son allégresse,
Et son dernier soupir fut un soupir d'amour.

Passant, qu'à son exemple un beau feu te transporte,
Et, loin de la pleurer d'avoir perdu le jour,
Crois qu'on ne meurt jamais quand on meurt de la sorte.

En entendant ce langage, on devine le sérieux que Corneille apportait dans ses relations avec d'autres amis qui appartenaient au clergé et aux ordres religieux. Parmi ceux-ci nous avons déjà cité Santeuil, chanoine de Saint-Victor; le P. Boulard, genovéfain; le P. Charles de la Rue, jésuite. Il faut y joindre encore quelques jésuites, notamment le P. Jean Lucas qui professa la rhétorique au collège Louis-le-Grand, et surtout le P. Claude Delidel que Corneille avait eu pour professeur de première au collège de Rouen. Entre tous ces beaux esprits, quel délicat échange de services littéraires, où la piété se trouve toujours à l'aise! Nous avons déjà vu que Pierre Corneille avait traduit de Santeuil les *Hymnes de saint Victor*, du P. Boulard les *Hymnes de sainte Geneviève*, du P. de la Rue le *Poème sur les Victoires du Roi en 1667*. Du P. Jean Lucas il traduira aussi — telle est décidément sa façon d'honorer les bons

latinistes de son entourage — il traduira une *Ode au Roi sur son départ pour l'armée en 1676*. Lorsque le P. Claude Delidel publia en 1668 sa *Théologie des saints, où sont représentés les mystères et les merveilles de la grâce,* Corneille écrivit, pour être imprimée en tête du livre, une belle ode religieuse dont nous détachons les deux dernières strophes, d'un caractère tout intime. La grâce, dit-il,

J'en connais par toi l'efficace,
Savant et pieux écrivain,
Qui jadis de ta propre main
M'as élevé sur le Parnasse;
C'était trop peu pour ta bonté
Que ma jeunesse eût profité
Des leçons que tu m'as données.
Tu portes plus loin ton amour,
Et tu veux qu'aujourd'hui mes dernières années
De tes instructions profitent à leur tour.

Je fus ton disciple, et peut-être
Que l'heureux éclat de mes vers
Eblouit assez l'univers
Pour faire peu de honte au maître.
Par une plus sainte leçon
Tu m'appprends de quelle façon
Au vice on doit faire la guerre.
Puissé-je en user encor mieux,
Et comme je te dois ma gloire sur la terre,
Puissé-je te devoir un jour celle des cieux!

*
* *

1668! C'est le temps de ce que M. Dorchain appelle « la seconde retraite » de Pierre Corneille. Les maladies qui l'avaient assailli à plusieurs reprises, la vieillesse qui approchait avec son cor-

tège d'incommodités, la perspective de la mort, lui rendaient de plus en plus familières les pensées de l'éternité. Ce n'est pas qu'il renonçât à la gloire littéraire; il retouchera jusqu'à la fin de sa vie, afin de les rendre plus dignes de la postérité, ses œuvres dramatiques ; il composera même encore quelques pièces de théâtre. Mais, en même temps, il se livrera, plus assidûment que jamais, à l'étude des ouvrages sacrés. Et il en vivra. Non content de traduire, après l'*Imitation,* l'Office de la Sainte Vierge et une partie des psaumes, il fera du Psautier son aliment quotidien. « Il récitait tous les jours le bréviaire romain, ce qu'il a fait sans discontinuer pendant les trente dernières années de sa vie », nous dit un témoin digne de foi.

A partir de 1683, les infirmités arrêtent l'essor de son génie, et il se recueille tout à fait. « De quels soins pieux, tendres et désolés, ne dut-il pas être entouré par sa femme, par sa fille, par son frère, remarque M. Dorchain. Et combien religieusement ils durent s'agenouiller devant son silence, quand il entra, de plus en plus, dans le grand calme annonçant l'approche du grand repos! Alors, assurément, et tant que veilla sa pensée, Corneille poursuivait encore avec le mystique interlocuteur de l'*Imitation* « la conversation intérieure », et si, en lui parlant, il se souvenait de ses triomphes et de ses félicités d'autrefois, et si, même à la pensée du ciel, il ressentait trop cruellement les humiliantes et suprêmes douleurs de la condition terrestre, c'était, n'en doutons point, pour les offrir ensemble à son Dieu, et lui redire :

Qu'ils étaient beaux, ces jours où sur tous mes travaux
Ta clarté répandait ses vives étincelles,
Où mon âme, à couvert sous l'ombre de tes ailes,
Bravait les plus rudes assauts!

Maintenant une autre heure aux souffrances m'expose,
Le moment est venu d'éprouver mon amour;
Père aimable, il est juste; et je dois à mon tour
Endurer pour toi quelque chose.

De toute éternité tu prévis ce moment
Qui m'abat au dehors durant un temps qui passe,
Pour me faire au dedans revivre dans ta grâce
Et t'aimer éternellement.

Dans la dernière semaine de septembre (1684), l'état du malade s'aggrava si fort que le P. de La Chaise crut devoir avertir Louis XIV. Le roi, dans un beau mouvement de générosité, fit porter au poète, dont il admirait le génie, deux cents louis d'or. Si bien, remarque Racine, « que les dernières paroles de Corneille furent des remerciements pour Louis le Grand ». Le surlendemain, il entrait en agonie, pendant qu'on répétait, sur la scène de la rue Guénégaud, pour être joué le vendredi suivant, un ouvrage de lui, *Psyché*, ce mythe néoplatonicien, chrétien presque, de l'âme qui aspire à connaître et, après une courte épreuve, arrive à posséder éternellement l'éternel Amour.

Le grand Corneille expira la nuit du 30 septembre au 1er octobre, un peu avant minuit. Il fut inhumé, le lundi 2, à Saint-Roch, non pas dans le cimetière attenant à l'église, mais, par honneur, après réflexion, comme le montre une rature de l'acte de décès, dans l'église même, à une place dont le souvenir s'est perdu.

*
* *

Disons-le pour finir, Pierre Corneille fut un des plus nobles fils de la France chrétienne. Parmi la pléiade des poètes du XVIIe siècle, il n'en est pas qui brillent d'un plus vif éclat. Et surtout, il n'en est pas qui expriment mieux l'âme française. Chaque peuple nous offre, pour le représenter dans le concert des nations élues, un génie, où l'on reconnaît sa voix particulière, son timbre distinct : « La voix de la Grèce est dans Homère, celle de Rome est dans Virgile, celle de l'Italie est dans le Dante, celle de l'Angleterre est dans Shakespeare. » Si parmi ce chœur des peuples, la France, qui aurait tant de voix à faire entendre, ne devait être représentée que par une seule, « il semble que ce serait la voix de Pierre Corneille qui nous y représenterait avec le plus de vérité, le plus d'amplitude et le plus d'honneur tout ensemble... A tous les autres, dit M. Dorchain, il manquerait quelque chose de ce qui, rassemblé, forme, pour notre gloire, la physionomie française, et dont rien ne manque à Corneille ; tantôt ce serait le sérieux devant la destinée, tantôt nécessaire aussi, la joie; tantôt la douceur de la tendresse humaine; tantôt l'énergie de la volonté; ou le respect de la raison et de la nature, ou le sens religieux de la vie; ou encore la claire vision du bien et du mal, avec la constante pensée de la responsabilité des œuvres, de ce prolongement à l'infini du mal et du bien que, poète au contagieux pouvoir, on a une fois jeté par le monde. Mais, surtout, à presque tous, il manquerait ce qui ne fleurit qu'au sommet des plus hautes âmes, y dé-

passant en quelque sorte ce sommet lui-même, l'inspiration, l'enthousiasme, le sublime.

« Le sublime, ce souffle par qui le poète nous transporte subitement au delà des limites ordinaires de notre sensibilité; le sublime, cet éclair par qui, tout à coup, il nous révèle, en nous y associant, une vie inconnue et supérieure, voilà ce que ses contemporains ont discerné d'abord en Corneille et dont, après trois siècles, nous sentons encore, en écoutant ou lisant ses vers, le frisson sacré courir dans nos moelles. » Racine, qui s'y connaissait, n'a donc fait que rendre justice à Pierre Corneille quand il s'écriait : « Génie extraordinaire, le plus grand des poètes... personnage véritablement né pour la gloire de son pays. »

Et si l'on veut savoir comment le génie de Corneille s'est élevé si haut, peut-être faut-il le demander au poète de l'*Imitation* qui nous répondra :

> Pour t'élever de terre, homme, il te faut deux ailes,
> La pureté du cœur et la simplicité.

Pureté de cœur et simplicité! Comment Corneille a su garder l'une et l'autre, sa vie et son œuvre l'attestent. Et sachant à quelle altitude, avec ces deux ailes, il a pu atteindre, il nous sera permis de remarquer que ce qu'il y avait de meilleur et de plus auguste en lui, c'est à la religion, c'est au christianisme qu'il le devait et que lui-même, du reste, en reportait la gloire.

APPENDICES

APPENDICE I

La prophétie de saint Malachie.

Nous donnons ici le texte publié par Arnold de Wyon dans son *Lignum vitae* (Venise, 1595, cap. XL, p. 307)[1], avec le commentaire de Ciacconius qui accompagne la devise des papes, depuis Célestin II (1143-1144) jusqu'à Urbain VII (1590).

I. *Ex castro Tiberis,* Célestin II (1143-1144), Tiphernas.
II. *Inimicus expulsus,* Lucius II (1144-1145), De familia Caccianemica.
III. *Ex magnitudine Montis,* Eugène III (1145-1153), Patria Etruscus, Oppido Montis magni.
IV. *Abbas Suburranus,* Anastase IV (1153-1154), De familia Suburra.
V. *De rure albo,* Adrien IV (1154-1159), Vilis natus in oppido S. Albani.
VI. *Ex tetro carcere,* Antipape Victor IV (1159-1164), Cardinalis S. Nicolaï in carcere Tulliano.
VII. *Via transtiberina,* Antipape Pascal III (1164-1170), Guido Cremensis, cardin. S. Mariae trans Tiberim.
VIII. *De Pannonia Tuscia,* Antipape Calliste III (1170-1177), Hungarus natione, episc. cardin. Tusculanus.
IX. *Ex ansere custode,* Alexandre III (1159-1181), De familia Paparona.
X. *Lux in ostio,* Lucius III (1181-1185), Lucensis, card. Ostiensis.

1. Cf. plus haut, p. 44.

XI. *Sus in cribro*, Urbain III (1185-1187), Mediolanensis, familia Cribella, quae suem pro armis gerit.

XII. *Ensis Laurentii*, Grégoire VIII (1187), Card. S. Laurentii in Lucina, cujus insignia enses falcati.

XIII. *Ex schola exiet*, Clément III (1187-1191), Romanus, domo Scholari.

XIV. *De rure bovensi*, Célestin III (1191-1198), Familia Bovensi.

XV. *Comes signatus*, Innocent III (1198-1216), Familia Comitum Signiae.

XVI. *Canonicus ex Latere*, Honorius III (1216-1227), Familia Labellae, canon. S. Joan. Lateranensis.

XVII. *Avis Ostiensis*, Grégoire IX (1227-1241), Familia Comitium Signiae, episc. cardin. Ostiensis.

XVIII. *Leo Sabinus*, Célestin IV (1241), Mediolanensis, cujus insignia leo, episc. card. Sabinus.

XIX. *Comes Laurentius*, Innocent IV (1243-1254), Domo Flisca Comes Laviniae, card. S. Laurentii in Lucina.

XX. *Signum Ostiense*, Alexandre IV (1254-1261), De Comitibus Signiae, episc. card. Ostiensis.

XXI. *Jerusalem Campaniae*, Urbain IV (1261-1264), Gallus, Trecensis in Campania, Patriarcha Jerusalem.

XXII. *Draco depressus*, Clément IV (1265-1268), Cujus insignia Aquila unguibus draconem tenens.

XXIII. *Anguineus vir*, Grégoire X (1271-1276), Mediolanensis familia Vice-Cormitum, quae anguem pro insigni gerit.

XXIV. *Concionator Gallus*, Innocent V (1276), Gallus, ordinis Praedicatorum.

XXV. *Bonus Comes*, Adrien V (1276), Ottobonus, familia Flisca, ex Comitibus Laviniae.

XXVI. *Piscator Tuscus*, Jean XXI (1276-1277), Antea Joannes Petrus, ep. card. Tusculanus.

XXVII. *Rosa composita*, Nicolas III (1277-1280), Familia Ursina, quae rosam gerit in insigni, dictus compositus.

XXVIII. *Ex telonio Liliacaei Martini*, Martin IV (1281-1285), Cujus insignia lilia, canon. et thesaurarius S. Martini Turonensis.

XXIX. *Ex rosa Leonina*, Honorius IV (1285-1287), Familia Sabella, cujus insignia rosa a leonibus gestata.

XXX. *Picus inter escas*, Nicolas IV (1288-1292), Picanus, patria Esculanus.

XXXI. *Ex eremo celsus*, Célestin V (1294), Vocatus Petrus de Morone, eremita.

XXXII. *Ex undarum benedictione*, Boniface VIII (1294-1303), Vocatus prius Benedictus, cujus insignia undae.

XXXIII. *Concionator Pataraeus*, Benoît XI (1303-1304), Qui vocatur Nicolaus, Ordinis Praedicatorum.

XXXIV. *De fascis Aquitanicis*, Clément V (1305-1314), Natione Aquitanus, cujus insignia fascae erant.

XXXV. *De sutore Osseo*, Jean XXII (1316-1334), Gallus, familia Ossa, sutoris filius.

XXXVI. *Corvus Schismaticus*, Nicolas V (1329), Qui vocabatur Petrus de Corbario, ANTIPAPA, minorita.

XXXVII. *Frigidus abbas*, Benoît XII (1334-1342), Abbas monasterii Fontis-Frigidi.

XXXVIII. *Ex rosa Atrebatensi*, Clément VI (1342-1352), episc. Atrebatensis, cujus insignia rosae.

XXXIX. *De montibus Pammachii*, Innocent VI (1352-1362), Card. S. Joannis et Pauli, titulo Pammachii, cujus insignia sex montes erant.

XL. *Gallus vicecomes*, Urbain V (1362-1370), Nuntius apostolicus ad vicecomites Mediolanenses.

XLI. *Novus de virgine forti*, Grégoire XI (1370-1378), Qui vocabatur Petrus Belfortis, cardin. Sanctae Mariae Novae.

XLII. *De cruce apostolica*, Clément VII (1378-1394), Qui fuit presbyter card. SS. Apostolorum, cujus insignia crux.

XLIII. *Luna Cosmedina*, Benoît XIII (1394-1424), Antea Petrus de Luna, diaconus cardin. S. Mariae in Cosmedin.

XLIV. *Schisma Barcinonum*, Clément VIII (1424), ANTIPAPA, Qui fuit canonicus Barcinonensis.

XLV. *De inferno Pregnani*, Urbain VI (1378-1389), Neapolitanus, Praegnanus, natus in loco qui dicitur Infernus.

XLVI. *Cubus de mixtione*, Boniface IX (1389-1404), Familia Thomacella, a Genua Liguriae orta, cujus insignia cubi.

XLVII. *De meliore sidere*, Innocent VII (1404-1406),

Vocates Cosmatus de Melioratis, Sulmonensis, cujus insignia sidus.

XLVIII. *Nauta de Ponte Nigro*, Grégoire XII (1406-1409), Venetus, Commendarius Nigri Pontis.

XLIX. *Flagellum Solis*, Alexandre V (1409-1410), Graecus, archiepisc. Mediolanensis, cujus insignia sol.

L. *Cervus Sirenae*, Jean XXIII (1410-1415), Diaconus cardin. S. Eustachii, qui cum cervo depingitur, Bononiae legatus, Neapolitanus.

LI. *Corona veli aurei*, Martin V (1417-1431), Familia Columna, Dioec. cardin. S. Georgii ad velum aureum.

LII. *Lupa caelestina*, Eugène IV (1431-1447), Venetus, Coelestinus et episc. Senensis.

LIII. *Amator crucis*, Félix V (1439), Amedeus, dux Sabaudiae, insignia Crux.

LIV. *De modicitate Lunae*, Nicolas V (1447-1455), Lunensis de Sarzana modicis parentibus natus.

LV. *Bos pascens*, Calixte III (1455-1458), Hispanus, cujus insignia bos pascens.

LVI. *De capra et alberga*, Pie II (1458-1464), Senensis qui fuit a secretis cardinali Capranico et Albergato.

LVII. *De cervo et leone*, Paul II (1464-1471), Venetus qui fuit commendatarius Cerviensis ecclesiae, et cardin. tituli S. Marci.

LVIII. *Piscator minorita*, Sixte IV (1471-1484), Piscatoris filius, franciscanus.

LIX. *Praecursor Siciliae*, Innocent VIII (1484-1492), Qui vocabatur Joannes Baptista et vixit in curia Alfonsi regis Siciliae.

LX. *Bos Albanus in Portu*, Alexandre VI (1492-1503), episcop. cardin. Albanus et Portuensis, cujus insignia bos.

LXI. *De parvo homine*, Pie III (1503), Senensis, familia Piccolominea.

LXII. *Fructus Jovis juvabit*, Jules II (1503-1513), Sigur, ejus insignia quercus, Jovis arbor.

LXIII. *De craticula politiana*, Léon X (1513-1521), Filius Laurentii Medicesi et scolaris Angeli Politiani.

LXIV. *Leo Florentius*, Adrien VI (1522-1523), Florentii filius, ejus insignia Leo.

LXV. *Flos pilae*, Clément VII (1523-1534), Florentinus de domo Mediceae, insignia pila et lilia.
LXVI. *Hyacinthus medicorum*, Paul III (1534-1549), Farnesius qui lilia pro insignibus gestat; fuit cardin. SS. Cosmae et Damiani.
LXVII. *De corona Montana*, Jules III (1550-1553), Antea vocatus Joannes Maria de Monte.
LXVIII. *Frumentum floccidum*, Marcel II (1555), Cujus insignia cervus et frumentum, ideo floccidum, quod pauco tempore vixerit in papatu.
LXIX. *De fide Petri*, Paul IV (1555-1559), Antea vocatus Joannes Petrus Caraffa.
LXX. *Esculapii pharmacum*, Pie IV (1559-1565), Antea dictus Joannes Angelus Medices.
LXXI. *Angelus nemorosus*, Pie V (1566-1572), Michael vocatus, natus in oppido Boschi.
LXXII. *Medium corpus pilarum*, Grégoire XIII (1572-1585), Cujus insignia medius draco; cardin. creatus a Pio IV, qui pilas in armis gerebat.
LXXIII. *Axis in medietate signi*, Sixte V (1585-1590), Qui axem in medio leonis in armis gerebat.
LXXIV. *De rore caeli*, Urbain VII (1590), Qui fuit archiep. Rossanensis in Calabria ubi manna colligitur.

Ici s'arrête le commentaire de Ciacconius : suit la liste des papes avec leurs devises seulement.
LXXV. *De antiquitate Urbis*, Grégoire XIV (1590-1591).
LXXVI. *Pia civitas in bello*, Innocent XI (1591).
LXXVII. *Crux Romulea*, Clément VIII (1592-1605).
LXXVIII. *Undosus vir*, Léon XI (1605).
LXXIX. *Gens perversa*, Paul V (1605-1621).
LXXX. *De tribulatione pacis*, Grégoire XV (1621-1623).
LXXXI. *Lilium et rosa*, Urbain VIII (1623-1644).
LXXXII. *Jucunditas Crucis*, Innocent X (1644-1655).
LXXXIII. *Montium custos*, Alexandre VII (1655-1667).
LXXXIV. *Sidus olorum*, Clément IX (1667-1669).
LXXXV. *De flumine magno*, Clément X (1670-1676).
LXXXVI. *Bellua insatiabilis*, Innocent XI (1676-1689).
LXXXVII. *Paenitentia gloriosa*, Alexandre VIII (1689-1691).

LXXXVIII. *Rastrum in porta*, Innocent XII (1691-1700).
LXXXIX. *Flores circumdati*, Clément XI (1700-1721).
XC. *De bona religione*, Innocent XIII (1721-1724).
XCI. *Miles in bello*, Benoît XIII (1724-1730).
XCII. *Columna excelsa*, Clément XII (1730-1740).
XCIII. *Animal rurale*, Benoît XIV (1740-1758).
XCIV. *Rosa Umbria*, Clément XIII (1758-1769).
XCV. *Ursus velox*, Clément XIV (1769-1774).
XCVI. *Peregrinus apostolicus*, Pie VI (1775-1799).
XCVII. *Aquila rapax*, Pie VII (1800-1823).
XCVIII. *Canis et Coluber*, Léon XII (1823-1829).
XCIX. *Vir religiosus*, Pie VIII (1829-1830).
C. *De balneis Etruriae*, Grégoire XVI (1831-1846).
CI. *Crux de cruce*, Pie IX (1846-1878).
CII. *Lumen in caelo*, Léon XIII (1878-1903).
CIII. *Ignis ardens*, Pie X (1903-1914).
CIV. *Religio depopulata*, Benoît XV (1914-1922).
CV. *Fides intrepida*, Pie XI (1922...).

Reste une liste de six papes dont l'avenir révélera les noms; voici leurs devises :
CVI. *Pastor angelicus.*
CVII. *Pastor et nauta.*
CVIII. *Flos florum.*
CIX. *De medietate lunae.*
CX. *De labore solis.*
CXI. *De gloria olivae.*

La prophétie ou l'éditeur de la prophétie finit ainsi :
« In persecutione extrema sacrae Romanae ecclesiae, sedebit Petrus romanus qui pascet oves in multis tribulationibus, quibus transactis, civitas septicollis diruetur, et Judex tremendus judicabit populum. »

APPENDICE II

Le *Vita Genovefae.*

I

La classification des manuscrits.

Le Dr Bruno Krusch a établi, au tome III des *Rerum Merovingicarum scriptores*, une classification des manuscrits du *Vita Genovefae* qui peut servir à tous de point de repère. Il range ces manuscrits en quatre séries ou recensions différentes, désignées par les lettres *A*, *B*, *C*, *D*. M. Krusch publie le texte *A* avec ses variantes ; le texte *B* se lit dans le 48e fascicule de la Bibliothèque de l'École des hautes études, édité par M. Charles Kohler[1] ; le texte *C* dans l'édition du *Vita Genovefae* que M. Künstlea publiée chez Teubner, Leipzig, 1910.

Reste à savoir laquelle de ces recensions représente le mieux le texte primitif. Pour MM. Krusch et Narbey c'est incontestablement la recension *A* ; pour MM. Kohler et Duchesne la recension *B* ; pour M. Künstle la recension *C* ; M. Godefroid Kurth se rallie à la recension *A* ; de l'avis de tous, la recension *D* est un texte défectueux qui doit être écarté.

La recension *C* a pour elle l'avantage d'être représentée par les témoins les plus anciens que nous possédions du *Vita Genovefae*. « L'un de ces manuscrits est un Passionnaire de la bibliothèque de Karlsruhe ; il provient de l'abbaye de Reichenau et fut écrit à la fin du VIIIe ou au commencement du IXe siècle (entre 784 et 846). L'autre

1. *Op. cit.*, l'auteur y publie deux textes de la Vie. Cf. p. 67, note 1.

est un Passionnaire de la bibliothèque de Vienne en Autriche, provenant de Salzbourg ; il est de la fin du VIIIe siècle et pourrait avoir été apporté dans ce pays par Arn, devenu archevêque de Salzbourg, en 785. » Aucun autre manuscrit du *Vita* n'offre une aussi haute antiquité[1].

Mais, comme on l'a remarqué, il ne suffit pas que des manuscrits soient plus anciens pour qu'on puisse dire qu'ils représentent mieux que les autres la tradition du texte primitif. « Il peut arriver souvent qu'un manuscrit de date récente soit la reproduction directe du texte original et que la multitude des manuscrits plus anciens contienne en réalité une recension plus jeune[2]. » La question reste donc entière : *C* offre-t-il vraiment, plutôt que *A* ou *B*, le texte authentique du *Vita Genovefae?*

M. Godefroid Kurth ne le croit pas. Et les raisons qu'il donne de son sentiment nous paraissent décisives. « La langue de *A* et de *B* contient des expressions que l'on retrouve sous la plume de Grégoire de Tours et de ses contemporains et qui sont propres au VIe siècle[3]. » Or ces termes caractéristiques ne se trouvent plus dans *C*. Tel est par exemple dans *A 25*, le mot *judicare* dans le sens de *mouvoir*. Le biographe note qu'une paralytique « ne pouvait mouvoir aucun de ses membres », *ut nequiverit cujusquam judicare compagem membrorum*. Dans *C*, le *judicare* disparaît pour faire place à cette phrase incorrecte : *ut ad nullum prorsus possit membrorum compagem;* le copiste avait sans doute perdu le sens de l'expression mérovingienne qu'il trouvait dans son texte. Il en est de même des mots *natale calicis* qui désignent anciennement le jeudi saint. *A 34* et *B 32* portent : *A die sancto epyphanie usque ad natalem calicis, quod est Domini coena*. Le copiste de *C* traduit : *A sancto Epiphanie die usque in Pascha, id est coena Domini*, ce qui est un contresens ou du moins prouve l'inintelligence d'un texte précis et caractéristique. Dans *A 43* et *B 41*, nous lisons encore : *Servum reddidit excusatum :* ce sont les

1. G. Kurth, *op. cit.*, p. 13 (11).
2. G. Kurth, p. 14 (12).
3. *Ibid.*, p. 21 (19).

expressions dont on se servait à l'époque mérovingienne pour désigner « un coupable qui s'était réfugié dans une église et que celle-ci rendait à son maître après avoir obtenu sa grâce ». *C* paraphrase et veut clarifier le texte ; il dit : *Servum culpae vinculo reddidit absolutum :* c'est plus clair, si l'on veut, mais c'est aussi d'une langue qui n'a plus rien de mérovingien. Ces exemples suffisent pour montrer que *A* et *B* représentent mieux que *C* le texte primitif[1] ; ils prouvent également que *A* et *B* dérivent d'un prototype mérovingien qui a été dénaturé par *C*.

Mais, des recensions *A* et *B* laquelle est la meilleure ou du moins à laquelle appartient la priorité ? Faut-il croire, avec M. Kohler et Mgr Duchesne, que la recension *A*, qui est la plus longue, a été interpolée, ou avec MM. Narbey et Krusch que *B* est une retouche et un abrégé de *A ?*

M. Godefroid Kurth[2] se prononce résolument en faveur de l'opinion de Krusch et déclare que *A* est antérieur à *B*. La langue et le contenu des deux recensions lui semblent appeler cette conclusion.

Nous ne saurions partager son sentiment. Il nous semble que la langue de *B* est aussi authentiquement mérovingienne que celle de *A* et que *A* a le désavantage d'avoir été interpolé.

Nous accordons qu'une série de mots, tels que *opitulatio*, *bassibus*, *ab obtutu*, *laciscivitque*, *revectans*, de *A* sont plus primitifs que *auxilium*, *cruribus*, *a presentia*, *implora-vitque*, *reportans*, qui les remplacent dans *B*. Mais en revanche on trouve dans *B* des expressions qui se rapprochent plus de l'original que celles qui les remplacent dans *A*. Les exemples nous sont fournis par M. Godefroid Kurth lui-même. « *A 14* et *47* contient deux passages qui sont en partie calqués sur des passages correspondants de Sulpice-Sévère. Or, dans tous les deux, la leçon de *B* est plus conforme au modèle que celle de *A*. Là où Sulpice-Sévère a écrit *postera die*, *B 14* est seul à lire *postera die*, tandis que *A* et *D* portent *post pridie*. Là où Sulpice-Sévère avait écrit *egestus est*, *B 44* seul redit

1. M. Kurth poursuit sa démonstration (*op. cit.*, p. 22 sq.) avec d'autres preuves à l'appui.
2. *Op. cit.*, p. 32 (30) sq.

egestus est, tandis que *A* et *D* portent *ejectus est*. Ici aucun doute n'est possible : *B* est plus fidèle à l'original que *A*. Il en est de même de *A 18*, où un porcher parle d'une truie qu'il suivait à la trace : *dum suis vestigium ob pastum vagantis*. Cette leçon excellente est celle de la recension *B* ; dans *A* *pastum* est devenu *partum*, qui ne présente aucun sens [1]. »

Il est donc difficile de se prononcer sur l'antériorité de *A* ou de *B*, d'après la teneur de leur texte. « Je reconnais volontiers avec M. Kohler, dit M. Kurth, que, dans la majorité des exemples qu'il invoque, le texte *B* est incontestablement supérieur à *A* au point de vue littéraire et souvent même sous le rapport du sens [2]. » Cet aveu nous suffit; nous en prenons acte pour donner la préférence à la recension *B*.

Et ce qui détermine notre préférence, ce sont encore et surtout les interpolations que nous croyons remarquer dans la recension *A*.

A contient trois chapitres de plus que *B* ; ce sont XVII, la mission de saint Denis ; XLII, la résurrection de Claudia ; XLIV, la mention du comte Avicianus.

Ces trois chapitres se trouvent aussi dans *C*. M. Kurth en conclut qu'ils étaient dans l'archétype commun à *A* et à *C*, c'est-à-dire dans un texte antérieur à la fin du VIIIe siècle.

A cette conclusion nous n'avons rien à reprendre. La question qui se pose est seulement celle-ci : Est-ce le prototype de *A* et *C* qui interpole, ou bien est-ce *B* qui abrège ?

Pour M. Kurth, c'est *B* qui abrège. « Nous avons, dit-il, un indice bien significatif de l'authenticité des trois passages en question : c'est leur langue qui est la même que celle du *Vita* et qui en présente les particularités [3]. » Suivent quelques exemples. Nous avouons que les exemples ne nous touchent pas ; ce sont des formules courantes qui peuvent fort bien être du VIIIe siècle. Et cela ne prouve rien pour ou contre l'authenticité et l'ordre chronologique des récits où on les rencontre.

1. *Op. cit.*, p. 16 (14).
2. *Op., cit.*, p. 37 (35).
3. *Ibid.*, p. 35 (33).

Il se pourrait que, dans le récit des miracles accomplis à Orléans, *B* eût abrégé *A*, et omis la résurrection de Claudia. La chose ne nous paraît pourtant pas vraisemblable, tant le miracle était d'importance! Il est plus simple d'expliquer *eadem urbe,* dont M. Kurth fait état par la mention que l'auteur venait de faire de la ville ; *in Aurelianensi urbe* [1].

On ne comprend pas non plus dans *B* l'omission du passage de *A* sur le comte Avicianus. M. Kurth l'explique en disant que « le passage n'était pas indispensable à la narration ». L'explication vaut ce qu'elle vaut, c'est-à-dire peu de chose.

Mais c'est surtout le chapitre relatif à la mission de saint Denis qui détonne dans *A* et dont on ne saurait justifier la suppression dans *B*, si le copiste l'avait eu sous les yeux.

Citons le texte pour l'édification du lecteur.

Dans *B* nous lisons : *Quanta vera veneratione et amore dilexit Catholicensem vicum in quo sanctus Dionysius cum sociis suis Rustico et Eletheurio passus est nequaquam silendum esse arbitror, nam fervens devotio erat ipsi beatissime Genovefe ut in honorem sancti Dionysii episcopi et martyris basilicam construeret*, etc.

La recension *A* porte : « *Vicum in quo sanctus Dionysius cum sociis suis Rustico et Eleutherio passus est nequaquam comprehendere queo.* Sanctus Dionisius primus episcopus civitatis Parisiorum a persecutoribus in quarto miliario ab eadem urbe martyrium consummavit. Et comperi juxta traditionem seniorum vel relationem (revelationem) passionis sue a sancto Clemente filio in baptismo sancti Petri apostoli Rome episcopus ordinatus est et hac in provincia ab eo directus est. Docet nos lectio quod primus episcopus Rome Linus, secundus Anacletus fuit; utrique a sancto Petro apostolo ordinati sunt, quatinus illi sicut scriptum est episcopatus curam gererent, porro sanctus Petrus apostolatus impleret officium[2]. Tercius vero Clemens quem

1. Le texte *B* porte : « In Aurelianensi urbe quid miraculi per eam gestum sit, ordo lectionis narrare exposcit. Nam cum in eadem urbe », etc. Entre *exposcit* et *in eadem urbe, A* raconte le miracle de Claudia.

2. L'auteur de ce passage copie la traduction des *Recognitiones*

ante dies aliquot passionis sue ipse in sua cathedra collocavit, qui etiam certamen ipsius sancti Petri apostoli cum Simone mago gestum et virtutes ac mirabilia passim a sancto Petro facta plene descripsit. Ergo quia de sancto Clemente successore predicti apostoli ac de sancto Dionisio ab eodem in Gallias destinato, disserui, ad propositum redeam. Devotio erat ipsi beatissime Genovefe », etc.

Cette longue tirade sur saint Pierre et ses successeurs, sur saint Clément et saint Denis, fait tache dans les récits du *Vita Genovefae;* nulle part ailleurs ou n'y rencontre une digression analogue. M. Kurth lui-même considère ce passage comme « une espèce de hors-d'œuvre [1] ». Disons plutôt avec Mgr Duchesne que c'est « une interpolation [2] ». La recension *B*, qui ne le contient pas, serait donc plus conforme au texte primitif que la recension *A* qui nous l'apporte.

Nous nous hâtons d'ailleurs d'ajouter que, ces divergences entre *A* et *B* mises à part, les deux recensions représentent à peu près également [3] un texte primitif qui offre tous les caractères d'une incontestable authenticité.

Clementis par Rufin, où on lit : « Linus et Cletus fuerunt quidem ante Clementem episcopi in urbe Roma, sed superstite Petro, videlicet ut *illi episcopatus curam gererent, ipso vero apostolatus impleret officium.* »

1. *Op. cit.*, p. 34 (32).

2. « C'est un pur hors-d'œuvre. On conçoit très bien qu'un lecteur ou un recenseur érudit ait inséré ici quelques développements tirés de la passion de saint Denis, de Rufin ou même du *Liber pontificalis;* on ne voit guère pourquoi le biographe primitif aurait tenu à disserter si longuement sur les premiers papes et l'ordre de leur succession. Il est question du martyr saint Denis et de son tombeau; le narrateur nous montre sainte Geneviève s'intéressant à ce sanctuaire et provoquant sa transformation en une belle basilique. Ce que vient faire à ce propos saint Clément, avec ses prédécesseurs Lin et Anaclet, sans parler de saint Pierre et de Simon le Magicien, j'avoue ne pas l'apercevoir. » Duchesne, *La Vie de sainte Geneviève*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1893, t. LIV, p. 211-212.

3. C'est à cette conclusion que nous paraît aboutir la longue discussion des textes examinés tant par M. Kohler que par Mgr Duchesne et par M. Kurth.

II

Authenticité du *Vita Genovefae*.

L'auteur du *Vita Genovefae* nous donne à entendre qu'il écrit dix-huit ans après la mort de la sainte [1], c'est-à-dire aux environs de 520. Cette assertion a été violemment contestée par M. Krusch. Le biographe de sainte Geneviève, nous dit-il, n'a pu composer son ouvrage avant 767. On y trouve des réminiscences de Grégoire de Tours, du *Virtutes Gertrudis*, de l'*Histoire ecclésiastique* de Bède, du *Passio Dionysii*, qui marquent un *terminus a quo* dont on ne peut pas se départir [2]. Nombre de traits semés au cours du *Vita* prouvent, du reste, que l'auteur est un faussaire.

Un tel jugement est à reviser.

« Les prétendus emprunts faits par le biographe de sainte Geneviève à Grégoire de Tours se réduisent à l'emploi de locutions ou de tournures qui n'appartiennent pas en propre à cet écrivain, mais qui sont familières à la langue de l'époque [3]. » Nous avons déjà cité *reddere excusatum*, *judicare membra;* ajoutons *contraxerant* pour *contracta erant*. Ce dernier terme se rencontre, avec quelques autres semblables, tout à la fois dans le *Virtutes Martini* de Grégoire et dans le *Vita Genovefae* [4]. Il n'en faudrait pas conclure à un emprunt. Les expressions communes aux deux auteurs sont d'une langue qui appartient à tout le monde. La ressemblance des termes s'explique en pareil cas par l'analogie des récits [5].

1. *Vita B 49.*
2. *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 34-35.
3. G. Kurth, *op. cit.*, p. 43 (41).
4. Dans *Virtutes Martini* (III, 7), on lit : « Senator... dum *die dominico* clavem facit, digiti ei *ambarum manuum contraxerunt...* auxilia expetit confessoris (Martini) et per quatuor dies orationi ac jejunio vacans, *manus sanas* elevans, *incolomis est* regressus. » Le *Vita Genovefae* (cap. LV) porte : « Cuidam Gotho *die dominico* operanti *manus utraque contraxerunt*. Hic cum ad sepulcrum Genovefae sanitatem sibi reddi nocte tota implorasset... recepta *manuum* suarum *sanitate, incolomis egressus est.* »
5. M. Kurth croit à un emprunt; l'emprunteur serait Grégoire de Tours. Voir son explication, *op. cit.*, p. 43-46 (41-44).

Il y a un passage du *Virtutes Gertrudis*, c. XI, où un petit enfant se noie pendant le carême et est ressuscité, grâce aux prières de la sainte. Suivant M. Krusch, « ce passage serait la source du *Vita Genovefae*, *A 32*. Il suffit de lire attentivement les deux textes [1] pour voir que l'identité est illusoire ; fût-elle réelle, elle prouverait que le *Virtutes Gertrudis* (écrit vers 700) a copié le *Vita Genovefae*. Et cela serait d'autant plus probable qu'à la date où vivait Gertrude, le culte de sainte Geneviève existait à Nivelles et dans les environs. Sainte Begge, sœur de Gertrude, obtint en 692, pour son monastère d'Andenne, une partie du lit de sa sœur défunte et la plaça dans l'église, près de l'autel de sainte Geneviève [2] ». L'auteur du *Virtutes Gertrudis* connaissait donc la vierge de Nanterre. « M. Krusch fournit ainsi, par le rapprochement qu'il établit entre les deux saintes, un argument en faveur de l'authenticité » du *Vita Genovefae*.

Inutile de discuter les prétendus emprunts faits par le biographe de sainte Geneviève à Bède le Vénérable. Il s'agit de récits où les démons troublent la navigation des saints et parlent par la bouche des possédés. Ce sont là des merveilles communes à bien des Vies de saints qui sont certainement indépendantes l'une de l'autre. Et quand il y aurait dépendance, il faudrait encore prouver que c'est le *Vita Genovefae* qui dépend de Bède, et non Bède qui dépend du *Vita* [3].

En somme, ni Bède, ni le *Virtutes Gertrudis*, ni Grégoire de Tours ne peuvent servir à dater la *Vie* de sainte Geneviève.

L'épisode relatif à l'apostolicité de saint Denis nous fournira-t-il une indication plus précise ? Ce passage dérive, semble-t-il, du *Passio sancti Dionysii*. Or, d'après Havet et Duchesne [4], le *Passio* ne serait pas antérieur à la fin du VIIIe siècle. Il faudrait donc reculer

1. *A 32*, *B 30*.
2. Kurth, *op. cit.*, p. 47 (45).
3. Cf. Kohler, dans *Revue historique*, 1898, t. LXVII, p. 315.
4. L'un et l'autre fixent le *Passio* aux environs de l'an 800. Havet, *Les origines de Saint-Denis*, Appendice I, 3, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LI, p. 39-41 ; Duchesne, *Mélanges Havet*, p. 31 sq.

jusqu'à cette date la composition du *Vita Genovefae* [1].

M. Kurth discute ce point avec un luxe remarquable d'érudition [2]. Après Mgr Duchesne, nous l'écartons tout simplement du débat. Le passage manque dans la recension *B*, nous l'avons vu ; c'est une interpolation de *A*. Il n'y a donc pas lieu d'en tenir compte pour fixer la date du *Vita* [3].

M. Krusch se rejette sur quelques autres arguments, entre autres la mention du *Vicus Catolacus*, pour retarder la composition du *Vita* jusqu'à la fin du VIIIe siècle. « Nos sources, dit-il en substance, Grégoire de Tours, Frédégaire et ses continuateurs, le *Liber historiae*, ne connaissent pas le *vicus Catolacus*, mais seulement la basilique de Saint-Denis. C'est après la construction de l'abbaye de Saint-Denis par Dagobert Ier qu'on voit surgir le *vicus*. La première mention qui en est faite se trouve dans un diplôme de Childebert III en 710, où il est appelé *vigus sancti Dionisii* et non *Catolacus*. Ce dernier nom est une invention ; on a d'abord imaginé une matrone Catulla, puis on a forgé d'après son nom un *Catullacum*. C'est en 777, dans le testament de l'abbé Fulrad, que ce nom forgé apparaît pour la première fois ; des monnaies, qui conséquemment doivent être du VIIIe siècle, le portent aussi ; il eut du succès, on le trouve encore à la date de 1154 dans un diplôme [4]. »

Si le testament de Fulrad n'est pas un faux [5], on se

1. Bruno Krusch (*Mon. Germ. hist.*, t. III, p. 205, note 2) prétend que le *Passio* fut composé plus tôt et que le *Cod. Montepessulanus H*, n° 55, qui le contient, est du VIII-IXe siècle.

2. *Op. cit.*, p. 49-50 (47-48).

3. Nous n'oublions pas que, d'après le système de M. Kurth, la recension *C* qui contient le passage en question est représentée par des manuscrits du VIIIe-IXe siècles. Mais Julien Havet (*loc. cit.*) faisait remarquer que les *Gesta Dagoberti* et le *Passio Dionysii* étaient des témoins indépendants l'un de l'autre. Il se pourrait que les *Gesta Dagoberti* et les recensions *A* et *C* du *Vita Genovefae* eussent une source commune. Est-il nécessaire de faire remonter celle-ci beaucoup plus haut que la fin du VIIe siècle ?

4. *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 25-28.

5. Il porte : *Loca sanctorum martyrum Dionisio, Rustico et Eleutherio, ubi ipsi domini corpore requiescunt, in loco qui dicitur Cadolaco, ubi plurima servorum Dei turma laudes Christi die*

demande comment l'auteur a pu avoir l'intention de tromper ses lecteurs, et voulu leur faire croire que « leur village portait un autre nom que son nom véritable [1] ». Une pareille hypothèse est insoutenable. Le *Cadolacus* de Fulrad n'est autre que le *Cadolacus* du *Vita Genovefae* et prouve seulement qu'au VIIIe siècle le *vicus* avait gardé son nom, conjointement avec celui de Saint-Denis, comme Fontenelle garda son nom conjointement avec celui de Saint-Wandrille, Elnone avec celui de Saint-Amand, etc. C'est ce dont témoigne Fulrad qui désigne indifféremment le même *vicus* par *Catullacum* et par *Saint-Denis*. « Le monétaire Ébrégesile marque également la monnaie frappée en ce lieu, tantôt du mot : CATOLACO ou CATULLACO, tantôt du terme SCI DIONISII [2]. »

« Le seul fait que l'auteur du *Vita* ne mentionne jamais l'abbaye (de Saint-Denis) n'aurait-il pas dû ouvrir les yeux à M. Krusch et lui montrer qu'il écrit au moins avant 625, date de la fondation de l'abbaye par Dagobert Ier ? Si, comme le suppose M. Krusch, il avait écrit après 767, aurait-il pu éviter de parler de l'abbaye et de trahir par là sa postériorité ?

« Quant aux monnaies que M. Krusch rajeunit pour les besoins de sa cause, ce sont bel et bien des monnaies mérovingiennes, parfaitement connues et décrites comme telles par les numismates. Elles portent le nom du monétaire Ébrégisilus, et Ponton d'Amécourt les date du règne de Dagobert Ier [3]. » Le nom de *Cadolacus* est donc bien authentique au VIe siècle.

M. Krusch argue enfin de la phrase finale du *Vita* pour reporter à une époque tardive la composition de l'ouvrage. On y lit : « Atque ideo universi, qui Patrem et Filium et Spiritum Sanctum secundum substantiam deitatis adoremus et unitatem in trinitate (*A* 56 ajoute : quia tota regalis est) confitemur, incessanter obsecremus

noctuque adesse videntur. Tardif, *Monuments historiques*, p. 61, col. 2.

1. Duchesne, *Biblioth. de l'École des chartes*, t. LIV, p. 223.

2. Ponton d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 76 ; Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. 181-183.

3. Kurth, *op. cit.*, p. 61 (59).

fidelissimam Dei famulam Genovefam, » etc. [1]. M. Krusch commente ainsi ce passage. « L'allusion faite à la fin du *Vita* aux images des personnages bibliques ou hagiographiques qui ornent l'église Sainte-Geneviève et l'exhortation à professer la vraie doctrine de la Trinité, *parce qu'elle est toute royale*, sont peut-être un indice permettant de préciser davantage le temps où écrivait l'auteur. On sait que les grecs avaient des doctrines particulières sur le culte des saints et sur la Trinité. Ces deux questions firent l'objet de débats qui eurent lieu sur le sol de la Gaule. L'empereur Constantin avait envoyé une ambassade à Pépin pour gagner le roi des Francs à son opinion. En 767, le roi tint un grand synode composé de romains et de grecs à Gentilly, village situé au sud de Paris et tout près de cette ville : on y examina les deux questions controversées. Les *Annales Laurissenses* nous renseignent à ce sujet comme suit : *Tunc habuit domnus Pippinus rex in supra dicta villa synodum magnam inter Romanos et Graecos de sancta Trinitate vel de sanctorum imaginibus*. C'est, à mon sens, au temps de ce synode que la Vie de la sainte fut écrite à Paris ; elle cherche à influencer le lecteur en insistant sur le culte des images, et le roi, chef du synode, en relevant la qualité royale de la vraie doctrine de la Trinité », *die Betonung der königligen Eigenschaft der wahren Trinitätlehre* [2].

Il y a dans ces remarques toute une série de malentendus.

Et d'abord « le *Vita* ne dit pas un mot du culte des images ; il se borne à nous décrire l'église des Saints-Apôtres, et il le fait brièvement en signalant les deux traits les plus remarquables : d'une part, une cour entourée de portiques aux trois côtés, de l'autre les peintures qui ornaient les murs du sanctuaire. Cela est purement descriptif et sans ombre de préoccupation polémique, et il faut vraiment de la bonne volonté pour trouver ici une allusion à la querelle des images [3]. »

1. *A 56* et *B 53*.
2. *Neues Archiv*, t. XVIII, p. 38.
3. Kurth, *op. cit.*, p. 71 (69). Le texte porte seulement : « Cujus (basilicae) est porticus applicata triplex, necnon et patriarcharum et

« La qualité royale de la vraie doctrine de la Trinité » est aussi une trouvaille de M. Krusch. Le *tota regalis est* de la recension A, qui est une interpolation bizarre, peut tout au plus signifier que la Trinité représente la véritable souveraineté, qu'elle est revêtue de la majesté souveraine. Mais la Trinité du roi, c'est-à-dire la Trinité telle que le roi l'adore et veut qu'elle soit adorée, « la Trinité de sa Majesté », comme dit plaisamment Mgr Duchesne, est une théorie qui n'a pu entrer dans la pensée du biographe.

« Quant à l'espèce de doxologie en l'honneur de la Trinité (qui est bien de l'auteur du *Vita*), si elle contien une allusion — ce qui reste à démontrer — c'est (une allusion) à l'hérésie arienne toujours vivante en Gaule au VIe siècle, nullement à la doctrine controversée au VIIIe siècle entre grecs et latins sur le *Filioque :* partisans et adversaires de cette formule étaient également trinitaires. Pour trouver dans le *Vita Genovefae* un écho du concile de Gentilly, il faudrait montrer que l'auteur plaide pour le culte des images et rompt une lance en faveur du *Filioque*. Il suffit de le lire pour constater qu'il est à cent lieues d'y penser [1]. »

Et donc le finale du *Vita* ne peut servir à dater l'ouvrage aux environs de 767.

En somme, aucune des raisons qu'on allègue pour établir que le biographe de sainte Geneviève est un faussaire n'est valable en droit historique [2]. Rien n'autorise à lui donner un démenti, quand il affirme qu'il a composé son ouvrage dix-huit ans après la mort de la sainte, c'est-à-dire aux environs de 520.

prophetarum et martyrum veram vetusti temporis fidem, que sunt tradita hystoriarum libris, pictura refert. » « Il s'agit de la décoration picturale de l'église et non du culte des images », remarque Mgr Duchesne, *Biblioth. de l'École des chartes*, t. LIV, p. 215.

1. Kurth, *op. cit.*, p. 71 (69).

2. M. Kurth relève encore une série d'autres objections faites par M. Krusch et les réfute minutieusement, *op. cit.*, p. 51-75 (49-73); cf. Duchesne, *Bibliothèques de l'École des chartres*, t. LIV, p. 214-221. Elles sont de peu d'importance : nous y avons répondu sommairement au cours de notre récit.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

AVERTISSEMENT I

I. — **L'apostolat de saint Pierre à Rome** 1

II. — **La papesse Jeanne** 15
1° La double forme de la légende primitive 16
2° Variantes et déformations de la légende 19
3° Une singulière confirmation de la légende par l'usage de la chaise percée 22
4° Diffusion de la légende de la papesse 25
5° Inanité de la légende 30
6° Genèse de la légende 34

III. — **La prophétie de Malachie sur la succession des papes** 43

IV. — **Sainte Geneviève de Paris** 67
1° La vierge 71
2° La dévotion aux saints nationaux 90
3° Son action publique et sociale 101

V. — **La fausse Jeanne d'Arc** 127
1° La thèse de la survivance et du mariage de Jeanne d'Arc 129
2° Examen et réfutation de la thèse 148

VI. — **Les origines littéraire, musicale et liturgique du** *Salve Regina* 169

Pages.

VII. — **L'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ.** 181
1° Hypothèse Gerson-Gersen..... 183
2° Hypothèse Thomas à Kempis..... 193

VIII. — **Un élève des Jésuites : L'âme religieuse de Pierre Corneille**..... 215

APPENDICE I : Texte de la prophétie de saint Malachie..... 249

APPENDICE II : Le *Vita Genovefae*..... 255

10863

MÊME LIBRAIRIE

L'Église naissante et le catholicisme, par Mgr Pierre Batiffol. *Neuvième mille.* 1 vol. in-12..... **10** fr. »

La Paix constantinienne et le Catholicisme, par Mgr Pierre Batiffol. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12. **7** fr. **50**

Le Catholicisme de saint Augustin, par Mgr Pierre Batiffol. *Deuxième édition.* 2 vol. in-12..... **14** fr. »

Histoire des Dogmes dans l'antiquité chrétienne, par M. l'abbé J. Tixeront, doyen de la Faculté catholique de théologie de Lyon. 3 vol. in-12..... **27** fr. »

Ouvrage couronné par l'Académie française.

On vend séparément :

— **I. La Théologie anténicéenne**. *Huitième édition.* 1 vol. in-12..... **7** fr. »

— **II. De saint Athanase à saint Augustin** (318-430). *Sixième édition.* 1 vol. in-12..... **10** fr. »

— **III. La fin de l'âge patristique** (430-800). *Cinquième édition.* 1 vol. in-12..... **10** fr. »

La Spiritualité chrétienne, par M. l'abbé P. Pourrat, supérieur du grand Séminaire de Lyon.

— Tome premier : **Des Origines de l'Église au Moyen Age**. *Cinquième édition.* 1 volume in-12..... **10** fr. »

Ouvrage couronné par l'Académie française.

— Tome second : **Le Moyen Age**. *Troisième édition.* 1 volume in-12..... **10** fr. »

Le Dogme de la Rédemption. *Étude théologique*, par M. l'abbé J. Rivière, docteur en théologie, professeur à l'Université de Strasbourg. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12. **7** fr. »

Les Papes d'Avignon (1305-1378), par l'abbé G. Mollat, professeur à l'Université de Strasbourg. *Troisième édition revue et augmentée.* 1 vol. in-12..... **10** fr. »

Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne : La répression de l'hérésie au Moyen Age. — La morale des Albigeois. — Le *Consolamentum* ou initiation cathare. — S. Dominique a-t-il copié saint François? — Jean-Baptiste de Rossi (1822-1894). — La venue de saint Pierre à Rome. — Les reliques romaines au IXe siècle. — L'esprit de la liturgie catholique, par Jean Guiraud. 1 vol. in-12..... **7** fr. »

Sainte Jeanne d'Arc, par L. Petit de Julleville. *Seizième édition.* 1 vol. in-12..... **3** fr. **50**

Sainte Geneviève, par l'abbé Henri Lesêtre. *Onzième édition.* 1 vol. in-12..... **3** fr. **50**

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).